

Collection *ÉTUDES, RECHERCHES ET STATISTIQUES* N° 2

## **Les trois premières années au Québec des requérants du statut de réfugié régularisés**

**Jean Renaud**

Centre d'études ethniques  
et  
Département de sociologie  
Université de Montréal

**Lucie Gingras**

Centre d'études ethniques  
Université de Montréal

Avec la participation de : **Alain Carpentier**,  
**Gérard Pinsonneault** et **Martine Faille** du  
Ministère des Relations avec les citoyens  
et de l'Immigration

Août 1998

Cette publication est une production de la Direction de la planification stratégique et de la Direction des communications du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Les figures et les tableaux ont été fournis par les auteurs.

# **Table des matières**

Liste des figures	5	
Liste des tableaux	11	
Avant-propos	13	
Faits saillants	15	
Introduction	19	
Chapitre 1 – Qui sont les revendicateurs du statut de réfugié régularisés	23	
1.1 – Quelques caractéristiques au moment de la revendication	23	
1.2 – La connaissance du français et de l'anglais	26	
1.3 – Les conditions de la migration et les considérations administratives	30	
1.4 – Les revendicateurs et les divers délais administratifs	33	
Chapitre 2 – Le logement	37	
2.1 – Le premier lieu de résidence	37	
2.2 – Les logements occupés depuis la demande de statut	39	
Chapitre 3 – La formation	45	
3.1 – La première période de formation	46	
3.2 – Les cours suivis à temps partiel à chaque mois	57	
3.3 – Les cours suivis à temps plein à chaque mois	58	
3.4 – Les cours en cofi	59	
Chapitre 4 – L'emploi	63	
4.1 – Les antécédents d'emploi à l'étranger chez les répondants	65	
4.2 – La première insertion sur le marché du travail	67	
4.3 – L'emploi au fil du temps	73	
4.4 – Comparaison avec l'emploi détenu à l'étranger	80	
4.5 – Le non-emploi	80	
Chapitre 5 – La recherche d'information et le besoin de soutien	83	
5.1 – La recherche d'information	83	
5.2 – La demande de soutien auprès des ONG	84	
5.3 – Le recours à l'aide sociale	85	
Conclusion	91	
Annexe 1 – Le statut d'occupation résidentielle pour les 36 mois suivant la revendication	95	
Annexe 2 – Les tables et les courbes de survie	97	
Annexe 3 – Le modèle de Cox	99	
Annexe 4 – Les boîtes à moustaches	101	
Annexe 5 – Alain Carpentier et Gérard Pinsonneault : Les revendicateurs du statut de réfugié de 1984 à 1994 : description générale et évaluation de la représentativité d'un échantillon de revendicateurs régularisés de 1994	103	
Annexe 6 – Martine Faille : Quelques repères chronologiques : Principaux événements marquant le mouvement des personnes ayant sollicité l'asile depuis le 1 <sup>er</sup> février 1993	125	
Annexe 7 – Martine Faille : Conditions et délais d'accès à l'autorisation d'emploi pour les personnes ayant sollicité l'asile	131	



## Liste des figures

**Figure 0.1** – Table des sorties d’observation (depuis la revendication)

**Figure 0.2** – Effectifs sous observation à chaque mois

**Figure 0.3** – Effectifs sous observation à chaque mois selon le sexe

**Figure 0.4** – Effectifs sous observation à chaque mois selon le groupe d’âge

**Figure 0.5** – Effectifs sous observation à chaque mois selon le niveau de scolarité

**Figure 1.1** – Groupes d’âge selon le sexe

**Figure 1.2** – Niveau de scolarité à la revendication selon le sexe

**Figure 1.3** – Statut matrimonial à la revendication selon le sexe

**Figure 1.4** – Connaissance du français selon le sexe (à l’obtention de la résidence permanente)

**Figure 1.5** – Connaissance de l’anglais selon le sexe (à l’obtention de la résidence permanente)

**Figure 1.6** – Connaissance du français selon le niveau de scolarité (à l’obtention de la résidence permanente)

**Figure 1.7** – Nombre de pays de séjour de plus de trois mois entre la naissance et le Canada

**Figure 1.8** – Province du dépôt de la demande de statut de réfugié

**Figure 1.9** – Province du dépôt de la demande de statut de réfugié selon le niveau de scolarité

**Figure 1.10** – Statut à la revendication au Canada

**Figure 1.11** – Catégorie d’immigration à l’obtention de la résidence permanente

**Figure 1.12** – Table de la durée totale de séjour au Canada

**Figure 1.13** – Table de la revendication du statut de réfugié à partir de l’arrivée au Canada

**Figure 1.14** – Table de la revendication du statut de réfugié selon le sexe à partir de l’arrivée au Canada

**Figure 1.15** – Table de revendication du statut de réfugié à partir de l’arrivée au Canada selon le niveau de scolarité

**Figure 1.16** – Table de l’obtention du statut de réfugié à partir de la revendication

**Figure 1.17** – Table de l’obtention du statut de réfugié à partir de la revendication selon le groupe d’âge

**Figure 1.18** – Table de l’octroi de la résidence permanente à partir de l’obtention du statut de réfugié

**Figure 1.19** – Table de l’octroi de la résidence permanente à partir de la demande de statut de réfugié

**Figure 1.20** – Table de l’octroi de la résidence permanente à partir de la demande de statut de réfugié selon le niveau de scolarité

**Figure 2.1** – Statut d’occupation résidentielle à la revendication

**Figure 2.2** – Type d’hébergement gratuit à la revendication

**Figure 2.3** – Type d’hébergement gratuit à la revendication selon le sexe

**Figure 2.4** – Type de logement à la revendication pour les locataires

**Figure 2.5** – Table des sorties du premier logement suivant la revendication

**Figure 2.6** – Table des sorties du premier logement suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 2.7** – Table des sorties du premier logement suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 2.8** – Nombre de logements occupés dans les 29 premiers mois suivant la revendication

**Figure 2.9** – Le statut d'occupation résidentielle pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 2.10** – Le statut d'occupation résidentielle chez les hommes pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 2.11** – Le statut d'occupation résidentielle chez les femmes pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 2.12** – Le type de logement loué pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 2.13** – Moyenne du montant mensuel du loyer ou de l'hypothèque pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 2.14** – Moyenne du montant mensuel du loyer ou de l'hypothèque pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe

**Figure 2.15** – Moyenne du montant mensuel du loyer ou de l'hypothèque pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 2.16** – Moyenne du montant mensuel du loyer ou de l'hypothèque pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 3.1** – Moment où les périodes de formation (temps plein ou temps partiel) ont été suivies

**Figure 3.2** – Type de programmes suivis pour l'ensemble des périodes de formation (temps plein ou temps partiel)

**Figure 3.3** – Régime d'études de l'ensemble des périodes de formation suivies (temps plein ou temps partiel)

**Figure 3.4** – Langue de l'ensemble des programmes de formation suivis autres que les cours de langues (temps plein ou temps partiel)

**Figure 3.5** – Répondants ayant suivi au moins une période de formation (temps plein ou temps partiel) au cours des trois années d'observation suivant la revendication

**Figure 3.6** – Répondants ayant suivi au moins une période de formation (temps plein ou temps partiel) au cours des trois années d'observation suivant la revendication selon le sexe

**Figure 3.7** – Répondants ayant suivi au moins une période de formation (temps plein ou temps partiel) au cours des trois années d'observation suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 3.8** – Moment où la première période de formation suivant la revendication a été suivie

**Figure 3.9** – Moment où la première période de formation suivant la revendication a été suivie selon le groupe d'âge

**Figure 3.10** – Table des entrées dans un premier programme de formation (temps plein ou temps partiel) suivant la revendication

**Figure 3.11** – Table des entrées dans un premier programme de formation (temps plein ou temps partiel) suivant la revendication selon le sexe

**Figure 3.12** – Table des entrées dans un premier programme de formation (temps plein ou temps partiel) suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 3.13** – Table des entrées dans un premier programme de formation (temps plein ou temps partiel) suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 3.14** – Type de programmes suivis à la première période de formation suivant la revendication

**Figure 3.15** – Type de programmes suivis à la première période de formation suivant la revendication selon le sexe

**Figure 3.16** – Type de programmes suivis à la première période de formation suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 3.17** – Moment où la première période de formation à temps partiel suivant la revendication a été suivie

**Figure 3.18** – Table des entrées dans un premier programme de formation à temps partiel suivant la revendication

**Figure 3.19** – Table des sorties de la première formation à temps partiel suivant la revendication

**Figure 3.20** – Table des sorties de la première formation à temps partiel suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 3.21** – Type de programmes suivis à la première période de formation à temps partiel suivant la revendication

**Figure 3.22** – Langue du premier programme de formation à temps partiel suivant la revendication autre que les cours de langues

**Figure 3.23** – Moment où la première période de formation à temps plein suivant la revendication a été suivie

**Figure 3.24** – Moment où la première période de formation à temps plein suivant la revendication a été suivie selon le groupe d'âge

**Figure 3.25** – Table des entrées dans un premier programme de formation à temps plein suivant la revendication

**Figure 3.26** – Table des entrées dans un premier programme de formation à temps plein suivant la revendication selon le sexe

**Figure 3.27** – Table des entrées dans un premier programme de formation à temps plein suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 3.28** – Table des entrées dans un premier programme de formation à temps plein suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 3.29** – Table des sorties de la première formation à temps plein suivant la revendication

**Figure 3.30** – Table des programmes suivis à la première période de formation à temps plein suivant la revendication

**Figure 3.31** – Type de programmes suivis à la première période de formation à temps plein suivant la revendication

**Figure 3.32** – Langue du premier programme de formation à temps plein suivant la revendication autre que les cours de langues

**Figure 3.33** – Probabilité de suivre un cours de formation à temps partiel pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 3.34** – Type de programmes de formation à temps partiel pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 3.35** – Langue des programmes de formation à temps partiel autres que des cours de langues pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 3.36** – Probabilité de suivre un cours de formation à temps plein pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 3.37** – Type de programmes de formation à temps plein pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 3.38** – Langue des programmes de formation à temps plein autres que des cours de langues pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 3.39** – Table des entrées au premier programme en cofi suivant la revendication

**Figure 3.40** – Table des sorties du premier programme en cofi suivant la revendication

**Figure 3.41** – Probabilité de suivre un cours en cofi pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 4.1** – Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication

**Figure 4.2** – Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon le sexe

**Figure 4.3** – Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 4.4** – Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 4.5** – Nombre d'emplois occupés parmi les répondants ayant travaillé après 29 mois de séjour suivant la revendication

**Figure 4.6** – Statut socio-économique de l'emploi occupé avant l'arrivée au Canada

**Figure 4.7** – Statut socio-économique de l'emploi occupé avant l'arrivée au Canada selon le groupe d'âge

**Figure 4.8** – Statut socio-économique de l'emploi occupé avant l'arrivée au Canada selon le niveau de scolarité

**Figure 4.9** – Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon la connaissance pré-migratoire du français oral

**Figure 4.10** – Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon la connaissance pré-migratoire de l'anglais oral

**Figure 4.11** – Table des sorties du premier emploi

**Figure 4.12** – Statut socio-économique du premier emploi suivant la revendication

**Figure 4.13** – Statut socio-économique du premier emploi suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 4.14** – Statut socio-économique du premier emploi suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 4.15** – Salaire hebdomadaire du premier emploi suivant la revendication

**Figure 4.16** – Salaire hebdomadaire du premier emploi suivant la revendication selon le sexe

**Figure 4.17** – Nombre d'heures travaillées hebdomadairement dans un premier emploi suivant la revendication selon le sexe

**Figure 4.18** – Nombre d'heures travaillées hebdomadairement dans un premier emploi suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 4.19** – Probabilité d'être en emploi pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 4.20** – Probabilité d'être en emploi pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe

**Figure 4.21** – Probabilité d'être en emploi pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 4.22** – Probabilité d'être en emploi pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 4.23** – Statut socio-économique moyen des emplois pour les 36 mois suivant la revendication



**Figure 4.24** – Statut socio-économique moyen des emplois pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe

**Figure 4.25** – Statut socio-économique moyen des emplois pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 4.26** – Statut socio-économique moyen des emplois pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 4.27** – Médiane du salaire hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 4.28** – Médiane du salaire hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe

**Figure 4.29** – Médiane du salaire hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 4.30** – Médiane du salaire hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 4.31** – Type de rémunération des emplois pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 4.32** – Taille des entreprises des emplois pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 4.33** – Langue la plus souvent utilisée au travail pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 4.34** – Présence de parents dans l'entreprise de l'emploi pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 4.35** – Moyenne des heures travaillées hebdomadairement pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 4.36** – Moyenne des heures travaillées hebdomadairement pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe

**Figure 4.37** – Moyenne des heures travaillées hebdomadairement pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 4.38** – Moyenne des heures travaillées hebdomadairement pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 4.39** – Proportion des emplois syndiqués pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 5.1** – Sujets ayant fait l'objet de recherche d'information (toutes sources confondues)

**Figure 5.2** – Sources d'information utilisées (tous sujets confondus)

**Figure 5.3** – Table des entrées dans une première période d'aide sociale

**Figure 5.4** – Table des entrées dans une première période d'aide sociale suivant la revendication selon le sexe

**Figure 5.5** – Table des entrées dans une première période d'aide sociale suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 5.6** – Table des entrées dans une première période d'aide sociale suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 5.7** – Table des sorties de la première période d'aide sociale suivant la revendication

**Figure 5.8** – Table des sorties de la première période d'aide sociale suivant la revendication selon le sexe

**Figure 5.9** – Table des sorties de la première période d'aide sociale suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 5.10** – Table des sorties de la première période d'aide sociale suivant la revendication selon le niveau de scolarité

**Figure 5.11** – Probabilité de recevoir de l'aide sociale pour les 36 mois suivant la revendication

**Figure 5.12** – Probabilité de recevoir de l'aide sociale pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe

**Figure 5.13** – Probabilité de recevoir de l'aide sociale pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge

**Figure 5.14** – Probabilité de recevoir de l'aide sociale pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité

## Liste des tableaux

**Tableau 1.1** – Principaux pays de naissance des répondants

**Tableau 1.2** – Principales langues maternelles des répondants

**Tableau 1.3** – Affiliation religieuse des répondants

**Tableau 1.4** – Connaissance du français et de l'anglais selon les données du visa (à la résidence permanente)

**Tableau 1.5** – Connaissance du français oral avant l'arrivée au Canada selon une échelle progressive

**Tableau 1.6** – Connaissance du français oral au moment de l'entrevue selon une échelle progressive

**Tableau 1.7** – Connaissance de l'anglais oral avant l'arrivée au Canada selon une échelle progressive

**Tableau 1.8** – Connaissance de l'anglais oral au moment de l'entrevue selon une échelle progressive

**Tableau 1.9** – Connaissance du français oral et de l'anglais oral avant l'arrivée au Canada selon une échelle progressive

**Tableau 1.10** – Connaissance du français oral et de l'anglais oral au moment de l'entrevue selon une échelle progressive

**Tableau 1.11** – Raison(s) du départ

**Tableau 1.12** – Statut légal au moment de l'arrivée au Canada

**Tableau 1.13** – Répondants connaissant au moins une personne au moment de la demande de statut de réfugié

**Tableau 1.14** – Type de contact(s) au Canada ou au Québec des répondants au moment de la revendication du statut de réfugié

**Tableau 2.1** – Aide reçue pour trouver un premier logement

**Tableau 2.2** – Obstacles rencontrés dans la recherche d'un lieu de résidence (% de réponses affirmatives)

**Tableau 3.1** – Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours de français langue seconde à temps plein

**Tableau 3.2** – Modèle 1 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours «autre» à temps plein

**Tableau 3.3** – Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours «autre» à temps plein

**Tableau 3.4** – Modèle 1 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours d'enseignement régulier à temps plein

**Tableau 3.5** – Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours d'enseignement régulier à temps plein

**Tableau 3.6** – Modèle 1 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours en cofi à temps plein

**Tableau 3.7** – Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours en cofi à temps plein

**Tableau 4.1** – Divisions et grands groupes d'industries de l'ensemble des emplois occupés au Québec

**Tableau 4.2** – Proportion ayant une expérience de travail avant l'arrivée au Canada

**Tableau 4.3** – Moment où le premier emploi a été occupé

**Tableau 4.4** – Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier emploi

**Tableau 4.5** – Divisions et grands groupes d'industries des premiers emplois au Québec

**Tableau 4.6** – Langue la plus utilisée au premier emploi

**Tableau 4.7** – Raison principale pour laquelle l'emploi s'est terminé

**Tableau 4.8** – Raison principale pour laquelle le répondant a quitté le premier emploi

**Tableau 4.9** – Répondants ayant déclaré à l'entrevue occuper le même genre d'emploi que celui occupé avant l'établissement au Canada

**Tableau 4.10** – Comparaison de l'emploi actuel avec l'emploi occupé avant l'établissement au Canada

**Tableau 4.11** – Raisons de la non-recherche d'emploi au cours du premier épisode de non-emploi

**Tableau 4.12** – Difficultés rencontrées lors de la recherche d'emploi au cours du premier épisode de non-emploi et du premier épisode suivant la reconnaissance du statut de réfugié

**Tableau 4.13** – Démarches entreprises en vue d'obtenir un emploi au cours du premier épisode de non-emploi et du premier épisode suivant la reconnaissance du statut de réfugié

**Tableau 4.14** – Sources de revenus durant le premier épisode de non-emploi

**Tableau 5.1** – Sources utilisées lors de la recherche d'information sur le logement, la santé, le marché du travail, l'école, la langue et les procédures d'immigration

**Tableau 5.2** – Type d'aide reçue auprès des ONG avant et après la reconnaissance du statut de réfugié

## Avant-propos

Pour mieux connaître la problématique de l'établissement des demandeurs d'asile<sup>1</sup>, le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration a commandé au professeur Christopher McAll une première étude, qualitative, portant sur un petit groupe de demandeurs d'asile régularisés en 1991<sup>2</sup>. Les résultats de cette étude, publiée en 1996, concluaient à l'impact négatif de la précarité du statut des demandeurs sur leur établissement et au danger de leur marginalisation prolongée

C'est, entre autres choses, afin de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse sur une base quantitative que la présente étude a été entreprise.

Pour des raisons méthodologiques et d'homogénéité de l'analyse, l'échantillon de 407 personnes interviewées a été choisi parmi les demandeurs d'asile de 1994 régularisés avant le 31 mars 1997. Le processus étudié commence avec le dépôt de la revendication du statut de réfugié, moment jugé le plus pertinent : fin de la clandestinité pour certains et fin du statut de visiteur formel pour les autres, et début des démarches en vue de la résidence permanente pour tous.

Les résultats correspondent à un scénario largement appréhendé, compte tenu des aspects connus sur cette population : le taux de dépendance à l'aide sociale est très élevé et l'accès à

l'emploi est lent, rare et tardif. Pire, même si ce portrait varie un peu selon l'âge, le sexe et le niveau de scolarité, aucun sous-groupe ne connaît une situation favorable.

Nous remercions les auteurs, monsieur Jean Renaud et madame Lucie Gingras, pour la qualité du travail accompli. Ils ont su éclairer un processus d'établissement particulier qui s'articule intimement à des démarches administratives qui sont loin d'être limpides pour quiconque est extérieur à l'organisation gouvernementale. Ils ont su en tenir compte dans leurs analyses et en présenter clairement les résultats, ce qui est remarquable. Nous remercions aussi messieurs Gérard Pinsonneault et Alain Carpentier, responsables du suivi de cette étude pour le ministère, qui ont su mener à bien une collaboration fructueuse avec les différents intervenants impliqués : les personnes et les partenaires consultés au préalable, la firme responsable de l'administration du questionnaire auprès des répondants et les auteurs du présent rapport. Nous remercions également madame Martine Faille pour sa contribution particulière qui a été d'un précieux secours tout au long de cette recherche

Lucie Brière  
Directrice par intérim  
Direction de la planification stratégique

---

<sup>1</sup> La terminologie officielle au Canada est «revendicateur du statut de réfugié». En Europe, on utilise généralement le terme «demandeur d'asile». L'expression «requérant du statut de réfugié» est également répandue.

<sup>2</sup> Christopher McAll, Louise Tremblay. *Les requérants du statut de réfugié au Québec : un nouvel espace de marginalité?* [Montréal] : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 1996, 142 p. (Études et recherches n° 16).



## Faits saillants

L'enquête dont le présent rapport fait état est le fruit d'une collaboration de recherche entre la Direction de la planification stratégique du MRCI et le Centre d'études ethniques de l'Université de Montréal (CEETUM). Ses grands paramètres ont été mis au point à la suite d'une consultation menée auprès de divers intervenants impliqués dans le dossier des demandeurs d'asile : employés du ministère ou partenaires de celui-ci. Entre autres, la Table de concertation de Montréal des organismes au service des réfugiés et le ministère de la Sécurité du revenu ont bien voulu nous faire part de leurs commentaires et préoccupations. La firme SOM a obtenu le mandat d'administrer le questionnaire aux répondants. Le rapport a été rédigé par le professeur Jean Renaud, du département de sociologie de l'Université de Montréal et directeur du CEETUM, ainsi que par son assistante de recherche, Lucie Gingras.

### Objet de l'étude

Depuis le début des années 1980, les revendicateurs du statut de réfugié régularisés constituent une proportion significative du mouvement global d'immigration permanente<sup>1</sup> au Québec. Jusqu'ici, le processus d'établissement de cette population au cheminement particulier demeurerait mal connu, comparativement à celui des immigrants réguliers. C'est en grande partie pour combler cette lacune que l'étude a été commandée.

Parmi les 2034 adultes demandeurs d'asile arrivés au Québec en 1994 et devenus résidents permanents par la suite, 407 d'entre eux, habitant dans la grande région de Montréal, ont été interviewés dans le cadre de l'enquête, entre juin et septembre 1997.

---

<sup>1</sup> Depuis 1990, plus particulièrement, la part occupée par les revendicateurs régularisés dans les admissions permanentes a varié de 9 % à 28 %, selon les années (voir annexe 5 du rapport).

### Caractéristiques générales, trajectoire, délais

- Comparativement au mouvement d'immigration dans son ensemble, les caractéristiques des revendicateurs régularisés sont favorables. Ils sont pour la plupart jeunes (70 % ont moins de 41 ans) et scolarisés (60 % ont fréquenté l'école au-delà du niveau secondaire). Au moment de leur accession à la résidence permanente, ils connaissaient majoritairement le français (60 %) et moins souvent l'anglais (40 %). Ils sont rarement bilingues (7 %). Une bonne part de cette compétence linguistique a toutefois été acquise depuis l'arrivée au Canada. En effet, au moment de la revendication, 51,3 % des répondants ignoraient le français et l'anglais ou n'en avaient qu'une connaissance très limitée. Au moment de l'entrevue, ce pourcentage avait diminué à 22,3 %.
- La plupart étaient sans statut au moment de leur revendication (73 %), tandis que 18 % étaient déjà au pays à titre de touristes et 5 % à titre d'étudiants étrangers. Dans la majorité des cas, la revendication a été déposée à leur arrivée, mais pour 16 % des répondants, cela s'est fait après plus d'un mois.
- Près du quart des répondants (22 %) avaient séjourné pendant trois mois ou plus dans un tiers pays.
- Les délais subis avant d'obtenir la reconnaissance du statut et la résidence permanente sont longs. Sept (7) mois se sont écoulés après la revendication avant que 50 % des répondants soient reconnus réfugiés et 22 mois se sont écoulés au total avant que 50 % des répondants ne soient finalement admis à la résidence permanente.

## **Situation du logement**

La situation par rapport au lieu de résidence est une dimension importante du questionnaire utilisé auprès des revendicateurs régularisés. On retiendra particulièrement les points suivants :

- 23 % des répondants ont déclaré avoir reçu de l'aide pour trouver un logement au moment de la revendication. Les principales sources d'aide ont été les parents et les amis.
- Dans les jours suivant leur revendication, 36 % des répondants ont été logés gratuitement, les autres ayant été locataires. Au quatrième mois suivant la revendication, seulement 7 % des répondants étaient encore logés gratuitement.
- La durée médiane du premier logement (durée pour que 50 % des répondants aient quitté le premier logement) est de 6 mois. Au moment de l'entrevue, soit environ 3 ans après la revendication, 13 % des répondants occupaient le même logement qu'à la revendication.
- Les principaux obstacles déclarés lors de la recherche d'un logement sont l'insuffisance de moyens financiers (40 %), la méconnaissance du marché (24 %), l'absence de moyen de transport adéquat (20 %), la méconnaissance de la ville (19 %), l'attitude négative des propriétaires quant au statut d'assisté social du répondant (16 %) et les problèmes de communication, de langue (14 %).
- Le coût mensuel moyen du loyer ou de l'hypothèque est de 373 \$ au premier mois suivant la revendication et de 425 \$ au moment de l'entrevue.

## **Les cours suivis**

Comme les autres nouveaux arrivants, les revendicateurs du statut de réfugié sont de grands consommateurs de cours :

- 75 % des répondants ont suivi au moins un programme de formation pendant la période étudiée (83 % des femmes et 92 % des 18-25 ans).

- 66 % des formations suivies par les répondants étaient à temps plein.
- Tous programmes de formation confondus (y compris les cofis), 80 % sont en français.
- 43 % des répondants ont suivi un cours de langues (autre que ceux en cofi), 25 % sont passés en cofi (à temps plein ou partiel) et 25 % ont suivi un cours d'enseignement régulier. Les femmes sont moins souvent passées en cofi (17 %) que les hommes (34 %).
- 18 % des répondants ont suivi un cours à temps plein en cofi.
- Au moment de l'entrevue, 16 % des répondants étaient inscrits à des cours de l'enseignement régulier à temps plein, la plupart au niveau postsecondaire.

## **L'emploi**

De l'historique professionnel des répondants dont témoigne l'enquête, on retient les tendances suivantes :

- 78 % des répondants avaient déjà occupé un emploi avant leur arrivée au Canada : 86 % des hommes et 68 % des femmes. Chez les 18-25 ans, ce taux n'est que de 38 %.
- Le temps passé avant que 50 % des répondants occupent un premier emploi après la revendication est de 32 mois (24 mois chez les hommes et plus de 36 mois chez les 41 ans et plus).
- Les principaux secteurs industriels du premier emploi sont les industries manufacturières autres que l'habillement (15 %), l'industrie de l'habillement (13 %), l'industrie de la restauration (12 %) et les autres industries de services (14 %).
- Le salaire hebdomadaire brut moyen du premier emploi est de 285 \$.
- 87 % des premiers emplois sont des emplois salariés.



- L'entreprise du premier emploi est généralement de petite taille : elle regroupe 10 employés ou moins dans 43 % des cas; de 11 à 100 employés dans 39 % des cas; et 18 % des premiers emplois sont dans des entreprises de plus de 100 employés.
- Parmi les personnes qui ont occupé au moins un emploi après leur revendication, 73 % n'ont occupé qu'un seul emploi, 20 % en ont occupé deux et 7 % en ont occupé plus de deux.
- 46 % des répondants n'ont pas occupé d'emploi pendant la période étudiée. Cette proportion atteint 60 % chez les femmes et 61 % chez les plus de 40 ans.
- Au moment de l'entrevue, 32 % des répondants occupaient un emploi. De ceux-ci, 17 % affirment faire le même type d'emploi que celui exercé avant de s'installer au Québec. D'autre part, 48 % estiment qu'ils occupent un emploi également ou plus qualifié que celui occupé antérieurement à la migration au Canada.

### ***L'aide obtenue pendant les premières années d'établissement***

#### *Les services obtenus dans le cadre de la revendication*

- 87 % des répondants ont eu recours à un avocat ou conseiller rémunéré par l'aide juridique dans le cadre de leur revendication; 11 % ont retenu les services d'un avocat ou conseiller rémunéré par le répondant; 6 % ont fait appel aux services d'un parent, ami ou connaissance; le recours aux services d'une ONG arrive dernier (moins de 2 % des répondants).

#### *Les services obtenus entourant les procédures d'immigration*

- 66 % des répondants ont fait appel à un ou des organismes publics ou gouvernementaux pour des besoins d'information sur les procédures d'immigration; 44 % ont eu recours aux parents, amis ou connaissances; 7 % ont eu recours à une ONG

d'aide aux immigrants; 3 % se sont référés à leur lieu de culte; aux médias, 2 %.

- 13 % des répondants affirment ne pas avoir eu besoin d'information sur les procédures d'immigration.

#### *Les services rendus par des ONG*

- 35 % des répondants ont affirmé qu'eux-mêmes, leur conjoint ou leur responsable du ménage ont été en contact avec un organisme d'aide aux immigrants ou réfugiés à un moment donné depuis leur revendication; 43 % des 41 ans et plus; 43 % des universitaires.

#### *Le recours à l'aide sociale*

- On estime à 93 % la proportion de répondants qui ont eu recours à l'aide sociale durant la période étudiée. Plus de 50 % des répondants y avaient recours au premier mois suivant la revendication.
- Au moment de l'enquête, soit environ 3 ans après la revendication, 45 % des répondants étaient toujours à leur première période d'aide sociale (55 % chez les femmes et 68 % des 41 ans et plus).
- Les personnes qui n'ont jamais eu recours à l'aide sociale sur la période étudiée (7 %) sont plus souvent des femmes (9 %) que des hommes (4 %). Elles sont aussi plus souvent des universitaires (10 %).

### **L'impact de la précarité de statut sur l'établissement**

Des indices sérieux laissent croire que la précarité du statut exerce un impact sur le processus d'établissement. Outre la formation linguistique à temps plein en cofi, dont l'accès est largement accéléré lorsque la reconnaissance du statut est acquise (4 fois plus rapide), ce qui est normal compte tenu des barrières formelles imposées par la réglementation, le passage au statut définitif de résident permanent semble avoir pour effet de

lever des obstacles implicites dans le domaine des études régulières et de l'emploi. L'accès à un premier cours régulier à temps plein est en effet 3,1 fois plus rapide et l'accès à un premier emploi, 1,6 fois. Dans le cas de ces cours, la régularisation permet au revendicateur de ne plus être assujéti aux frais de scolarité pour étudiants étrangers et d'être en plus admissible aux prêts et bourses, ce qui, en soi, est sans doute suffisant pour expliquer l'effet «libérateur» de l'octroi de la résidence permanente. Pour ce qui est de l'emploi, il faudrait conclure que le permis de travail, même générique (ouvert à tout employeur et pour tout type d'emploi), accessible à la plupart des revendicateurs assez tôt au cours du processus, n'est pas suffisant pour convaincre certains employeurs d'embaucher un revendicateur du statut de réfugié dont la situation n'est pas encore complètement régularisée.

Ces premiers résultats témoignent de la situation globalement difficile des revendicateurs régularisés. On pourrait même affirmer qu'il y a là des signes d'une certaine marginalisation de cette population en ce qui a trait à leur établissement socio-économique.

On peut facilement imaginer que les longs délais auxquels ils sont soumis dans le cadre du processus de reconnaissance du statut et de régularisation définitive et les statuts précaires qui sont les leurs pendant toute cette période pèsent très lourd sur leur processus d'établissement. L'effet accélérateur de l'accès au statut de résident permanent sur l'accès à l'emploi et aux études régulières à temps plein semblerait confirmer l'hypothèse de l'impact négatif des délais sur le cheminement d'établissement. À cet égard, une analyse plus approfondie des données sera cependant nécessaire avant de conclure de manière définitive en cette matière.

## Introduction

Arriver dans un nouveau pays, s'y faire de nouvelles connaissances et de nouveaux amis, recréer les réseaux sociaux perdus ou laissés derrière soi et s'insérer dans ceux de la société d'accueil, apprendre la géographie sociale de sa nouvelle ville pour se trouver un logement, apprendre la langue ou, à tout le moins, s'habituer à sa variation dialectale locale, rechercher un premier emploi pour tenter d'assurer son indépendance économique puis tenter d'améliorer son sort, ce n'est pas, avouons-le, une mince affaire ni une affaire rapidement réglée. Si c'est là le lot commun de tous les immigrants, ils ne sont pas tous également touchés par ces difficultés.

Ceux qui arrivent *visa d'immigrant en main*, sachant dès l'arrivée qu'ils sont les bienvenus, n'ont au moins pas à redouter d'incertitudes légales quant à leur avenir dans cette nouvelle société : ils ont le statut de résident permanent dès le début. Certes, ils pourront s'établir de façon plus ou moins rapide selon leurs caractéristiques personnelles (âge, sexe, scolarité, expérience professionnelle, etc.) et selon les conditions de leur migration<sup>1</sup> (en partie reflétées dans leur catégorie d'admission : indépendants, famille ou réfugiés). Mais ils savent qu'ils peuvent s'établir, que leur avenir est dans le nouveau pays; ils peuvent dès l'arrivée commencer à le construire.

Au contraire, ceux qui arrivent sans statut, demandant refuge, risquent fort de connaître un établissement plus chaotique. Ils se retrouveront confrontés à une période d'incertitude quant à leur

capacité de s'établir, qui durera tant que leur situation n'aura pas été légalement régularisée; ils risquent même que cette régularisation n'arrive pas et d'être confrontés alors à un renvoi du pays. Si, de surcroît, ces personnes ont fait cette demande d'asile pour des raisons d'insécurité politique dans leur pays d'origine ou encore si elles ont connu des sévices corporels ou psychologiques, on comprendra que ces facteurs viennent compliquer et rendre plus difficile leur établissement, puisqu'elles ont alors non seulement à vivre avec l'incertitude de leur avenir légal mais elles ont aussi une double charge d'ajustement psychologique, l'une liée à l'adaptation et à l'ajustement à la nouvelle société, l'autre liée à la récupération des traumatismes physiques ou psychologiques.

L'étude présentée dans les pages qui suivent porte sur ces migrants incertains que constituent les *revendicateurs du statut de réfugié*. Plus spécifiquement, elle porte sur ceux qui ont fait une demande de statut durant l'année 1994 *et qui ont été régularisés* au Québec avant le 31 mars 1997<sup>2</sup>. Nous n'avons interviewé que des personnes régularisées, à la fois pour des raisons éthiques (il serait pour le moins inélégant de demander la coopération et la confiance pour fins de recherche de revendicateurs risquant par ailleurs d'être expulsés), et parce que ce n'est qu'à partir du moment où ils obtiennent le droit à l'établissement permanent qu'ils sont pleinement sous la responsabilité du MRCI.

---

<sup>1</sup> Pour la description des immigrants ayant ce statut dès l'arrivée, on consultera Jean Renaud, Alain Carpentier, Catherine Montgomery, Gisèle Ouimet. *La première année d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989. Portraits d'un processus*. [Montréal] : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1992, 77 p. et Jean Renaud, Serge Desrosiers, Alain Carpentier. *Trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989. Portraits d'un processus*. [Montréal] : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1993, 120 p. (Études et recherches n° 5).

---

<sup>2</sup> Selon les données du MRCI, entre 1989 et 1994, environ la moitié des personnes définies comme revendicateurs ont obtenu la résidence permanente. Elle tend alors à être très largement obtenue dans les trois premières années. Voir à ce sujet la note méthodologique en annexe de A. Carpentier et G. Pinsonneault, *Les revendicateurs du statut de réfugié de 1989 à 1994 : description générale et évaluation de la représentativité d'un échantillon de revendicateurs régularisés de 1994*. L'étude des revendicateurs de 1994 régularisés avant l'été 1997 donne donc le portrait de la cohorte presque complète la plus récente.

Ce choix de population a cependant une conséquence : il s'agit de revendicateurs dont la requête a connu une fin heureuse et non pas de l'ensemble des revendicateurs. On ne peut donc pas utiliser les données de notre enquête pour évaluer des prévalences ou des probabilités de transition antérieures à l'obtention du droit à l'établissement : nous n'avons pas tous ceux qui risquaient de connaître ces transitions, nous n'avons que les dénouements positifs.

Les analyses présentées ici seront surtout descriptives. Nous présenterons leur processus d'établissement sur plusieurs aspects de leur vie à partir du moment où ils ont déposé leur demande de statut de réfugié : après avoir décrit qui ils sont et comment ils ont franchi les diverses étapes administratives, nous décrirons leur établissement résidentiel, leur fréquentation du système scolaire et les cours spécifiques qu'ils ont suivis, leurs rapports avec les emplois rémunérés et les soutiens privés et publics auxquels ils ont fait appel au fil du temps. Comme on peut le voir, nous nous centrerons sur l'histoire de vie « objective » des revendicateurs régularisés au cours des trois années suivant leur demande de statut. L'exploration adéquate de leur vécu subjectif demanderait une tout autre approche que celle que nous avons adoptée.

## La population à l'étude et l'échantillon

L'enquête est basée sur un échantillon probabiliste de 407 répondants âgés de 18 ans ou plus au moment de la revendication, tirés de la population des 2034 revendicateurs de l'année 1994 régularisés (ayant obtenu le droit à la résidence permanente) au Québec, au plus tard au 31 mars 1997, et demeurant dans la grande région métropolitaine de Montréal au moment de l'enquête. On trouvera en annexe la description de cette population et de la capacité de l'échantillon de la refléter. Notons simplement ici que l'échantillon ne semble pas biaisé et que les différences qui apparaissent entre l'échantillon et la population sont plus vraisemblablement attribuables à une redéfinition dynamique de la population. La mobilité géographique des reven-

dicateurs s'accroissant probablement avec l'obtention de la résidence permanente, ceux-ci ont pu quitter Montréal ou le Québec pour d'autres régions canadiennes; cela expliquerait la légère tendance perçue dans l'analyse relativement à la surreprésentation des personnes vivant en couple qui, elles, seraient plus stables.

Les entrevues ont eu lieu en face-à-face à l'été 1997.

## Le questionnaire

Le questionnaire est conçu pour saisir la dynamique de l'établissement. Outre une partie plus conventionnelle, il recense les événements qu'ont connus les répondants depuis leur demande de statut. Les logements, les emplois, les périodes sans emploi et les cours suivis à partir de ce moment sont tous recensés et on en connaît la date de début, la date de fin et les caractéristiques. Pour plusieurs autres événements, on connaît aussi la date où ils se sont produits. Cela va nous permettre de décrire l'établissement *au fil du temps*. Pour simplifier les problèmes liés à la mémoire qu'implique ce type d'enquête étant donné que les répondants doivent se remémorer un grand nombre de dates<sup>3</sup>, nous avons utilisé le *mois* comme unité de temps dans l'enquête et dans les descriptions et les analyses qui suivent.

La préparation du questionnaire a grandement bénéficié de l'expérience acquise dans l'enquête sur l'établissement des nouveaux immigrants (ÉNI), des travaux de McAll<sup>4</sup>, de même que des rencontres de travail avec un très large éventail de personnes intéressées au sujet.

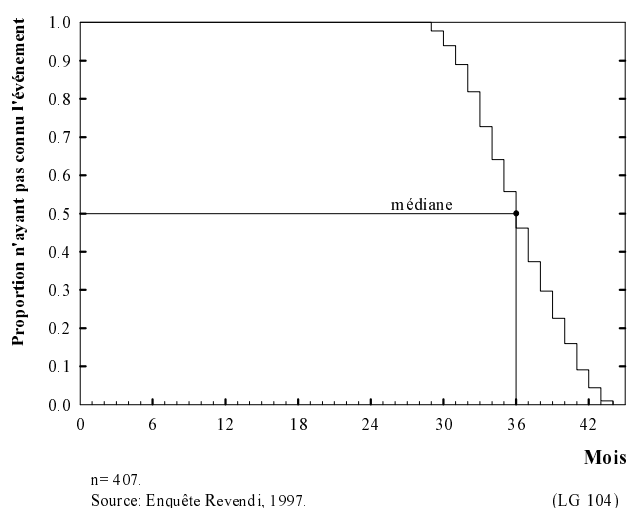
---

<sup>3</sup> On consultera sur ces questions : Jean Renaud, Alain Carpentier. « Datation des événements dans un questionnaire et gestion de la base de données ». In : A. Turmel (éd.). *Chantiers sociologiques et anthropologiques. Actes du colloque de l'Acsalf, 1990*. Montréal : Méridien, 1993, p. 231-260.

<sup>4</sup> Christopher McAll, Louise Tremblay. *Les requérants du statut de réfugié au Québec : un nouvel espace de marginalité?* [Montréal] : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 1996, 142 p. (Études et recherches n° 16).

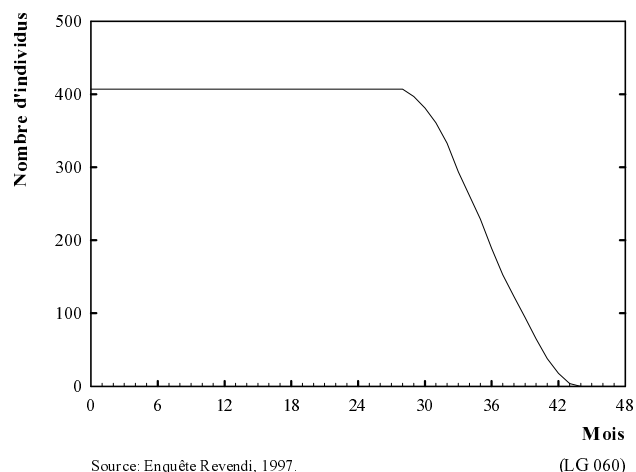
## Les données temporelles

Les répondants sont sous observation pour une période variant de 29 à 44 mois après leur demande d'asile (Figure 0.1). Le temps typique (médian)<sup>5</sup> est de 36 mois .

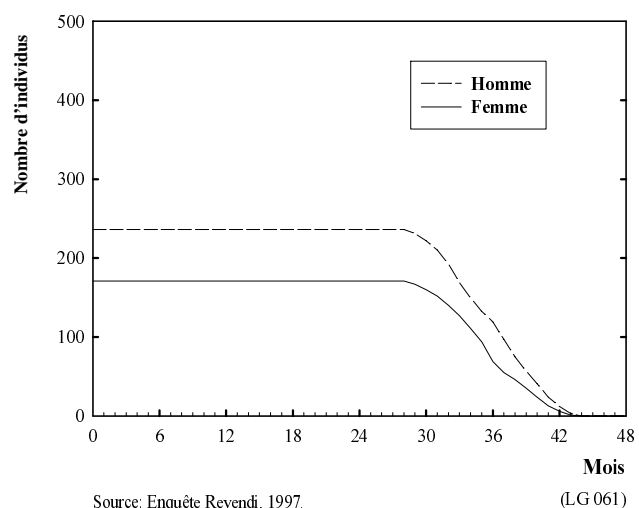


**Figure 0.1 - Table des sorties d'observation (depuis la revendication).**

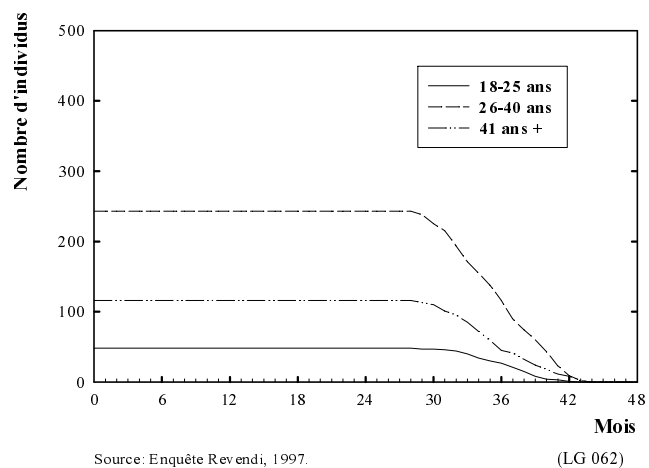
Pour les 29 premiers mois, les effectifs sous analyse sont égaux à la taille totale de l'échantillon (n=407), alors qu'à partir de ce moment ils décroissent. Le graphique (Figure 0.2) illustre l'évolution de la taille échantillonnale à chaque mois après la demande de statut. On constate qu'après le mois 36 les effectifs deviennent trop petits pour être robustes, surtout lorsqu'on prend les catégories des variables contrôles que sont le sexe (Figure 0.3), l'âge (Figure 0.4) et la scolarité (Figure 0.5). Les analyses seront donc restreintes à ces 36 premiers mois.



**Figure 0.2 - Effectifs sous observation à chaque mois.**

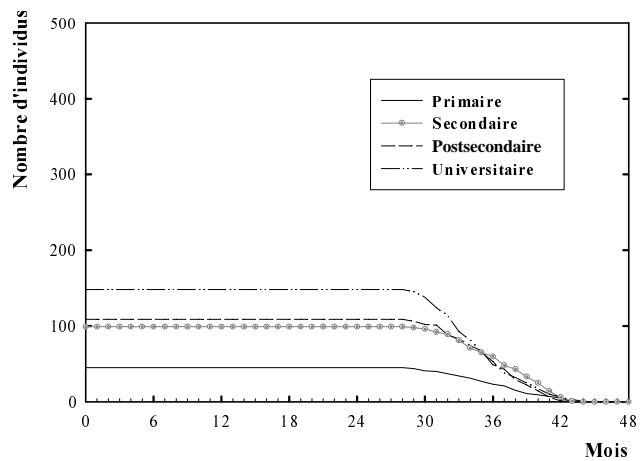


**Figure 0.3 - Effectifs sous observation à chaque mois selon le sexe.**



**Figure 0.4 - Effectifs sous observation à chaque mois selon le groupe d'âge.**

<sup>5</sup> Dans ce rapport, nous utiliserons fréquemment le terme de durée ou de temps médian, qui est la valeur centrale partageant l'échantillon en deux, c'est-à-dire la durée où 50 % de l'échantillon a connu l'événement (dans ce cas-ci, l'entrevue).



Source: Enquête Revendi, 1997.

(L.G 063)

**Figure 0.5 - Effectifs sous observation à chaque mois selon le niveau de scolarité.**

Enfin, on aura intensivement recours à des graphiques pour illustrer les données par ailleurs complexes qui sont produites par des tables de survie et des séries chronologiques sur 36 mois. On trouvera en annexe une explication de ces divers graphiques et des règles de leur lecture.

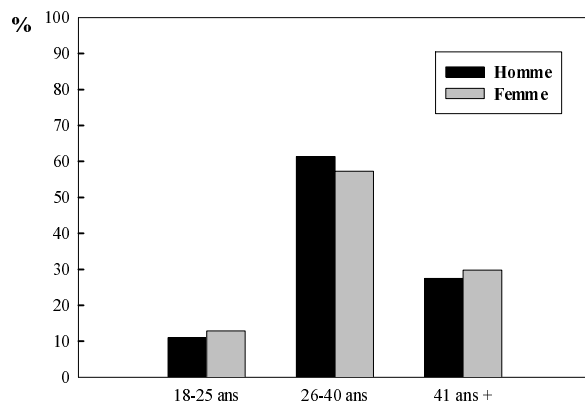
# Chapitre 1 – Qui sont les revendicateurs du statut de réfugié régularisés

Ce chapitre présente un portrait général des revendicateurs de statut de réfugié régularisés : leurs caractéristiques socio-économiques, leur connaissance du français et de l'anglais, les conditions et les motifs de leur migration et, enfin, les divers délais (administratifs et autres) liés aux procédures d'immigration.

## 1.1 – Quelques caractéristiques au moment de la revendication

On compte 58 % d'hommes et 42 % de femmes parmi les répondants. Le groupe des 26-40 ans<sup>1</sup> comprend près de 60 % des effectifs, les 41 ans et plus regroupant 28,5 % et les 18-25, 11,8 % (Figure 1.1). Le niveau scolaire est élevé parmi les réfugiés régularisés puisque 36,9 % ont atteint (avant leur migration au Canada) le niveau universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat) et que 27,2 % ont un niveau postsecondaire non universitaire<sup>2</sup>; 24,7 % ont un niveau secondaire et les répondants ayant un niveau primaire ne représentent que 11,2 % des effectifs. Si on compare le taux d'universitaires à celui des immigrants interrogés dans l'enquête ÉNI<sup>3</sup>, on remarque qu'il est légèrement plus bas (42 %); il est cependant

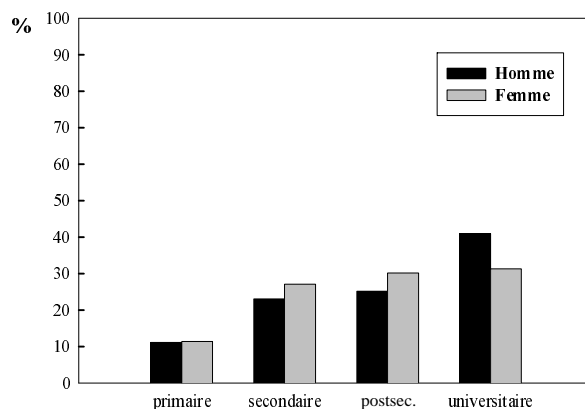
nettement plus élevé lorsqu'on le compare uniquement avec celui de la catégorie «réfugiés» de l'ÉNI, taux qui n'atteignait que 19,5 %. Les hommes ayant poursuivi des études universitaires sont un peu plus nombreux (40,9 %) que les femmes (31,3 %) (Figure 1.2). Le niveau universitaire est moins fréquemment atteint chez les plus jeunes (10,4 %) que chez les plus âgés (42,1 % et 36,9 % respectivement chez les 26-40 ans et les 41 ans et plus).



n= 407.  
Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG 001)

Figure 1.1 - Groupes d'âge selon le sexe.



n= 401.  
Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG 002)

Figure 1.2 - Niveau de scolarité à la revendication selon le sexe.

<sup>1</sup> Nous utiliserons les mêmes regroupements pour les grandes variables contrôles que ceux utilisés dans l'enquête ÉNI afin de faciliter les comparaisons. Pour déterminer s'il y a des différences entre les sexes, groupes d'âge et scolarités, des tests du chi carré sont effectués dans les tableaux croisés (au seuil de 5 %).

<sup>2</sup> Pour alléger le texte du présent rapport, nous ne mentionnerons dorénavant que le qualificatif «postsecondaire».

<sup>3</sup> L'enquête sur l'établissement des nouveaux immigrants (ÉNI) a interrogé en trois vagues successives un échantillon d'immigrants arrivés en 1989. Pour plus de détails concernant l'enquête, voir Jean Renaud et al. *La première année...* op cit. et Jean Renaud et al. *Trois années...* op cit.

## Pays de naissance

Globalement, l'Algérie arrive en tête parmi les pays de naissance (12,6 %) (Tableau 1.1). Suivent le Bangladesh (8,9 %), le Sri Lanka (8,6 %), l'ex-Union soviétique<sup>4</sup> (7,4 %), Haïti (6,9 %) et le Pérou (6,7 %) (nous ne considérons que les pays représentés à plus de 2 % dans l'échantillon, les autres étant regroupés sous la catégorie «autre»).

On remarque que la distribution est différente selon le sexe. Les pays d'origine qui dominent chez les femmes sont Haïti (10,6 %), l'Algérie (9,4 %), l'ex-Union soviétique (8,8 %) et l'Iran (8,2 %). Chez les hommes, l'Algérie domine (14,9 %), suivie du Bangladesh (11,9 %) et du Sri Lanka (9,8 %).

On observe peu de ressortissants algériens et haïtiens parmi les jeunes (2,1 % dans les deux cas); les 18-25 ans viennent surtout du Pérou (12,5 %), de l'ex-Union soviétique (10,4 %) et du Sri Lanka (10,4 %). Chez les 26-40 ans, il y a dominance de l'Algérie (14,4 %), du Bangladesh (9,1 %) et d'Haïti (8,2 %); une faible proportion de

répondants sont nés en ex-Union soviétique (4,9 %). Enfin, l'Algérie (13,2 %), l'ex-Union soviétique (11,4 %) et le Sri Lanka (9,6 %) sont les principaux pays de naissance chez les plus de 40 ans.

L'Algérie se distingue nettement des autres pays d'origine pour sa grande proportion d'universitaires (21,1 %). À l'opposé, le Sri Lanka a la plus grande proportion de répondants de niveaux primaire et secondaire, soit 18,2 % à chaque niveau.

## Les langues maternelles

Le Tableau 1.2 montre la distribution des principales langues maternelles (plus de 2 % dans l'échantillon) selon le sexe, le groupe d'âge et le niveau de scolarité. Deux langues dominent : l'espagnol et l'arabe. Le français arrive en sixième position (6,4 %) et l'anglais est absent. Chez les hommes, une troisième langue vient s'ajouter presque ex-aequo : le bengali; chez les femmes, l'espagnol ressort nettement (24,1 %) suivi, dans une proportion bien moindre, par l'arabe (11,8 %).

Plus du quart des jeunes (27,1 %) sont de langue maternelle espagnole; dans les deux autres

Tableau 1.1 - Principaux pays de naissance des répondants

Pays	hommes	femmes	18-25	26-40	41+	prim.	sec.	postsec.	univ.	Total
Algérie	14,9	9,4	2,1	14,4	13,2	6,8	5,1	11,0	21,1	12,6
Bangladesh	11,9	4,7	8,3	9,1	8,8	6,8	9,1	6,4	11,6	8,9
Sri Lanka	9,8	7,1	10,4	7,8	9,6	18,2	18,2	7,3	,7	8,6
Ex-Union soviétique	6,4	8,8	10,4	4,9	11,4	,0	3,0	11,0	10,2	7,4
Haïti	4,3	10,6	2,1	8,2	6,1	6,8	11,1	5,5	2,7	6,9
Pérou	6,0	7,6	12,5	4,9	7,9	,0	7,1	10,1	6,1	6,7
Iran	3,8	8,2	2,1	6,2	6,1	2,3	11,1	4,6	4,1	5,7
Inde	7,7	1,2	4,2	4,9	5,3	11,4	6,1	4,6	2,7	4,9
Burundi	2,1	7,1	2,1	4,5	4,4	,0	3,0	5,5	4,8	4,2
Rép. pop. du Congo	4,3	4,1	8,3	4,1	2,6	,0	4,0	5,5	4,8	4,2
Roumanie	4,7	2,4	4,2	3,7	3,5	2,3	2,0	7,3	2,7	3,7
Rwanda	3,4	3,5	4,2	4,5	,9	,0	1,0	,9	8,2	3,5
Guatemala	2,1	4,7	6,3	2,5	3,5	11,4	5,1	2,8	,0	3,2
Liban	3,4	1,2	2,1	2,1	3,5	11,4	,0	2,8	,7	2,5
Autre	15,3	19,4	20,8	18,1	13,2	22,7	14,1	14,7	19,7	17,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	(235)	(170)	(48)	(243)	(114)	(44)	(99)	(109)	(147)	(405)

Source : Enquête Revendi, 1997.

<sup>4</sup> Pour être cohérents, nous avons dû regrouper sous cette appellation tous les ressortissants des républiques formant l'ex-Union soviétique, certains répondants l'ayant déclarée comme pays de naissance.

groupes d'âge, l'arabe est presque aussi important que l'espagnol.

Enfin, on note que la langue arabe est prédominante à la fois parmi les répondants de niveau primaire (26,7 %) et les universitaires (16,3 %).



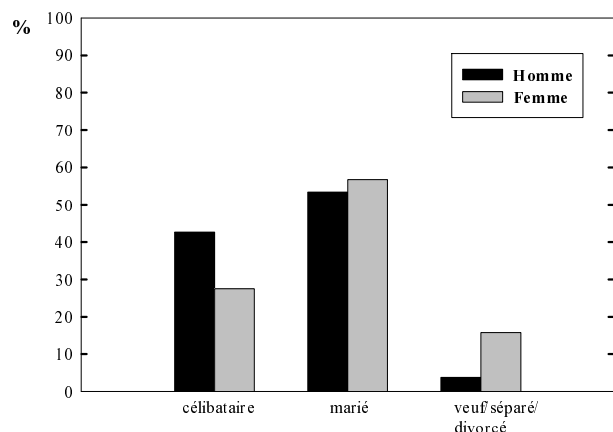
**Tableau 1.2 - Principales langues maternelles des répondants**

Langues	hommes	femmes	18-25	26-40	41+	prim.	sec.	postsec.	univ.	Total
Espagnol	12,0	24,1	27,1	14,9	17,5	17,8	16,3	20,4	15,6	17,1
Arabe	13,2	11,8	4,2	12,4	16,7	26,7	3,1	10,2	16,3	12,6
Bengali	12,0	4,7	10,4	8,7	8,8	6,7	9,2	7,4	10,9	8,9
Tamil	9,4	7,1	10,4	7,4	9,6	15,6	18,4	7,4	,7	8,4
Russe	6,0	8,8	10,4	4,5	11,4	,0	3,1	11,1	9,5	7,2
Français	8,5	3,5	6,3	7,0	5,3	2,2	4,1	9,3	7,5	6,4
Créole	3,4	8,8	2,1	6,6	5,3	6,7	9,2	3,7	2,0	5,7
Punjabi	7,7	1,2	6,3	5,4	3,5	11,1	6,1	3,7	3,4	5,0
Kinyarwanda	4,3	4,1	4,2	5,8	,9	,0	1,0	1,9	9,5	4,2
Farsi	2,1	6,5	2,1	2,9	7,0	4,4	9,2	1,9	2,0	4,0
Kirundi	1,3	7,1	2,1	3,7	4,4	,0	3,1	4,6	4,1	3,7
Roumain	4,3	2,4	4,2	3,3	3,5	2,2	1,0	7,4	2,7	3,5
Berbère	2,6	1,8	,0	2,5	2,6	,0	2,0	,9	4,1	2,2
Lingala	1,3	3,5	4,2	2,5	,9	,0	3,1	3,7	1,4	2,2
Perse	1,7	2,4	,0	3,3	,0	,0	2,0	2,8	2,0	2,0
Autre	10,3	2,4	6,3	9,1	2,6	6,7	9,2	3,7	8,2	6,9
Total	100,0 (234)	100,0 (170)	100,0 (48)	100,0 (242)	100,0 (114)	100,0 (45)	100,0 (98)	100,0 (108)	100,0 (147)	100,0 (404)

Source : Enquête Revendi, 1997.

### L'état civil<sup>5</sup>

Lors de la revendication, un peu plus de la moitié des répondants étaient mariés (54,8 %), répartition qui varie peu selon le sexe. Par contre, on retrouve significativement plus de séparés/divorcés/veufs parmi les femmes (15,8 %) que parmi les hommes (3,8 %) (Figure 1.3). Ce sous-groupe est également surreprésenté parmi les 41 ans et plus (19,0 %), alors qu'il n'est que de 2,1 % chez les 18-25 ans et de 5,4 % chez les 26-40 ans. Les célibataires sont beaucoup plus nombreux chez les hommes (42,7 %) que chez les femmes (27,5 %). Comme on s'y attend, plus on avance en âge et plus la proportion de célibataires diminue (72,9 % chez les 18-25 ans; 41,9 % chez les 26-40 ans et 9,5 % chez les plus de 40 ans).



n= 407.  
Source: Enquête Revendi 1997

(I.G 003)

**Figure 1.3 - Statut matrimonial à la revendication selon le sexe.**

<sup>5</sup> Donnée tirée du fichier administratif.

## La religion

Le tiers (34,1 %) des répondants est d'affiliation catholique romaine et le quart (26,4 %) est musulman (Tableau 1.3). Le reste se distribue entre les confessions hindoue (11,9 %), protestante (8,1 %), orthodoxe (7,2 %), sikhe (4,0 %), juive (1,2 %), autre (indéterminée dans le questionnaire) (2,5 %) et aucune affiliation religieuse (4,2 %).

Les femmes sont significativement plus souvent catholiques (42,7 %) que les hommes (27,8 %), ces derniers étant un peu plus souvent hindous (15,4 %) et musulmans (29,5 %) que les femmes (7,0 % et 22,2 % respectivement). Les jeunes sont également plus fréquemment catholiques (46,8 %) que les groupes plus âgés. On remarque une concentration un peu plus forte d'hindous et de sikhs chez les répondants ayant un niveau primaire ou secondaire. C'est parmi les universitaires que l'on retrouve la plus forte proportion n'ayant aucune affiliation religieuse (7,5 %).

n'est pas mesurée de la même façon que les deux autres, ce qui n'exclura pas pour autant toute forme de comparaison avec les autres variables tirées du questionnaire. Nous avons cependant choisi de la traiter en priorité, bien qu'elle s'inscrive chronologiquement entre les deux variables du questionnaire.

Les données recueillies par le MRCI au moment de l'octroi de la résidence permanente indiquent que 59,6 % des répondants connaissent le français et 40,4 %, l'anglais (Tableau 1.4). Dans l'ensemble, 7,1 % connaissent les deux langues

**Tableau 1.4 - Connaissance du français et de l'anglais selon les données du visa (à la résidence permanente)**

Connaissance du français	Connaissance de l'anglais			
	oui	non	Total	
Oui	7,1	52,5	59,6	(236)
Non	33,3	7,1	40,4	(160)
Total	40,4	59,6	100,0	(396)
	(160)	(236)	(396)	

Source : Enquête Revendi, 1997.

**Tableau 1.3 - Affiliation religieuse des répondants**

Religion	hommes	femmes	18-25	26-40	41+	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
Catholique romaine	27,8	42,7	46,8	33,9	29,3	24,4	34,3	38,0	32,7	34,1
Musulmane	29,5	22,2	21,3	28,5	24,1	33,3	28,3	20,4	28,6	26,4
Hindoue	15,4	7,0	10,6	10,7	14,7	17,8	17,2	8,3	9,5	11,9
Protestante	6,0	11,1	4,3	8,7	8,6	6,7	9,1	9,3	6,8	8,1
Orthodoxe	6,8	7,6	10,6	4,5	11,2	2,2	3,0	13,9	6,8	7,2
Sikhe	6,4	,6	2,1	4,1	4,3	11,1	5,1	2,8	2,0	4,0
Juive	,9	1,8	2,1	,8	1,7	,0	,0	,9	2,7	1,2
Bouddhiste	,9	,0	,0	,8	,0	,0	1,0	,0	,7	,5
Autre	2,6	2,3	2,1	2,5	2,6	2,2	,0	3,7	2,7	2,5
Aucune	3,8	4,7	,0	5,4	3,4	2,2	2,0	2,8	7,5	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	(234)	(171)	(47)	(242)	(116)	(45)	(99)	(108)	(147)	(405)

Source : Enquête Revendi, 1997.

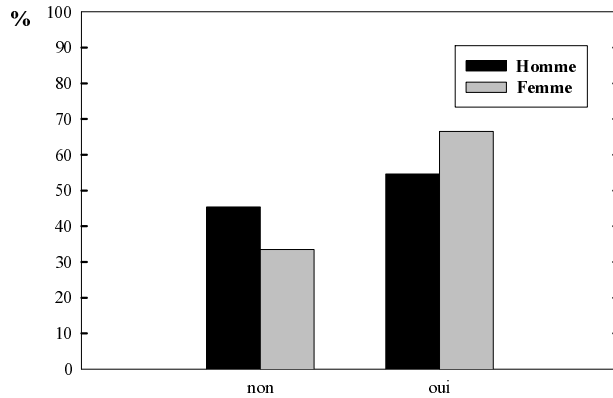
## 1.2 – La connaissance du français et de l'anglais

La connaissance des répondants quant au français et à l'anglais a été appréhendée à deux temps différents dans le questionnaire : avant de venir au Canada et au moment de l'entrevue. De plus, nous disposons de renseignements relatifs à la connaissance des langues officielles contenus dans le visa du répondant, visa qui est octroyé au moment de la résidence permanente, soit entre l'arrivée au pays et le moment de l'entrevue. De source administrative, cette dernière information

et le même pourcentage ne connaît ni le français ni l'anglais.

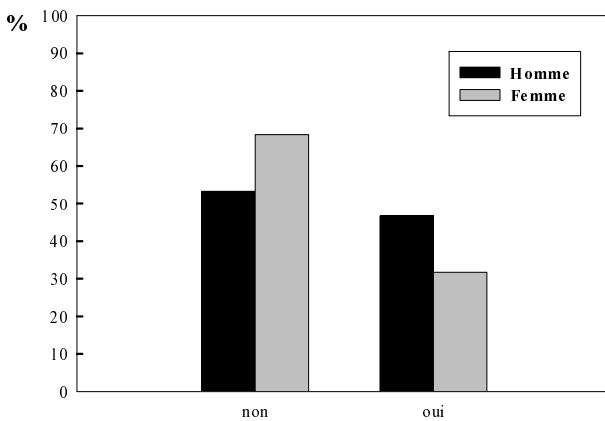
Les femmes connaissent significativement plus le français (66,5 %) que les hommes (54,6 %), mais (significativement) moins l'anglais (31,7 %) que ces derniers (46,7 %) (Figures 1.4 et 1.5). Les proportions connaissant l'une ou l'autre des deux langues ne varient pas selon le groupe d'âge. Par contre, le niveau de scolarité différencie la connaissance du français (mais non de l'anglais) : la proportion augmente avec un niveau d'instruction plus élevé (Figure 1.6).

Examinons maintenant le changement intervenu dans la connaissance de ces langues



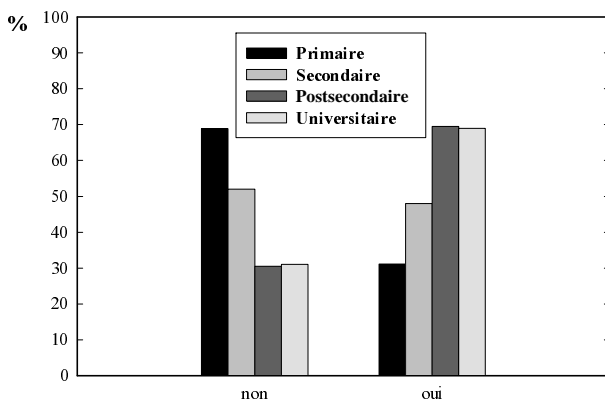
n= 396.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 044)

**Figure 1.4 - Connaissance du français selon le sexe (à l'obtention de la résidence permanente).**



n= 396.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 048)

**Figure 1.5 - Connaissance de l'anglais selon le sexe (à l'obtention de la résidence permanente).**



n= 390.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 046)

**Figure 1.6 - Connaissance du français selon le niveau de scolarité (à l'obtention de la résidence permanente).**

depuis l'arrivée au Québec. Grâce aux renseignements saisis à deux moments différents, nous allons pouvoir mesurer de façon dynamique cette connaissance. Précisons qu'elle a été mesurée à l'aide de quatre aspects de la connaissance d'une langue, qui réfèrent à la dimension de l'oral et à la dimension de l'écrit : comprendre et parler (l'oral), lire et écrire (l'écrit). Nous avons privilégié l'analyse de la première dimension, l'écrit étant un sous-ensemble de l'oral. Comprendre et parler une langue est la base pour survivre dans la vie quotidienne. Chaque aspect (comprendre, parler) est évalué par une échelle progressive à quatre niveaux : pas du tout (0), un peu (1), bien (2) et très bien (3). En croisant les deux variables, l'indice ainsi produit a une échelle de 7, où «0» indique une connaissance nulle de l'un et l'autre des deux aspects et «6», une très bonne connaissance de ces deux aspects. Un dernier point à souligner, il s'agit de l'appréciation personnelle du répondant de la connaissance de la langue qu'il a, appréciation qui est toute subjective.

Les Tableaux 1.5 et 1.6 nous montrent le degré de connaissance du français oral des répondants avant la migration et au moment de l'entrevue. Nous remarquons une polarisation entre les catégories extrêmes relatives à la connaissance pré-migratoire du français. La connaissance s'est nettement accrue entre l'arrivée au Canada et l'entrevue, la proportion de «pas du tout» («0») passant de 58,7 % à 14,5 %. Cette amélioration s'est faite au profit des catégories intermédiaires «2» et «4», qui regroupent principalement des gens ayant répondu qu'ils comprenaient et parlaient «un peu» et «bien» le français. La proportion de répondants ayant obtenu la cote «6» («très bien») avant la migration au Canada est de 30 %; la progression de cette cote est beaucoup plus faible que la cote «0», passant à 37,1 % au moment de l'entrevue.

Cette connaissance du français oral avant la migration est différente selon la scolarité (et non selon le sexe ou l'âge) : la proportion de «pas du tout» diminue significativement à mesure que le niveau augmente (Tableau 1.5). Inversement, la proportion connaissant très bien le français oral augmente avec le niveau de scolarité.

Au moment de l'entrevue, plus de femmes que d'hommes avaient une connaissance du français oral (Tableau 1.6). La cote «0» («pas du tout»)

**Tableau 1.5 - Connaissance du français oral avant l'arrivée au Canada selon une échelle progressive**

	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
0	80,0	72,7	54,1	45,9	58,7
1	,0	1,0	,9	1,4	1,0
2	4,4	1,0	11,0	4,1	5,7
3	2,2	1,0	,9	,7	1,0
4	6,7	7,1	2,8	1,4	3,7
5	,0	,0	,0	,0	,0
6	6,7	17,2	30,3	46,6	30,0
Total	100,0 (45)	100,0 (99)	100,0 (109)	100,0 (148)	100,0 (407)

Source : Enquête Revendi, 1997.

renferme proportionnellement plus d'hommes (18,6 %) que de femmes (8,8 %). À l'autre bout de l'échelle, la cote «6» («très bien») comprend un peu plus de femmes que d'hommes. Il y a également des écarts selon l'âge. Les plus de 40 ans et les 18-25 ans dépassent nettement les 26-40 ans quant à la proportion de connaissance nulle en français oral (23,3 % et 18,8 % contre 9,5 %). Les 26-40 ans sont les plus nombreux à obtenir la cote «6» (43,6 %). Enfin, plus le niveau de scolarité augmente, plus les répondants ont déclaré avoir une très bonne connaissance du français oral.

**Tableau 1.6 - Connaissance du français oral au moment de l'entrevue selon une échelle progressive**

	hommes	femmes	18-25	26-40	41+	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
0	18,6	8,8	18,8	9,5	23,3	35,6	23,2	9,2	4,7	14,5
1	6,8	2,3	4,2	6,6	1,7	13,3	5,1	1,8	4,1	4,9
2	19,9	21,6	16,7	20,6	22,4	26,7	26,3	23,9	13,5	20,6
3	3,0	6,4	2,1	2,9	8,6	2,2	3,0	5,5	5,4	4,4
4	16,1	16,4	22,9	15,2	15,5	13,3	14,1	19,3	15,5	16,2
5	1,3	3,5	6,3	1,6	1,7	,0	1,0	2,8	3,4	2,2
6	34,3	40,9	29,2	43,6	26,7	8,9	27,3	37,6	53,4	37,1
Total	100,0 (236)	100,0 (171)	100,0 (48)	100,0 (243)	100,0 (116)	100,0 (45)	100,0 (99)	100,0 (109)	100,0 (148)	100,0 (407)

Source : Enquête Revendi, 1997.

L'état de la connaissance prémigratoire de l'anglais oral des répondants diffère de celle du français (Tableau 1.7). Il semble en effet que beaucoup plus de gens connaissent au moins quelques mots d'anglais à leur arrivée que de français : seulement 30 % des répondants ont une connaissance nulle en anglais (contre 58,7 % pour le français). Par contre, nous en rencontrons beaucoup moins qui ont une très bonne connaissance de l'anglais oral (4,4 % contre 30,0 % pour le français). Il y a donc moins de polarisation entre les cotes extrêmes. Une bonne part des répondants ont déclaré qu'ils comprenaient et parlaient «un peu» l'anglais (cote «2» : 38,2 %).

À l'instar du français oral, la connaissance de l'anglais progresse. Au moment de l'entrevue, le pourcentage de connaissance nulle tombe à 13,8 %, proportion qui, on l'a vu plus haut, se rapproche de celle du français pour la même catégorie (Tableau 1.8). Cette amélioration semble s'être faite au profit de la cote 4 («bien»), qui passe de 16,7 % à 25,4 %. Il y a également un peu plus de gens qui, au moment de l'entrevue, parlent et comprennent «très bien» l'anglais (10,1 %) comparativement à la situation prémigratoire (4,4 %).

Enfin, il nous semblait intéressant de croiser l'information quant aux deux langues. Le Tableau 1.9 montre l'état de la connaissance du français oral et de l'anglais oral avant l'arrivée au Canada. On remarque la faiblesse des effectifs s'inscrivant dans la partie inférieure droite, là où se trouvent les connaissances «bonne» et «très bonne» des deux langues. Seulement 2 % parlait et comprenait très bien le français et l'anglais; on peut également ajouter un 7,6 % qui connaissait très bien le français oral et bien l'anglais oral. Dans le coin

opposé du tableau, on trouve 22,4 % qui ne connaissait ni le français ni l'anglais.

Il y a une nette progression dans la connaissance des deux langues. Si on se reporte au moment du visa au Tableau 1.4, seulement 7,1 % des répondants ne connaissaient ni le français ni l'anglais. Et au moment de l'entrevue, plus que 3,9 % de répondants ne connaissaient ni le français ni l'anglais (voir la partie supérieure gauche du Tableau 1.10). Le pourcentage de ceux qui connaissaient bien et très bien les deux langues (partie inférieure droite du Tableau 1.10) s'est également accru.

**Tableau 1.7 - Connaissance de l'anglais oral avant l'arrivée au Canada selon une échelle progressive**

	hommes	femmes	18-25	26-40	41+	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
0	26,8	34,5	29,2	22,7	45,7	66,7	34,3	29,4	13,6	30,0
1	6,0	5,3	8,3	6,2	3,4	2,2	11,1	2,8	5,4	5,7
2	37,4	39,2	33,3	40,9	34,5	26,7	42,4	41,3	38,1	38,2
3	3,8	4,7	2,1	4,1	5,2	,0	,0	4,6	8,2	4,2
4	21,3	10,5	20,8	19,8	8,6	2,2	10,1	16,5	26,5	16,7
5	1,3	,0	,0	1,2	,0	,0	,0	,9	1,4	,7
6	3,4	5,8	6,3	5,0	2,6	2,2	2,0	4,6	6,8	4,4
Total	100,0 (235)	100,0 (171)	100,0 (48)	100,0 (242)	100,0 (116)	100,0 (45)	100,0 (99)	100,0 (109)	100,0 (147)	100,0 (407)

Source : Enquête Revendi, 1997.

**Tableau 1.8 - Connaissance de l'anglais oral au moment de l'entrevue selon une échelle progressive**

	hommes	femmes	18-25	26-40	41+	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
0	8,1	21,8	10,4	7,0	29,3	53,3	13,1	7,4	3,4	13,8
1	3,8	6,5	6,3	5,0	4,3	4,4	6,1	4,6	4,7	4,9
2	39,4	34,7	29,2	38,8	37,9	31,1	46,5	38,9	33,8	37,4
3	2,5	9,4	6,3	4,5	6,9	2,2	2,0	9,3	6,1	5,4
4	33,5	14,1	18,8	30,6	17,2	4,4	23,2	23,1	35,8	25,4
5	3,0	2,9	4,2	3,7	,9	2,2	2,0	4,6	2,7	3,0
6	9,7	10,6	25,0	10,3	3,4	2,2	7,1	12,0	13,5	10,1
Total	100,0 (236)	100,0 (170)	100,0 (48)	100,0 (242)	100,0 (116)	100,0 (45)	100,0 (99)	100,0 (108)	100,0 (148)	100,0 (407)

Source : Enquête Revendi, 1997.

**Tableau 1.9 - Connaissance du français oral et de l'anglais oral avant l'arrivée au Canada selon une échelle progressive**

Connaissance du français oral	Connaissance de l'anglais oral							Total	
	0	1	2	3	4	5	6		
0	22,4	3,4	19,5	2,2	8,1	,7	2,5	58,7	(239)
1	,2	,2	,2	,0	,2	,0	,0	1,0	(4)
2	2,5	,2	2,7	,0	,2	,0	,0	5,7	(23)
3	,0	,2	,5	,2	,0	,0	,0	1,0	(4)
4	1,5	,0	1,5	,2	,5	,0	,0	3,7	(15)
5	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	(0)
6	3,4	1,5	13,8	1,5	7,6	,0	2,0	30,0	(121)
Total	30,0 (122)	5,7 (23)	38,2 (155)	4,2 (17)	16,7 (68)	,7 (3)	4,4 (18)	100,0 (406)	

Source : Enquête Revendi, 1997.

**Tableau 1.10 - Connaissance du français oral et de l'anglais oral au moment de l'entrevue selon une échelle progressive**

Connaissance du français oral	Connaissance de l'anglais oral							Total	
	0	1	2	3	4	5	6		
0	3,9	1,2	5,9	,2	3,0	,0	,2	14,5	(59)
1	1,0	,0	,5	,2	1,7	,7	,7	4,9	(20)
2	3,4	,2	6,2	1,0	5,9	1,7	2,2	20,6	(84)
3	,5	,7	1,7	,2	1,0	,0	,2	4,4	(18)
4	2,7	1,2	5,2	1,5	3,0	,0	2,7	16,2	(66)
5	,0	,7	,5	,5	,2	,0	,2	2,2	(9)
6	2,2	,7	17,5	1,7	10,6	,5	3,7	37,1	(150)
Total	13,8 (56)	4,9 (20)	37,4 (152)	5,4 (22)	25,4 (103)	3,0 (12)	10,1 (41)	100,0 (406)	

Source : Enquête Revendi, 1997.

## 1.3 – Les conditions de la migration et les considérations administratives

### Motifs de la migration

La très grande majorité des revendicateurs (95,8 %) ont sollicité le statut de réfugié en raison de la situation qui prévalait dans leur pays de naissance; pour les autres (4,2 %), c'est en vertu de la situation existant dans un des tiers pays de résidence.

Pourquoi ont-ils quitté ce pays (de naissance ou de résidence)? Pour les deux tiers des demandeurs de statut, c'est en raison de leurs opinions politiques (Tableau 1.11). D'autres raisons sont invoquées<sup>6</sup>, mais elles touchent une bien moindre proportion de répondants : 28 % ont déclaré la guerre; 21,4 %, leur religion; 17,7 %, leur appartenance à un certain groupe social. Seulement 2,5 % des répondants ont déclaré qu'ils avaient quitté pour des raisons économiques.

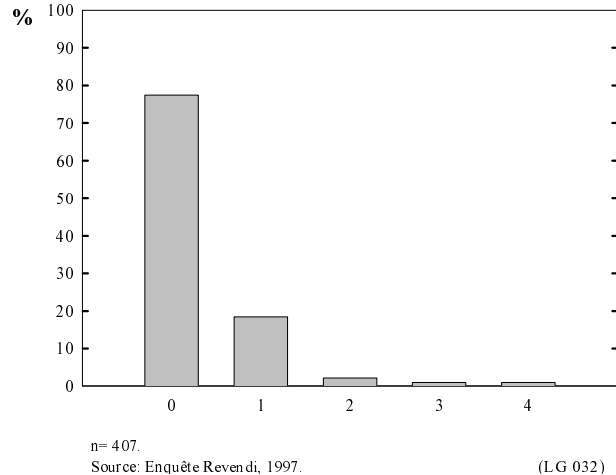


Figure 1.7 - Nombre de pays de séjour de plus de trois mois entre la naissance et le Canada.

Tableau 1.11 - Raison(s) du départ

Raisons du départ	% de «oui»	
Persécution du fait des opinions politiques	66,1	(407)
Guerre	28,0	(407)
Persécution du fait de la religion	21,4	(407)
Persécution du fait de l'appartenance à un certain groupe social	17,7	(407)
Persécution du fait de la nationalité	15,2	(407)
Persécution du fait de la race	10,1	(407)
Raisons économiques	2,5	(407)
Catastrophe naturelle	,0	(407)
Autre	11,1	(407)
Ne sais pas/non-réponse	1,0	(407)

Note : Les pourcentages ne totalisent pas 100 %, car les répondants pouvaient déclarer plus d'une raison.  
Source : Enquête Revendi, 1997.

### Trajectoire prémigratoire

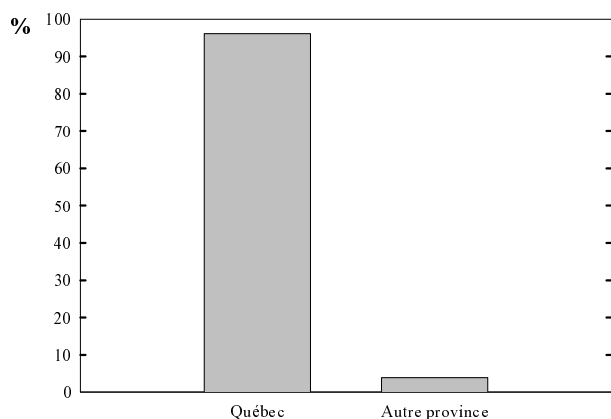
Une proportion (22,6 %) des répondants ont séjourné, à un moment ou l'autre de leur vie, plus de trois mois dans un pays différent de celui de leur naissance, dont un cinquième (4,2 %) dans plus d'un pays (Figure 1.7).

Cependant, ils ont déclaré dans une proportion de 88,9 % qu'ils avaient le statut de citoyen dans le dernier pays dans lequel ils résidaient avant leur arrivée au Canada. Les autres y avaient le statut de résident permanent (1 %) ou temporaire (4,9 %), tandis que seulement 5,1 % y étaient sans statut ou y étaient déjà des demandeurs d'asile.

<sup>6</sup> Les répondants pouvaient invoquer plus d'une raison.

## Les détails entourant la demande

La très grande majorité des revendicateurs à l'étude ont fait leur demande de statut au Québec (96,1 %) plutôt que d'une autre province (Figure 1.8). On ne note des différences significatives qu'entre les niveaux de scolarité (Figure 1.9). Ainsi, les universitaires ont tous effectué leur demande au Québec, alors que pour les immigrants de niveau secondaire ce pourcentage tombe à 89,9 %.

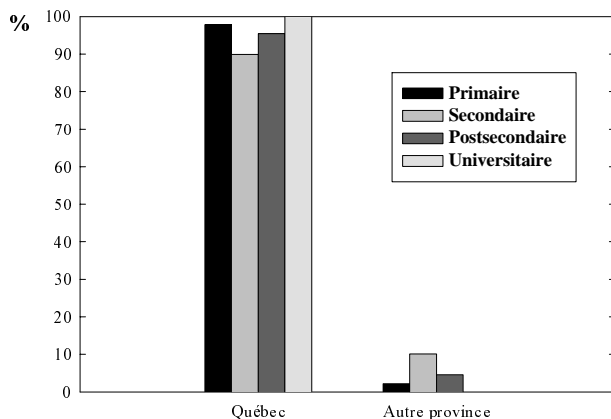


n= 407.

Source: Enquête Revendi, 1997.

(L.G 038)

Figure 1.8 - Province du dépôt de la demande de statut de réfugié



n= 401.

Source: Enquête Revendi 1997

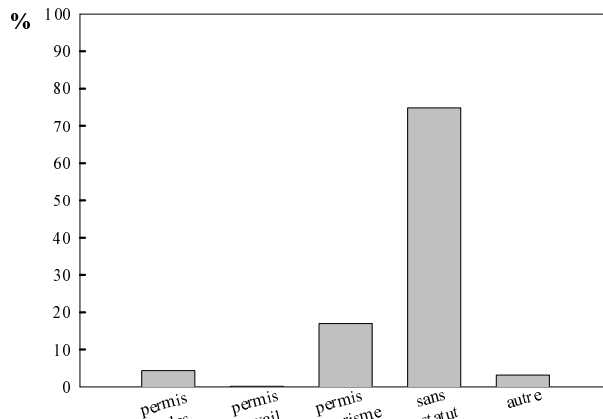
(L.G 024)

Figure 1.9 - Province du dépôt de la demande de statut de réfugié selon le niveau de scolarité

Le Tableau 1.12 présente le statut légal des répondants à leur arrivée au Canada. Près des trois quarts des répondants n'avaient aucun statut (73,3 %). Les autres détenaient un permis de séjour pour tourisme (18,3 %), une autorisation de séjour pour études (4,7 %) ou un permis de séjour pour travail (0,7 %). Quelque 2,7 % sont arrivés avec un statut «autre» (non défini dans le questionnaire). On remarque l'absence complète de permis de travail parmi les femmes, mais celles-ci arrivent moins souvent sans statut (67,1%) que les hommes (77,9 %). En fait, elles détiennent plus fréquemment un permis pour études (5,9 %) et pour tourisme (24,1 %) que les hommes (3,8 % et 14,0 %). C'est aussi le cas des 26-40 ans et des 41 ans et plus qui entrent plus souvent avec un permis de tourisme (18,1 % et 23,3 %) que ne le font les 18-25 ans (6,5 %). Enfin, on remarque que, parmi les 4 niveaux de scolarité, le permis de séjour pour études n'est pratiquement le fait que des universitaires (11,5 %).

Le statut au moment de la revendication est, à peu de chose près, resté le même (Figure 1.10).

Au moment de la revendication, 7 répondants sur 10 connaissaient au moins une personne habitant au Québec ou ailleurs au Canada (Tableau 1.13). Cette proportion varie selon le groupe d'âge (et non selon le sexe ou la scolarité).



n= 407.

Source: Enquête Revendi, 1997.

(L.G 034)

Figure 1.10 - Statut à la revendication au Canada

**Tableau 1.12 - Statut légal au moment de l'arrivée au Canada**

Statut à l'arrivée	hommes	femmes	18-25	26-40	41+	prim.	sec.	postsec.	univ.	Total
Permis de séjour pour études	3,8	5,9	4,3	5,8	2,6	0,0	0,0	1,9	11,5	4,7
Permis de séjour pour travail	1,3	0,0	0,0	,8	,9	0,0	0,0	0,0	2,0	,7
Permis de séjour pour tourisme	14,0	24,1	6,5	18,1	23,3	15,6	14,3	17,6	20,9	18,3
Sans statut	77,9	67,1	87,0	72,8	69,0	77,8	82,7	77,8	63,5	73,3
Autre	2,6	2,9	2,2	2,5	3,4	6,7	3,1	1,9	2,0	2,7
Ne sais pas	,4	0,0	0,0	0,0	,9	0,0	0,0	,9	0,0	,2
Total	100,0 (235)	100,0 (170)	100,0 (46)	100,0 (243)	100,0 (116)	100,0 (45)	100,0 (98)	100,0 (108)	100,0 (1487)	100,0 (405)

Source : Enquête Revendi, 1997.

Les 26-40 ans sont un peu moins nombreux en proportion à avoir un contact ici lors de leur demande de statut, alors que c'est l'inverse pour les plus de 40 ans. Pour la majorité (66,3 %) de ceux qui ont déclaré connaître au moins une personne au Canada ou au Québec, il s'agissait d'un parent (Tableau 1.14).

**Tableau 1.13 - Répondants connaissant au moins une personne au moment de la demande de statut de réfugié**

	18-25	26-40	41+	Total
Oui	72,9	65,1	79,1	70,0
Non	27,1	34,9	20,9	30,0
Total	100,0 (48)	100,0 (241)	100,0 (115)	100,0 (404)

Source : Enquête Revendi, 1997.

**Tableau 1.14 - Type de contact(s) au Canada ou au Québec des répondants au moment de la revendication du statut de réfugié**

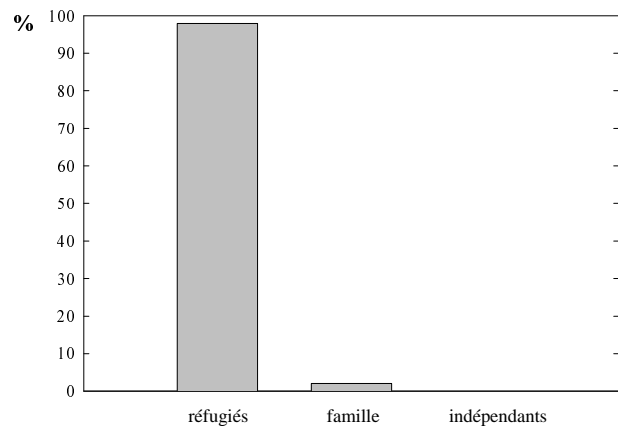
Type de contact	% ayant au moins un contact	
Parent(s)	66,3	(285)
Ami(s)	35,2	(284)
Connaissance(s)	13,7	(284)

Note : Les pourcentages ne totalisent pas 100 %, car les répondants pouvaient déclarer plus d'un contact.

Source : Enquête Revendi, 1997.

### La catégorie d'immigration

Comme nous l'avons souligné en introduction, tous les répondants ont fait une demande de statut de réfugié; cependant, tous n'ont finalement pas été admis dans cette catégorie. Le fichier administratif nous indique qu'il y en a 2,9 % qui ont été admis dans la catégorie «famille» et 0,2 % (n=1) dans la catégorie «indépendants» (Figure 1.11). Il n'y a pas de différence significative selon le sexe, le groupe d'âge ou la scolarité.



n= 407.

Source : Enquête Revendi, 1997.

(LG 039)

**Figure 1.11 - Catégorie d'immigration à l'obtention de la résidence permanente.**



## 1.4 – Les revendicateurs et les divers délais administratifs

Dans cette section, nous allons examiner les divers délais auxquels ont fait face les revendicateurs du statut régularisés. D'abord, on établit à un peu plus de 3 ans (37 mois) la durée médiane<sup>7</sup> de leur séjour au Canada, soit depuis leur arrivée jusqu'au moment de l'entrevue (Figure 1.12). Le sexe, le groupe d'âge ou la scolarité ne font pas varier significativement cette durée.

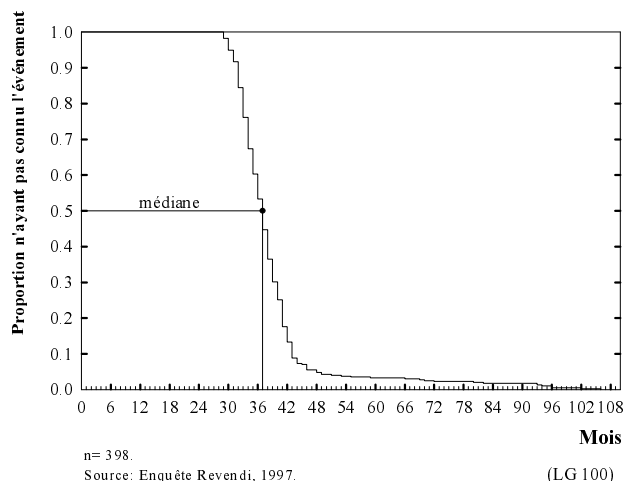


Figure 1.12 - Table de la durée totale de séjour au Canada.

Certains, une minorité, n'ont pas immédiatement fait la demande de statut à leur arrivée : 16,2 % ne l'auraient pas fait au bout de 1 mois et 7,3 % n'auraient toujours pas fait la demande au bout de 6 mois (Figure 1.13).

On note un écart significatif entre les sexes (Figure 1.14). Les femmes ont, en effet, tendance à faire leur demande plus tardivement : 24,1 % d'entre elles ne l'auraient toujours pas effectué au bout de 1 mois comparativement à 10,4 % chez les hommes. Après 6 mois, elles sont toujours 9,6 % dans ce cas et les hommes, 6,1 %. Ce même phénomène apparaît chez les plus scolarisés (Figure 1.15) : 18,9 % des répondants de niveau

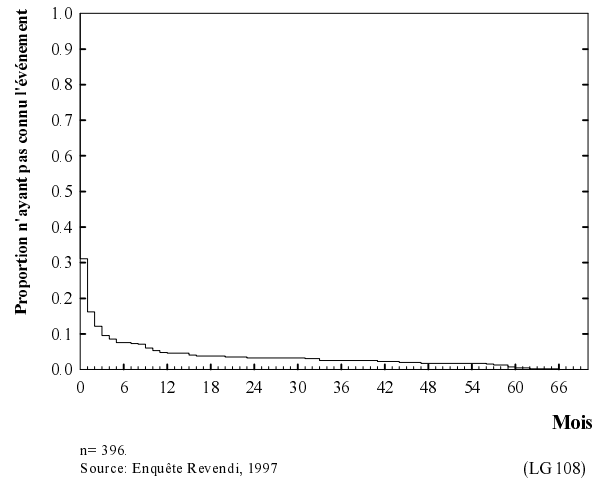


Figure 1.13 - Table de la revendication du statut de réfugié à partir de l'arrivée au Canada

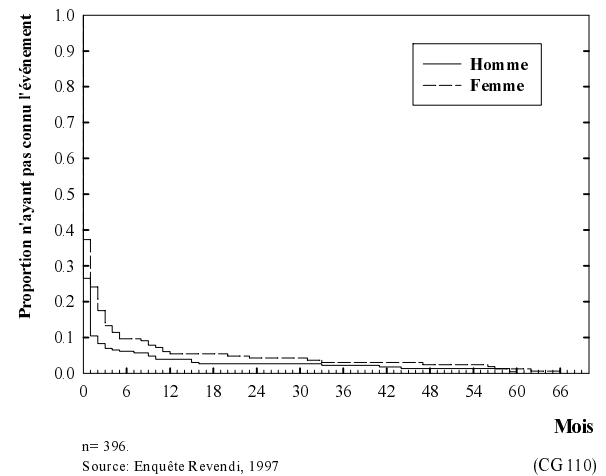


Figure 1.14 - Table de la revendication du statut de réfugié selon le sexe à partir de l'arrivée au Canada.

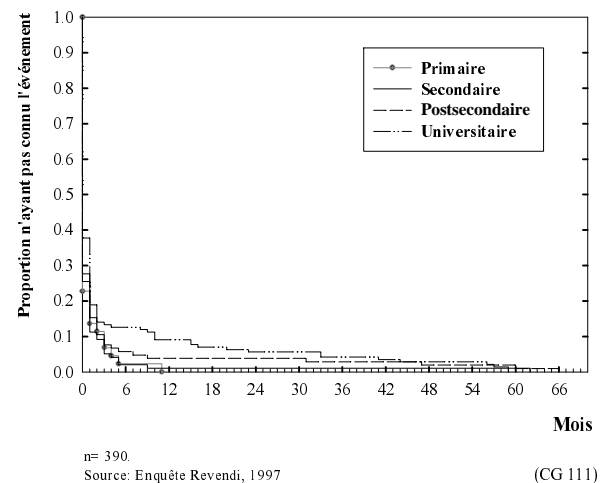


Figure 1.15 - Table de revendication du statut de réfugié à partir de l'arrivée au Canada selon le niveau de scolarité.

<sup>7</sup> Durée où 50 % de l'échantillon a connu l'événement (dans ce cas-ci, l'entrevue).

universitaire et 15,2 % de ceux de niveau post-secondaire n'ont pas fait la demande au bout d'un mois contre 13,6 % des répondants de niveau primaire et 11,2 % des répondants de niveau secondaire.

La durée médiane depuis la revendication jusqu'à l'entrevue<sup>8</sup> est donc légèrement plus faible (36 mois) que la durée de séjour au Canada (37 mois).

Une fois la demande déposée, le destin du revendicateur est d'abord géré par la Commission du statut de réfugié qui statuera si elle accorde ou non le statut de réfugié. Si ce statut est obtenu, le réfugié demande alors la résidence permanente. L'octroi de celle-ci ne sera pas instantané pour autant, puisqu'elle implique de nouvelles procédures administratives. Elle fera du revendicateur un immigrant de plein droit.

Combien de temps les revendicateurs sont-ils restés en attente du statut de réfugié? On estime que 50 % d'entre eux l'ont obtenu au bout de 7 mois et 75 %, au bout de 11 mois (Figure 1.16). Il n'y a pas de différence significative selon le sexe ou le niveau de scolarité, mais l'âge fait varier les probabilités de rester en attente de statut. Les durées médianes d'accès à ce statut pour les 18-25 ans et les 26-40 ans sont de 8 mois, alors qu'elles sont de 6 mois pour les 41 ans et plus (Figure 1.17).

Une fois la reconnaissance obtenue, le délai pour obtenir la résidence permanente est de 13 mois pour 50 % des répondants ayant été reconnus comme réfugiés (Figure 1.18). Pour les répondants de niveau primaire, le délai est (significativement) un peu plus long (15 mois) que pour ceux des niveaux postsecondaire et universitaire (13 mois les deux).

Le processus complet de régularisation, de la demande de statut à l'octroi de la résidence permanente, a une durée médiane de 22 mois (Figure 1.19). On observe des écarts entre quelques niveaux de scolarité (Figure 1.20). Il est moins

long pour les répondants des niveaux post-secondaire et universitaire (21 mois chacun) que pour ceux des niveaux primaire (23 mois) et secondaire (24 mois).

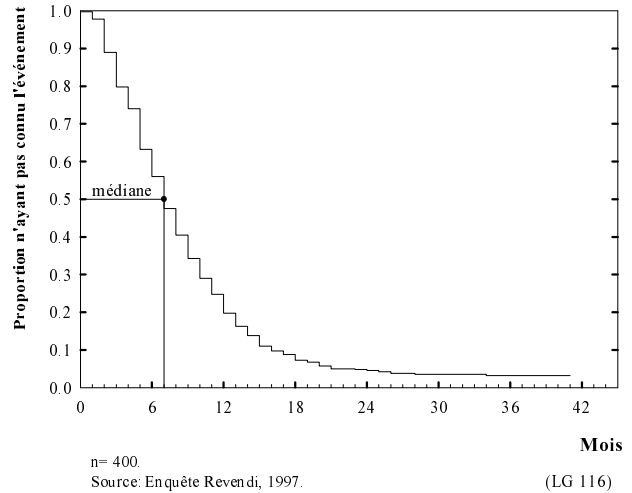


Figure 1.16 - Table de l'obtention du statut de réfugié à partir de la revendication.

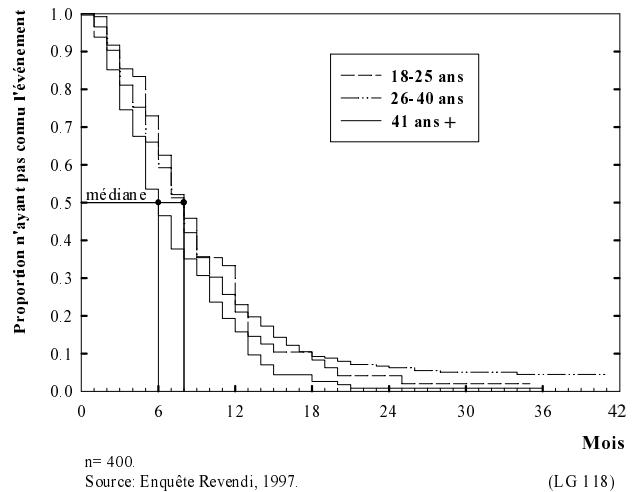
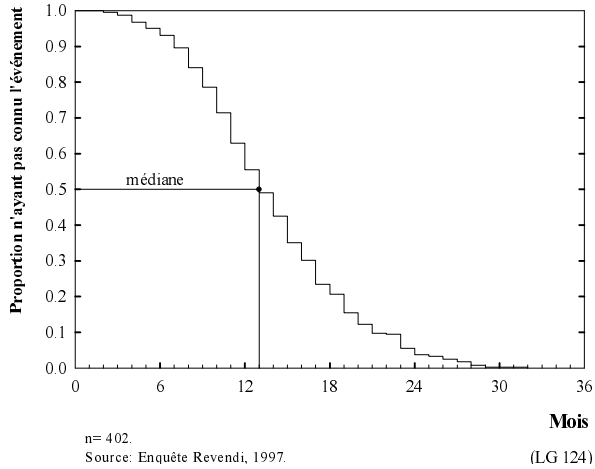
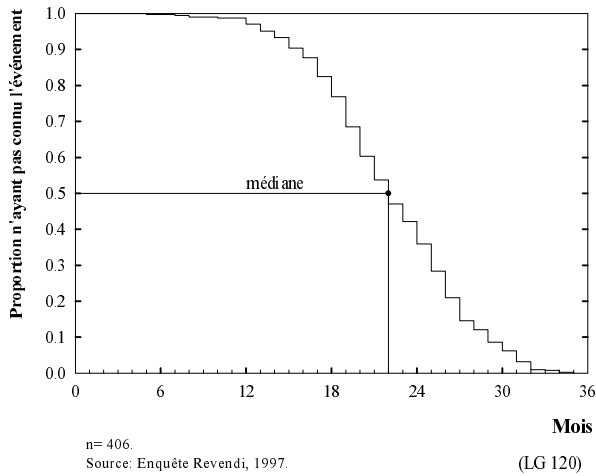


Figure 1.17 - Table de l'obtention du statut de réfugié à partir de la revendication selon le groupe d'âge.

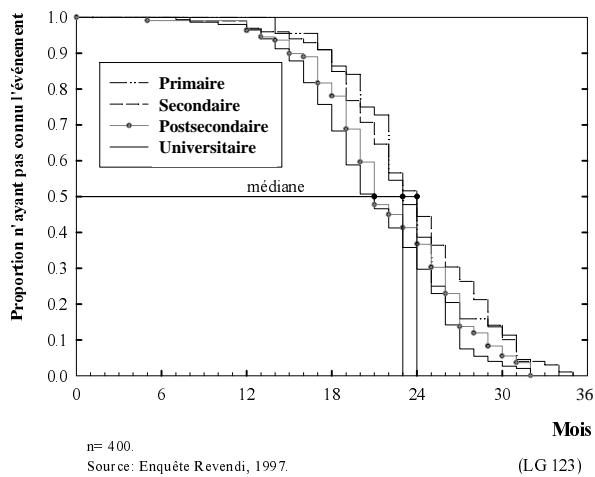
<sup>8</sup> Voir la Figure 0.1 (LG104) en introduction.



**Figure 1.18 - Table de l'octroi de la résidence permanente à partir de l'obtention du statut de réfugié.**



**Figure 1.19 - Table de l'octroi de la résidence permanente à partir de la demande de statut de réfugié.**



**Figure 1.20 - Table de l'octroi de la résidence permanente à partir de la demande de statut de réfugié selon le niveau de scolarité.**



## Chapitre 2 – Le logement

Ce chapitre est consacré à l'établissement résidentiel des revendicateurs du statut de réfugié régularisés. La trajectoire complète des répondants en matière de lieux de résidence, depuis la revendication jusqu'à l'entrevue, est saisie dans le questionnaire. Nous examinons l'insertion résidentielle des répondants sous divers aspects : les caractéristiques des logements habités, le type d'occupation, les formes d'aide reçue et les problèmes liés à la recherche d'un logement. Dans un premier temps, nous focalisons sur le tout premier lieu de résidence. Puis, pour avoir une idée plus globale de la situation résidentielle des répondants au cours de la période des trois années d'observation suivant la revendication, nous présentons leur situation au fil des mois, de même qu'un bilan des difficultés rencontrées sur cet aspect de leur établissement.

### 2.1 – Le premier lieu de résidence

Comment les répondants se débrouillent-ils pour trouver leur premier lieu de résidence? Quelles sont les caractéristiques de celui-ci? Pour ceux qui ont été logés gratuitement, qui les a hébergés? Combien de temps sont-ils demeurés dans ce lieu de résidence? Nous tenterons de répondre à ces questions. Rappelons qu'il s'agit ici de la toute première installation résidentielle suivant la demande de statut de réfugié.

### *L'aide reçue pour trouver le premier lieu de résidence*

La majorité des répondants n'ont pas vécu de façon isolée la recherche d'un premier lieu de résidence (Tableau 2.1). Les répondants ont surtout fait appel aux parents (35,1 %) et amis (26 %). Peu ont eu recours à un service gouvernemental (7,9 %), mais on verra que dans les faits, c'est près du quart qui a bénéficié d'une aide des services publics (voir la section suivante). Seuls 1,7 % des répondants ont eu recours à un organisme. On compte 22,6 % de répondants qui n'ont reçu aucune aide.

L'aide reçue est significativement différente selon le sexe. D'une part, les femmes reçoivent globalement plus d'aide en proportion (80,7 %) que les hommes (75 %). D'autre part, elles ont sollicité beaucoup plus souvent l'aide de parents (44,4 %) que ce n'est le cas des hommes (28,4 %).

Plus le niveau de scolarité augmente et moins les répondants ont reçu de l'aide. La proportion qui n'a reçu aucune aide est, parmi les répondants de niveau primaire, de 11,1 % alors qu'elle est, chez les universitaires, de 30,4 %. Nous remarquons également que ces derniers font beaucoup moins appel aux parents (22,3 %) que les répondants des trois autres niveaux de scolarité.

*Tableau 2.1 - Aide reçue pour trouver un premier logement*

Aide reçue par :	hommes	femmes	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
Parent(s)	28,4	44,4	40,0	41,4	42,2	22,3	35,1
Ami(s)	30,5	19,9	33,3	27,3	18,3	29,1	26,0
Serv. gouv.	8,9	6,4	8,9	7,1	4,6	10,8	7,9
Connaissance(s)	6,8	6,4	6,7	8,1	5,5	6,8	6,6
Organisme	,4	3,5	,0	2,0	3,7	,7	1,7
Aucune	25,0	19,3	11,1	14,1	25,7	30,4	22,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	(236)	(171)	(45)	(99)	(109)	(148)	(407)

Source : Enquête Revendi, 1997.

## Le statut d'occupation résidentielle

Dans les jours suivant leur revendication, 36,4 % des demandeurs ont été logés gratuitement et 63,7 % étaient locataires (Figure 2.1). On ne note pas de différence significative entre les sexes, les groupes d'âge ou les niveaux de scolarité.

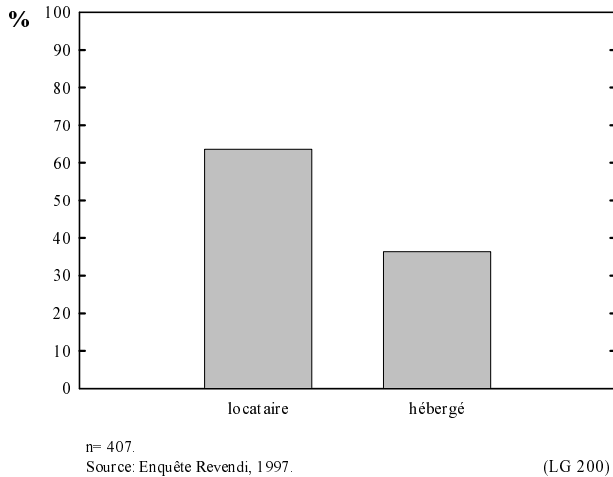


Figure 2.1 - Statut d'occupation résidentielle à la revendication

## Les répondants logés gratuitement

Les répondants logés gratuitement ont principalement été hébergés par la famille (42,3 %). Sensiblement dans une même proportion, ils ont fait appel aux amis (27,3 %) et aux services publics qui les ont installés au YMCA (24,5 %) (Figure 2.2).

Les femmes sont plus souvent hébergées par la famille (57,6 %) que les hommes (31,5 %) (Figure 2.3). Ces derniers sont plus souvent logés aux frais du gouvernement au YMCA (31,5 %) ou par des amis (31,5 %) que ne le sont les femmes (respectivement 16,7 % et 22,7 %). L'âge et la scolarité ne viennent pas différencier le type d'hébergement.

## Les répondants locataires

Parmi les répondants qui étaient locataires à leur première résidence, les deux tiers (67,6 %) ont trouvé un logement non meublé, 31,3 % un

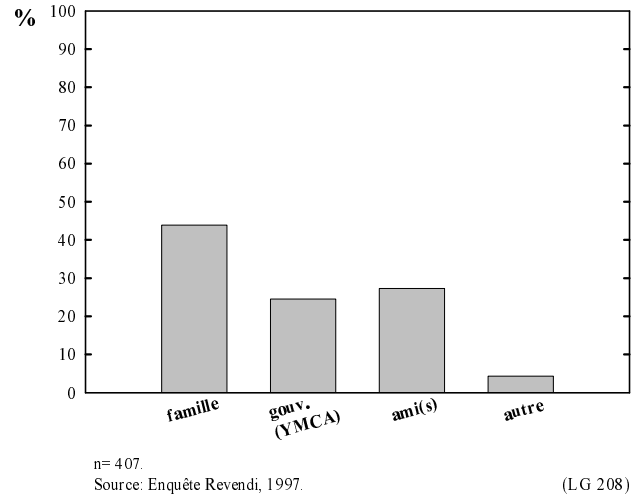


Figure 2.2 - Type d'hébergement gratuit à la revendication.

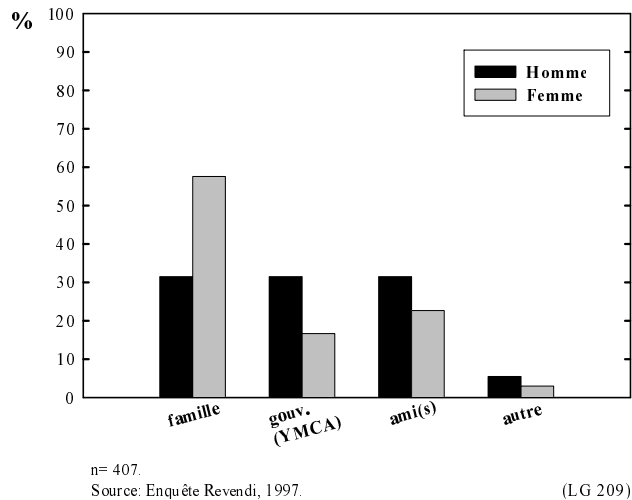


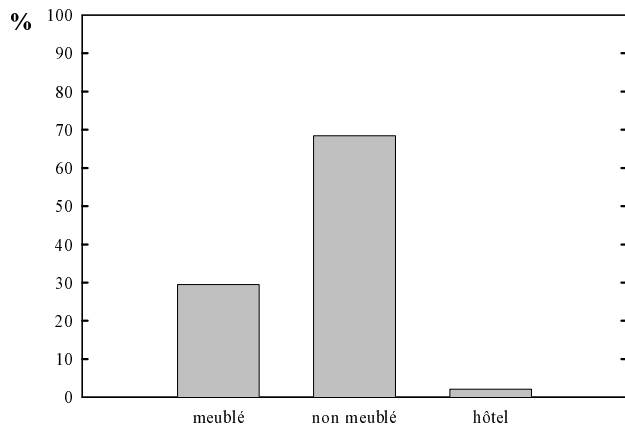
Figure 2.3 - Type d'hébergement gratuit à la revendication selon le sexe.

logement meublé et une infime portion étaient logés à l'hôtel (1,2 %) (Figure 2.4). Le sexe, l'âge ou le niveau de scolarité n'influence pas le statut d'occupation résidentielle.

Le loyer moyen mensuel de ces répondants est de 382 \$ et ne varie pas significativement selon le sexe, l'âge ou le niveau de scolarité.

## La durée de résidence

La durée médiane dans le premier logement, c'est-à-dire pour 50 % des répondants, est de 6 mois (Figure 2.5). Seulement 13 % des répon-



n= 407.

Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG 204)

**Figure 2.4 - Type de logement à la revendication pour les locataires.**

dants occupaient toujours le même logement au moment de l'entrevue (depuis la demande de statut).

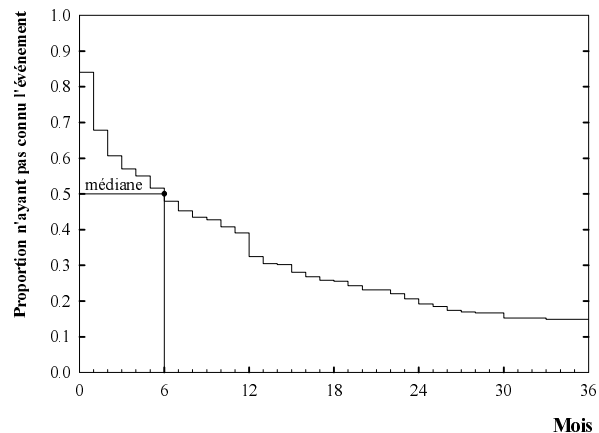
Il n'y a pas d'écart significatif entre les sexes, mais on note une nette différence entre les 18-25 ans et les plus de 40 ans, les premiers ayant une durée médiane de résidence de 3 mois et les seconds, de 8 mois (Figure 2.6). La probabilité d'être toujours dans le même logement lors de l'entrevue augmente avec l'âge : 6,25 % chez les 18-25 ans, 11,5 % chez les 26-40 ans et 18,1 % chez les plus de 40 ans.

Enfin, la durée médiane de résidence des répondants de niveau primaire (12 mois) est significativement différente de celle des répondants de niveau universitaire (6 mois) (Figure 2.7). Par contre, la proportion des répondants qui sont encore dans le même logement au moment de l'entrevue est semblable, soit 11,1 % chez les premiers et 10,1 % chez les seconds.

## 2.2 – Les logements occupés depuis la demande de statut

### *Difficultés dans la recherche d'un lieu de résidence*

On a demandé au répondant s'il a, de façon générale, rencontré des obstacles dans sa recherche d'un lieu de résidence. De la liste d'obstacles

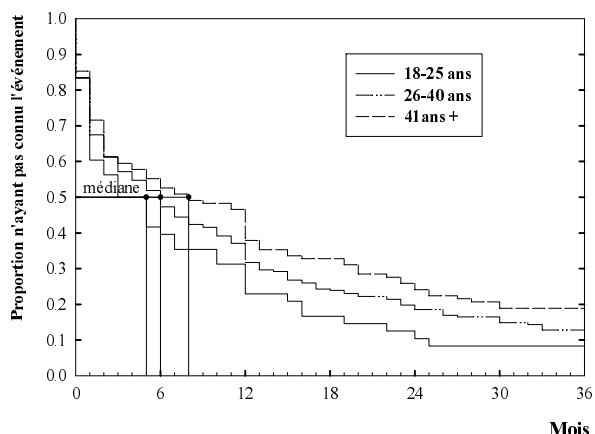


n= 407.

Source: Enquête Revendi, 1997

(CG204)

**Figure 2.5 - Table des sorties du premier logement suivant la revendication.**

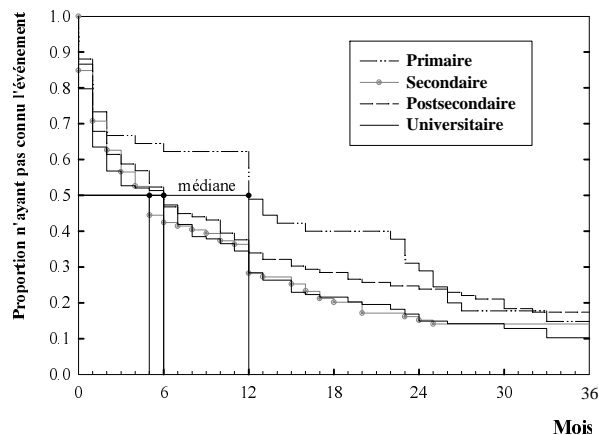


n= 407.

Source: Enquête Revendi, 1997

(CG206)

**Figure 2.6 - Table des sorties du premier logement suivant la revendication selon le groupe d'âge**



n= 401.

Source: Enquête Revendi, 1997

(CG207)

**Figure 2.7 - Table des sorties du premier logement suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**

proposés aux répondants (voir Tableau 2.2), la plus forte proportion de réponses positives va à l'insuffisance de moyens financiers (40,2 %), suivie par la méconnaissance du marché (24,3 %).

L'absence de moyen de transport adéquat est invoqué significativement plus souvent chez les plus âgés : cette difficulté est invoquée par 20,8 % des 26-40 ans et 24,3 % des plus de 40 ans contre seulement 2,5 % chez les 18-25 ans.

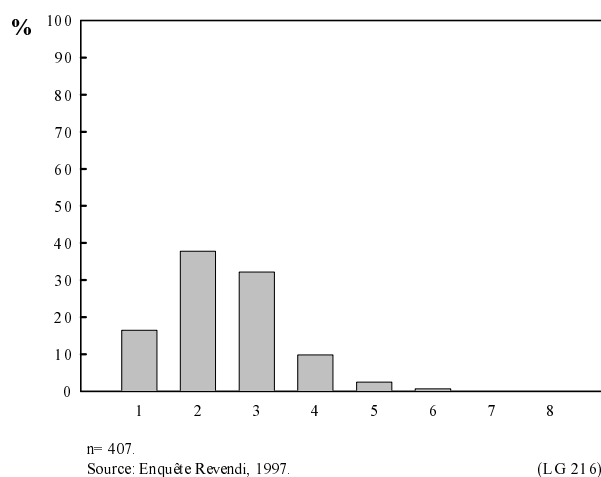
Le problème de la langue est plus fréquemment invoqué par les répondants de niveau primaire (26,3 %) et les plus de 40 ans (21,6 %).

Soulignons que, de tous les obstacles proposés, la discrimination vis-à-vis de l'origine a recueilli la plus faible proportion de réponses affirmatives. Cependant, le pourcentage est significativement plus élevé chez les plus scolarisés : 13,7 % des universitaires contre 6,3 % chez les répondants de niveau postsecondaire, 3,7 % pour le niveau secondaire et 2,6 % pour le niveau primaire.

### **Le nombre de logement occupés dans les premiers 29 mois<sup>1</sup>**

Pour les 29 premiers mois de séjour depuis la revendication, 16,5 % des répondants n'ont connu

qu'un seul logement; 37,8 %, deux; 32,2 %, trois; et 13,5 %, quatre ou plus (Figure 2.8). Les moyennes du nombre de logements chez les hommes et les femmes ne sont significativement pas différentes. Par contre, la mobilité résidentielle diminue significativement avec l'âge : les 18-25 ans ont une moyenne de 2,81 logements, les 26-40 ans, de 2,51 logements et les 41 ans et plus, de 2,28 logements. On note également un écart de moyenne significatif entre le niveau primaire (2,20 logements) et universitaire (2,58 logements).



**Figure 2.8 - Nombre de logements occupés dans les 29 premiers mois suivant la revendication.**

**Tableau 2.2 - Obstacles rencontrés dans la recherche d'un lieu de résidence (% de réponses affirmatives)**

Obstacles	18-25	26-40	41 +	prim.	sec.	postsec.	univ.	Total	
Ressources financières insuffisantes	32,5	38,2	47,1	34,2	33,3	44,2	43,2	40,2	(356)
Méconnaissance du marché (ne sait pas ce à quoi on peut s'attendre pour le prix)	12,5	24,8	27,9	15,8	20,7	28,1	26,6	24,3	(358)
Absence de moyen de transport adéquat pour faire les recherches	2,5	20,8	24,3	19,4	18,5	17,7	22,3	19,7	(355)
Méconnaissance de la ville	12,5	17,9	23,3	13,9	14,8	20,8	21,6	18,9	(355)
Attitude négative des propriétaires par rapport au fait que vous étiez assisté social (s'il y a lieu)	10,0	15,2	19,0	21,6	15,0	14,9	15,3	15,7	(351)
Problème de communication (langue)	12,5	11,7	20,2	26,3	11,1	15,6	11,5	14,3	(357)
Attitude négative des propriétaires par rapport à votre statut d'immigration	7,5	9,9	12,5	10,5	3,7	10,5	14,4	10,4	(356)
Attitude négative des propriétaires par rapport à votre origine	,0	9,9	7,7	2,6	3,7	6,3	13,7	8,1	(357)

Source : Enquête Revendi, 1997.

<sup>1</sup> Cette durée a été choisie parce qu'elle correspond à la durée minimale vécue par tous les répondants depuis la revendication.



## Le statut d'occupation résidentielle au fil des mois

La proportion des individus hébergés décroît rapidement au cours des quatre premiers mois, passant de 27,8 % à la fin du premier mois à 6,9 % au mois 4 (Figure 2.9). La proportion continue de décroître graduellement pour se stabiliser à un niveau très bas après 18 mois (entre 1,2 % et 3,3 %). Cette diminution se fait presque essentiellement au profit du statut de locataire, les propriétaires n'apparaissant qu'au mois 7 et ne comptant que pour une infime proportion (croissante malgré tout) à chaque mois (entre 2 % et 1,5 %).

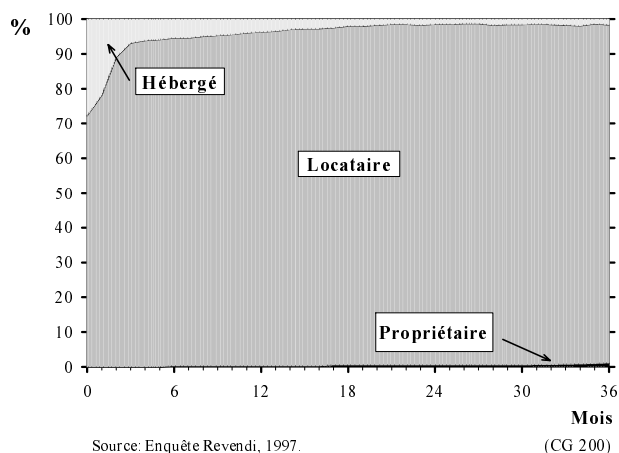


Figure 2.9 - Le statut d'occupation résidentielle pour les 36 mois suivant la revendication.

Il y a de petites différences entre les hommes (Figure 2.10) et les femmes (Figure 2.11), les premiers ayant, tout au long des trois années d'observation, de plus faibles probabilités d'être hébergés et de plus fortes probabilités d'être locataires que les secondes. Aucun répondant de sexe masculin ne devient propriétaire au cours de la période observée. Chez les femmes, la probabilité d'être propriétaire n'apparaît qu'au mois 6 et croît très légèrement pour atteindre 2,9 % au mois 36.

C'est chez les 18-25 ans que la proportion d'hébergés au fil des mois est la plus forte (Annexe 1, Tableau 1). Après les premiers mois, où les pourcentages sont les plus importants (de 25 %

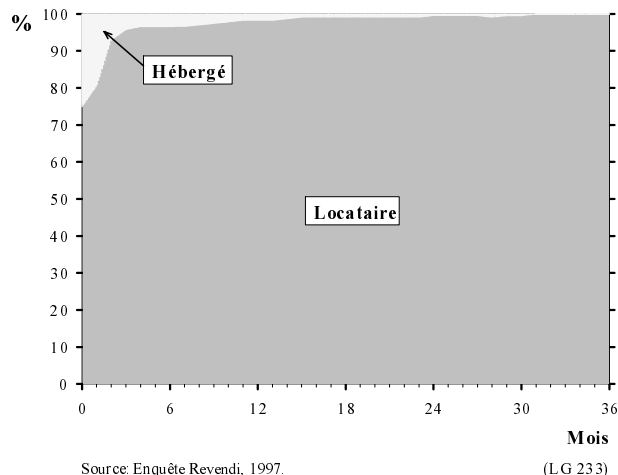


Figure 2.10 - Le statut d'occupation résidentielle chez les hommes pour les 36 mois suivant la revendication.

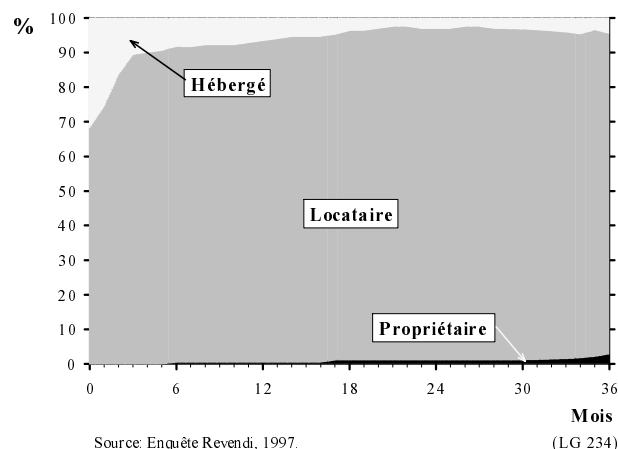


Figure 2.11 - Le statut d'occupation résidentielle chez les femmes pour les 36 mois suivant la revendication.

au mois 0 à 6 % au mois 4), ils demeurent à un niveau variant entre 2 % et 6 %, avec une légère tendance à la baisse. On ne compte aucun propriétaire tout au long de la période d'observation. Chez les 26-40 ans, il y a une claire tendance à la baisse se dégageant des probabilités d'être hébergé : de 31,9 % au mois 0, on passe à une probabilité de 0 au mois 36. Parallèlement, la proportion de locataires croît (de 68,1 % à 97,8 % au mois 36), de même que, mais à un niveau qui reste marginal (au plus, 0,9 %), la proportion de propriétaires. Pour le groupe des plus de 40 ans, la proportion d'hébergés disparaît au mois 35. Le

pourcentage de locataires augmente graduellement pour atteindre 97,8 % au mois 36. La proportion des propriétaires progresse elle aussi pour atteindre, à la fin des trois années d'observation, 2,2 %.

Chez les répondants de niveau primaire, le statut résidentiel se divise entre hébergés et locataires, les premiers disparaissant complètement au mois 35 au profit des locataires (Annexe 1, Tableau 2). Les répondants de niveau secondaire voient leur proportion d'hébergés devenir nulle au mois 31; ils ont un très faible pourcentage de propriétaires qui évolue à peine (1,7 % au mois 36). Les répondants de niveau postsecondaire comptent dans leurs rangs les plus grandes proportions d'hébergés : de 34,8 % au mois 0, ce taux passe à 4,2 % au mois 36. Aucun d'entre eux ne devient propriétaire au cours de la période d'observation. Le statut résidentiel des répondants de niveau universitaire ressemble à peu de chose près à celui des répondants de niveau secondaire.

### Le type de logement loué

Les répondants locataires louent majoritairement des logements non meublés (Figure 2.12). On note qu'un tout petit pourcentage a logé, au cours des 2 premiers mois, dans un hôtel (0,2 %). La proportion de logements loués meublés diminue graduellement au cours de la période considérée, passant de 31 % à 13,3 %. Ce portrait général varie peu selon le sexe, l'âge ou la scolarité, sauf en deux occasions : on note un peu moins de logements loués meublés parmi les plus de 40 ans et les universitaires.

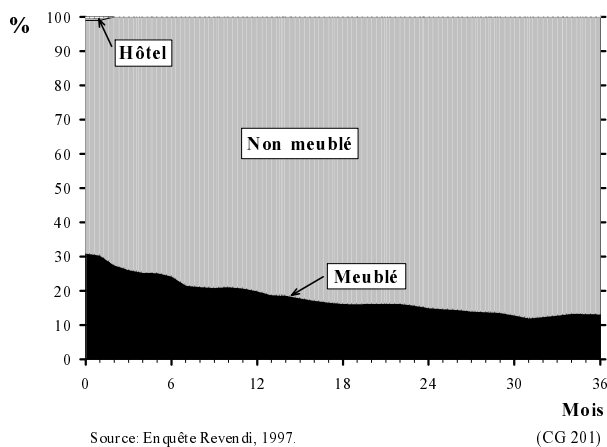


Figure 2.12 - Le type de logement loué pour les 36 mois suivant la revendication.

### Le coût mensuel moyen du loyer ou de l'hypothèque

La moyenne du coût mensuel du loyer ou de l'hypothèque s'élève progressivement tout au long de la période observée (Figure 2.13). Ainsi au mois 1, la moyenne est de 373 \$<sup>2</sup> et, trois ans plus tard, au mois 36, elle est de 425 \$.

La moyenne de ce montant mensuel varie selon le sexe (Figure 2.14). À chaque mois, les femmes consacrent systématiquement un montant plus élevé au logement que les hommes. Après

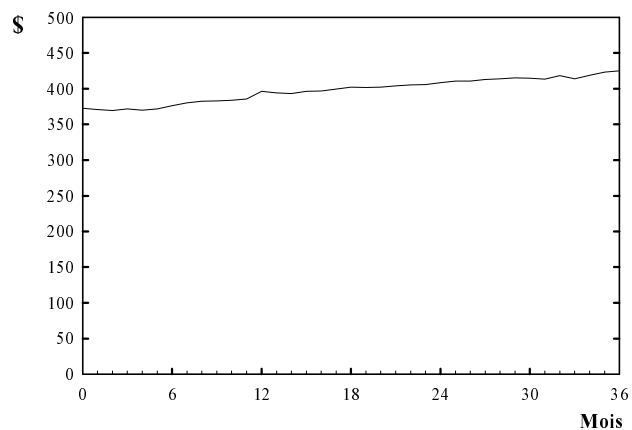


Figure 2.13 - Moyenne du montant mensuel du loyer ou de l'hypothèque pour les 36 mois suivant la revendication.

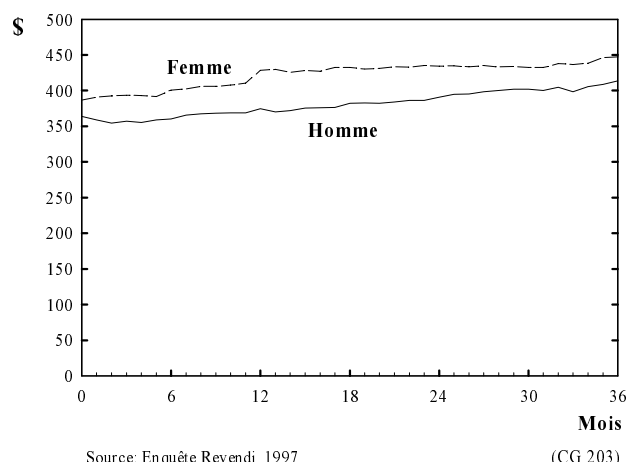
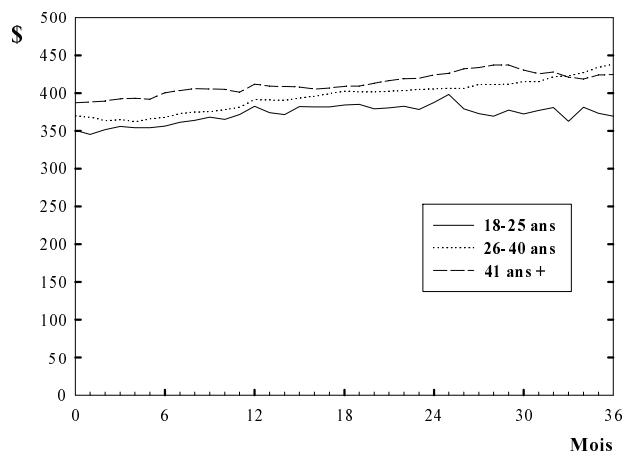


Figure 2.14 - Moyenne du montant mensuel du loyer ou de l'hypothèque pour les 36 premiers mois suivant la revendication selon le sexe.

<sup>2</sup> Ce montant diffère légèrement du montant payé pour le premier logement. Comme les répondants ont pu résider dans plus d'un logement à chaque mois, nous n'avons retenu que l'information concernant le dernier logement occupé du mois.

un an, la moyenne du coût mensuel du loyer ou de l'hypothèque est stable chez les femmes (environ 430 \$), ne remontant légèrement que dans les tout derniers mois d'observation; au mois 36, il est de 447 \$. Chez les hommes, la progression est constante pendant les 36 mois d'observation, avec une moyenne, au mois 36, de 409 \$.

Le loyer moyen des 18-25 ans est le plus faible des trois groupes d'âge; il évolue assez irrégulièrement, particulièrement dans la seconde et la troisième année d'observation (Figure 2.15). Au mois 1, ils payaient en moyenne 351 \$ et, au mois 36, 370 \$. Le loyer moyen des 26-40 ans augmente graduellement jusqu'à rejoindre et même dépasser celui des plus de 40 ans. Il est de 438 \$ au mois 36. Celui des 41 ans et plus progresse au cours des deux premières années pour fluctuer légèrement dans la dernière année d'observation (424 \$ au mois 36).

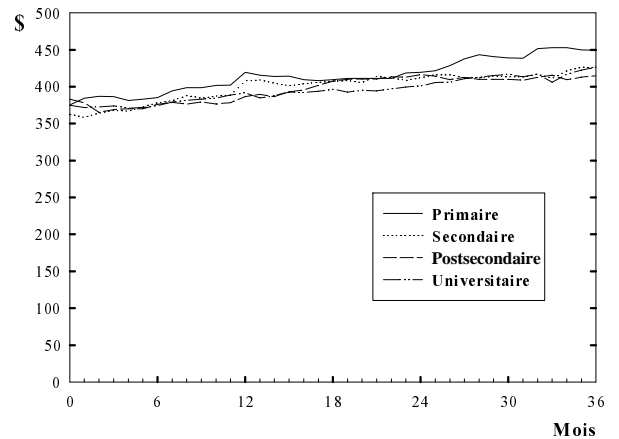


Source: Enquête Revendi, 1997.

(L.G 225)

**Figure 2.15 - Moyenne du montant mensuel du loyer ou de l'hypothèque pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge.**

Le loyer moyen contrôlé selon le niveau de scolarité montre une faible variation entre ceux-ci, tous progressant graduellement (Figure 2.16). Seuls les répondants de niveau primaire se démarquent quelque peu par leur loyer plus élevé que les autres, notamment dans la dernière année (mois 36=449 \$).



Source: Enquête Revendi, 1997.

(L.G 226)

**Figure 2.16 - Moyenne du montant mensuel du loyer ou de l'hypothèque pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité**



## Chapitre 3 – La formation

Le questionnaire a recueilli tous les épisodes de formation qui ont débuté à partir de la revendication du statut de réfugié, que le répondant ait complété ou non le programme. On entend par formation, tout cours ou études suivis dans le cadre de programmes en cofi, de langues secondes (français ou anglais), d'enseignement régulier (études primaires, secondaires, collégiales ou universitaires) ou qui ne s'inscrivent dans aucun niveau particulier. Nous nous intéressons d'abord à la première période de formation : combien de temps après leur revendication suivent-ils leur premier cours, quel type de cours suivent-ils et combien de temps dure leur formation? Deux autres sections présentent le taux de fréquentation au fil des mois pour les cours à temps plein et à temps partiel. Enfin, la dernière section s'attarde essentiellement sur les cours en cofi. Mais avant de poursuivre, il est important de faire quelques mises en garde. En ce qui a trait au type de programmes suivis, soulignons que, de façon générale, les répondants n'ont pas de limitations réglementaires liées à leur statut de revendicateur pour suivre un cours quelconque, sauf pour les cours en cofi à temps plein, où la régularisation est nécessaire. Par ailleurs, ils subissent, et cela est particulièrement le fait de l'enseignement régulier, des délais structureaux, comme le début de l'année académique qui se fait généralement à l'automne. La rapidité d'accès est donc, dans ces cas-là, tributaire de ce type de contrainte.

Voici quelques chiffres qui tracent un portrait global des activités scolaires des répondants depuis la revendication de leur statut. Indiquons d'abord que 485 périodes de formation ont été suivies à temps plein ou à temps partiel par 305 personnes. Le tiers (33,0 %) de l'ensemble de ces périodes a débuté avant la reconnaissance du statut de réfugié : 35,1 % entre la date de reconnaissance et l'octroi de la résidence permanente; et 31,9 % après cette dernière date (Figure 3.1).

Quel type de programmes ont suivi les revendicateurs? La majorité des activités de formation

sont des cours de langues secondes : 20 % des cours en cofi, 30,9 % des cours de français langue seconde et 11,5 % des cours d'anglais langue seconde. L'enseignement régulier compte pour 28 % des périodes de formation et les autres types de cours, pour 9,5 % (Figure 3.2).

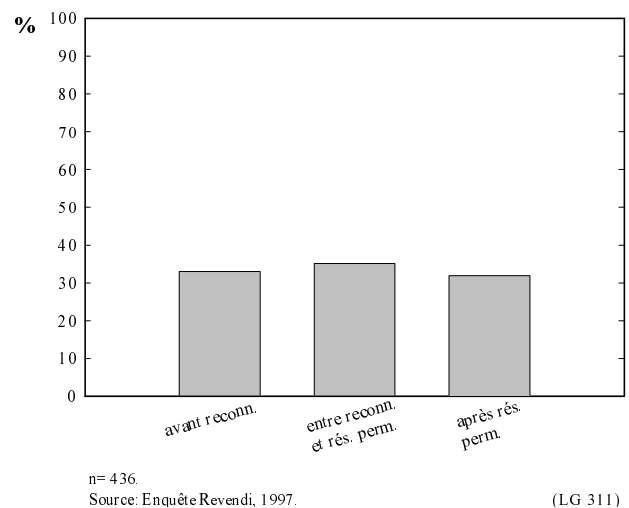


Figure 3.1 - Moment où les périodes de formation (temps plein ou temps partiel) ont été suivies.

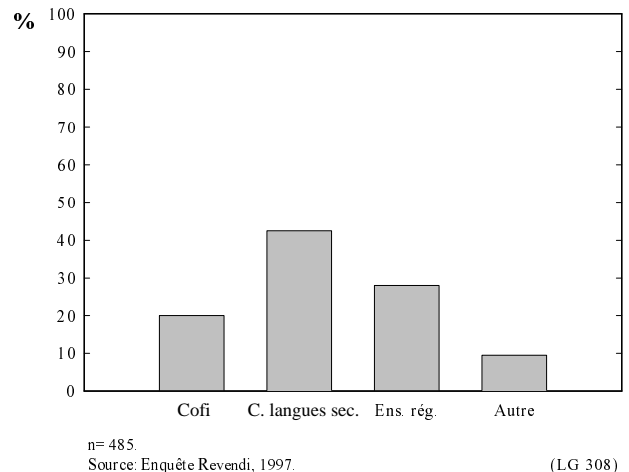
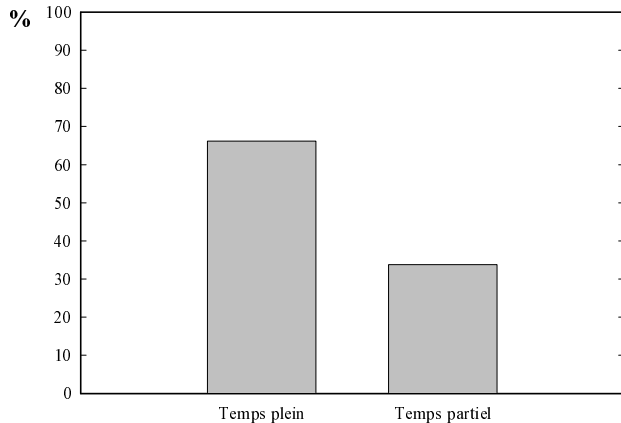


Figure 3.2 - Type de programmes suivis pour l'ensemble des périodes de formation (temps plein ou temps partiel).

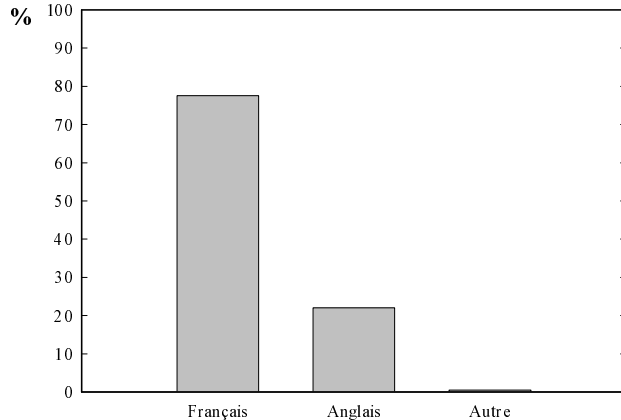
Les deux tiers (66,2 %) de ces formations sont à temps plein (Figure 3.3).

Le français prédomine nettement comme langue du programme<sup>1</sup> (79,9 %) (Figure 3.4).



n= 485.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (L.G 309)

**Figure 3.3 - Régime d'études de l'ensemble des périodes de formation suivies (temps plein ou temps partiel).**

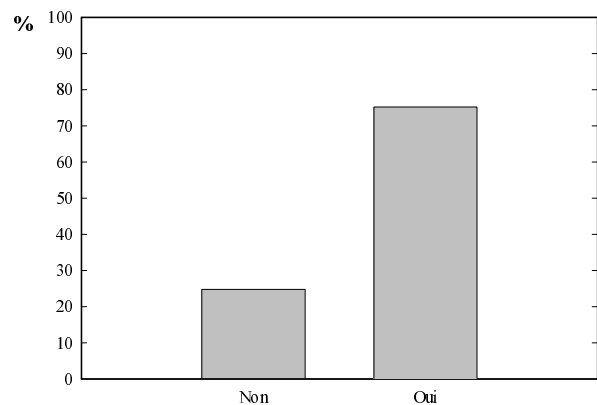


n= 182.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (L.G 310)

**Figure 3.4 - Langue de l'ensemble des programmes de formation suivis autres que les cours de langues (temps plein ou temps partiel).**

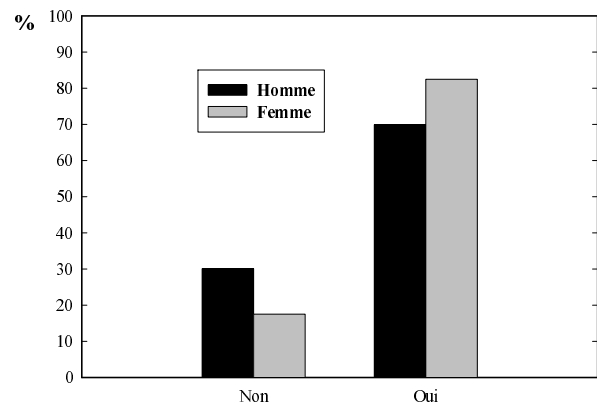
### 3.1 – La première période de formation

Au cours des trois années d'observation, 75,2 % de l'ensemble des répondants ont connu au moins une période d'études, qu'elle soit à temps plein ou à temps partiel (Figure 3.5). Les femmes prédominent nettement, puisque 82,5 % d'entre elles ont suivi au moins un cours contre 69,9 % chez les hommes (Figure 3.6). Les 18-25 ans se distinguent également des deux autres groupes



n= 407.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (L.G 312)

**Figure 3.5 - Répondants ayant suivi au moins une période de formation (temps plein ou temps partiel) au cours des trois années d'observation suivant la revendication.**

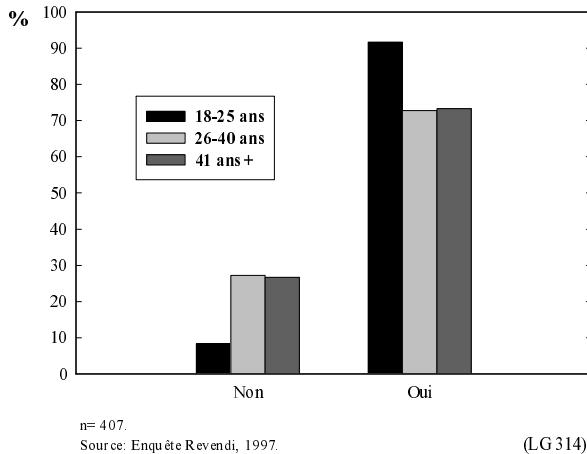


n= 407.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (L.G 313)

**Figure 3.6 - Répondants ayant suivi au moins une période de formation (temps plein ou temps partiel) au cours des trois années d'observation suivant la revendication selon le sexe.**

<sup>1</sup> Pour les programmes autres que les cours de langues.

d'âge comme ayant fortement participé à un cours de formation (91,7 % contre 72,8 % et 73,3 % chez les 26-40 ans et les 41 ans et plus) (Figure 3.7). Le niveau de scolarité ne fait pas varier significativement les proportions.

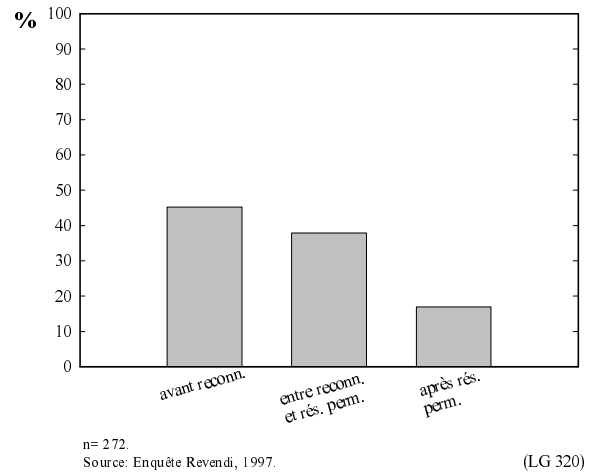


**Figure 3.7 - Répondants ayant suivi au moins une période de formation (temps plein ou temps partiel) au cours des trois années d'observation suivant la revendication selon le groupe d'âge.**

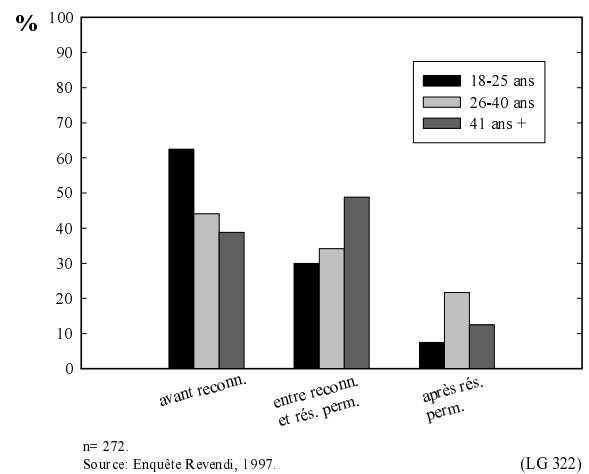
### L'accès à une première période de formation (temps plein et temps partiel confondus)

La première période de formation a débuté pour 45,2 % des répondants ayant suivi un cours avant la reconnaissance du statut de réfugié. Entre cette date et celle de la résidence permanente, 37,9 % ont suivi un premier cours et, après l'obtention de la résidence permanente, la proportion est de 16,9 % (Figure 3.8). Cette répartition varie significativement seulement avec l'âge. Les 18-25 ans ont, en effet, plus tendance à commencer leurs activités scolaires avant la reconnaissance de leur statut (62,5 %) que les revendicateurs de plus de 25 ans (44,1 % chez les 26-40 ans et 38,8 % chez les plus de 40 ans) (Figure 3.9).

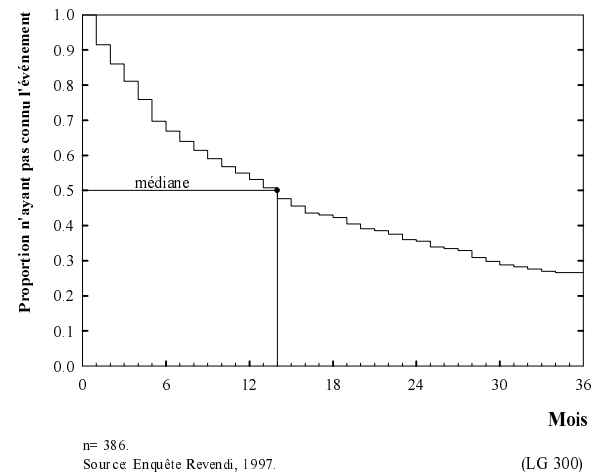
Les répondants mettent dans 50 % des cas 14 mois à entreprendre un premier cours (durée médiane d'accès) (Figure 3.10). Les femmes prennent moins de temps (10 mois) que les hommes (16 mois) (Figure 3.11). Les plus jeunes se distinguent des deux autres groupes d'âge par leur rapidité à s'insérer dans un programme de formation : 50 % des 18-25 ans mettent 7 mois contre,



**Figure 3.8 - Moment où la première période de formation suivant la revendication a été suivie.**



**Figure 3.9 - Moment où la première période de formation suivant la revendication a été suivie selon le groupe d'âge.**



**Figure 3.10 - Table des entrées dans un premier programme de formation (temps plein ou temps partiel) suivant la revendication.**

respectivement, 16 mois et 14 mois chez les 26-40 ans et les 41 ans et plus (Figure 3.12). Les répondants de niveau primaire mettent significativement plus de temps à suivre un cours (22 mois) que ceux de niveau postsecondaire (14 mois) ou universitaire (11 mois) (Figure 3.13).

Cette vitesse d'accès à un quelconque premier cours s'accélère-t-elle selon que le répondant ait acquis la reconnaissance de son statut? Globalement, il semblerait que non, si on en croit les résultats du modèle intégrant cette durée d'accès de même qu'une variable indiquant si la reconnaissance a eu lieu et qui change dans le temps<sup>2</sup>. Ce modèle brut est relativement robuste, car les résultats ne changent pas en ajoutant les variables contrôles (sexe, âge et scolarité).

Le même test a été repris avec, cette fois, la date d'octroi de la résidence permanente et, là non plus, aucun résultat significatif quant à l'effet de cette variable sur l'accès à un premier cours n'est ressorti. Mais, et nous en sommes conscients, les facteurs comme le type de cours suivis sont primordiaux; nous y reviendrons donc dans les sections suivantes.

**Les types et la langue des cours suivis à la première période de formation (temps plein et temps partiel confondus)**

La majorité des premières périodes de formation sont des cours de langues : français ou anglais langue seconde (42,6 %) et les cours en cofi (25,9 %) (Figure 3.14). Vient ensuite l'enseignement régulier (24,9 %). Les femmes ont tendance à être moins représentées dans les cours en cofi (17,0 %) que ne le sont les hommes (33,5 %) (Figure 3.15). L'âge ne change pas cette répartition, mais le niveau de scolarité joue, notamment au niveau des proportions de répondants qui suivent un programme en cofi et d'enseignement

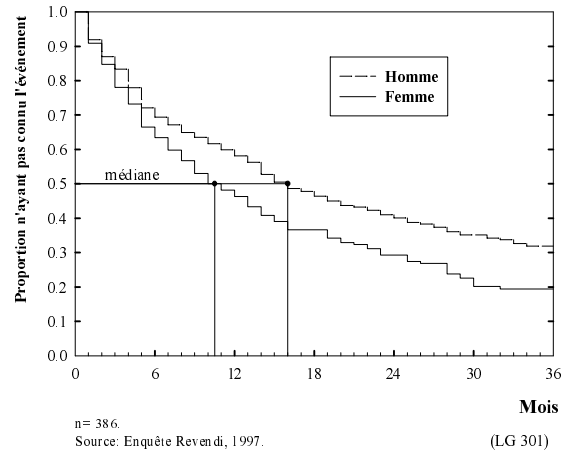


Figure 3.11 - Table des entrées dans un premier programme de formation (temps plein ou temps partiel) suivant la revendication selon le sexe.

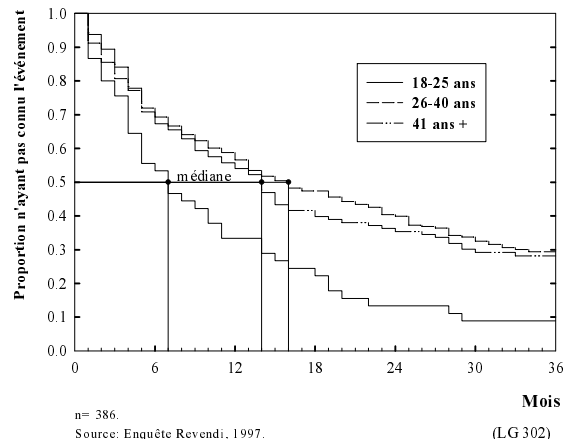


Figure 3.12 - Table des entrées dans un premier programme de formation (temps plein ou temps partiel) suivant la revendication selon le groupe d'âge.

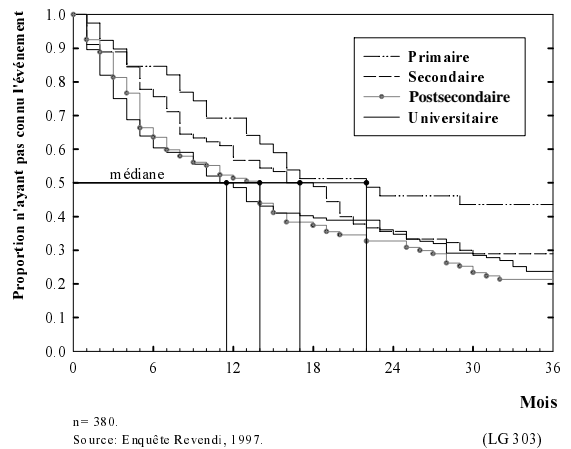
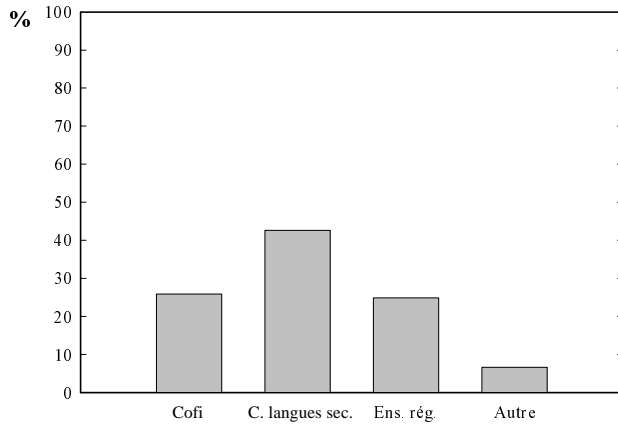


Figure 3.13 - Table des entrées dans un premier programme de formation (temps plein ou temps partiel) suivant la revendication selon le niveau de scolarité.

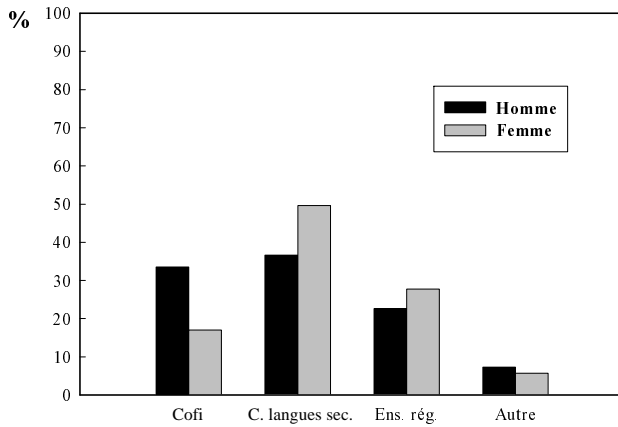
<sup>2</sup> Il s'agit du modèle semi-paramétrique de Cox; à ce sujet, voir Hans-Peter Blossfeld, Gotz Rohwer. *Techniques of Event History Modeling*. Hillsdale N.J. : Lawrence Erlbaum Associates, 1995. Voir en annexe pour une brève description des variables indépendantes qui sont fonction du temps.





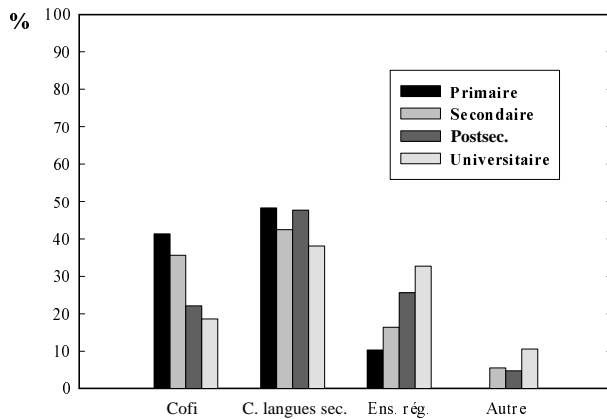
n= 305.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 316)

**Figure 3.14 - Type de programmes suivis à la première période de formation suivant la revendication.**



n= 305.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 317)

**Figure 3.15 - Type de programmes suivis à la première période de formation suivant la revendication selon le sexe.**



n= 301.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 319)

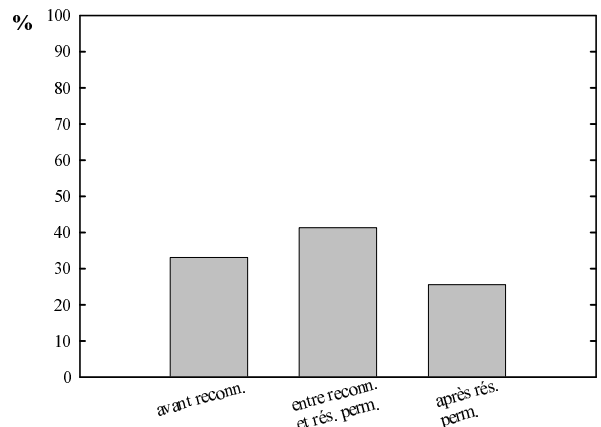
**Figure 3.16 - Type de programmes suivis à la première période de formation suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**

régulier (Figure 3.16) : plus le niveau augmente, moins les répondants suivent un cours en cofi et plus ils suivent un cours de l'enseignement régulier.

Dans cette première activité scolaire, le français prédomine massivement avec 91,7 %, suivi de très loin par l'anglais (7,3 %) et par une langue autre (1,0 %). Ni le sexe, l'âge ou la scolarité ne viennent changer de façon significative ces pourcentages.

### **L'accès et la durée de la première période de formation à temps partiel**

Le tiers des premiers épisodes à temps partiel (33,1 %) a commencé avant la reconnaissance du statut : 40,0 % entre cette date et celle de l'octroi de la résidence permanente et 29,3 % après cette dernière date (Figure 3.17). Cette distribution ne varie pas significativement selon le sexe, l'âge ou la scolarité.



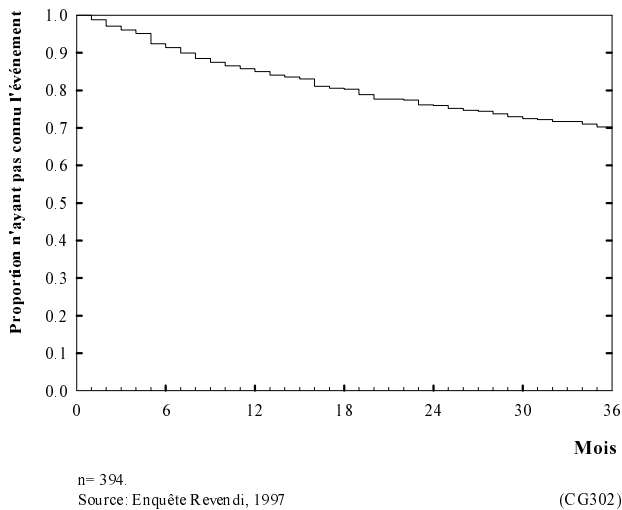
n= 121.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 324)

**Figure 3.17 - Moment où la première période de formation à temps partiel suivant la revendication a été suivie.**

La Figure 3.18 indique bien que l'entrée dans un programme à temps partiel s'effectue lentement. En fait, après 25 mois, seulement 25 % des répondants ont commencé un quelconque cours à temps partiel (la durée médiane n'est pas atteinte) et ce temps d'entrée ne varie pas significativement selon le sexe, l'âge ou la scolarité. L'objection que la non-régularisation du

répondant freine cet accès à un programme, ou, dit autrement, que le fait d'être reconnu réfugié accélérerait l'entrée dans un cours, n'est pas pertinente dans ce cas-ci. En effet, les résultats des modèles testant cette hypothèse pour chaque type de cours à temps partiel<sup>3</sup>, à savoir les cours en cofi, les cours de français langue seconde, d'anglais langue seconde, d'enseignement régulier et les cours autres non définis dans le questionnaire, ne sont aucunement significatifs, même lorsqu'on ajoute les variables sexe, âge et scolarité.

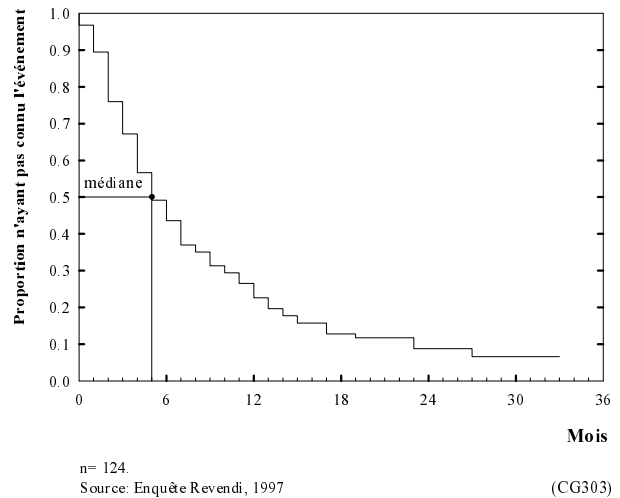
La même série de modèles a été produite pour tester, cette fois, l'effet de l'octroi de la résidence permanente sur l'accès aux différents types de cours à temps partiel. Aucun résultat significatif n'est ressorti de cet exercice.



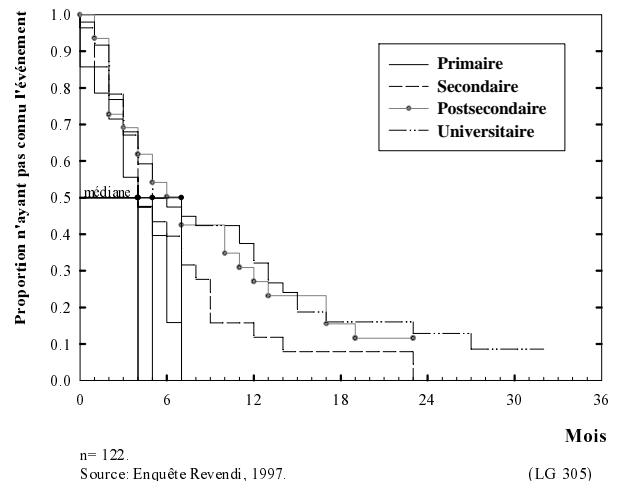
**Figure 3.18 - Table des entrées dans un premier programme de formation à temps partiel suivant la revendication.**

La durée typique du premier cours à temps partiel est de 5 mois (Figure 3.19). Précisons qu'il ne s'agit pas de la durée officielle du programme, mais bien du nombre de mois de fréquentation réelle des répondants, qu'ils aient complété ou

non le programme. Les tests statistiques effectués montrent qu'il y a un écart significatif entre les probabilités de sortie d'un cours à temps partiel des répondants de niveau postsecondaire (durée médiane de 7 mois) et universitaire (durée médiane de 5 mois) et celles des répondants de niveau primaire (durée médiane de 4 mois) (Figure 3.20).



**Figure 3.19 - Table des sorties de la première formation à temps partiel suivant la revendication.**



**Figure 3.20 - Table des sorties de la première formation à temps partiel suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**

<sup>3</sup> Modèle semi-paramétrique de Cox où la variable dépendante est la durée d'accès à un premier cours à temps partiel et testant l'effet d'une variable indépendante qui change dans le temps, soit le moment où la reconnaissance du statut a eu lieu.

### Les types et la langue des cours suivis à la première période à temps partiel

La moitié des répondants inscrits à un premier cours à temps partiel ont suivi un cours de langue seconde (autre qu'en cofi) (50,4 %), le quart (25,6 %) un cours en cofi, 18,4 % un cours d'enseignement régulier et, enfin, 5,6 % un cours autre (Figure 3.21). On ne note pas de différence significative selon le sexe, l'âge ou la scolarité.

La langue majoritaire pour les cours autres que des cours de langues est le français (76,7 %); 20 % des cours se donnent en anglais (Figure 3.22). Là non plus on ne remarque pas d'écarts significatifs selon le sexe, l'âge ou la scolarité.

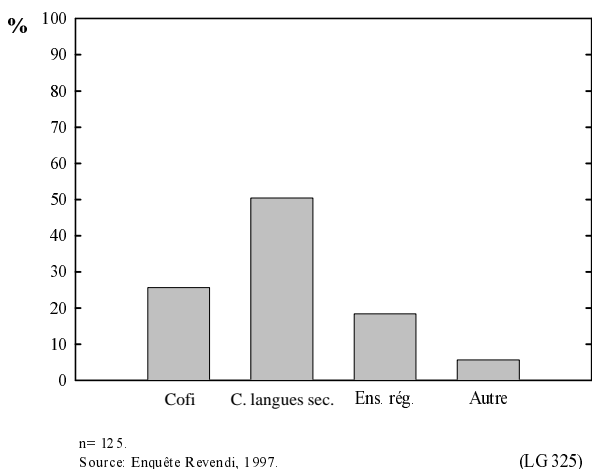


Figure 3.21 - Type de programmes suivis à la première période de formation à temps partiel suivant la revendication.

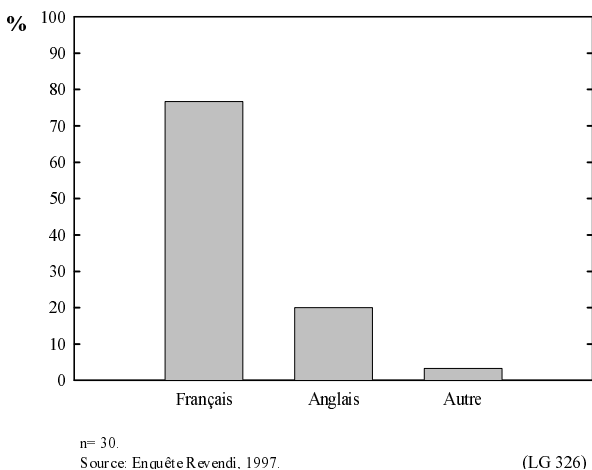


Figure 3.22 - Langue du premier programme de formation à temps partiel suivant la revendication autre que les cours de langues.

### L'accès et la durée d'une première période de formation à temps plein

Plus de premiers épisodes à temps plein ont débuté avant la reconnaissance du statut que ce n'était le cas des premiers épisodes à temps partiel (44,7 % contre, pour ces derniers, 33,1 %) (Figure 3.23). On note que seulement 19,4 % des épisodes ont commencé après l'octroi de résidence permanente. On n'observe pas de variation significative entre les sexes et le niveau de scolarité, mais il y a une différence entre les groupes d'âge : plus de 6 répondants de 18-25 ans sur 10 (62,5 %) ont entrepris une formation à temps plein avant la reconnaissance contre 42,7 % chez les 26-40 ans et 38,6 % chez les plus de 40 ans (Figure 3.24).

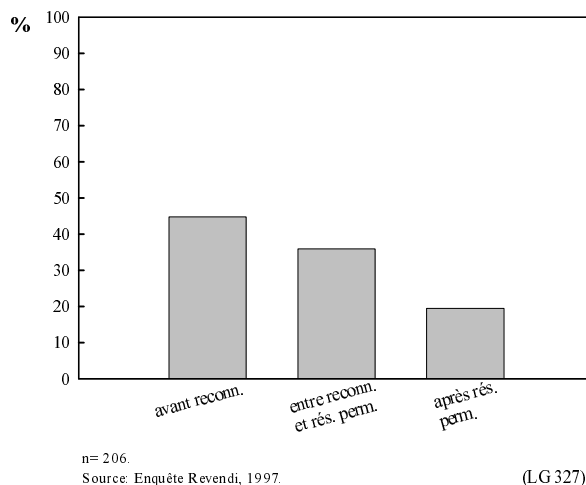


Figure 3.23 - Moment où la première période de formation à temps plein suivant la revendication a été suivie.

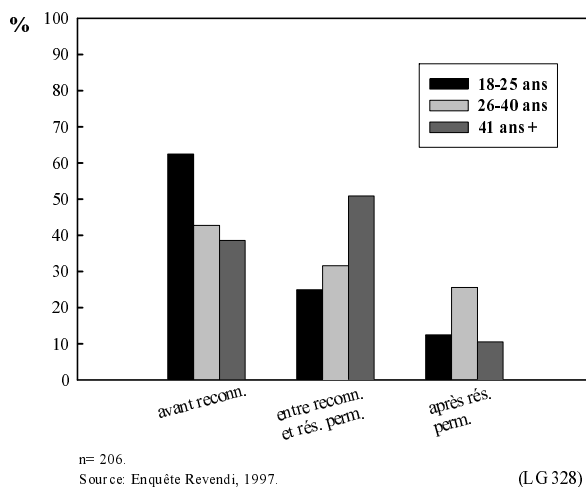


Figure 3.24 - Moment où la première période de formation à temps plein suivant la revendication a été suivie selon le groupe d'âge.

On entre plus rapidement dans un cours à temps plein que dans un cours à temps partiel (Figure 3.25). Ainsi, après 7 mois, 25 % des répondants avaient déjà débuté un tel programme, alors que cette durée était de 25 mois pour un cours à temps partiel. Au bout de 28,5 mois, 50 % des revendicateurs avaient commencé un programme quelconque à temps plein. Ce temps d'accès est passablement différent selon le sexe (Figure 3.26); en effet, les hommes prennent plus de temps (temps médian de 34 mois) que les femmes (temps médian de 21,5 mois). Il y a également des différences selon l'âge (Figure 3.27). Le temps médian chez les 18-25 ans est significativement moins long (11 mois) que le temps pris par les 26-40 ans (31 mois) et les plus de 40 ans (30 mois). Enfin, entre les deux premiers et les deux derniers niveaux de scolarité, on note un écart significatif : les répondants des niveaux primaire et secondaire n'atteignent pas la durée médiane et ceux des niveaux postsecondaire et universitaire ont, respectivement, une durée médiane de 18,5 et 23 mois (Figure 3.28).

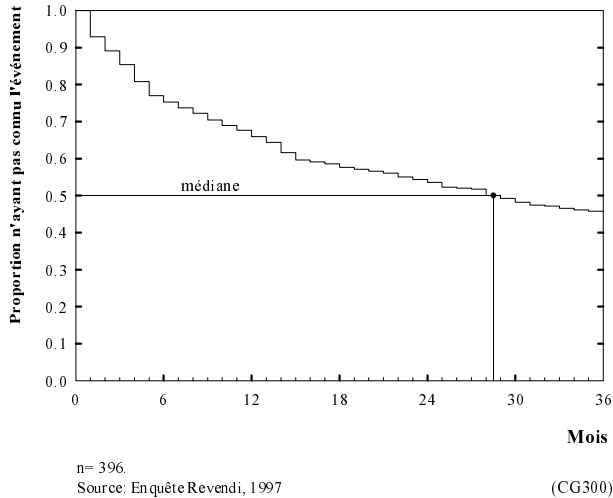


Figure 3.25 - Table des entrées dans un premier programme de formation à temps plein suivant la revendication.

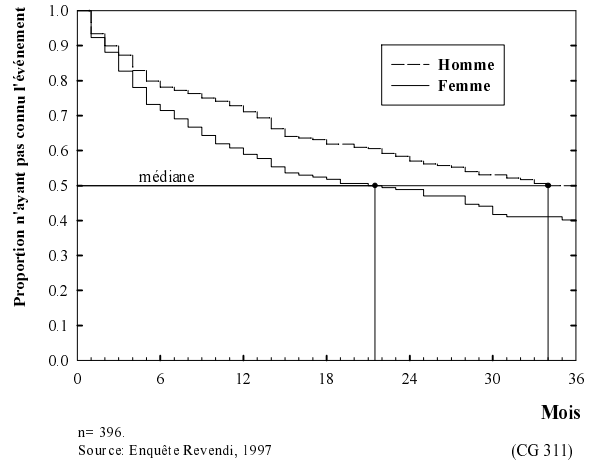


Figure 3.26 - Table des entrées dans un premier programme de formation à temps plein suivant la revendication selon le sexe.

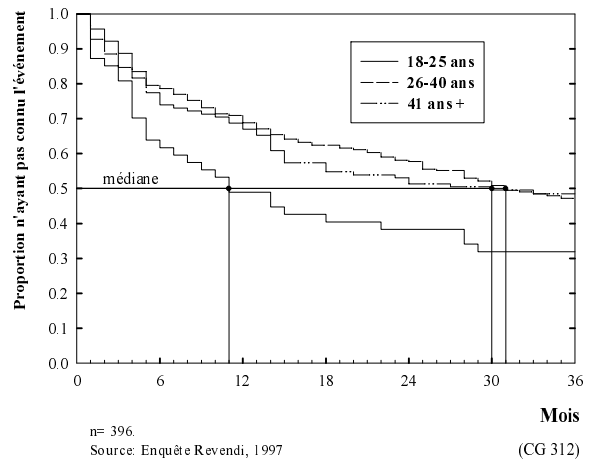


Figure 3.27 - Table des entrées dans un premier programme de formation à temps plein suivant la revendication selon le groupe d'âge.

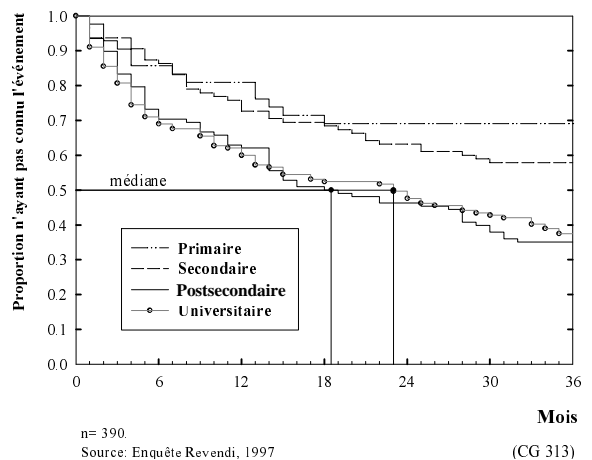


Figure 3.28 - Table des entrées dans un premier programme de formation à temps plein suivant la revendication selon le niveau de scolarité.

Les programmes à temps plein sont plus souvent associés à différentes contraintes d'ordre structurel que les programmes à temps partiel; que l'on pense aux délais imposés par le début de l'année scolaire des programmes d'enseignement régulier, date qui est généralement fixe. On peut aussi supposer que tant que le répondant n'a pas été régularisé, son accès à de tels types de cours sera limité, par exemple, par des contraintes financières. Nous avons donc, de la même façon que dans le cas des cours à temps partiel, vérifié cette hypothèse à l'aide d'un modèle de Cox intégrant la durée d'accès à un premier cours à temps plein et une variable indépendante qui change dans le temps, soit le moment où la reconnaissance du statut a eu lieu. Notre discussion porte sur tous les types de cours (les cours de français langue seconde, d'anglais langue seconde, d'enseignement régulier et les cours autres non définis dans le questionnaire), excepté les cours en

cofi qui font l'objet d'une section spécifique un peu plus loin. Un premier modèle ne teste que l'effet seul de la reconnaissance et un second teste, en plus de cette dernière variable, l'effet du sexe, de l'âge et de la scolarité.

Deux types de cours ou de programmes ont eu des résultats significatifs. Le premier concerne les cours de français langue seconde, où le deuxième modèle (avec la variable reconnaissance et les variables contrôles) indique un effet de la reconnaissance du statut (Tableau 3.1). Comme le premier modèle (sans les variables contrôles) n'est pas significatif et que le second l'est, il semble que ce soit les variables contrôles qui masquent l'effet de la reconnaissance du statut. Par ailleurs, celle-ci aurait un effet négatif, c'est-à-dire que la reconnaissance du statut augmente de 52 % à chaque mois le temps d'accès à un premier cours de français (variable REGU, colonne *Exp(B)* au Tableau 3.1).

**Tableau 3.1 - Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours de français langue seconde à temps plein**

(extrait de la liste SPSS)

Events Censored  
80 301 (79 %)

-2 Log Likelihood 912.473

	Chi-Square	df	Sig
Overall (score)	20.876	7	.0040
Change (-2LL) from			
Previous Block	20.949	7	.0038
Previous Step	20.949	7	.0038

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp(B)
REGU	-.7398	.3381	4.7873	1	.0287	-.0546	.4772
HOMME	-.6861	.2269	9.1402	1	.0025	-.0875	.5035
A26_40	-.2130	.3492	.3722	1	.5418	.0000	.8081
A41+	.0526	.3741	.0198	1	.8882	.0000	1.0540
PRIMAIRE	-.7282	.4523	2.5927	1	.1074	-.0252	.4828
SECOND	-.5285	.3316	2.5401	1	.1110	-.0241	.5895
POSTSEC	.1560	.2661	.3438	1	.5577	.0000	1.1688

Le second résultat significatif a trait aux cours « autres » : ceux-ci semblent tributaires de la régularisation, puisque le fait d'être reconnu accélère de 6 fois les chances mensuelles d'entrer dans de tels cours (voir variable REGU, colonne *Exp(B)* au Tableau 3.2). L'ajout de variables contrôles réduit peu l'effet de la reconnaissance : on y entre 5,5 fois

plus vite une fois régularisé (variable REGU, colonne *Exp(B)* au Tableau 3.3). Il est difficile de comprendre la raison de cette accélération, étant donné qu'on ne connaît pas la nature exacte de ces cours qui sont une catégorie résiduelle. Pour les autres types de cours suivis à temps plein, cofi excepté, la reconnaissance ne joue pas.

**Tableau 3.2 - Modèle 1 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours «autre» à temps plein**

(extrait de la liste SPSS)

Events Censored  
27 362 (93.1 %)

-2 Log Likelihood 310.951

	Chi-Square	df	Sig
Overall (score)	4.647	1	.0311
Change (-2LL) from Previous Block	5.092	1	.0240
Previous Step	5.092	1	.0240

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp(B)
REGU	1.7952	.8798	4.1636	1	.0413	.0827	6.0204

**Tableau 3.3 - Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours «autre» à temps plein**

(extrait de la liste SPSS)

Events Censored  
27 356 (93 %)

-2 Log Likelihood 303.271

	Chi-Square	df	Sig
Overall (score)	11.118	7	.1336
Change (-2LL) from Previous Block	11.906	7	.1037
Previous Step	11.906	7	.1037

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp(B)
REGU	1.7121	.8900	3.7003	1	.0544	.0734	5.5404
HOMME	-.3807	.3894	.9561	1	.3282	.0000	.6834
A26_40	-.2495	.6562	.1446	1	.7038	.0000	.7792
A41+	.0739	.6875	.0115	1	.9144	.0000	1.0767
PRIMAIRE	-1.7170	1.0398	2.7264	1	.0987	-.0480	.1796
SECOND	-.8027	.5354	2.2479	1	.1338	-.0280	.4481
POSTSEC	-.7308	.4933	2.1949	1	.1385	-.0249	.4815

Dans un second temps, nous avons testé l'effet de l'octroi de la résidence permanente sur chacun des cours suivis à temps plein ou à temps partiel de la même manière que l'effet de la reconnaissance du statut. Un seul type de cours obtient un résultat significatif et ce sont les cours d'enseignement régulier à temps plein, où le fait d'avoir

obtenu la résidence permanente accélère de 3,1 fois les chances mensuelles d'accès à ces cours (variable RPERM, colonne *Exp(B)* au Tableau 3.4). Ce résultat reste sensiblement le même lorsqu'on ajoute les variables de sexe, d'âge et de scolarité (variable RPERM, colonne *Exp(B)* au Tableau 3.5).

**Tableau 3.4 - Modèle 1 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours d'enseignement régulier à temps plein**

(extrait de la liste SPSS)

Events Censored  
91 314 (77.5 %)

-2 Log Likelihood 1056.126

	Chi-Square	df	Sig
Overall (score)	8.844	1	.0029
Change (-2LL) from			
Previous Block	9.496	1	.0021
Previous Step	9.496	1	.0021

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp(B)
RPERM	1.1439	.3858	8.7898	1	.0030	.0798	3.1389

**Tableau 3.5 - Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours d'enseignement régulier à temps plein**

(extrait de la liste SPSS)

Events Censored  
91 308 (77.2 %)

-2 Log Likelihood 1009.548

	Chi-Square	df	Sig
Overall (score)	47.830	7	.0000
Change (-2LL) from			
Previous Block	53.054	7	.0000
Previous Step	53.054	7	.0000

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp(B)
RPERM	1.1034	.3973	7.7123	1	.0055	.0733	3.0144
HOMME	-.0376	.2134	.0310	1	.8602	.0000	.9631
A26_40	-.8162	.2768	8.6978	1	.0032	-.0794	.4421
A41+	-1.6947	.3782	20.0751	1	.0000	-.1304	.1837
PRIMAIRE	-2.0329	.7231	7.9028	1	.0049	-.0745	.1310
SECOND	-1.1312	.3181	12.6424	1	.0004	-.1001	.3227
POSTSEC	-.3572	.2460	2.1094	1	.1464	-.0101	.6996

Les cours à temps plein sont suivis un peu plus longtemps que les cours à temps partiel. Leur durée médiane<sup>4</sup> est, en effet, de 9 mois (Figure 3.29); elle ne varie pas selon le sexe, l'âge ou la scolarité.

### Les types et la langue des cours suivis à la première période à temps plein

Tout comme les programmes à temps partiel, les cours de langues secondes autres qu'en cofi dominant pour cette première période de formation à temps plein, (40,9 % des premiers cours), suivis par les programmes d'enseignement régulier (29,3 %), les programmes en cofi (21,9 %) et les autres types de cours (7,9 %) (Figure 3.30).

L'insertion dans un type de cours en particulier varie cependant selon l'âge (mais pas selon le sexe ou la scolarité) : les plus de 40 ans sont plus souvent inscrits dans les cours en cofi (32,2 %) que les deux autres groupes d'âge (21,9 % pour les 18-25 ans et 16,9 % pour les 26-40 ans) et beaucoup moins engagés dans des cours d'enseignement régulier (11,9 % contre 37,5 % chez les 18-25 ans et 35,5 % chez les 26-40 ans) (Figure 3.31).

La prédominance des programmes donnés en français est très nette, beaucoup plus que les programmes de formation à temps partiel : cela concerne 91,3 % des premières périodes de formation à temps plein (Figure 3.32).

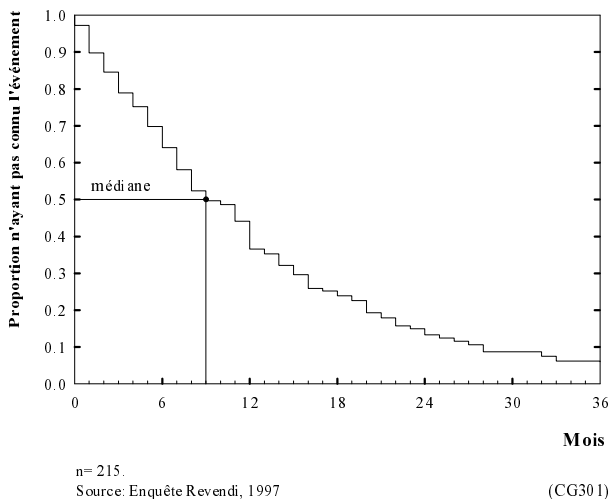


Figure 3.29 - Table des sorties de la première formation à temps plein suivant la revendication.

<sup>4</sup> Programme complété ou non.

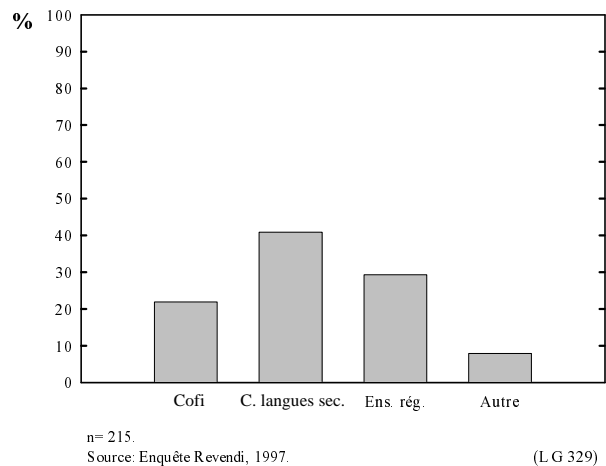


Figure 3.30 - Table des programmes suivis à la première période de formation à temps plein suivant la revendication.

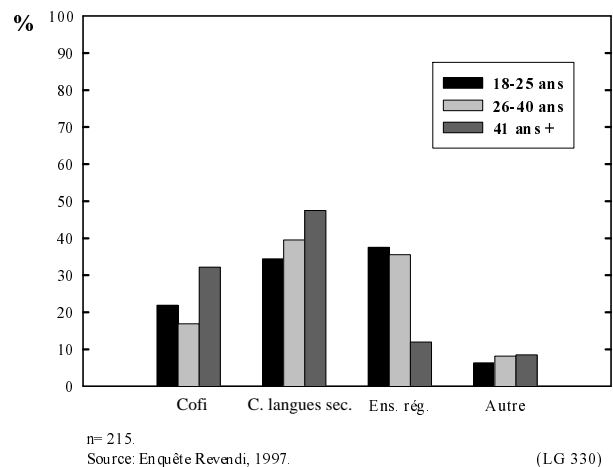


Figure 3.31 - Type de programmes suivis à la première période de formation à temps plein suivant la revendication.

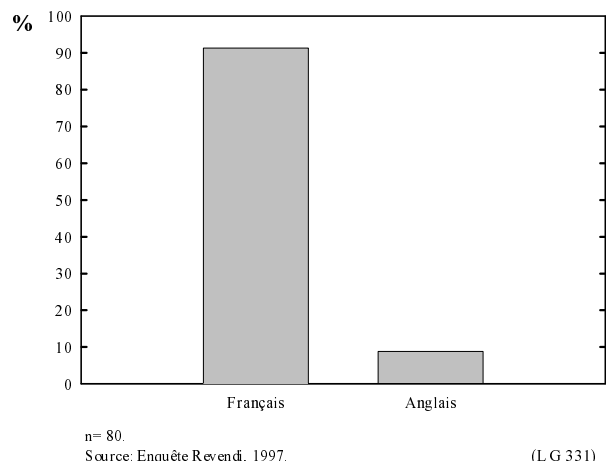


Figure 3.32 - Langue du premier programme de formation à temps plein suivant la revendication autre que les cours de langues.



### 3.2 – Les cours suivis à temps partiel à chaque mois

Exception faite des 6 premiers mois suivant la revendication, où on assiste à une croissance dans la fréquentation de cours à temps partiel, on observe de faibles variations au cours des 30 autres mois. Les niveaux restent peu élevés et la tendance semble être à la baisse après la première année. Ainsi, après un an, le taux de fréquentation s'élève à 9,3 % (de l'ensemble des répondants); après deux ans, à 8,1 %; et après trois ans, à 5,7 % (Figure 3.33).

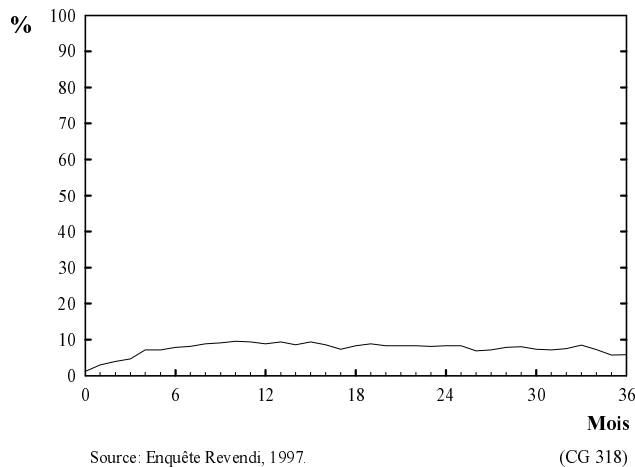


Figure 3.33 - Probabilité de suivre un cours de formation à temps partiel pour les 36 mois suivant la revendication.

Parmi tous les cours à temps partiel, les cours d'anglais sont les plus fréquemment rencontrés (Figure 3.34). Pendant les deux premières années, ils dépassent de loin les cours de français. Ainsi, au mois 6, 53,1 % de tous les cours suivis à temps partiel sont des cours d'anglais, alors que les cours de français comptent pour 12,5 %; après un an, ces probabilités sont de 63,9 % (contre 13,9 % de cours de français); après deux ans, de 41,2 % (32,3 % de cours de français). Au bout de trois ans, ils dominent toujours (54,6 %), mais les cours de français ont progressé pour atteindre un niveau de 36,4 %. En fait, après la deuxième année, les cours de langues (autres qu'en cofi) sont les principales activités de forma-

tion rencontrées. Les cours en cofi occupent entre 20 % et 30 % jusqu'au mois 6; puis, cette probabilité diminue pour s'accroître à nouveau et atteindre un pic au mois 19 (27,8 %). À partir de là, les proportions diminuent pour atteindre, au mois 36, 9,1 %. Les autres types de cours occupent une faible proportion tout au cours des 36 mois d'observation, n'excédant jamais les 10 %.

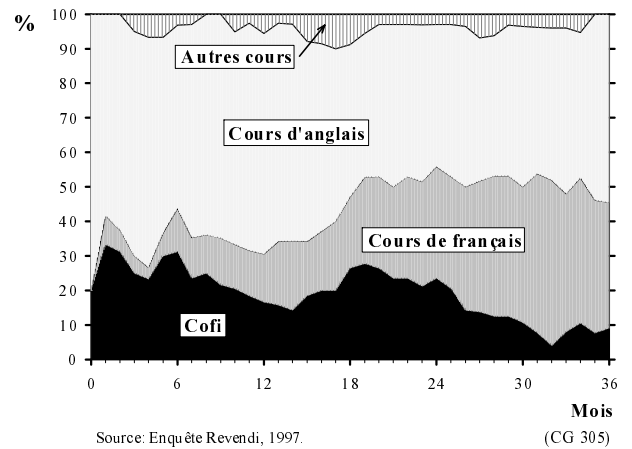


Figure 3.34 - Type de programmes de formation à temps partiel pour les 36 mois suivant la revendication.

La langue des cours suivis à temps partiel (autres que des cours de langues) est majoritairement le français, excepté pour les tout premiers mois, où on remarque la prédominance des cours donnés dans une tierce langue (Figure 3.35). Précisons cependant que nous traitons de petits nombres : au maximum 15 personnes chaque mois, beaucoup moins dans les premiers mois. Le pourcentage de cours donnés dans une tierce langue semble donc très important entre les mois 0 et 3, mais cela est lié à cet artifice. Au-delà du troisième mois, les pourcentages diminuent graduellement et disparaissent abruptement au mois 34. Quoique très fluctuant, le pourcentage de cours suivis en français augmente avec le temps, oscillant entre 50 % et 75 % entre le mois 3 et le mois 36. À partir du mois 6, l'anglais apparaît et prend de l'expansion, particulièrement dans la deuxième année de séjour où il va occuper une proportion entre 25 % et 44 %. Dans la dernière année, cependant, ces pourcentages décroissent dans l'ensemble pour se situer entre 20 % et 30 %.

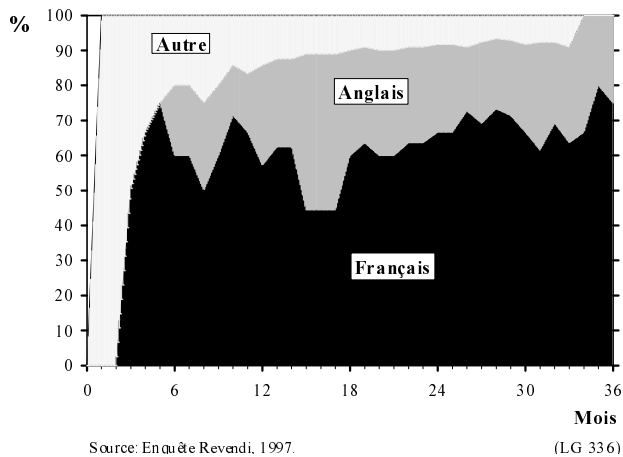


Figure 3.35 - Langue des programmes de formation à temps partiel autres que des cours de langues pour les 36 mois suivant la revendication.

### 3.3 – Les cours suivis à temps plein à chaque mois

Globalement, on remarque que les probabilités de suivre un programme de formation à temps plein sont plus élevées que celles d'un programme à temps partiel (Figure 3.36). Après une forte croissance dans les 5 premiers mois, les taux continuent lentement leur progression jusqu'à un maximum de 26 % de l'ensemble des répondants au mois 14. Après cela, ils diminuent graduellement pour se stabiliser entre 20 % et 23 %. Ainsi, au mois 36, le taux de fréquentation se situe à 22,9 %.

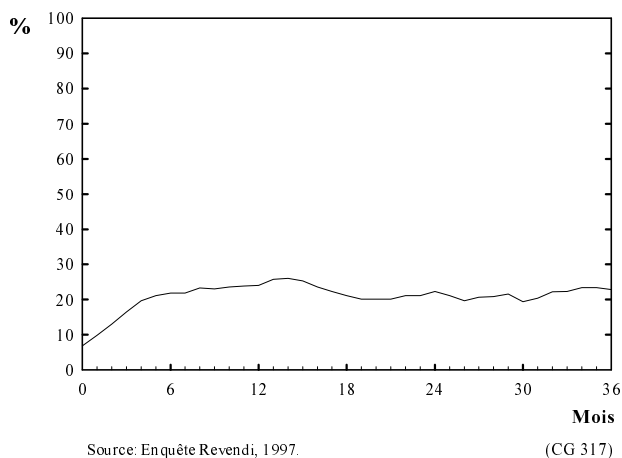


Figure 3.36 - Probabilité de suivre un cours de formation à temps plein pour les 36 mois suivant la revendication.

Parmi tous les cours, ce sont ceux d'anglais langue seconde qui sont les plus fréquemment suivis au cours des 24 premiers mois suivant la revendication, avec un pic au mois 4 (64,2 %) (Figure 3.37). Dès le mois 5, ils diminuent graduellement au profit des cours de français langue seconde, qui vont nettement dominer pendant la troisième année. Au mois 36, la proportion de cours de français est de 79 %, alors que celle des cours d'anglais n'est plus que de 14 %. La fréquentation des cours en cofi passe de 25 % au mois 1 à 11,3 % au mois 3. Elle remonte ensuite pour atteindre 25 % entre le mois 11 et le mois 14, et décroître graduellement pour disparaître complètement au mois 32. La fréquentation des autres types de cours reste un phénomène marginal.

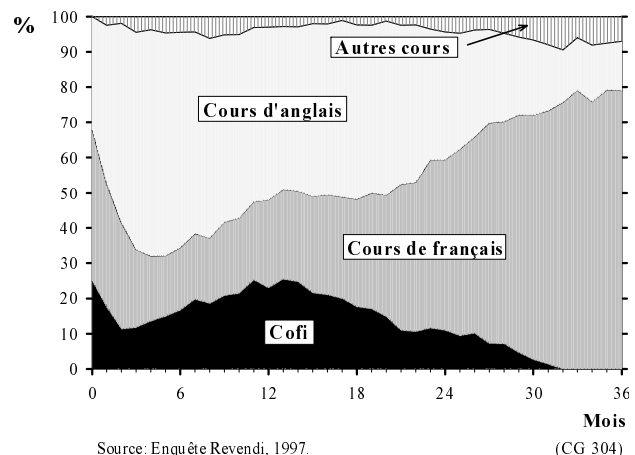
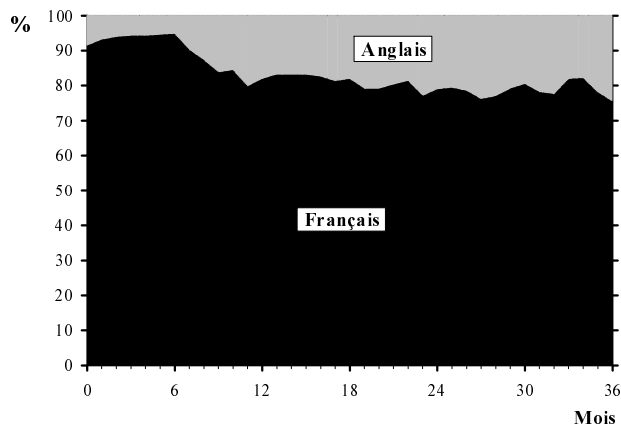


Figure 3.37 - Type de programmes de formation à temps plein pour les 36 mois suivant la revendication.

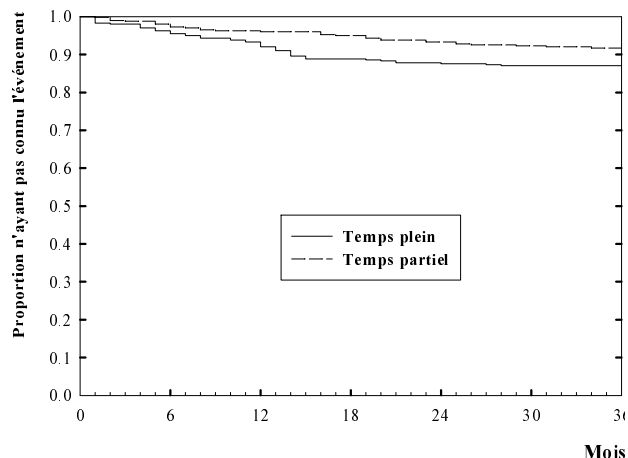
On remarque la forte dominance du français comme langue de cours tout au long des 36 mois d'observation (pour les cours autres que les cours de langues) (Figure 3.38). Cependant, l'anglais gagne du terrain à partir du mois 7, où de 5 % il va grimper jusqu'à 24,3 % au mois 36.



Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG 335)

**Figure 3.38 - Langue des programmes de formation à temps plein autres que des cours de langues pour les 36 mois suivant la revendication.**



n= 402.

Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG 306)

**Figure 3.39 - Table des entrées au premier programme en cofi suivant la revendication.**

### 3.4 – Les cours en cofi

Les répondants qui se sont inscrits dans au moins un cours en cofi à temps plein ou à temps partiel représentent 19,4 % de tous les répondants (79 répondants). Parmi ceux qui ont suivi un quelconque programme, ils comptent pour 25,9 %. Et parmi ces derniers, 62 % ont suivi un programme à temps plein et 38 %, à temps partiel.

#### Accès à un premier cours en cofi

La Figure 3.39 présente le temps d'accès aux programmes en cofi à temps plein et à temps partiel. Il est clair que, dans les deux cas, cet accès est long, plus dans le cas du temps partiel que du temps plein. Après 14 mois, on compte 10 % des répondants ayant accédé au cofi à temps plein; cette proportion n'est même pas atteinte après 36 mois d'observation pour le programme en cofi à temps partiel. Conséquemment, la proportion n'ayant pas entrepris une telle activité de formation durant les trois ans suivant la revendication est grande : 87 % dans le cas du programme à temps plein et 91 % dans le cas du programme à temps partiel.

L'hypothèse voulant que la reconnaissance accélère l'insertion dans de tels cours s'avère pleinement vérifiée, du moins pour les programmes à temps plein<sup>5</sup>. En effet, la régularisation ne change en rien le temps d'accès pour les cours en cofi à temps partiel. Il en est tout autrement dans le cas des cours à temps plein, où la reconnaissance du statut multiplie par 4 les chances d'y accéder à chaque mois qui passe après la régularisation (variable REGU, colonne *Exp(B)* au Tableau 3.6). L'ajout au modèle de variables de sexe, d'âge et de scolarité n'affaiblit en rien ce résultat (variable REGU, colonne *Exp(B)* au Tableau 3.7).

Par contre, les mêmes modèles testant l'effet de l'octroi de la résidence permanente n'amènent aucun résultat significatif.

La durée médiane du premier cours en cofi à temps plein est de 6 mois et presque tous les répondants sont sortis d'un tel cours après 18 mois (Figure 3.40).

<sup>5</sup> Modèle semi-paramétrique de Cox, où la variable dépendante est la durée d'accès à un premier cours en cofi à temps plein ou à temps partiel et qui teste l'effet d'une variable indépendante qui change dans le temps, soit le moment où la reconnaissance du statut a eu lieu.

**Tableau 3.6 - Modèle 1 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours en cofi à temps plein**

(extrait de la liste SPSS)

Events	Censored						
52	333 (86.5 %)						
-2 Log Likelihood	601.659						
	Chi-Square	df	Sig				
Overall (score)	9.682	1	.0019				
Change (-2LL) from							
Previous Block	10.667	1	.0011				
Previous Step	10.667	1	.0011				
----- Variables in the Equation -----							
Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp(B)
REGU	1.4042	.4600	9.3167	1	.0023	.1093	4.0721

**Tableau 3.7 - Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier cours en cofi à temps plein**

(extrait de la liste SPSS)

Events	Censored						
51	328 (86.5 %)						
-2 Log Likelihood	580.902						
	Chi-Square	df	Sig				
Overall (score)	16.899	7	.0181				
Change (-2LL) from							
Previous Block	18.059	7	.0117				
Previous Step	18.059	7	.0117				
----- Variables in the Equation -----							
Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp(B)
REGU	1.4605	.4759	9.4168	1	.0022	.1113	4.3081
HOMME	.3689	.2957	1.5560	1	.2122	.0000	1.4462
A26_40	-.2401	.4402	.2976	1	.5854	.0000	.7865
A41+	.2154	.4550	.2243	1	.6358	.0000	1.2404
PRIMAIRE	-.5494	.6307	.7586	1	.3838	.0000	.5773
SECOND	.4373	.3667	1.4219	1	.2331	.0000	1.5485
POSTSEC	.2974	.3552	.7010	1	.4025	.0000	1.3463

### Les cours en cofi suivis à chaque mois

Les répondants qui suivent un programme de cours en cofi représentent à chaque mois une très faible proportion de l'ensemble des revendicateurs régularisés (Figure 3.41). Les probabilités pour les cours à temps partiel sont plus faibles que pour celles du temps plein, mais relativement stables pour les 3 années suivant la revendication (sous le seuil du 3 %). Les probabilités pour les cours en cofi à temps plein croissent légèrement, jusqu'à ce qu'elles atteignent un sommet au mois 13 avec 6,6 % de l'ensemble des répondants. Elles diminuent ensuite graduellement jusqu'au mois 32, où plus aucun répondant ne suit de tels cours. Le gros de la fréquentation des cours en cofi à temps plein a donc lieu entre le mois 6 et le mois 18.

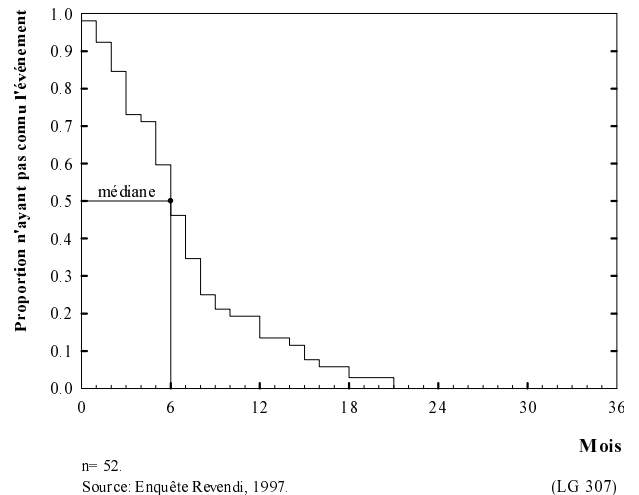


Figure 3.40 - Table des sorties du premier programme en cofi suivant la revendication.

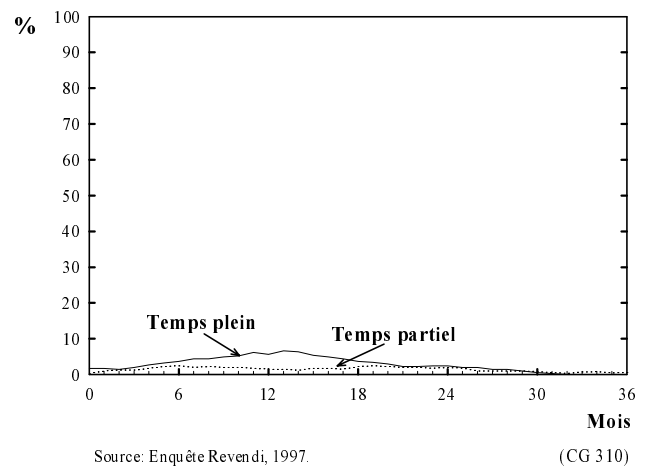


Figure 3.41 - Probabilité de suivre un cours en cofi pour les 36 mois suivant la revendication.



## Chapitre 4 – L'emploi

Le questionnaire a saisi plusieurs facettes de l'insertion sur le marché du travail des répondants. Il a couvert non seulement l'emploi actuel et ses caractéristiques mais également les épisodes depuis la revendication du statut et l'emploi occupé avant la migration (le principal). L'historique des emplois occupés au Québec a retenu tout type d'emploi, qu'il soit à temps partiel ou à temps plein, quelle que soit sa durée (même de quelques jours) et les emplois concomitants. Et pour chacun d'eux, nous détenons minimalement les dates de début et de fin, la profession exercée, la nature de l'industrie, le salaire, le nombre d'heures et de jours travaillés et les raisons de la fin de cet emploi.

Ce chapitre traite de l'emploi détenu avant la migration, du premier emploi occupé au Québec, des probabilités d'être en emploi pour les 36 mois suivant la revendication du statut. Nous nous attardons également à l'évaluation personnelle des répondants quant à leur emploi actuel relativement à celui qu'ils occupaient avant de s'installer au Canada. En dernière section, nous nous intéressons au phénomène du non-emploi, dimension également couverte dans le questionnaire par plusieurs questions, notamment sur les diverses démarches de recherche d'emploi et les sources de revenu pendant ces périodes. Nous focalisons sur deux périodes clés de non-emploi : le tout premier épisode et le premier épisode suivant la reconnaissance du statut de réfugié.

Mais auparavant, présentons en quelques lignes la situation globale des répondants sur le marché de l'emploi au Québec.

D'abord, comme on peut le déduire de la Figure 4.1, tous n'ont pas travaillé entre le moment de la revendication et celui de l'entrevue. Globalement, on estime à 45,9 % la probabilité de ne pas avoir occupé un seul emploi pendant cette période. Cette probabilité est beaucoup plus faible chez les hommes (35,6 %) que chez les femmes (60,2 %) (Figure 4.2). Les plus jeunes (18-40 ans) se distinguent nettement des 41 ans

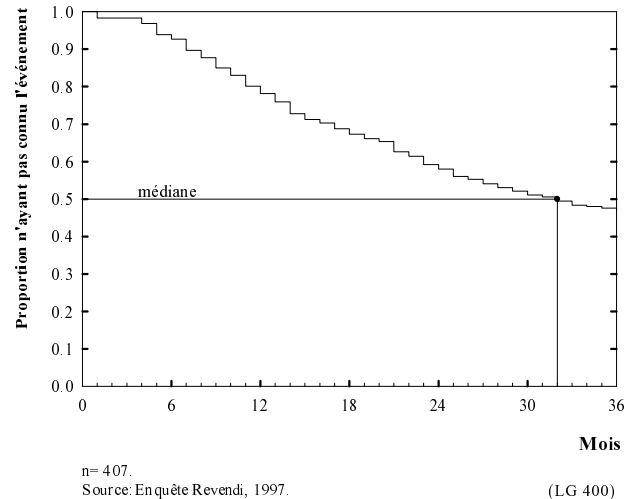


Figure 4.1 - Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication.

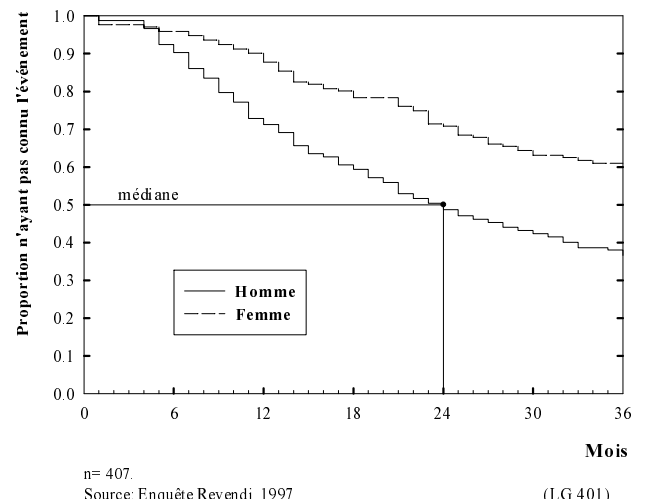
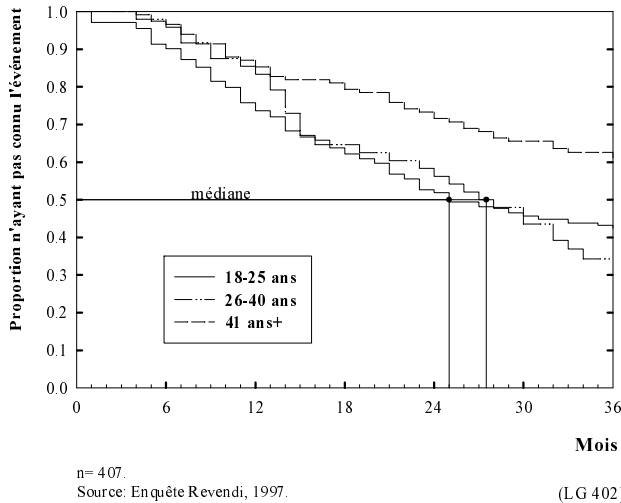
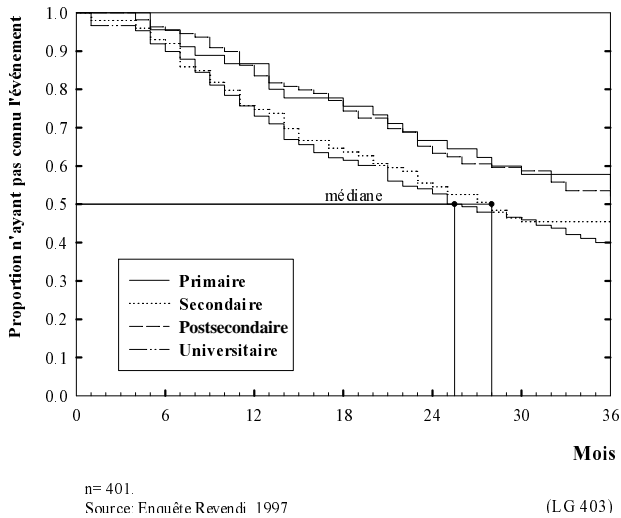


Figure 4.2 - Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon le sexe.

et plus (Figure 4.3). En effet, 35,4 % des 18-25 ans et 40,7 % des 26-40 ans ne se sont jamais insérés en emploi contre 61,2 % chez les plus de 40 ans. Enfin, il y a un écart notable entre les répondants de niveau postsecondaire (probabilités de 49,5 %) et ceux de niveau universitaire (probabilités de 39,7 %) (Figure 4.4).



**Figure 4.3 - Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon le groupe d'âge.**

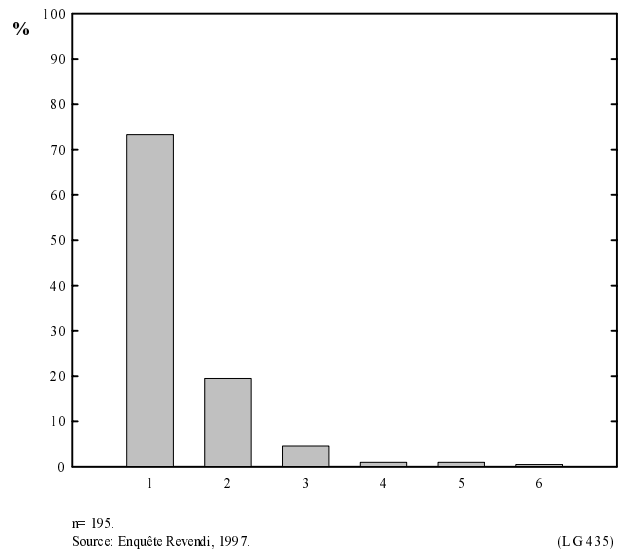


**Figure 4.4 - Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**

Sur l'ensemble des épisodes d'emploi occupés au Québec depuis la demande de statut<sup>1</sup>, la grande majorité (84,7 %) a débuté après la reconnaissance du statut de réfugié. Quelque 15,3 % des épisodes ont cependant été occupés avant cette date.

<sup>1</sup> On recense 329 épisodes d'emploi au total se rapportant à 222 répondants.

Combien d'emplois ont occupés les répondants? Pour les premiers 29 mois d'observation<sup>2</sup>, parmi ceux ayant occupé au moins un emploi, 73,3 % n'en ont eu qu'un seul; 19,5 %, deux; 4,6 %, trois; et 2,5 %, quatre emplois et plus (Figure 4.5). On note une différence dans la moyenne entre les 18-40 ans et les 41 ans et plus, le premier groupe étant plus mobile que le second : les 18-25 ans et les 26-40 ans ont eu respectivement 1,40 et 1,41 emploi en moyenne et les 41 ans et plus, 1,25 emploi. Il n'y a pas de différences significatives entre les sexes et entre les niveaux de scolarité.



**Figure 4.5 - Nombre d'emplois occupés parmi les répondants ayant travaillé après 29 mois de séjour suivant la revendication.**

Enfin, plus de la moitié de tous les épisodes d'emploi (53,2 %) sont concentrés dans quatre secteurs d'industries (Tableau 4.1) : les industries manufacturières autres que celle de l'habillement (15,1 %), l'industrie de l'habillement (13,2 %), l'industrie de la restauration (12,0 %) et les autres industries de services<sup>3</sup> (12,9 %). Ces 4 secteurs

<sup>2</sup> Durée d'observation minimale vécue par l'ensemble des répondants.

<sup>3</sup> Sont inclus dans cette catégorie les non-réponse.



sont également prépondérants chez les hommes (ils concentrent 55,1 % de tous les épisodes d'emploi), mais chez les femmes, le portrait est quelque peu différent. L'industrie de l'habillement concentre 1 emploi sur 5 (20,4 %); les services de soins de santé et de services sociaux, 11,2 %; les industries manufacturières autres que celle de l'habillement, 10,2 %; et enfin les autres industries de services, 13,3 %. On remarque la plus faible participation des répondants de niveaux universitaire et postsecondaire dans le secteur de l'habillement. L'enseignement recrute essentiellement parmi les universitaires, alors que plus du quart des épisodes d'emploi des répondants de niveau primaire (27,8 %) se classent dans le secteur de l'habillement.

#### 4.1 – Les antécédents d'emploi à l'étranger chez les répondants

Plus des trois quarts (78,1 %) des répondants ont déjà occupé un emploi avant leur établissement au Canada (Tableau 4.2). Mais ce pourcentage varie significativement entre les hommes et les femmes, les premiers étant nettement plus nombreux en proportion (85,6 %) que les secondes (67,8 %) à avoir occupé un emploi. L'âge vient également modifier ces proportions, en particulier chez les 18-25 ans qui ne sont que 37,5 % à avoir déjà eu une expérience de travail contre 81,9 % et 87,1 % chez les 26-40 ans et les plus de 40 ans. Enfin, il semble que plus le niveau de scolarité est élevé, plus la proportion ayant eu un emploi antérieur est élevée. Les répondants de niveau primaire ont dans 68,9 % des cas déjà eu une expérience de travail, alors que c'est le cas de 86,5 % chez les universitaires.

**Tableau 4.1 - Divisions et grands groupes d'industries de l'ensemble des emplois occupés au Québec**

Divisions et grands groupes industriels	hommes	femmes	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
E- Ind. habillement	10,1	20,4	27,6	21,8	6,6	8,3	13,2
R- Autres ind. de services + N.R.	12,8	13,3	13,8	13,8	13,2	12,1	12,9
Q- Ind. de restauration	15,0	5,1	13,8	14,9	6,6	12,9	12,0
P- Soins santé et services sociaux	4,0	11,2	,0	2,3	7,9	9,1	6,2
O- Enseignement	3,5	6,1	,0	,0	,0	10,6	4,3
E- Bijouterie, jouets et autres ind. manif. n. c.a.	4,4	3,1	,0	3,4	6,6	3,8	4,0
E- Ind. des aliments	3,5	5,1	,0	3,4	7,9	2,3	4,0
E- Ind. produits plastiques	4,0	2,0	10,3	1,1	6,6	1,5	3,4
R- Serv. divertissement, domest., associations	2,2	3,1	,0	3,4	1,3	3,0	2,5
Q- Ind. de l'hébergement	,9	5,1	,0	2,3	1,3	3,0	2,2
N- Serv. gouvernementaux	,9	,0	3,4	1,1	,0	,0	,6
M- Serv. aux entreprises	2,2	3,1	,0	,0	2,6	4,5	2,5
K- Interm. financiers et ass.	,9	1,0	,0	,0	,0	2,3	,9
J- Commerce de détail	7,0	6,1	10,3	5,7	9,2	5,3	6,8
I- Commerce de gros	7,9	2,0	3,4	5,7	11,8	3,8	6,2
H- Comm. et autres serv. publ.	,4	1,0	,0	,0	,0	1,5	,6
G- Transport et entreposage	1,3	2,0	3,4	1,1	2,6	,8	1,5
F- Ind. construction	,9	,0	6,9	,0	,0	,0	,6
E- Ind. manif.	17,2	10,2	6,9	19,5	14,5	14,4	15,1
C- Expl. forest. et serv. forest.	,4	,0	,0	,0	,0	,8	,3
A- Agricoles et serv. connexes	,4	,0	,0	,0	1,3	,0	,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	(227)	(98)	(29)	(87)	(76)	(132)	(325)

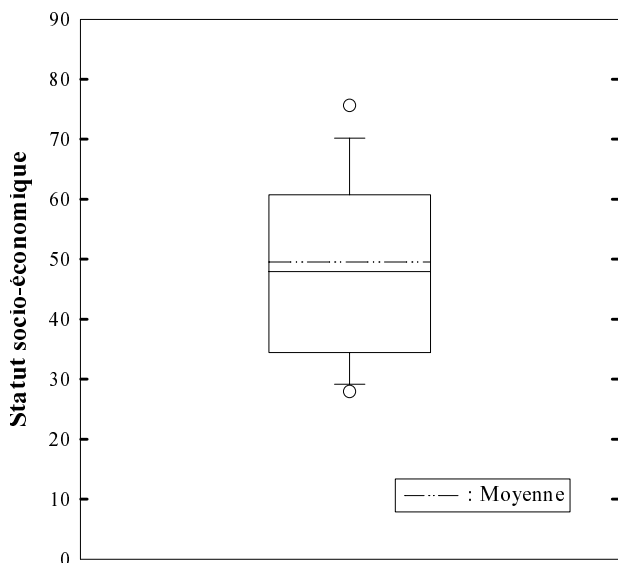
Source : Enquête Revendi, 1997.

**Tableau 4.2 - Proportion ayant une expérience de travail avant l'arrivée au Canada**

	hommes	femmes	18-25	26-40	41+	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
oui	85,6	67,8	37,5	81,9	87,1	68,9	72,7	76,1	86,5	78,1
non	14,4	32,2	62,5	18,1	12,9	31,1	27,3	23,9	13,5	21,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	(236)	(171)	(48)	(243)	(116)	(45)	(99)	(109)	(148)	(407)

Source : Enquête Revendi, 1997.

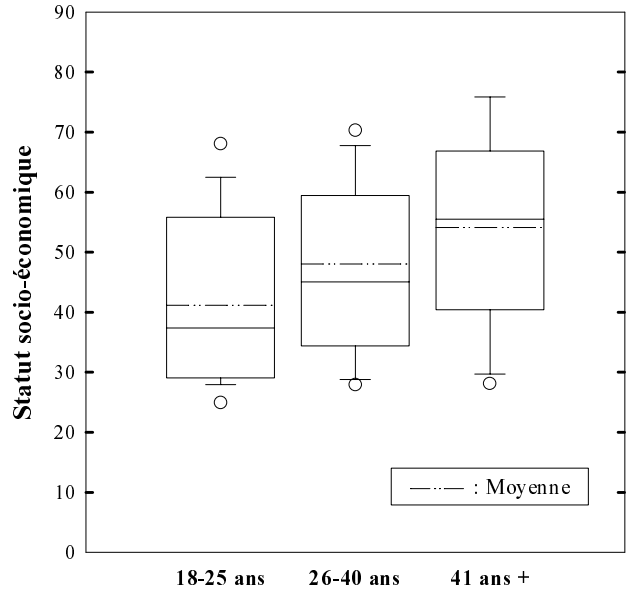
Une mesure fréquemment utilisée pour mesurer le statut socio-économique (SSE) des emplois est l'indice de Blishen<sup>4</sup>. La moyenne du SSE de l'emploi antérieur occupé à l'étranger (celui qui a duré le plus longtemps) est assez élevée (49,6) (Figure 4.6). Il n'y a pas de différence entre les sexes, mais le SSE croît significativement avec l'âge : les 18-25 ans obtiennent un SSE moyen de 41,1; les 26-40 ans, de 48,0; et les plus de 40 ans, de 54,1 (Figure 4.7). Il est également plus élevé à mesure que le niveau de scolarité s'élève (Figure 4.8).



n= 302.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 416)

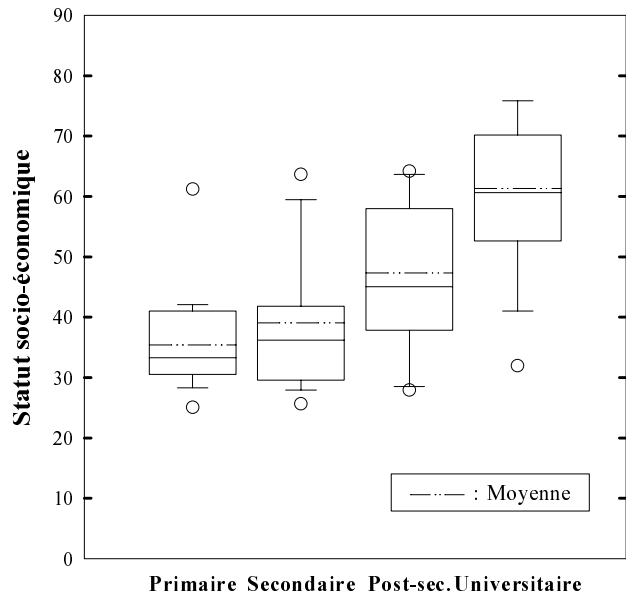
**Figure 4.6 - Statut socio-économique de l'emploi occupé avant l'arrivée au Canada.**

<sup>4</sup> Voici quelques exemples de professions correspondant aux indices de Blishen : un SSE de 21,24 correspond à un emploi de manœuvre ou de travailleur spécialisé dans les services; un SSE de 30,93, à un emploi de vendeur ou de commis vendeur de biens de consommation; un SSE de 41,82, à un travail de secrétaire et de sténographe; un SSE de 56,57, à un travail de technicien spécialiste en architecture et ingénierie; un SSE de 60,73, à un travail d'analyste ou de programmeur en informatique; un SSE de 75,87, à un travail de professeur d'université. Voir Bernard R. Blishen, W.K. Carroll, C. Moore. «The socioeconomic index for occupation in Canada». *Canadian Review of Sociology and Anthropology*. Vol. 24, n° 4, (1987).



n= 302.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 418)

**Figure 4.7 - Statut socio-économique de l'emploi occupé avant l'arrivée au Canada selon le groupe d'âge.**



n= 298.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 419)

**Figure 4.8 - Statut socio-économique de l'emploi occupé avant l'arrivée au Canada selon le niveau de scolarité.**

## 4.2 – La première insertion sur le marché du travail

### *Le moment où le premier emploi a été occupé*

Près de 1 premier emploi sur 5 (19,7 %) a été occupé avant la date de reconnaissance du statut de réfugié (Tableau 4.3) et cette proportion ne varie pas d'un sexe à l'autre. Le gros des emplois survient après la reconnaissance du statut de réfugié. Mais chez 51,4 % des hommes, le premier emploi est occupé entre la reconnaissance et l'octroi de la résidence permanente, proportion qui est de 35,5 % chez les femmes. La distribution ne varie pas selon l'âge ou la scolarité.

*Tableau 4.3 - Moment où le premier emploi a été occupé*

	hommes	femmes	Total
Avant reconnaissance du statut réfugié	19,9	19,4	19,7
Après reconn. - avant rés. permanente	51,4	35,5	46,6
Après résidence permanente	28,8	45,2	33,7
Total	100,0 (146)	100,0 (62)	100,0 (208)

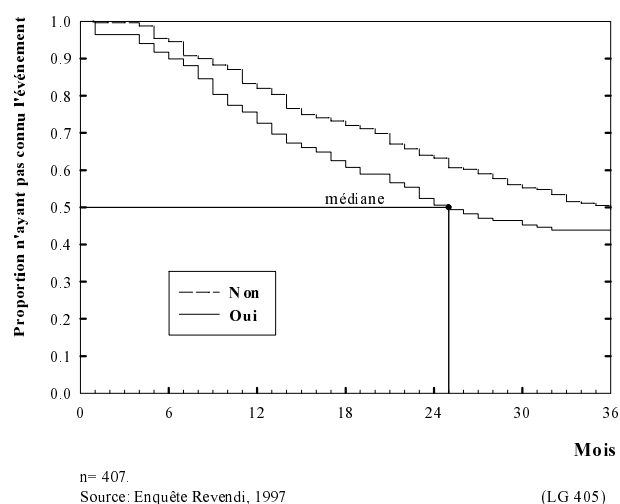
Source : Enquête Revendi, 1997.

### *Le temps pris pour accéder à un premier emploi et sa durée*

Globalement, le temps médian pour accéder à un premier emploi à partir de la demande de statut est de 32 mois (voir Figure 4.1). La différence est cependant grande entre les hommes et les femmes (voir Figure 4.2). Pour ces dernières, en effet, l'accès est beaucoup plus lent (le temps médian n'est pas atteint au cours de la période d'observation) que chez les hommes, pour qui le temps médian est de 24 mois.

La vitesse d'accès à l'emploi varie aussi selon le groupe d'âge, les deux premiers groupes d'âge étant significativement différents du dernier (voir Figure 4.3). Les 18-25 ans ont un temps médian de 27,5 mois, les 26-40 ans de 25 mois et les 41 ans et plus n'atteignent pas la durée médiane pour la période d'observation. Enfin, les répondants de niveau postsecondaire accèdent significativement plus lentement (durée médiane de 39 mois) à un premier emploi que ceux de niveau universitaire (durée médiane de 25 mois) (voir Figure 4.4).

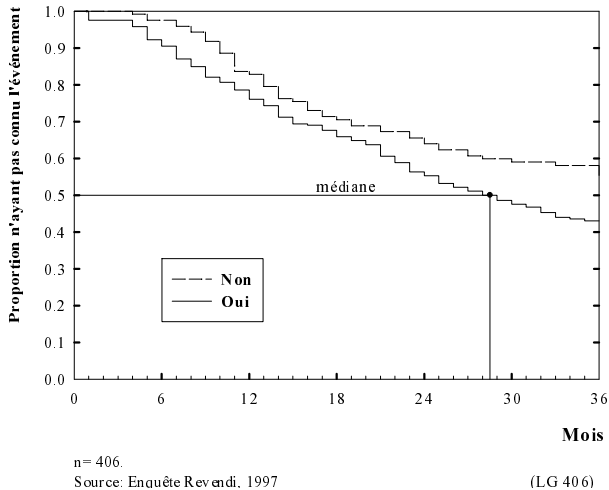
La connaissance du français ou de l'anglais joue significativement sur l'accès au premier emploi. Les répondants qui ont, avant leur arrivée au Canada, une connaissance du français oral<sup>5</sup> ont un temps médian d'accès de 25 mois, alors que ceux qui n'en ont aucune ont un temps médian de 36 mois (Figure 4.9). La connaissance pré-migratoire de l'anglais oral<sup>6</sup> amène également des différences. Pour ceux qui connaissent l'anglais, le temps médian d'accès au premier emploi est de 28,5 mois; pour ceux qui n'en connaissent aucune, le temps médian n'est pas atteint au cours de la période d'observation (Figure 4.10). Donc, la connaissance orale avant l'arrivée au Canada de l'une ou l'autre langue accélère l'insertion dans un premier emploi.



*Figure 4.9 - Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon la connaissance pré-migratoire du français oral.*

<sup>5</sup> Nous avons dichotomisé l'indice de connaissance du français oral ainsi : «0» = aucune connaissance; «1» à «6» = a une connaissance du français. Voir au chapitre 1 pour une explication sur la construction de cet indice du français oral.

<sup>6</sup> Cette variable a été dichotomisée de la même façon que la variable «connaissance du français oral»; voir note précédente.



**Figure 4.10 - Table des entrées dans un premier emploi suivant la revendication selon la connaissance pré-migratoire de l'anglais oral.**

Peut-on souscrire à l'hypothèse formulée dans le précédent chapitre, à savoir que la reconnaissance du statut de réfugié accélérerait la vitesse d'entrée dans un premier emploi? La vérification de cette hypothèse à l'aide d'un modèle semi-

paramétrique de Cox testant la vitesse d'accès à ce premier emploi (variable dépendante) avec la date de reconnaissance du statut, variable indépendante qui change dans le temps, n'est pas concluante. En effet, la variable «reconnaissance de statut» n'est pas significative dans la régression de Cox, et ce, avec ou sans variables contrôles (sexe, âge et scolarité).

Par contre, l'effet de la date de résidence permanente est significatif. Seul le modèle incluant les variables contrôles s'est avéré concluant : la résidence permanente accélère de 1,6 fois les chances mensuelles d'entrer dans un premier emploi (Tableau 4.4, variable RPERM, colonne  $Exp(B)$ ). Le phénomène de régularisation, qui fait du revendicateur un immigrant de plein droit, semble donc prendre le pas sur la simple reconnaissance du statut.

Enfin, une fois que les revendicateurs régularisés ont eu un premier emploi, la durée pour 50 % d'entre eux de celui-ci est d'un an (Figure 4.11). La durée n'est pas significativement différente selon le sexe, l'âge ou la scolarité.

**Tableau 4.4 - Modèle 2 semi-paramétrique de Cox : Accès au premier emploi**

(extrait de la liste SPSS)

Events Censored  
219 182 (45,4%)

-2 Log Likelihood 2413.704

	Chi-Square	df	Sig
Overall (score)	43.082	7	.0000
Change (-2LL) from			
Previous Block	45.516	7	.0000
Previous Step	45.516	7	.0000

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp(B)
RPERM	.4549	.2305	3.8946	1	.0484	.0278	1.5760
HOMME	.7017	.1480	22.4861	1	.0000	.0913	2.0172
A26_40	-.1483	.2045	.5259	1	.4683	.0000	.8621
A41+	-.6932	.2405	8.3047	1	.0040	-.0506	.5000
PRIMAIRE	-.3408	.2490	1.8742	1	.1710	.0000	.7112
SECOND	-.0847	.1768	.2293	1	.6321	.0000	.9188
POSTSEC	-.2961	.1768	2.8067	1	.0939	-.0181	.7437

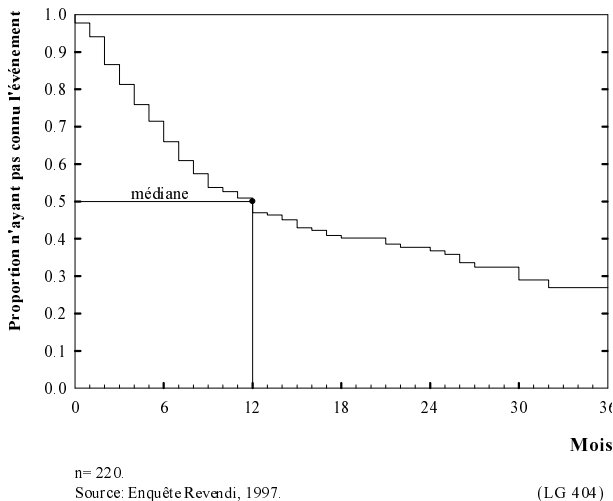


Figure 4.11 - Table des sorties du premier emploi.

### Quelques caractéristiques du premier emploi

Pour ce premier emploi, quatre secteurs d'emploi dominant (54,4 % des premiers emplois), à savoir les industries manufacturières autres que

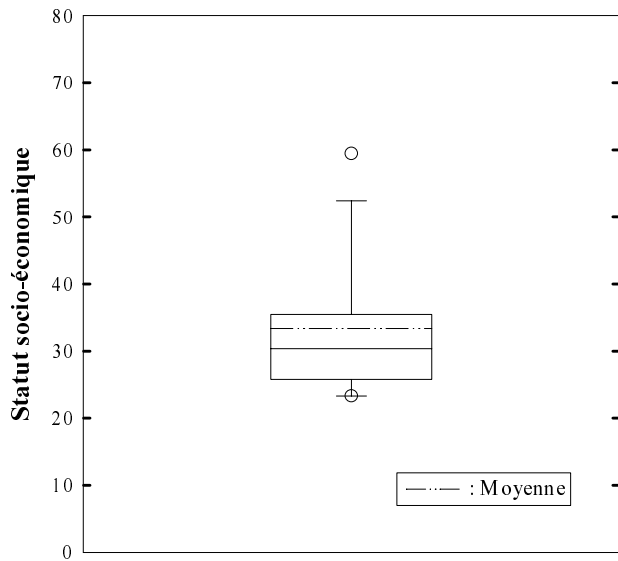
celle de l'habillement (15,1 %), l'industrie de l'habillement (13,2 %), l'industrie de la restauration (11,9 %) et les autres industries de services (14,2 %) (Tableau 4.5). Les différences sont significatives entre les niveaux de scolarité. De façon générale, les répondants qui sont plus scolarisés sont insérés plus fréquemment dans l'industrie des services. Ainsi, l'industrie de l'habillement recrute beaucoup plus parmi les répondants de niveaux primaire et secondaire, alors que l'industrie des soins de santé et des services sociaux regroupe surtout des répondants de niveaux postsecondaire et universitaire.

Le statut socio-économique (SSE) moyen du premier emploi est de 33,4 (Figure 4.12). Il n'y a pas de différence significative entre les sexes. Pour le groupe des 18-25 ans et celui des 41 ans et plus, l'écart entre les SSE est significatif : 30,2 chez les premiers et 36,5 chez les seconds (Figure 4.13). Le niveau de scolarité fait également ressortir des différences : entre le primaire (30,3) et le secondaire (28,4), les SSE moyens des emplois ne varient pas, mais ils augmentent significativement avec les niveaux postsecondaire (31,9) et universitaire (38,2) (Figure 4.14).

Tableau 4.5 - Divisions et grands groupes d'industries des premiers emplois au Québec

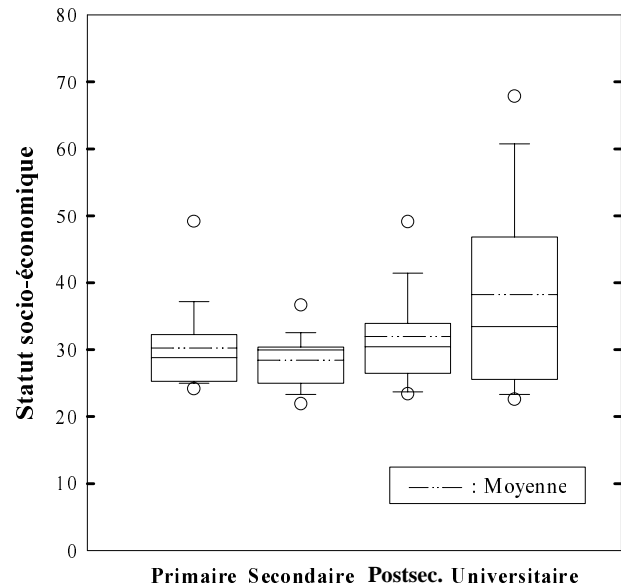
Divisions et grands groupes industriels	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
E- Ind. manif.	10,0	25,5	11,1	12,4	15,1
R- Autres ind. de services+ N.R.	10,0	10,9	16,7	15,7	14,2
E- Ind. habillement	20,0	23,6	9,3	7,9	13,2
Q- Ind. de restauration	15,0	10,9	5,6	15,7	11,9
J- Commerce de détail	15,0	3,6	9,3	6,7	7,3
P- Soins santé et services sociaux	,0	1,8	9,3	10,1	6,8
I- Commerce de gros	5,0	5,5	9,3	3,4	5,5
O- Enseignement	,0	,0	,0	10,1	4,1
E- Bijouterie, jouets et autres ind. manif. n.c.a.	,0	5,5	5,6	2,2	3,7
E- Ind. produits plastiques	10,0	1,8	7,4	1,1	3,7
M- Serv. aux entreprises	,0	,0	3,7	5,6	3,2
E- Ind. des aliments	,0	3,6	3,7	1,1	2,7
R- Serv. de divertissements, domestiques et associations	,0	5,5	1,9	2,2	2,7
Q- Ind. de l'hébergement	,0	1,8	1,9	2,2	1,8
G- Transport et entreposage	5,0	,0	3,7	,0	1,4
N- Serv. gouvernementaux	5,0	,0	,0	,0	,5
K- Intermédiaires financiers et assurance	,0	,0	,0	1,1	,5
H- Comm. et autres serv. publ.	,0	,0	,0	1,1	,5
F- Ind. construction	5,0	,0	,0	,0	,5
C- Exploitation forest. et services forestiers.	,0	,0	,0	1,1	,5
A- Agricoles et services connexes	,0	,0	1,9	,0	,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	(20)	(55)	(54)	(89)	(218)

Source : Enquête Revendi, 1997.



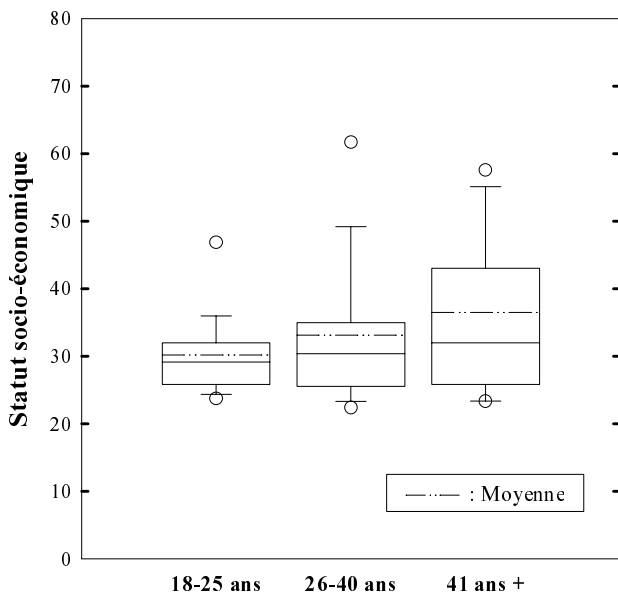
n= 210.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 420)

**Figure 4.12 - Statut socio-économique du premier emploi suivant la revendication.**



n= 209.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 423)

**Figure 4.14 - Statut socio-économique du premier emploi suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**



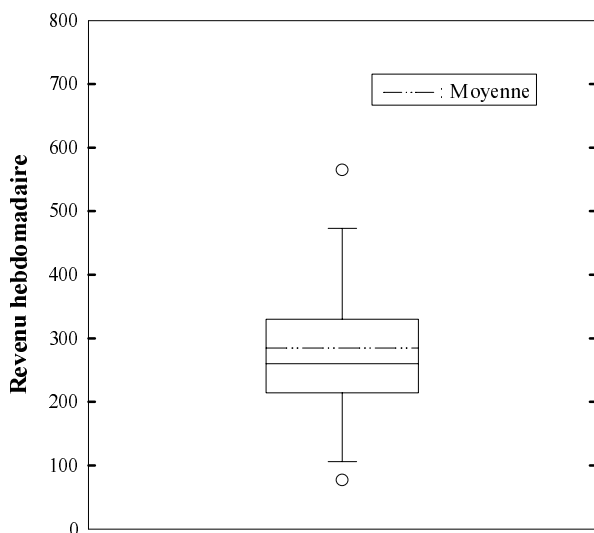
n= 210.  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 422)

**Figure 4.13 - Statut socio-économique du premier emploi suivant la revendication selon le groupe d'âge.**

Le salaire hebdomadaire brut moyen s'établit à 285 \$ (Figure 4.15). Il est significativement moins élevé chez les femmes (243 \$) que chez les hommes (302 \$) (Figure 4.16). L'âge et la scolarité ne font pas varier la moyenne du salaire hebdomadaire.

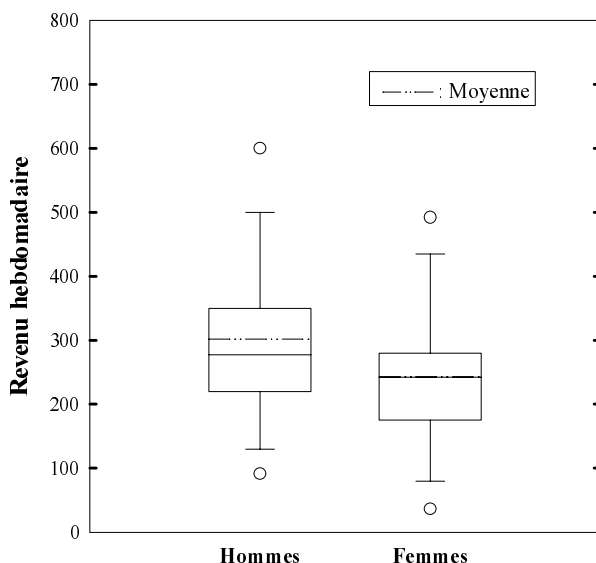
Il y a 86,6 % de répondants en premier emploi qui travaillaient comme salariés, 3,8 % à leur compte, 3,8 % étaient payés à la pièce, à la commission ou à pourboire et 5,7 % étaient rémunérés par un programme gouvernemental. Ces proportions varient peu lorsqu'on tient compte du sexe, de l'âge ou de la scolarité.

Les répondants qui ont travaillé dans des entreprises de 10 employés ou moins (43,2 %) sont, en proportion, un peu plus nombreux que ceux ayant travaillé dans des entreprises de 11 à 100 employés (38,7 %). Une minorité (18 %) a travaillé au sein d'entreprises de plus de 100 employés. Là encore, les proportions sont peu influencées par le sexe, l'âge ou la scolarité.



n= 198  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 424)

Figure 4.15 - Salaire hebdomadaire du premier emploi suivant la revendication.



n= 198  
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 425)

Figure 4.16 - Salaire hebdomadaire du premier emploi suivant la revendication selon le sexe.

La langue la plus utilisée au travail est, dans 52,5 % des cas, le français (Tableau 4.6). L'anglais suit de près avec 40,1 %. Peu utilisent une autre langue que le français ou l'anglais (8,1 %). Il y a cependant des écarts entre les hommes et les femmes, ces dernières travaillant beaucoup plus souvent en français (66,2 %) qu'en anglais (27,9 %), alors que le français et l'anglais sont à égalité chez les hommes (respectivement 44,8 % et 45,5 %). On remarque aussi qu'il y a des différences selon l'âge. Les 18-25 ans utilisent moins le français (38,7 %) et plus l'anglais (54,8 %) que les deux autres groupes d'âge. La langue utilisée au travail varie selon le niveau universitaire. Les répondants de niveaux primaire et secondaire utilisent moins, en proportion, le français que les répondants de niveaux postsecondaire et universitaire. L'anglais est moins utilisé par les universitaires (28,9 %). L'utilisation d'une autre langue que le français ou l'anglais est surtout le fait des répondants de niveau primaire (20 %).

Pour 10 % des répondants qui sont sur le marché du travail pour la première fois, au moins un membre de la parenté travaille dans la même entreprise (pas de différences selon le sexe, l'âge ou la scolarité).

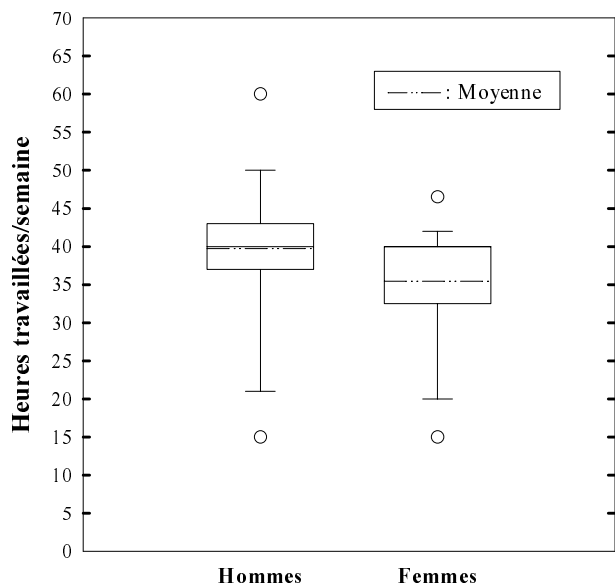
Dans 14,7 % des cas, le premier emploi occupé par les revendicateurs est syndiqué. Là encore, on ne note pas d'écarts entre sexe, âge ou scolarité.

Les semaines travaillées sont, pour la majorité, à temps plein. En effet, 64 % des répondants ont travaillé entre 35 heures et 45 heures, et 17,1 %, 45 heures et plus; 18,9 % ont travaillé moins de 35 heures. Les femmes ont en moyenne travaillé un peu moins d'heures (35,5 heures) que les hommes (39,8 heures) (Figure 4.17). L'âge n'amène pas de différences, mais le niveau de scolarité joue : les répondants des niveaux primaire (43,4 heures) et secondaire (41,8) ont une moyenne significativement plus élevée que ceux des niveaux postsecondaire (36,9 heures) et universitaire (36,1 heures) (Figure 4.18).

Tableau 4.6 - Langue la plus utilisée au premier emploi

	hommes	femmes	18-25	26-40	41+	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
Français	44,8	66,2	38,7	55,9	45,7	35,0	33,9	54,5	63,3	51,4
Anglais	45,5	27,9	54,8	38,6	34,8	40,0	57,1	41,8	28,9	40,1
Autre	9,1	5,9	6,5	5,5	17,4	20,0	8,9	3,6	7,8	8,1
Aucune	,6	,0	,0	,0	2,2	5,0	,0	,0	,0	,5
Total	100,0 (154)	100,0 (68)	100,0 (31)	100,0 (145)	100,0 (46)	100,0 (20)	100,0 (56)	100,0 (55)	100,0 (90)	100,0 (222)

Source : Enquête Revendi, 1997.

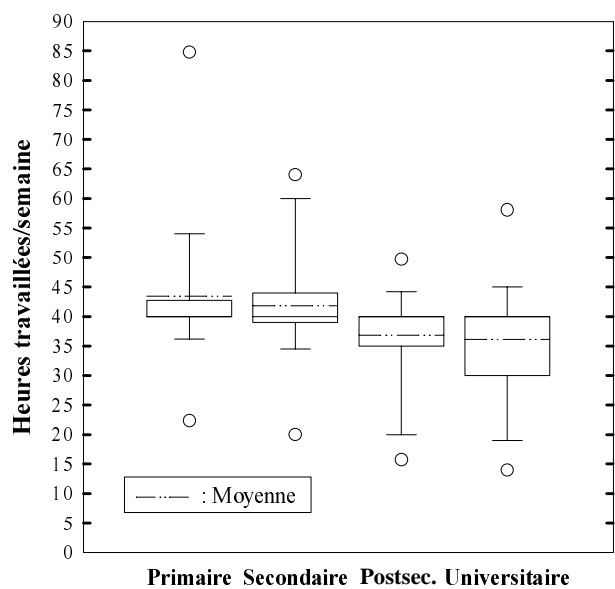


n= 210.

Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG 429)

**Figure 4.17 - Nombre d'heures travaillées hebdomadairement dans un premier emploi suivant la revendication selon le sexe.**



n= 209.

Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG 431)

**Figure 4.18 - Nombre d'heures travaillées hebdomadairement dans un premier emploi suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**

Parmi ceux dont le premier emploi a pris fin (58,4 % de tous les premiers emplois), 68,5 % ont vu cet emploi se terminer et 31,5 % l'ont quitté volontairement (pas de différences selon le sexe, l'âge ou la scolarité).

Pour ceux dont l'emploi s'est terminé, les raisons principales invoquées sont la baisse des activités de l'entreprise, la fin de contrat et la fin des activités de l'entreprise (Tableau 4.7). Ces trois raisons sont, dans un ordre cependant différent, aussi importantes chez les hommes que chez les femmes.

**Tableau 4.7 - Raison principale pour laquelle l'emploi s'est terminé**

	hommes	femmes	Total
Baisse des activités de l'entreprise	45,8	23,1	38,8
Fin de stage ou de contrat	22,0	34,6	25,9
Fin des activités de l'entreprise	15,3	30,8	20,0
Travail de nature saisonnière	10,2	7,7	9,4
Conflit de travail	1,7	0,0	1,2
Congédiement	1,7	0,0	1,2
Discrimination	1,7	0,0	1,2
Autre	1,7	3,8	2,4
Total	100,0	100,0	100,0
	(59)	(26)	(85)

Source : Enquête Revendi, 1997.

Pour ceux qui ont quitté leur emploi, la raison principale est, pour le quart d'entre eux, le début d'un nouvel emploi (25,6 %) (Tableau 4.8). Vient ensuite le départ en raison d'études (16,3 %). Le portrait est quelque peu différent selon le sexe. En effet, les femmes invoquent deux autres raisons : la grossesse dans 21,4 % des cas et la maladie ou l'incapacité dans 14,3 % des cas. Chez les hommes, la troisième raison, en ordre d'importance, est la discrimination (17,2 %).

**Tableau 4.8 - Raison principale pour laquelle le répondant a quitté le premier emploi**

	hommes	femmes	Total
Début d'un nouvel emploi	27,6	21,4	25,6
Études	17,2	14,3	16,3
Malaise en raison de discrimination	17,2	0,0	11,6
Maladie ou incapacité	10,3	14,3	11,6
Travail insatisfaisant	13,8	7,1	11,6
Mauvaises conditions de travail	6,9	7,1	7,0
Grossesse	0,0	21,4	7,0
Salaire insuffisant	3,4	7,1	4,7
Conflit avec l'employeur	0,0	7,1	2,3
Autre	3,4	0,0	2,3
Total	100,0	100,0	100,0
	(29)	(14)	(43)

Source : Enquête Revendi, 1997.



### 4.3 – L'emploi au fil du temps

La Figure 4.19 montre l'évolution au fil des mois des probabilités d'être en emploi après la revendication du statut de réfugié. La progression est lente et s'étend graduellement sur les deux premières années avant d'atteindre un niveau assez stable, situé légèrement au-dessus des 30 %.

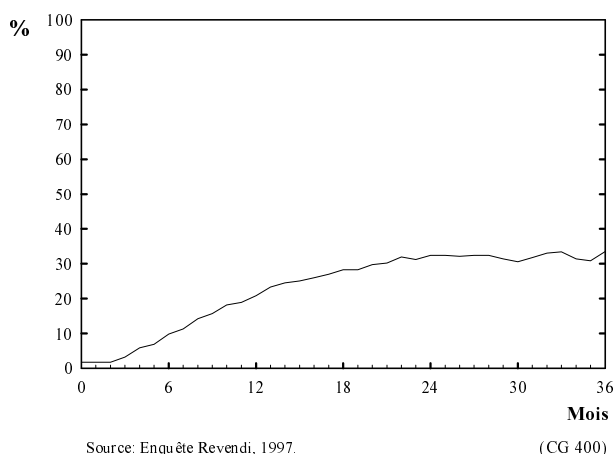


Figure 4.19 - Probabilité d'être en emploi pour les 36 mois suivant la revendication.

La situation est différente pour les hommes et les femmes (Figure 4.20). Chez les premiers, la progression est plus rapide et on atteint un niveau maximum plus élevé que chez les femmes. Après 14 mois, 30 % des hommes sont en emploi, et cette probabilité continue d'augmenter au cours de la seconde année de séjour. Elle se stabilise légèrement en deçà des 40 % dans la troisième année de séjour. Les probabilités se rapportant aux femmes progressent très lentement. Après 1 an, elle est de 10,5 %; après 2 ans, de 22,8 %; et au mois 36, elle est de 23,2 %.

Les 2 groupes d'âge extrêmes (18-25 ans et 41 ans et plus) ont des probabilités nulles d'être en emploi au cours des tout premiers mois; cette probabilité est très faible (sous les 3 %) pour les 26-40 ans. Les plus de 40 ans se distinguent par leurs probabilités nettement plus faibles que les deux autres groupes d'âge : leur niveau maximum s'établit à 24 % et est atteint aux mois 27 et 28, niveau qui redescend par la suite sous le seuil des

20 % (Figure 4.21). Les 18-25 ans progressent plus lentement au début que les 26-40 ans, mais après la première année, leur montée est plus fulgurante et atteint le niveau le plus élevé, soit 55,9 % au mois 34, niveau qui semble instable cependant. Chez les 26-40 ans, les probabilités d'être en emploi s'accroissent plus rapidement durant la première année de séjour que les autres groupes d'âge et se stabilisent un peu sous le seuil des 40 %.

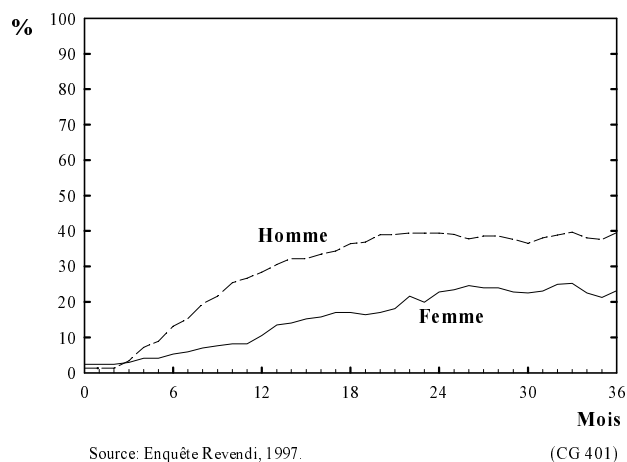


Figure 4.20 - Probabilité d'être en emploi pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe.

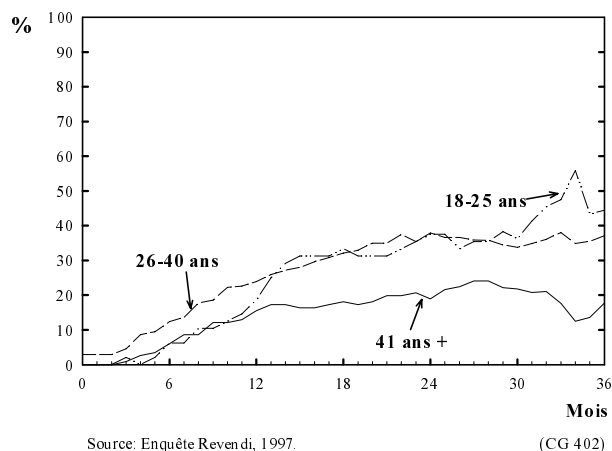
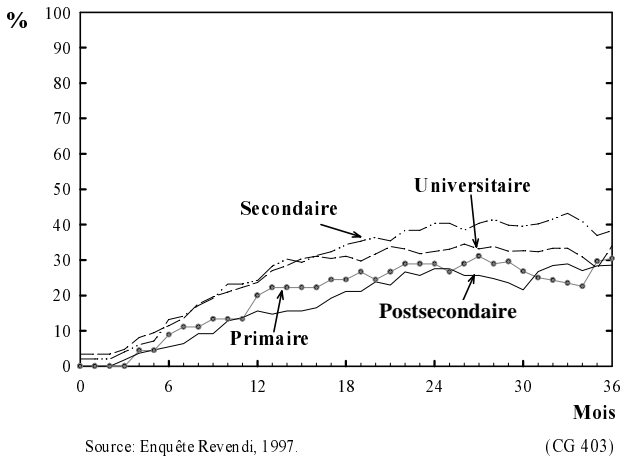


Figure 4.21 - Probabilité d'être en emploi pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge.

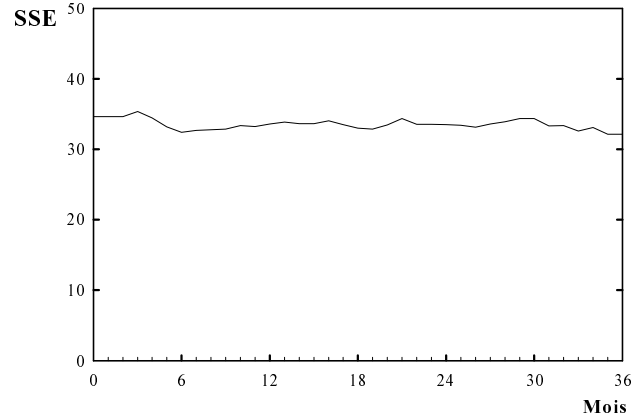
Enfin, des 4 niveaux de scolarité, ce sont les répondants du niveau postsecondaire qui, de mois en mois, ont les plus faibles probabilités, quoique croissantes, d'être en emploi (Figure 4.22). Les probabilités des répondants du niveau primaire se maintiennent assez près de celles du niveau postsecondaire et sont généralement un peu plus élevées. Les plus fortes probabilités sont celles du niveau secondaire, particulièrement après 16 mois; au mois 36, elles atteignent 38,3 %.



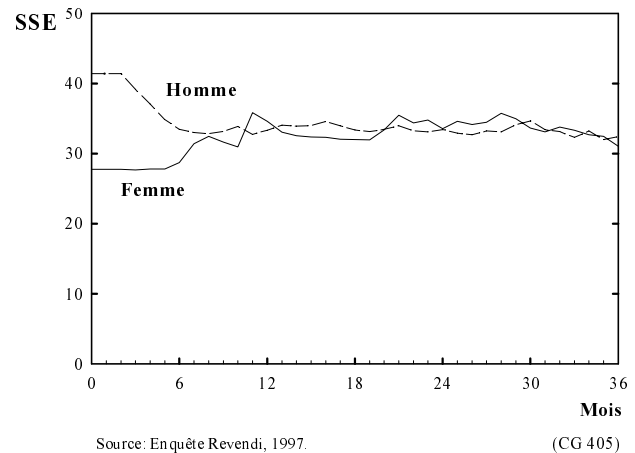
**Figure 4.22 - Probabilité d'être en emploi pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**

### Le statut socio-économique

Le statut socio-économique moyen de l'ensemble des emplois montre une légère tendance à la baisse au cours des 3 années d'observation (Figure 4.23). Ainsi, au mois 6, son niveau est à 32,4 et au mois 36 il est de 32,1. L'image est différente pour les hommes et les femmes (Figure 4.24), particulièrement pour les 8 premiers mois : le SSE moyen des hommes présente une baisse importante au cours de ces premiers mois (de 41,4 à 31,8), alors que c'est le phénomène inverse qui se produit chez les femmes (de 27,8 à 32,5). Après le mois 8, les SSE moyens des hommes sont relativement stables (variant entre 32-33) et avoisinent les SSE des femmes, qui sont cependant plus sujets à des fluctuations.



**Figure 4.23 - Statut socio-économique moyen des emplois pour les 36 mois suivant la revendication.**



**Figure 4.24 - Statut socio-économique moyen des emplois pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe.**

Des 3 groupes d'âge, ce sont les SSE des 26-40 ans qui fluctuent le moins (Figure 4.25). Leur niveau de départ est de 34,6 et après 3 ans, il a baissé à 32,8. Les probabilités se rapportant aux 18-25 ans et aux 41 ans et plus sont extrêmement fluctuantes dans les tout premiers mois, où les effectifs en emploi sont faibles ou inexistantes. Chez les 18-25 ans, le niveau diminue du mois 5 au mois 12 (de 31,9 à 26,7) puis il croît à nouveau, mais très graduellement, avec un pic atteignant 31,8 au mois 29; au mois 36, le SSE est retombé à 29,9. Chez les 41 ans et plus, les SSE moyens

augmentent graduellement entre le mois 4 et le mois 18; on assiste alors à une hausse importante qui s'étend jusqu'au mois 32 et où les niveaux vont atteindre leur maximum (près du 42). Dans les derniers mois d'observation, les SSE moyens chutent; au mois 36, il est de 32,3.

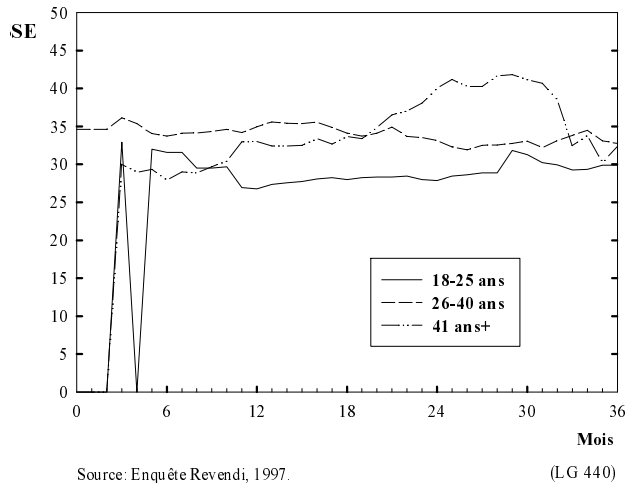


Figure 4.25 - Statut socio-économique moyen des emplois pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge.

Les SSE des emplois des répondants des niveaux de scolarité primaire et secondaire sont très proches, à l'exception des tout premiers mois, (où les effectifs sont faibles) et dans les derniers 6 mois d'observation où les SSE du niveau primaire amorcent une montée appréciable, alors que ceux du niveau secondaire poursuivent leur lente décroissance (Figure 4.26). Le SSE moyen des répondants du niveau primaire est au mois 6 de 26,3 et celui du niveau secondaire de 29,0; au mois 36, le premier a crû légèrement (30,6), alors que le second a diminué (27,5). Vient ensuite le niveau postsecondaire, dont le SSE est relativement stable après la première année, se situant dans la fourchette de 31 à 34. Enfin, les SSE moyens des répondants de niveau universitaire sont, tout au long des 3 années d'observation, les plus élevés et s'accroissent même légèrement. Au mois 6, le SSE moyen est de 37,6 et au mois 36, il est de 38,9.

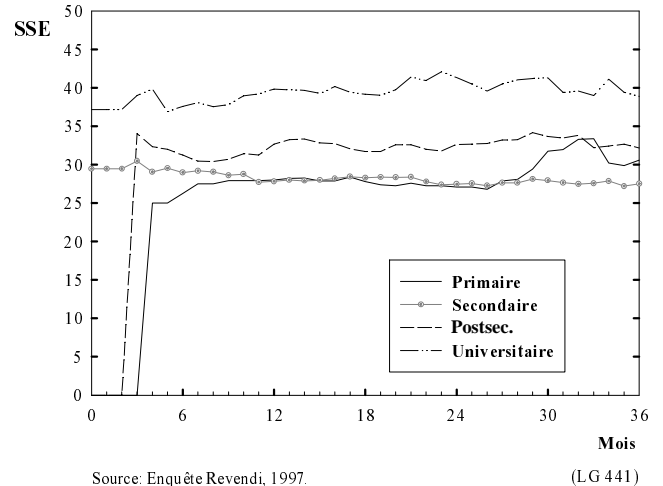


Figure 4.26 - Statut socio-économique moyen des emplois pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité.

### Le revenu d'emploi

La médiane du revenu d'emploi hebdomadaire croît lentement au cours de la première année pour se stabiliser pendant les 2 autres années d'observation : au mois 6, il est de 288 \$ et au mois 36, de 290 \$ (Figure 4.27).

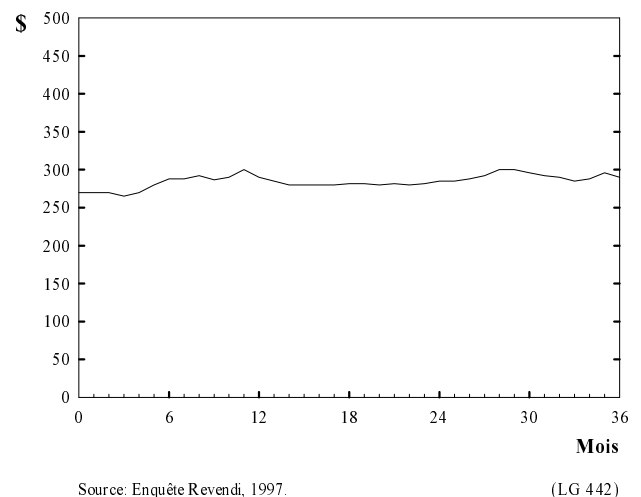
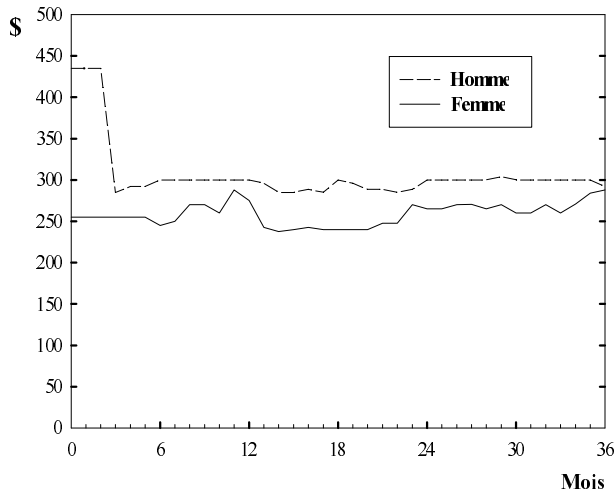


Figure 4.27 - Médiane du salaire hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication.

Les niveaux sont différents entre hommes et femmes (Figure 4.28). Si on exclut les 5 premiers mois, fortement influencés par les faibles effectifs en emploi, le montant médian du salaire hebdomadaire des hommes est supérieur à celui des femmes. Cependant, l'écart se rétrécit au point que ces dernières rejoignent les hommes au bout des trois années d'observation.

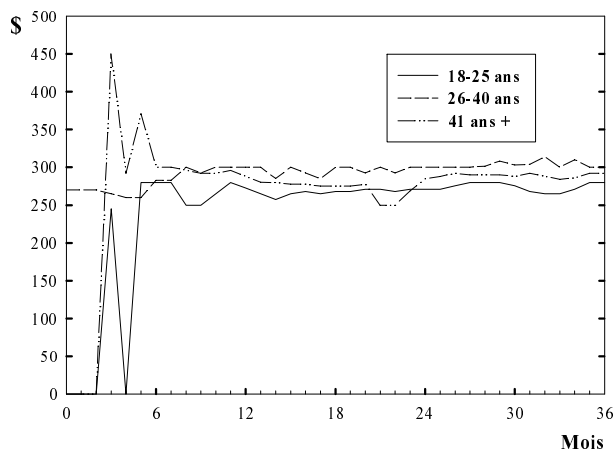
Lorsqu'on tient compte de l'âge, on constate que, de façon générale, ce sont les plus jeunes qui gagnent le moins (Figure 4.29), immédiatement suivis par les plus de 40 ans (si on exclut les 5 premiers mois où il y a de fortes fluctuations). Les 26-40 ans ont les salaires médians les plus élevés, mais l'écart est faible avec les plus de 40 ans.



Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG443)

Figure 4.28 - Médiane du salaire hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe.

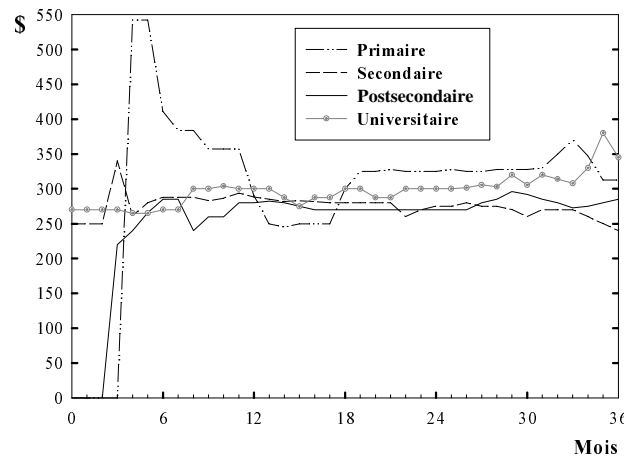


Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG 444)

Figure 4.29 - Médiane du salaire hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge.

La distinction selon le niveau de scolarité (Figure 4.30) fait apparaître une trajectoire salariale particulière pour les répondants de niveau primaire : après une forte baisse entre les mois 5 et 14 (de 542 \$ à 245 \$), ils vont connaître à nouveau une croissance après le mois 18. Entre le mois 18 et le mois 34, ils dépassent le montant du revenu médian des 3 autres niveaux de scolarité. Leur niveau salarial va ensuite diminuer pour atteindre 312 \$ au mois 36. Les répondants des niveaux secondaire et postsecondaire ont des salaires médians assez proches l'un de l'autre après la première année, plus faibles que les 2 autres niveaux de scolarité. Leur revenu médian est, respectivement, de 240 \$ et 285 \$ au mois 36. Enfin, les répondants du niveau universitaire ont un salaire médian qui croît graduellement et qui, au mois 36, est le plus élevé (345 \$).



Source: Enquête Revendi, 1997.

(LG 445)

Figure 4.30 - Médiane du salaire hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité.

### Le type de rémunération

La grande majorité des travailleurs sont des salariés, pourcentage qui s'accroît fortement au cours de la première année d'observation pour se stabiliser ensuite entre 87 % et 92,5 % (Figure 4.31). C'est dans les premiers mois que le pourcentage d'individus «à leur compte» est à son maximum (28,6 %), pourcentage qui, dès le

mois 3, diminue rapidement au profit du salariat pour devenir un phénomène marginal. Au mois 36, cette catégorie de travailleurs ne comptait plus que pour 3,2 % de l'ensemble des travailleurs. Les répondants payés à la pièce ou à la commission apparaissent après le quatrième mois. Leur proportion diminue graduellement tout au long des trois années d'observation où ils ne constituent plus, après trois ans, que 1,6 %. Enfin, les répondants rémunérés par un quelconque programme gouvernemental représentent au début de la première année 14 % à 15 % des travailleurs. Ce pourcentage fluctue par la suite avec un léger accroissement pendant la seconde année, pour baisser à nouveau dans la troisième année. Au mois 36, les programmes gouvernementaux rémunéraient 4,8 % des répondants en emploi.

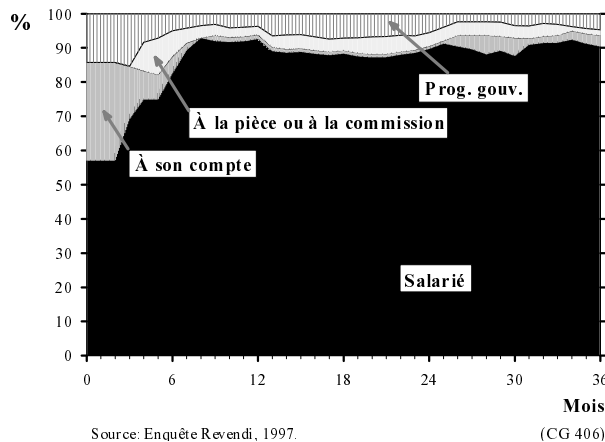


Figure 4.31 - Type de rémunération des emplois pour les 36 mois suivant la revendication.

### La taille des entreprises

On remarque de grandes fluctuations au cours des 6 premiers mois (variations liées aux faibles effectifs enregistrés à ces mois) (Figure 4.32). Après le mois 7, les proportions sont plus stables. Au mois 12, on compte 39,5 % d'individus travaillant dans des entreprises de 10 employés ou moins, 44,2 % dans des entreprises de 11 à

100 employés et 16,3 % dans des entreprises de plus de 100 employés. On note que le pourcentage des répondants travaillant dans de grandes entreprises, de nul qu'il était au début, s'accroît graduellement pour occuper au mois 36 la proportion de 20,6 %. Les petites et les moyennes entreprises regroupent une même proportion de répondants (39,7 %) après trois ans.

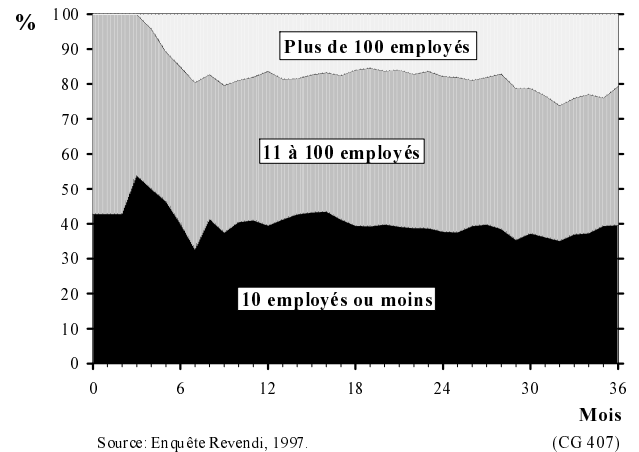


Figure 4.32 - Taille des entreprises des emplois pour les 36 mois suivant la revendication.

### La langue de travail des emplois

Pour les 3 premiers mois, le français, en tant que langue la plus souvent utilisée au travail, domine largement (71,4 %) (Figure 4.33). Rapidement cependant, au cours de la première année d'observation, l'anglais prend de l'expansion, de même que les langues autres que le français ou l'anglais. Au cours de la seconde année, on note de légères variations dans les langues utilisées au travail. Le français y est un peu plus utilisé (entre 51 % et 54 %) que l'anglais (entre 36 % et 43 %). Au cours de la troisième année, le français semble diminuer au profit de l'anglais, quoiqu'on observe, à la toute fin, une augmentation des pourcentages. Au mois 36, en effet, le français est toujours en avance avec une proportion de 50,8 % contre 41,3 % pour l'anglais. Les langues «autres» sont utilisées en moyenne dans 7,1 % des emplois sur l'ensemble de ces trois années d'observation.

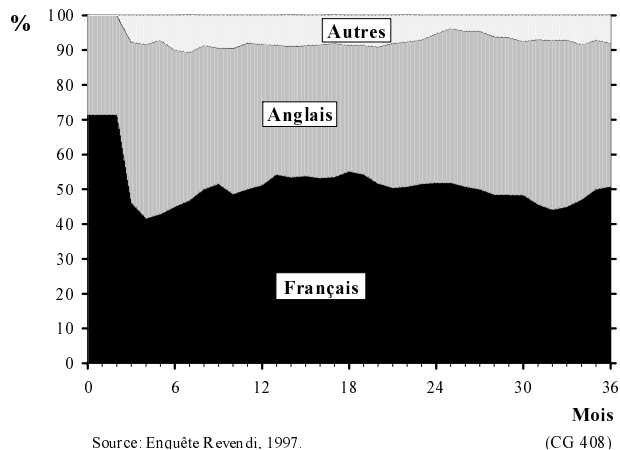


Figure 4.33 - Langue la plus souvent utilisée au travail pour les 36 mois suivant la revendication.

### Les réseaux existant au travail

À l'exception des tout premiers mois, il semble effectivement exister un réseau familial dans le milieu de travail (Figure 4.34). Les pourcentages de répondants ayant déclaré avoir des parents dans la même entreprise qu'eux croissent rapidement entre le mois 4 et le mois 7 (de 0 % à 13 %). Puis, des mois 6 à 36, ils vont compter en moyenne pour 13,2 % de l'ensemble des emplois.

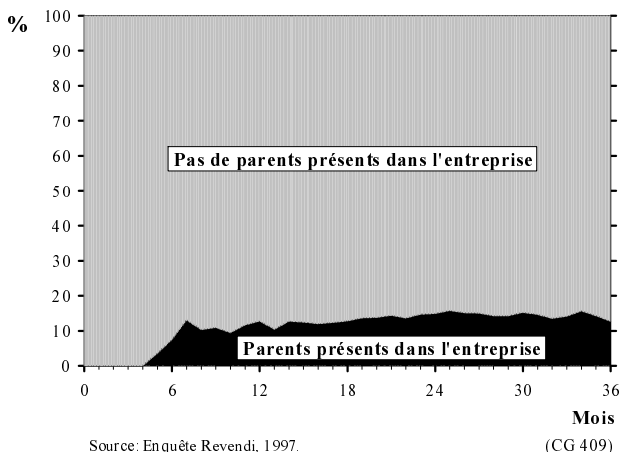


Figure 4.34 - Présence de parents dans l'entreprise de l'emploi pour les 36 mois suivant la revendication.

### Les heures travaillées

La moyenne du nombre d'heures travaillées hebdomadairement est assez stable pour toute la période d'observation (Figure 4.35). La moyenne des heures travaillées à chaque semaine par les répondants en emploi pour les 36 mois est de 39,3 heures.

Les femmes travaillent un peu moins d'heures que les hommes (en moyenne, pour les 36 mois : 35,6 heures/semaine contre 40,8 heures/semaine pour les hommes), mais l'écart s'amenuise au fil des mois pour pratiquement disparaître au mois 36 (Figure 4.36).

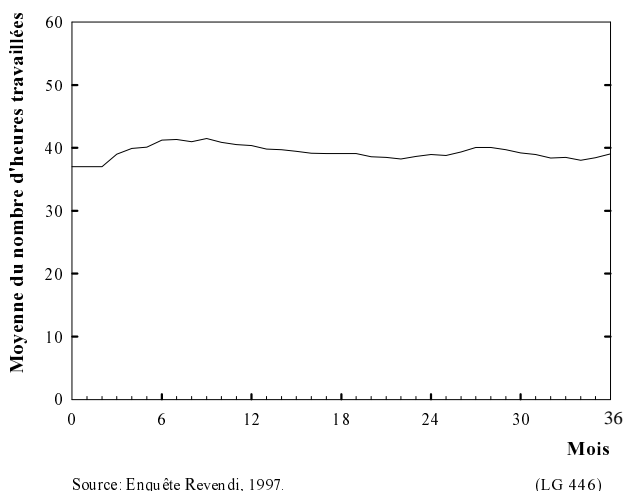


Figure 4.35 - Moyenne des heures travaillées hebdomadairement pour les 36 mois suivant la revendication.

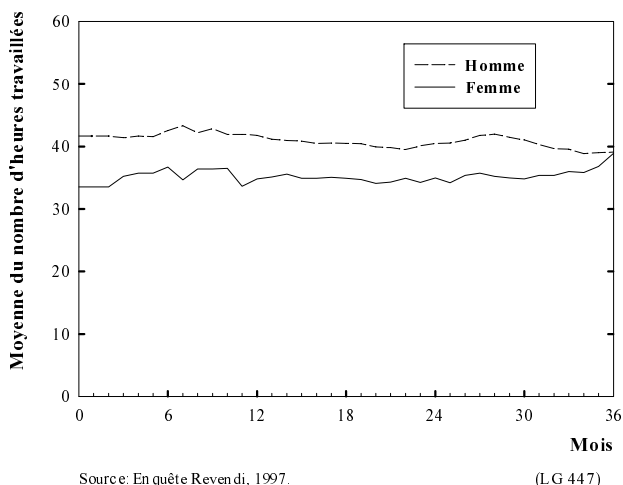
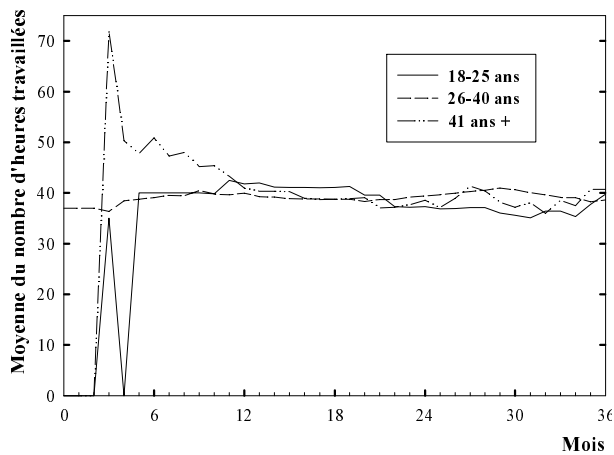


Figure 4.36 - Moyenne des heures travaillées hebdomadairement pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe.

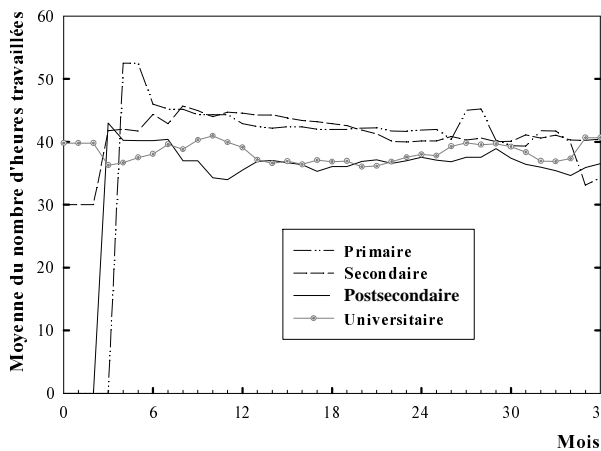
Entre les 3 groupes d'âge, on ne note pas de très grands écarts, hormis durant les tout premiers mois, où il y a de grandes variations chez les 18-25 ans et les 41 ans et plus (les effectifs en emploi pour ces groupes d'âge jusqu'au mois 6 sont très faibles ou inexistant) (Figure 4.37).

Pour les niveaux de scolarité, les mêmes réserves s'appliquent pour les 6 premiers mois, où on note de grandes fluctuations (Figure 4.38). À partir du mois 6, on note une dichotomie entre les répondants des 2 premiers niveaux (primaire et secondaire) et ceux des 2 derniers (postsecondaire et universitaire), les premiers travaillant un plus grand nombre d'heures que les seconds. Dans la



Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 448)

Figure 4.37 - Moyenne des heures travaillées hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge.



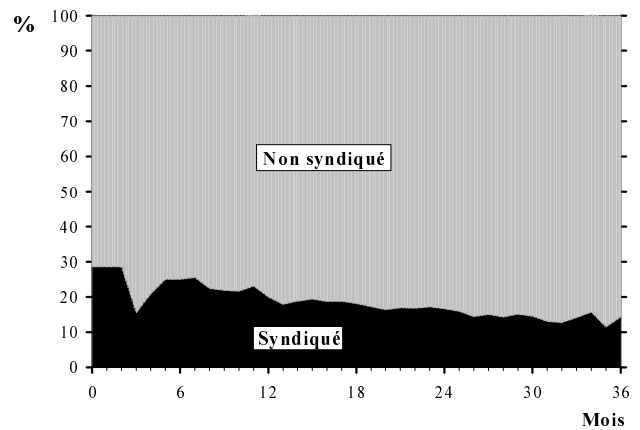
Source: Enquête Revendi, 1997. (LG 449)

Figure 4.38 - Moyenne des heures travaillées hebdomadaire pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité.

dernière année d'observation cependant, les probabilités tendent à se rejoindre. La valeur moyenne des mois 6 à 36 pour les répondants du niveau primaire est de 41,9 heures/semaine; pour ceux du niveau secondaire, de 42,1 heures/semaine; pour ceux du niveau postsecondaire, de 36,7 heures/semaine; et enfin pour ceux du niveau universitaire, de 38,2 heures/semaine.

### La syndicalisation des emplois

À l'exception des premiers 6 mois, où on constate de fortes fluctuations, il se dégage une nette tendance à la baisse dans le taux de syndicalisation (Figure 4.39). De 25 % des emplois occupés au mois 6, le taux de syndicalisation diminue graduellement jusqu'à 14,2 % au mois 36.



Source: Enquête Revendi, 1997. (CG 410)

Figure 4.39 - Proportion des emplois syndiqués pour les 36 mois suivant la revendication.

## 4.4 – Comparaison avec l'emploi détenu à l'étranger

Parmi ceux qui ont déclaré, au moment de l'entrevue, être en emploi<sup>7</sup>, 17,4 % ont indiqué faire le même type de travail que celui qu'ils exerçaient avant de s'installer au Canada (Tableau 4.9). On remarque que plus le niveau de scolarité est élevé chez les répondants et plus ces derniers exercent le même type d'emploi. Il n'y a pas d'écarts significatifs entre les sexes et les groupes d'âge.

**Tableau 4.9 - Répondants ayant déclaré à l'entrevue occuper le même genre d'emploi que celui occupé avant l'établissement au Canada**

	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
Oui	8,3	5,4	16,7	28,8	17,4
Non	91,7	94,6	83,3	71,2	82,6
Total	100,0 (12)	100,0 (37)	100,0 (30)	100,0 (52)	100,0 (132)

Source : Enquête Revendi, 1997.

L'évaluation personnelle que font les répondants de leur emploi au moment de l'enquête montre que 47,5 % d'entre eux occupent un emploi également ou plus qualifié que celui qu'ils occupaient avant leur installation au Canada (Tableau 4.10). Il n'y a pas de différences entre les sexes et les groupes d'âge, mais les proportions varient selon le niveau de scolarité. Les répondants des niveaux universitaire (64,6 %) et postsecondaire (60,7 %) déclarent plus souvent occuper un emploi moins qualifié que ceux des niveaux secondaire (37,5 %) et primaire (27,3 %).

**Tableau 4.10 - Comparaison de l'emploi actuel avec l'emploi occupé avant l'établissement au Canada**

	primaire	sec.	postsec.	univ.	Total
Plus qualifié	54,5	43,8	21,4	16,7	29,2
Moins qualifié	27,3	37,5	60,7	64,6	52,5
Également qualifié	18,2	18,8	17,9	18,8	18,3
Total	100,0 (11)	100,0 (32)	100,0 (28)	100,0 (48)	100,0 (120)

Source : Enquête Revendi, 1997.

<sup>7</sup> On compte 132 personnes dans cette situation, soit 32,4 % de l'échantillon.

## 4.5 – Le non-emploi

Le non-emploi est examiné ici à deux temps différents : à la toute première période vécue par le répondant et à la première période qui suit la reconnaissance du statut de réfugié. Cette perspective diachronique va nous permettre de déceler si, à la suite de la régularisation, il y a des changements de comportement en matière de recherche (ou de non-recherche) d'emploi et dans les diverses barrières existant sur le marché du travail.

Soulignons que presque tous les répondants de l'enquête ont eu au moins une période de non-emploi (99 % des répondants). Le quart de l'ensemble des répondants (25,9 %) a connu une période de non-emploi débutant après la reconnaissance de leur statut. Cette période suivant la reconnaissance est pour la grande majorité (93,1 %) la seconde; pour les autres, il s'agit de la première (6,9 %).

À leur tout premier épisode de non-emploi, la majorité des répondants ont cherché de l'emploi (72,5 %); 27,5 % n'ont pas fait de démarches en ce sens et aucun n'était en instance d'embauche. Après la reconnaissance, la proportion ayant cherché de l'emploi augmente à 80,2 % et 1 % étaient en instance d'embauche<sup>8</sup>.

Parmi ceux qui n'ont pas cherché d'emploi (27,5 %) durant cette première période, le fait d'être aux études a été invoqué le plus fréquemment (30,6 %) (Tableau 4.11). Viennent immédiatement

**Tableau 4.11 - Raisons de la non-recherche d'emploi au cours du premier épisode de non-emploi**

Raisons	% de «oui»
Aux études	30,6 (108)
Responsabilités familiales	27,5 (109)
À la retraite	18,5 (108)
Absence d'autorisation légale (permis de travail)	13,0 (108)
Maladie ou incapacité physique	10,2 (108)
Les emplois sont introuvables	5,6 (108)
Les emplois disponibles insatisfaisants	3,7 (108)
Accident de travail	,0 (108)
Autre	24,1 (108)

Source : Enquête Revendi, 1997.

<sup>8</sup> Les effectifs de ceux qui n'ont pas cherché d'emploi pour la période de non-emploi suivant la reconnaissance sont trop faibles pour les analyser plus en détail (19 cas).



après les responsabilités familiales (27,5 %). Non négligeable, la retraite est invoquée chez 18,5 % des répondants qui n'ont pas cherché d'emploi. Le fait que les emplois soient difficiles à trouver ou qu'ils soient insatisfaisants est peu invoqué parmi les répondants qui n'ont pas cherché d'emploi.

Le Tableau 4.12 expose les principales difficultés invoquées par les répondants<sup>9</sup> lors de leur recherche d'emploi (parmi ceux qui ont cherché un emploi). Si on regarde d'abord la première colonne, qui concerne la toute première période de non-emploi, 3 d'entre elles touchent au moins 50 % d'entre eux : le manque d'expérience canadienne (68,8 %), l'expérience non reconnue (49,1 %) et les emplois introuvables (50,3 %). La connaissance insuffisante des langues officielles semble également jouer pour bon nombre d'entre eux dans leurs démarches de recherche d'emploi. Signalons que les barrières légales, sans toucher la majorité des répondants, ont néanmoins posé des problèmes à une bonne proportion d'entre eux («*précarité du statut légal*» : 29,1 %; et «*absence de statut permanent*» : 21,9 %).

La seconde colonne du Tableau 4.12 indique quelques changements quant aux difficultés éprouvées par les répondants sur le marché du travail une fois qu'ils ont obtenu la reconnaissance. La plus remarquable est la baisse de la proportion de répondants invoquant la connaissance insuffisante du français (de 41,4 % à 13,4 %). On observe également une forte baisse quant à la formation inadéquate, la proportion passant de 33 % à 18,3 %. Enfin, les barrières légales sont devenues beaucoup moins importantes.

Quelles sont les démarches entreprises par les répondants en vue de se trouver un emploi? À la toute première période de non-emploi, ce sont plus de 8 répondants sur 10 (83,2 %) qui ont déclaré avoir effectué une (ou plusieurs) visites d'employeur(s) (1<sup>re</sup> colonne du Tableau 4.13). La consultation d'annonces est également très populaire (75,6 %), suivie par le recours au réseaux de connaissances (69,1 %). Près de 6 chercheurs d'emploi sur 10 ont été dans une (ou plusieurs) agence de placement gouvernementale, mais le quart a visité une agence privée (26,6 %).

**Tableau 4.12 - Difficultés rencontrées lors de la recherche d'emploi au cours du premier épisode de non-emploi et du premier épisode suivant la reconnaissance du statut de réfugié**

Difficultés	1 <sup>er</sup> épisode		1 <sup>er</sup> épisode suivant reconn.	
	% de «oui»	(n)	% de «oui»	(n)
Manque d'expérience «canadienne»	68,8	(292)	51,2	(82)
Emplois sont introuvables	50,3	(292)	43,9	(82)
Expérience étrangère non reconnue	49,1	(289)	43,9	(82)
Connaissance insuffisante de l'anglais	44,5	(292)	32,9	(82)
Diplôme ou formation étrangère non reconnue	41,7	(290)	39,5	(81)
Connaissance insuffisante du français	41,4	(292)	13,4	(82)
Formation inadéquate	33,0	(291)	18,3	(82)
Emplois disponibles insatisfaisants	30,6	(291)	34,1	(82)
Absence de statut permanent	29,1	(292)	9,8	(82)
Absence d'autorisation légale (permis de travail)	21,9	(292)	4,9	(82)
Attitude négative des employeurs par rapport à votre origine	20,8	(289)	22,0	(82)
Attitude négative des employeurs par rapport à votre statut d'immigration	20,3	(290)	25,6	(82)
Âge (trop jeune ou trop vieux)	12,1	(289)	9,8	(82)
Problème d'horaire (responsabilités familiales)	9,2	(292)	3,7	(82)
Discrimination sur la base de votre sexe	1,7	(291)	2,4	(82)
Autre	16,2	(291)	14,6	(82)

Source : Enquête Revendi, 1997.

<sup>9</sup> Réponses multiples, c'est-à-dire que les répondants pouvaient déclarer plusieurs difficultés.

Après la reconnaissance, la première période de non-emploi qui suit est caractérisée par de plus fortes proportions de répondants ayant effectué des démarches pour obtenir un emploi (2<sup>e</sup> colonne du Tableau 4.13).

Pendant la première période de non-emploi, la quasi-totalité des répondants en non-emploi ont reçu des prestations d'aide sociale (95,5 %) (1<sup>re</sup> colonne du Tableau 4.14). Très loin derrière viennent les allocations familiales (19,7 %), les

allocations pour les cours en cofi (11 %) et l'aide de parents (11 %).

Les sources de revenus se diversifient après la reconnaissance (2<sup>e</sup> colonne du Tableau 4.14). À la prestation d'aide sociale, qui n'est plus le fait que de 42,6 % des répondants en non-emploi, s'ajoute la prestation d'assurance-chômage (40,6 %). On note également une augmentation de la part des répondants ayant des revenus d'études, celle-ci passant de 5,7 % à 17,8 %.

**Tableau 4.13 - Démarches entreprises en vue d'obtenir un emploi au cours du premier épisode de non-emploi et du premier épisode suivant la reconnaissance du statut de réfugié**

Démarches	1 <sup>er</sup> épisode		1 <sup>er</sup> épisode suivant reconn.	
	% de «oui»	(n)	% de «oui»	(n)
Visite(s) d'employeur(s)	83,2	(291)	92,7	(82)
Consultation des petites annonces	75,6	(291)	86,6	(82)
Démarche(s) auprès de parents, d'amis ou de connaissances	69,1	(291)	73,2	(82)
Visite(s) d'agence(s) de placement gouvernementale(s)	59,7	(290)	65,9	(82)
Visite(s) d'agence(s) de placement privée(s)	26,6	(290)	36,6	(82)
Demande de références d'employeur(s) précédent(s)	7,3	(288)	25,6	(82)
Autre	16,0	(288)	8,5	(82)

Source : Enquête Revendi, 1997.

**Tableau 4.14 - Sources de revenus durant le premier épisode de non-emploi**

Sources de revenus	1 <sup>er</sup> épisode		1 <sup>er</sup> épisode suivant reconn.	
	% de «oui»	(n)	% de «oui»	(n)
Prestations d'aide sociale ou de bien-être	95,5	(401)	42,6	(101)
Les allocations familiales ou d'aide à la famille	19,7	(401)	14,9	(101)
Les cours en cofi (allocations)	11,0	(401)	2,0	(101)
L'aide de parents	11,0	(401)	5,9	(101)
L'aide d'amis	7,5	(401)	4,0	(101)
Revenu d'études (ex. : prêts et bourses)	5,7	(401)	17,8	(101)
Les économies personnelles	4,2	(401)	6,9	(101)
Dépannage financier de services sociaux	1,5	(401)	,0	(101)
Gouvernement fédéral – Immigration Canada	1,0	(401)	1,0	(101)
Assurance-chômage	0,7	(401)	40,6	(101)
Indemnité pour accident du travail	0,2	(401)	1,0	(101)
Prestations de retraite	,0	(401)	,0	(101)
Autre	2,7	(401)	2,0	(101)

Source : Enquête Revendi, 1997.

## Chapitre 5 – La recherche d’information et le besoin de soutien

Les demandeurs d’asile ont eu à trouver de l’information sur les questions relatives à leur statut et à leur établissement; ils ont également eu besoin d’aide et de soutien dans leurs démarches. Ce sont ces dimensions qui seront ici analysées.

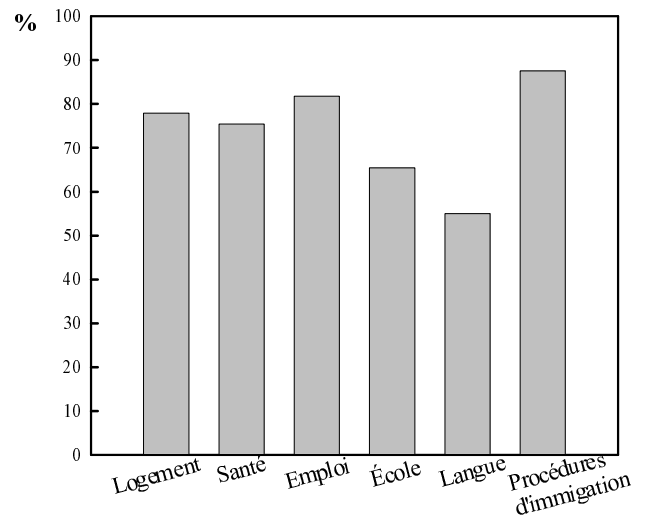
### 5.1 – La recherche d’information

Le questionnaire demande : «*Lorsque vous avez eu besoin d’information pour ... (le logement, la santé, l’emploi, l’école, la langue, les procédures d’immigration), où avez-vous cherché de l’information?*» Les réponses ont été codées en 10 catégories selon les grands milieux fournisseurs d’information : les organisations non gouvernementales d’aide aux immigrants ou aux réfugiés; les lieux de culte (ex. : église); le milieu de travail; les parents, amis ou parrain(s); les marchands; les services privés de consultation en immigration; les organismes publics ou gouvernementaux québécois ou canadiens; les médias (journaux, télé, radio, publicité, autres); les autres sources (non déterminées dans le questionnaire); et, finalement, l’absence de besoin.

Cette question ne permet de mesurer ni l’intensité ni la fréquence de ces consultations, on ne pourra donc pas en déduire l’importance absolue d’une source ou les efforts de recherche d’information sur un sujet donné. Elle n’est pas non plus datée, de sorte qu’on ne sait pas quand les démarches ont été faites. On pourra cependant avoir une idée claire de l’ampleur des stratégies mises en œuvre pour obtenir de l’information.

De tous les sujets, ce sont les procédures d’immigration qui ont fait l’objet de recherche par le plus grand nombre de répondants (87,5 %), suivies de l’emploi (81,8 %), du logement (77,9 %), de la santé (75,4 %), de l’école (65,6 %) et de la langue (55,0 %) (Figure 5.1). Peu de différences apparaissent lorsqu’on introduit les variables contrôles : les femmes plus que les hommes cherchent de l’information sur la santé, les hommes et les 18-40 ans cherchent plus d’information sur

l’emploi et, enfin, la recherche d’information sur la langue diminue avec les niveaux de scolarité.



n= 407.

Source: Enquête Revendi, 1997

(CG512)

Figure 5.1 - Sujets ayant fait l’objet de recherche d’information (toutes sources confondues).

Certaines sources sont très peu utilisées. Tous sujets confondus, moins de 5 % des répondants ont eu recours, pour chercher de l’information, au milieu de travail, aux marchands ou aux services privés d’aide à l’immigration (Figure 5.2). Les lieux de culte suivent de près avec 6,4 %. À l’opposé, les organismes publics sont systématiquement consultés (78,4 %), tout comme les parents-amis-parrains (76,9 %) et les médias (47,9 %). Entre ces 2 groupes de sources se trouvent les ONG, consultées sur au moins un sujet par 17,2 % des répondants. Peu de différences apparaissent lorsqu’on introduit les variables contrôles : avec l’éducation décroît le recours aux parents et amis et s’accroît l’utilisation des services publics et des médias; les 41 ans et plus recourent moins aux médias; les femmes utilisent beaucoup plus que les hommes (7,6 % contre 3,0 %) les services privés d’aide aux immigrants.

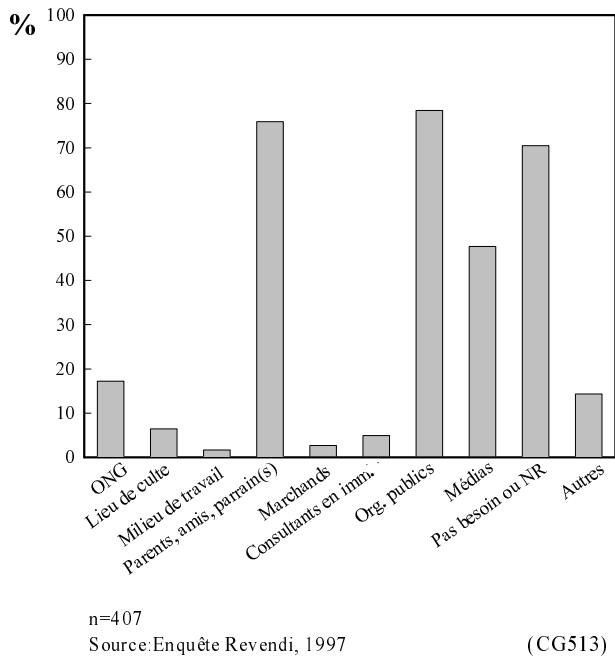


Figure 5.2 - Sources d'information utilisées (tous sujets confondus).

La recherche d'information sur l'emploi est aussi caractérisée par la plus grande diversité de sources hautement utilisées, soit jusqu'à 6 pour un même répondant, et 46 % des répondants utilisent au moins deux sources.

Le Tableau 5.1 présente le détail des sources utilisées selon les sujets. Les ONG sont surtout utilisées pour la recherche d'emploi et les procédures d'immigration, alors qu'on fait appel aux parents et amis pour le logement et l'emploi. Les

organismes publics sont consultés sur les questions d'immigration et sur l'emploi. Peu de différences apparaissent selon les variables contrôles et elles tendent à refléter les effets globaux déjà vus plus haut selon la source.

## 5.2 – La demande de soutien auprès des ONG

Pour quelles raisons les revendicateurs ont-ils fait appel aux services d'une ONG? La question faisait référence à deux périodes : la première avant la reconnaissance du statut de réfugié et la seconde, après la reconnaissance. Le Tableau 5.2 montre que, à quelques exceptions près, en particulier la recherche d'emploi, les répondants ont moins eu recours aux ONG après la reconnaissance de leur statut de réfugié.

Avant la reconnaissance, les trois quarts des réponses des répondants concernent les types d'aide suivants : 1) de l'information sur certains services gouvernementaux comme le permis de conduire, la carte d'assurance sociale, etc., 21,2 %; 2) de l'information sur les procédures d'immigration (ex. : parrainage), 19,8 %; 3) de l'information sur les services d'aide juridique, 16,6 %; et, 4) le support moral, 16,6 %.

Ces 4 raisons restent grosso modo les principales après la reconnaissance du statut, à laquelle vient s'ajouter la recherche d'emploi (12,1 %).

Tableau 5.1 - Sources utilisées lors de la recherche d'information sur le logement, la santé, le marché du travail, l'école, la langue et les procédures d'immigration

Source	Besoin d'information sur ...					Procédures d'imm.
	Logement	Santé	Emploi	École	Langue	
Organisations non gouvernementales d'aide aux immigrants	5,2	3,2	10,3	4,7	4,2	7,1
Lieu de culte	1,7	1,0	4,4	1,2	1,7	2,9
Milieu de travail	0,2	0,2	1,2	0,5	0,2	0,2
Parents, amis ou parrain(s)	53,8	42,0	50,6	30,2	33,9	44,2
Marchands	0,5	0,2	1,7	0,0	0,2	0,0
Services privés de consultants en immigration	0,2	1,2	2,5	0,2	0,5	2,7
Organismes publics ou gouvernementaux, québécois ou canadiens	7,6	31,7	41,5	36,1	27,3	65,6
Médias (journaux, télé, radio, publicité, autres)	24,1	4,7	38,6	4,2	1,7	1,5
Pas eu besoin d'information ou NR	22,9	25,6	18,4	34,9	45,0	12,5
Autres	3,7	7,1	3,9	6,4	4,2	3,4

Note : Les colonnes ne totalisent pas 100 % , car les répondants pouvaient nommer plus d'une source; n=407.

Source : Enquête Revendi, 1997.

**Tableau 5.2 – Type d'aide reçue auprès des ONG avant et après la reconnaissance du statut de réfugié**

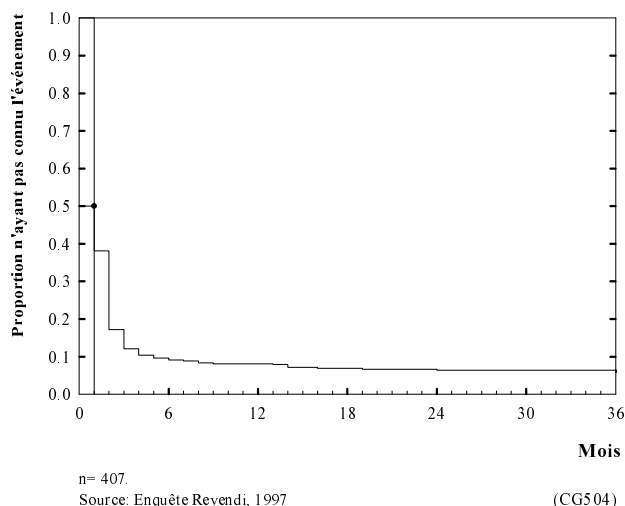
Type d'aide reçue	Avant la reconn.		Après la reconn.	
	% oui		% oui	
Conseils et information sur les services gouvernementaux (permis de conduire, carte d'assurance sociale, aide sociale, assurance-chômage, carte d'assurance-maladie, etc.)	21,1	(399)	16,4	(397)
Conseils et information sur les procédures d'immigration (ex. : parrainage)	19,8	(400)	14,6	(398)
Conseils et information sur les services d'aide juridique	16,6	(398)	9,3	(396)
Support moral	16,6	(398)	15,6	(397)
Interprétariat, traduction	11,0	(399)	7,3	(397)
Recherche d'emploi	10,8	(398)	12,1	(397)
Aide financière (argent) ou aide matérielle	10,8	(398)	8,3	(397)
Suivre des cours de français (dans l'organisme même)	8,0	(399)	8,3	(397)
Accompagnement	5,8	(399)	4,3	(397)
Hébergement et recherche de logement	5,5	(399)	4,0	(396)
Suivre des cours d'anglais (dans l'organisme même)	1,5	(399)	3,8	(397)
Conseils et information relativement à un problème de discrimination dont vous auriez été victime	1,0	(399)	1,8	(397)
Autre	2,3	(397)	2,8	(395)

Source : Enquête Revendi, 1997.

### 5.3 – Le recours à l'aide sociale

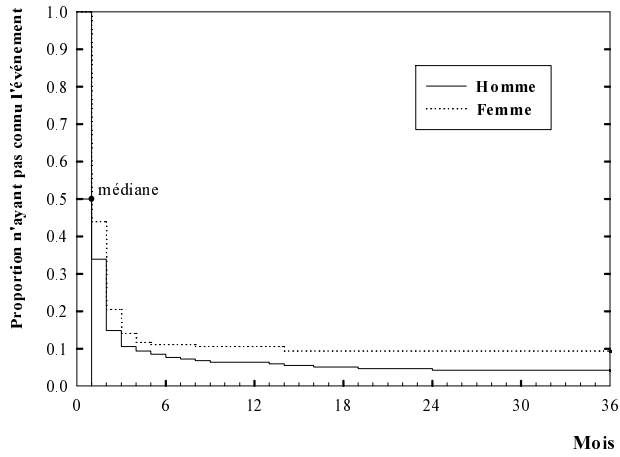
#### *L'entrée et la durée dans une première période d'aide sociale*

L'entrée dans une première période d'aide sociale est, comme on peut le constater à la Figure 5.3, très rapide : 50 % des répondants y ont accédé au mois 1 suivant la revendication et près de 83 %, au mois 2. Le temps médian reste le même pour les hommes et les femmes, pour les 3 groupes d'âge et pour tous les niveaux de scolarité. On note cependant des différences dans le dernier quartile<sup>1</sup>, où les probabilités diminuent moins rapidement chez les femmes que chez les hommes (Figure 5.4). Les 18-25 ans se distinguent par le fait qu'ils accèdent moins rapidement que les autres à l'aide sociale (toujours dans ce même quartile) (Figure 5.5), tout comme les universitaires (Figure 5.6).



**Figure 5.3 - Table des entrées dans une première période d'aide sociale**

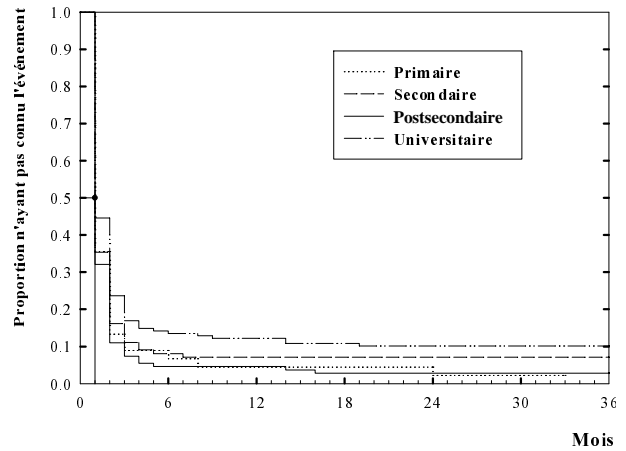
<sup>1</sup> Dernier quartile : durées correspondant à la tranche 0-25 % de l'échantillon n'ayant pas accédé à l'aide sociale.



n= 380  
Source: Enquête Revendi, 1997

(CG505)

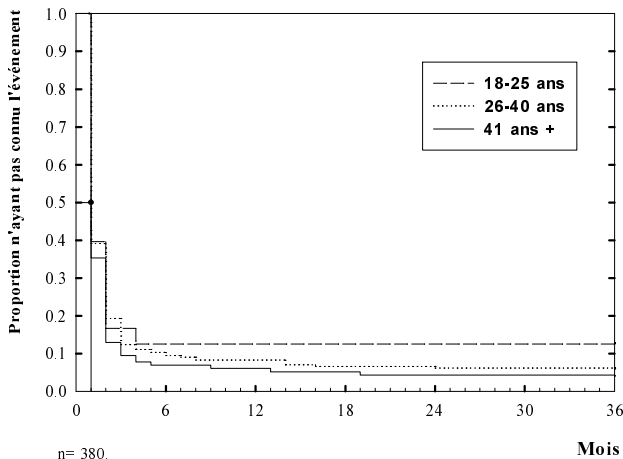
**Figure 5.4 - Table des entrées dans une première période d'aide sociale suivant la revendication selon le sexe.**



n= 380  
Source: Enquête Revendi, 1997

(CG507)

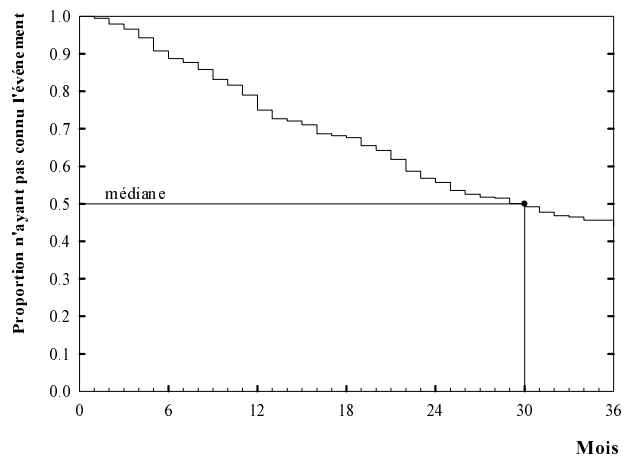
**Figure 5.6 - Table des entrées dans une première période d'aide sociale suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**



n= 380  
Source: Enquête Revendi, 1997

(CG506)

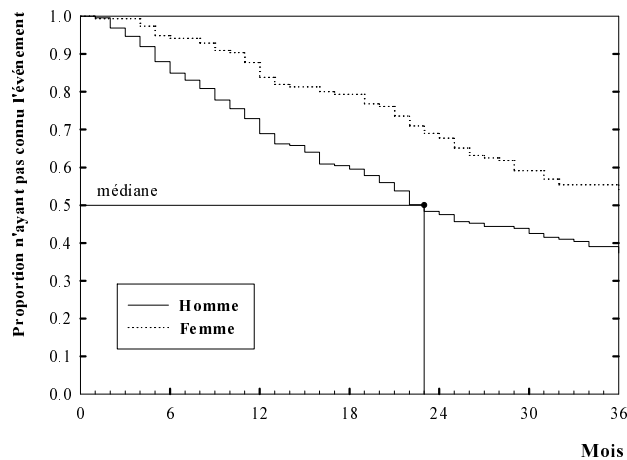
**Figure 5.5 - Table des entrées dans une première période d'aide sociale suivant la revendication selon le groupe d'âge.**



n= 380  
Source: Enquête Revendi, 1997

(CG508)

**Figure 5.7 - Table des sorties de la première période d'aide sociale suivant la revendication.**



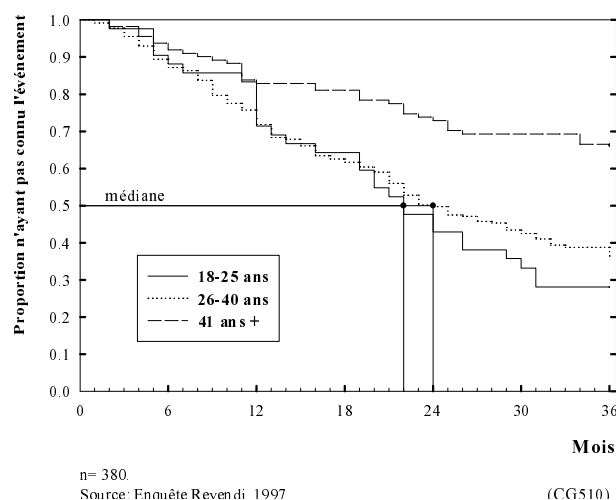
n= 380  
Source: Enquête Revendi, 1997

(CG509)

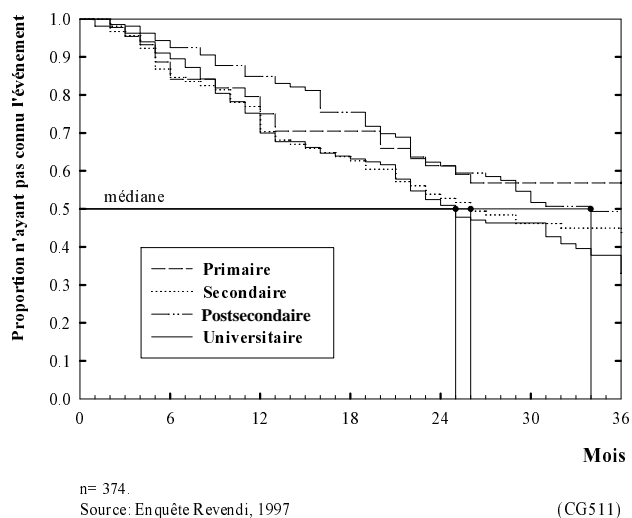
**Figure 5.8 - Table des sorties de la première période d'aide sociale suivant la revendication selon le sexe.**

La durée médiane de cette première période est de 30 mois (Figure 5.7). Les femmes sortent beaucoup plus lentement de cette période (durée médiane de 40 mois) que les hommes (23 mois) (Figure 5.8).

Les 18-25 ans reçoivent de l'aide sociale pendant une durée médiane de 22 mois et les 26-40 ans, pendant 24 mois (Figure 5.9). Ces 2 groupes d'âge sont significativement différents du groupe des plus de 40 ans, pour qui la durée



**Figure 5.9 - Table des sorties de la première période d'aide sociale suivant la revendication selon le groupe d'âge.**



**Figure 5.10 - Table des sorties de la première période d'aide sociale suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**

médiane n'est pas atteinte pour la période considérée (c'est-à-dire jusqu'au moment de l'entrevue). Ces derniers sortent donc beaucoup plus lentement de l'aide sociale que les 2 autres groupes d'âge (seulement 25 % d'entre eux en étaient sortis après 22 mois).

Les résultats selon le niveau de scolarité indiquent une variation<sup>2</sup> entre le niveau primaire (durée médiane non atteinte au moment de l'entrevue) et les niveaux universitaire (durée médiane de 25 mois) et secondaire (durée de 26 mois) (Figure 5.10). Il semblerait que plus le niveau de scolarité s'élève et moins les répondants auraient tendance à demeurer longtemps sur l'aide sociale.

### **Les répondants qui reçoivent toujours de l'aide sociale au moment de l'enquête**

On estime qu'au moment de l'entrevue, 45,3 % des répondants étaient toujours dans leur première période d'aide sociale. Le pourcentage est significativement différent selon le sexe : 38,7 % chez les hommes et 54,8 % chez les femmes. On remarque aussi que les plus jeunes (18-40 ans) se distinguent par rapport à leurs aînés. Ainsi, 67,6 % des plus de 40 ans sont toujours dans cette situation au moment de l'entrevue contre 37,4 % des 26-40 ans et 28,57 % des 18-25 ans. On n'observe pas d'écarts significatifs entre les niveaux de scolarité.

### **Les répondants qui n'ont jamais reçu d'aide sociale**

L'analyse de l'entrée en première période d'aide sociale nous permet également de donner une estimation des probabilités de n'avoir jamais reçu d'aide sociale. Rappelons que nous ne couvrons que la période considérée, à savoir de la revendication à l'entrevue. Au moment de l'entrevue, 6,4 % des répondants n'avaient toujours pas reçu d'aide sociale (voir Figure 5.3). Cette probabilité était deux fois plus forte chez les

<sup>2</sup> Les tests statistiques effectués indiquent qu'elle n'est pas significative; cependant, le test est très près du seuil de 5 %.

femmes (9,4 %) que chez les hommes (4,2 %) (voir Figure 5.4). Elle ne varie cependant pas entre les groupes d'âge (voir Figure 5.5). Lorsqu'on tient compte du niveau de scolarité (voir Figure 5.6), des variations significatives apparaissent : les répondants des niveaux primaire et postsecondaire ont des probabilités semblables (2,2 % et 2,7 %) mais significativement différentes de celles se rapportant aux niveaux secondaire et universitaire (7,1 % et 10,1 %).

### L'aide sociale au fil des mois

Le portrait précédent est bien insuffisant pour décrire la situation globale des répondants quant à l'aide sociale. La Figure 5.11 présente le pourcentage des répondants sur l'aide sociale à chaque mois depuis la revendication.

Les trois premiers mois sont caractérisés par une courbe ascendante des proportions de répondants sur l'aide sociale : la proportion débute à 61,9 % dans le premier mois pour rapidement grimper à 88,2 % au mois 3. Les probabilités diminuent ensuite graduellement pour atteindre un niveau de 44,1 % après 3 ans. Cette tendance, montée rapide dans les tout premiers mois et, ensuite, descente graduelle, est observée pour chacun des sexes, groupes d'âge et niveaux de scolarité.

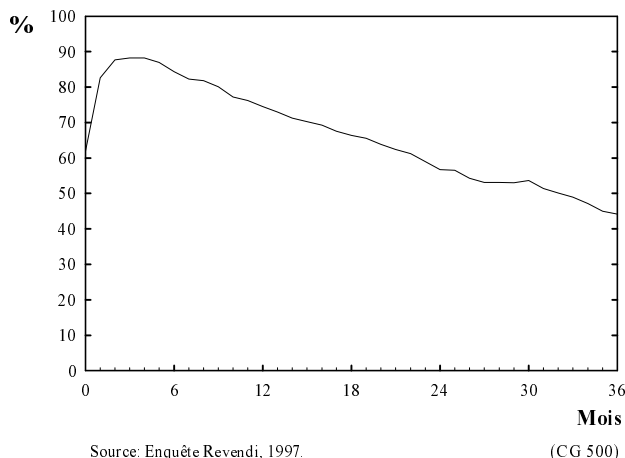


Figure 5.11 - Probabilité de recevoir de l'aide sociale pour les 36 mois suivant la revendication.

Les 6 premiers mois sont assez semblables chez les hommes et les femmes; par la suite, les probabilités se distinguent passablement (Figure 5.12). En effet, entre les mois 6 et 36, les hommes ont systématiquement de plus faibles probabilités que les femmes, l'écart allant jusqu'à près de 15 points de pourcentage. Cependant, au bout des 36 mois, les deux courbes se rejoignent.

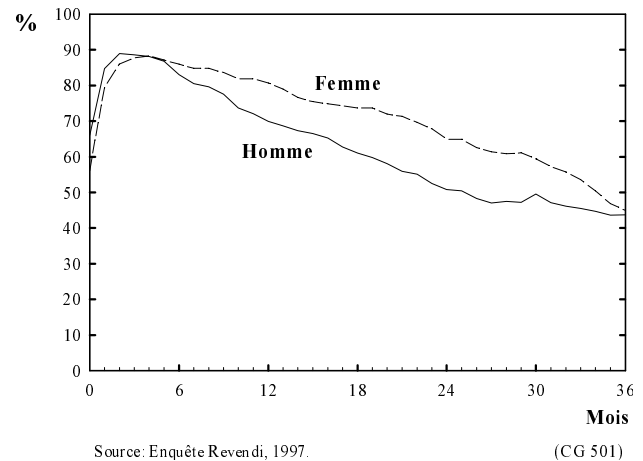


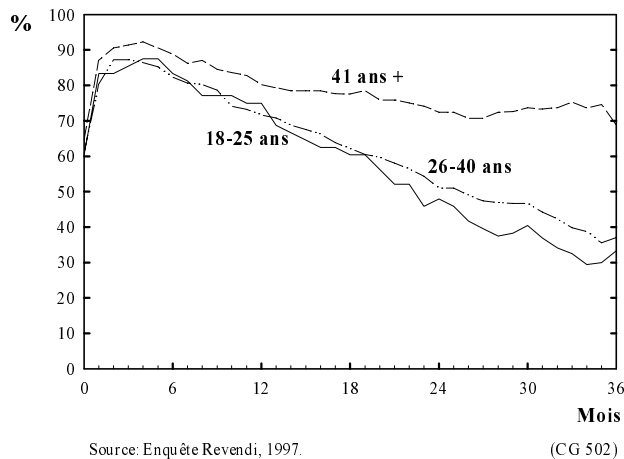
Figure 5.12 - Probabilité de recevoir de l'aide sociale pour les 36 mois suivant la revendication selon le sexe.

Les probabilités des plus de 40 ans s'écartent fortement de celles des deux autres groupes d'âge (Figure 5.13). Certes, les probabilités diminuent mais beaucoup plus faiblement que chez les deux autres groupes d'âge; au mois 36, elles se situent encore à 68,9 %. À des niveaux bien inférieurs, les probabilités des 18-25 ans et des 26-40 ans décroissent rapidement au cours des trois années d'observation. Au mois 36, 33,3 % des 18-25 ans et 37,1 % des 26-40 ans reçoivent de l'aide sociale.

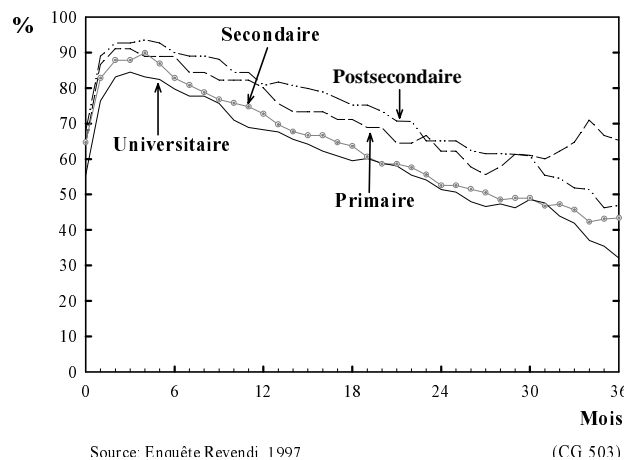
Les universitaires ont les plus faibles probabilités de recevoir de l'aide sociale (Figure 5.14). Leurs probabilités diminuent rapidement entre le mois 3 et le mois 36, passant de 84,5 % à 32,1 %. La courbe du niveau secondaire se maintient assez près de celle du niveau universitaire (43 % au mois 36). Ce sont les répondants de niveau



postsecondaire qui, jusqu'au mois 31, ont les plus fortes probabilités; au mois 36, cependant, leur probabilité était inférieure (46,9 %) à celle des répondants de niveau primaire. Ces derniers, en effet, après avoir eu des probabilités un peu plus faibles dans les 30 premiers mois, ont amorcé une remontée au cours des derniers 6 mois d'observation pour atteindre un niveau de 65,2 % au mois 36.



**Figure 5.13 - Probabilité de recevoir de l'aide sociale pour les 36 mois suivant la revendication selon le groupe d'âge.**



**Figure 5.14 - Probabilité de recevoir de l'aide sociale pour les 36 mois suivant la revendication selon le niveau de scolarité.**



## Conclusion

La présente étude est née dans la foulée de 2 précédentes enquêtes. L'une, que nous avons réalisée de 1988 à 1993, portait sur l'établissement des nouveaux immigrants et avait introduit la présentation de la *dynamique* de cette insertion dans la société, ce que nous avons repris ici. L'autre, réalisée par C. McAll, portait spécifiquement sur les revendicateurs du statut de réfugié à partir d'un petit échantillon étudié de façon qualitative. Elle montrait que les revendicateurs vivent de façon marginalisée du fait de l'incertitude et de la précarité de leur statut. Nous avons appliqué la méthode de l'une pour tester et généraliser, s'il y a lieu, les conclusions de l'autre et identifier les interventions les plus pertinentes.

Que pouvons-nous retenir au terme de cette première description de l'enquête sur les revendicateurs du statut de réfugié régularisés? S'il est toujours périlleux de vouloir résumer une longue série de descriptions minutieuses, il est cependant un thème dont nul ne contestera qu'il ressorte vivement. Les revendicateurs du statut de réfugié sont ici parce qu'ils réclament la protection humanitaire de l'État canadien en vertu de la Convention de Genève sur les réfugiés. Ce besoin a été reconnu comme légitime pour le sous-ensemble que nous avons étudié : ils ont tous, sans exception, obtenu le statut réclamé, c'était là une condition pour être inclus dans l'étude. On s'attend donc à une primauté du support humanitaire. Cependant, les délais administratifs et les conditions mêmes du processus de revendication les ont empêchés de s'intégrer harmonieusement en dépit du fait que, comme groupe, ils ont d'importantes qualités de capital humain (comme la scolarité et l'expérience de travail) qui auraient dû faciliter leur établissement. On se trouve alors devant le paradoxe où des personnes, admises et régularisées pour des motifs humanitaires, ont vécu une situation d'établissement si difficile qu'elle a quelque chose d'inhumain. La protection physique et politique que nous accordons comme collectivité s'effectue au prix d'un déficit d'établis-

sement tel qu'il dépasse largement le choc d'ajustement que vivent les personnes arrivant avec un visa d'immigrant et on peut craindre qu'il affectera encore de nombreuses années les revendicateurs régularisés.

Reprenons cette trame avec plus de détails.

Les revendicateurs demandent asile pour des raisons de persécution du fait de leurs opinions politiques, de leur religion, de leur appartenance à un groupe social, de leur ethnie ou pour cause de guerre. Cet asile leur est accordé par la Commission canadienne du statut de réfugié après étude approfondie du dossier et audience. Ceux que nous avons interviewés sont donc reconnus légalement comme ayant besoin de la protection canadienne. Notre étude ne porte que sur ceux qui ont obtenu cette reconnaissance. Elle n'est pas concernée par ceux qui ne l'ont pas reçue, qu'ils aient été déboutés dans leur demande ou qu'ils soient encore en attente de jugement. Pour tous ceux que nous étudions, il y a donc eu preuves satisfaisantes qu'ils ont fait l'objet de persécutions, que leur vie serait en danger s'ils devaient retourner dans leur pays et qu'ils doivent être protégés par le Canada. Les motifs humanitaires de leur accueil au Canada sont difficilement contestables.

Le groupe des revendicateurs que nous étudions, arrivés en 1994 et régularisés avant l'été 1997, possède d'incontestables atouts en termes de caractéristiques qui devraient leur faciliter l'accès au marché du travail, leur permettre de s'y mouvoir et d'y gagner très honorablement leur vie. Ils sont en effet très scolarisés, bien au-delà de la moyenne montréalaise, ayant fréquenté des institutions postsecondaires (27,2 %) et universitaires (36,9 %). Ils connaissent le français en proportion importante à l'arrivée et, à l'entrevue, seulement 14,5 % d'entre eux ne l'avaient pas appris. Ils connaissent aussi l'anglais, seulement 13,8 % ne l'ayant pas appris au moment de l'entrevue. Ils sont massivement jeunes, 88,2 % ayant 40 ans ou moins, ce qui est usuellement

un indicateur de la souplesse et de la capacité d'ajustement au marché. Enfin, plus des trois quarts (78,2 %) ont déjà occupé un emploi à l'étranger; ils ne sont donc pas étrangers au travail. Bref, si on ne connaissait que cela d'eux, on se dirait qu'ils ont tout pour pénétrer facilement le marché du travail et se reconstruire une nouvelle vie dans ce pays qui leur a offert l'asile.

La réalité est cependant bien différente.

Ils connaissent d'abord des délais avant d'être fixés sur leur statut. La plupart (83,8 %) revendique le statut de réfugié dès l'arrivée ou au cours du premier mois de séjour. S'il y a des délais, ils ne sont pas le fait des revendicateurs. Ils sont plutôt le fait du système de gestion de ces demandes : cela prend typiquement 7 mois de la revendication à l'obtention du statut de réfugié, puis un autre 13 mois pour obtenir la résidence permanente, soit une attente totale typique de 22 mois avant de devenir un immigrant « normal » pouvant pleinement s'établir.

Ils fréquentent les cours, surtout à temps plein, l'absence d'emploi leur en laissant le loisir : les trois quarts des interviewés ont connu au moins un épisode d'études durant la période sous observation et environ 30 % de l'échantillon est aux études à tous les mois après le cinquième. Les cours de langues dominent, surtout les cours de français. Ils investissent donc pour améliorer leur employabilité.

Durant tout ce temps, ils tentent de travailler, bien que la chose connaisse peu de succès. Près de la moitié n'aura toujours pas eu un premier emploi après 3 ans. Les chances d'être au travail, peu importe la qualité de celui-ci, sont très faibles au début, s'accroissent peu à peu pendant un an et demi et atteignent un plateau à partir de ce moment. Alors seulement 3 revendicateurs sur 10 seront au travail à chaque mois. Les emplois qu'ils détiennent sont, typiquement, de petits emplois, offrant un salaire médian de l'ordre de 290 \$ par semaine, un statut socio-économique très bas et surtout inférieur de 18 points au statut moyen des emplois qu'ils avaient à l'étranger, et ils sont concentrés dans 4 secteurs d'industries (manufacturières autres que celle de l'habillement, l'habillement, la restauration et les autres industries de services). Plusieurs de ces emplois tendent aussi à être de courte durée.

Enfin, à défaut d'emploi, ils vivent d'aide sociale. Ils sont, à près de 90 %, sur ce régime au troisième mois après leur revendication et cette proportion diminue régulièrement, mais très lentement, à partir du sixième mois pour atteindre 44 % au trente-sixième mois. En fait, c'est là le seul élément positif montrant une quelconque amélioration de leur sort au fil du temps. C'est bien peu et bien incomplet.

Ce portrait, reconstruit à grands traits, connaît des variations selon le sexe, l'âge et le niveau de scolarité. Mais aucune de ces variations ne constitue une histoire heureuse. Tout au plus pouvons-nous constater que certains performant légèrement mieux ou légèrement moins bien que ce portrait global.

Alors qu'ils possèdent d'intéressantes caractéristiques pour le marché du travail, les revendicateurs du statut n'y accèdent pas ou peu et leur destin ne semble pas s'améliorer au fil de leurs trois premières années.

Une partie de ce triste état peut sans doute être mis au compte des conditions mêmes de leur migration. Contrairement aux immigrants indépendants sélectionnés à l'étranger, ils n'ont pas pu préparer leur migration et leur établissement. Ils sont en cela comme les réfugiés sélectionnés à l'étranger : ceux étudiés dans l'enquête ÉNI connaissent un établissement plus lent que les indépendants. Mais cela ne suffit pas à tout expliquer, puisque les réfugiés de l'enquête ÉNI atteignent des taux en emploi variant de 50 % à 60 % dès la fin de leur première année de séjour.

Une autre partie est sans doute attribuable aux effets secondaires des délais administratifs. L'absence prolongée de statut est propice à la marginalisation, voire à l'exploitation des revendicateurs. Elle est susceptible de les insérer dans des réseaux où règne la marginalité. Elle est aussi susceptible de faire accepter aux revendicateurs des emplois ne correspondant nullement à leurs compétences et d'effacer de ce fait, de manière irréversible, leurs expériences et acquis passés aux yeux des futurs employeurs canadiens.

Si on ne doit pas tenir compte de l'intégration potentielle au marché du travail dans les critères de reconnaissance du statut de réfugié, on doit néanmoins tout faire pour faciliter cette intégration; à défaut, on se trouve à nier le geste

humanitaire que représente l'octroi du statut de réfugié en mettant les personnes accueillies sur une voie d'évitement et de paupérisation.

Tout cela pointe vers une analyse plus approfondie de l'impact des délais administratifs sur la «capacité de s'en sortir» des réfugiés et sur les interventions possibles sur ces délais. Cela pointe aussi vers l'analyse et l'intervention sur les problèmes de santé mentale que ne peut que produire un cul-de-sac comme celui que nous venons de décrire. Si la déqualification professionnelle vécue souvent par les immigrants est bien réelle, celle des revendicateurs apparaît être d'un tout autre ordre de grandeur et ne peut qu'avoir des conséquences néfastes. De telles interventions apparaissent être autant dans l'intérêt des revendicateurs régularisés que dans celui de l'État.



## Annexe 1 – Le statut d'occupation résidentielle pour les 36 mois suivant la revendication

Tableau 1 - Statut d'occupation résidentielle selon le groupe d'âge

Mois	18-25 ans		26-40 ans			41 ans +		
	% locataires	% hébergés	% proprios	% locataires	% hébergés	% proprios	% locataires	% hébergés
0	75,0	25,0	0,0	73,7	26,3	0,0	68,1	31,9
1	79,6	20,4	0,0	79,8	20,2	0,0	73,8	26,2
2	89,6	10,4	0,0	90,8	9,2	0,0	85,5	14,5
3	90,0	10,0	0,0	94,7	5,3	0,0	91,5	8,5
4	93,8	6,3	0,0	94,7	5,3	0,0	92,3	7,7
5	93,8	6,3	0,0	94,7	5,3	0,0	93,1	6,9
6	93,8	6,3	0,0	95,1	4,9	0,9	93,2	6,0
7	93,6	6,4	0,0	95,1	4,9	0,9	93,1	6,0
8	93,6	6,4	0,0	95,9	4,1	0,9	93,2	6,0
9	93,6	6,4	0,0	95,9	4,1	0,9	94,0	5,2
10	93,8	6,3	0,0	96,3	3,7	0,9	94,0	5,2
11	95,7	4,3	0,0	96,7	3,3	0,9	94,0	5,2
12	95,7	4,3	0,0	97,1	2,9	0,9	94,0	5,2
13	95,7	4,3	0,0	97,5	2,5	0,9	94,0	5,2
14	97,9	2,1	0,0	97,5	2,5	0,9	94,8	4,3
15	97,9	2,1	0,0	97,9	2,1	0,9	94,8	4,3
16	95,8	4,2	0,0	98,4	1,6	0,9	94,8	4,3
17	95,7	4,3	0,4	98,4	1,2	0,9	94,8	4,3
18	95,7	4,3	0,4	99,2	0,4	0,9	94,8	4,3
19	95,8	4,2	0,4	99,2	0,4	0,9	94,9	4,3
20	95,9	4,1	0,4	99,2	0,4	0,9	95,7	3,4
21	97,9	2,1	0,4	99,2	0,4	0,9	95,7	3,4
22	97,9	2,1	0,4	99,2	0,4	0,9	95,7	3,4
23	97,9	2,1	0,4	98,8	0,8	0,9	95,7	3,4
24	97,9	2,1	0,4	98,8	0,8	0,9	96,6	2,6
25	97,9	2,1	0,4	98,8	0,8	0,9	96,6	2,6
26	97,9	2,1	0,4	98,8	0,8	0,9	97,4	1,7
27	97,9	2,1	0,4	98,8	0,8	0,9	97,4	1,7
28	95,9	4,1	0,4	98,3	1,2	0,9	97,4	1,7
29	95,7	4,3	0,4	98,3	1,3	0,9	98,2	0,9
30	95,7	4,3	0,4	98,2	1,3	0,9	98,2	0,9
31	97,8	2,2	0,5	98,1	1,4	1,0	98,0	1,0
32	97,7	2,3	0,5	97,9	1,6	1,1	97,9	1,1
33	97,5	2,5	0,6	97,6	1,8	1,2	97,6	1,2
34	97,1	2,9	0,6	97,4	1,9	1,4	97,2	1,4
35	96,7	3,3	0,7	97,8	1,5	1,7	98,3	0,0
36	96,3	3,7	0,9	97,4	1,7	2,2	97,8	0,0

Source : Enquête Revendi, 1997.

**Tableau 2 - Statut d'occupation résidentielle selon le niveau de scolarité**

Mois	Primaire		Secondaire			Postsec.		Universitaire		
	% locataires	% hébergés	% proprios	% locataires	% hébergés	% locataires	% hébergés	% proprios	% locataires	% hébergés
0	80,0	20,0	0,0	77,8	22,2	65,1	34,9	0,0	72,3	27,7
1	83,3	16,7	0,0	81,1	18,9	72,8	27,2	0,0	79,0	21,0
2	91,5	8,5	0,0	90,0	10,0	86,7	13,3	0,0	90,4	9,6
3	95,6	4,4	0,0	92,1	7,9	89,9	10,1	0,0	96,0	4,0
4	95,6	4,4	0,0	94,0	6,0	89,9	10,1	0,0	96,6	3,4
5	95,6	4,4	0,0	94,9	5,1	90,0	10,0	0,0	96,6	3,4
6	95,6	4,4	1,0	95,0	4,0	90,9	9,1	0,0	96,6	3,4
7	95,6	4,4	1,0	94,9	4,0	91,0	9,0	0,0	96,6	3,4
8	95,6	4,4	1,0	94,9	4,0	91,8	8,2	0,0	97,3	2,7
9	95,6	4,4	1,0	94,9	4,0	91,8	8,2	0,0	97,9	2,1
10	95,6	4,4	1,0	95,0	4,0	92,7	7,3	0,0	97,9	2,1
11	95,6	4,4	1,0	96,0	3,0	93,6	6,4	0,0	98,0	2,0
12	95,6	4,4	1,0	96,0	3,0	93,6	6,4	0,0	98,6	1,4
13	95,6	4,4	1,0	96,0	3,0	94,4	5,6	0,0	98,6	1,4
14	95,7	4,3	1,0	97,0	2,0	94,4	5,6	0,0	99,3	0,7
15	97,8	2,2	1,0	97,0	2,0	94,4	5,6	0,0	99,3	0,7
16	97,8	2,2	1,0	97,0	2,0	94,5	5,5	0,0	99,3	0,7
17	97,8	2,2	1,0	97,0	2,0	95,4	4,6	0,7	98,6	0,7
18	97,8	2,2	1,0	98,0	1,0	96,3	3,7	0,7	98,6	0,7
19	97,8	2,2	1,0	98,0	1,0	96,3	3,7	0,7	98,6	0,7
20	97,8	2,2	1,0	98,0	1,0	96,3	3,7	0,7	98,6	0,7
21	97,8	2,2	1,0	98,0	1,0	96,3	3,7	0,7	99,3	0,0
22	97,8	2,2	1,0	98,0	1,0	96,3	3,7	0,7	99,3	0,0
23	95,7	4,3	1,0	98,0	1,0	96,3	3,7	0,7	99,3	0,0
24	97,8	2,2	1,0	98,0	1,0	96,3	3,7	0,7	99,3	0,0
25	97,8	2,2	1,0	98,0	1,0	96,3	3,7	0,7	99,3	0,0
26	97,8	2,2	1,0	99,0	0,0	96,3	3,7	0,7	99,3	0,0
27	97,8	2,2	1,0	99,0	0,0	96,3	3,7	0,7	99,3	0,0
28	97,8	2,2	1,0	98,0	1,0	96,4	3,6	0,7	98,6	0,7
29	97,7	2,3	1,0	98,0	1,0	97,2	2,8	0,7	98,6	0,7
30	97,6	2,4	1,0	97,9	1,0	97,1	2,9	0,7	98,5	0,7
31	97,5	2,5	1,1	98,9	0,0	97,0	3,0	0,8	98,3	0,8
32	97,3	2,7	1,1	98,9	0,0	96,6	3,4	0,9	98,2	0,9
33	97,1	2,9	1,2	98,8	0,0	96,3	3,7	1,1	97,8	1,1
34	96,8	3,2	1,4	98,6	0,0	95,9	4,1	1,2	97,5	1,2
35	100,0	0,0	1,5	98,5	0,0	96,9	3,1	1,6	96,9	1,6
36	100,0	0,0	1,7	98,3	0,0	95,8	4,2	1,9	96,2	1,9

Source : Enquête Revendi, 1997.



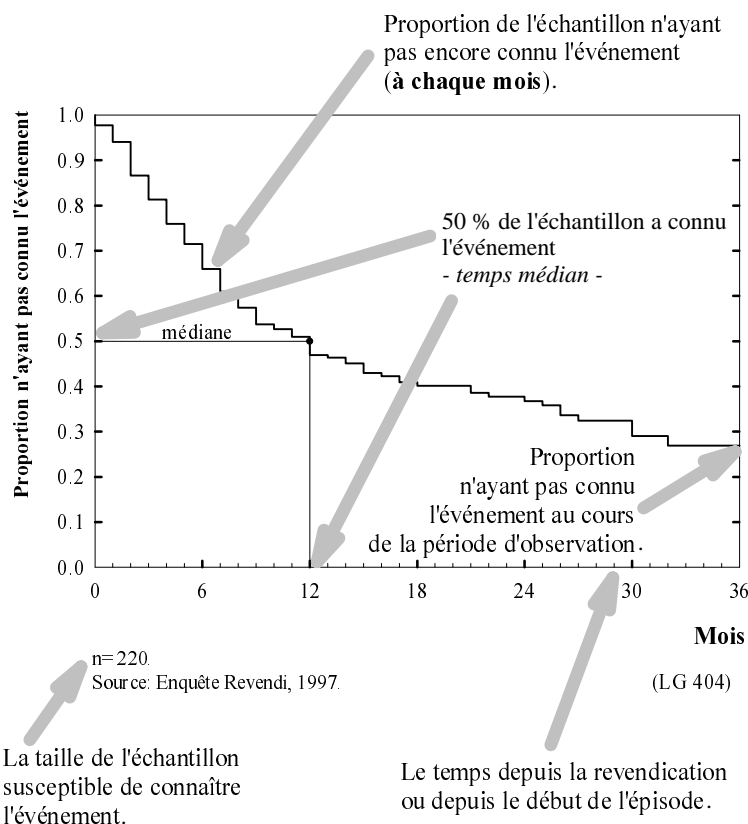
## Annexe 2 – Les tables et les courbes de survie

Lorsqu'on veut décrire un événement en tenant compte du temps, la table de survie dans un état donné est l'instrument idéal. Elle permet, à chaque intervalle de temps (ici le mois), d'évaluer le nombre d'individus exposés au risque d'un événement quelconque. Les individus qui n'ont pas connu l'événement étudié au moment de l'enquête sont évidemment exclus à partir de ce point. Cette méthode a l'avantage d'utiliser toutes les données pour la période où la personne est sous observation. Cela nous oblige à bien spécifier le groupe à risque, c'est-à-dire les personnes susceptibles de vivre l'événement. Par exemple, dans le cas de la sortie du premier emploi, ce sont les revendicateurs du statut ayant eu un premier emploi qui sont à même de connaître cet événement (voir le graphique ci-dessous). Un second paramètre important à déterminer est le point de départ de l'observation; dans notre exemple, nous étudions

la sortie du premier emploi à partir du début de l'épisode de ce premier emploi (mois 0).

La table de survie ainsi produite est assimilable à la probabilité de connaître un événement dans chaque intervalle de temps. La représentation graphique de cette table est la courbe de survie qui montre la proportion de « survivants » dans un état donné, par exemple dans un premier emploi, aux mois 1, 2, 3, etc. On peut remarquer sur le graphique ci-dessous qu'un certain nombre de sorties d'emploi semblent s'être effectuées au mois 0. En fait, c'est parce que notre échelle de temps est relativement grossière (au mois) qu'elle ne peut rendre compte des transitions survenues entre le mois 0 et le mois 1.

Nous utilisons un test statistique pour évaluer la « significativité » de l'écart entre deux courbes (par exemple, entre la courbe des 18-25 ans et celle des 26-40 ans), au seuil du 5 %.



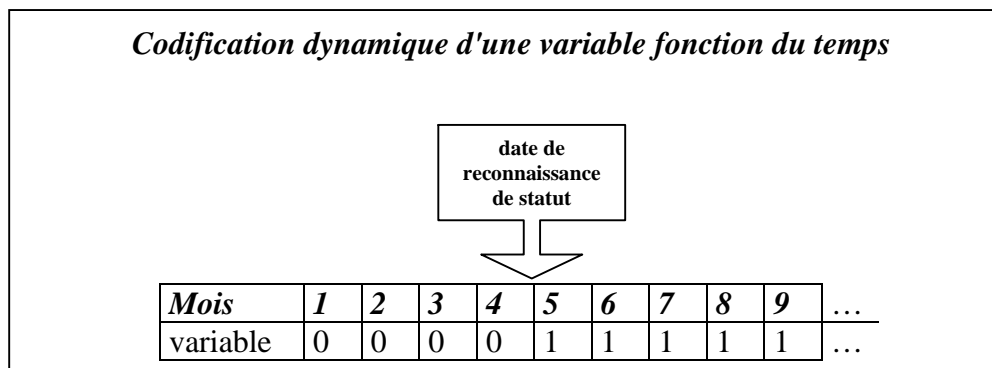


## Annexe 3 – Le modèle de Cox

Le modèle semi-paramétrique de Cox allie deux types d'analyses : celle des tables de survie et celle de la régression. En effet, les tables de survie seules ne permettent pas de mesurer l'influence combinée de plusieurs facteurs explicatifs. Le modèle de Cox permet de calculer l'effet net des variables explicatives sur le risque hebdomadaire de connaître l'événement. Le coefficient ainsi calculé ( $\beta$ ) pour chaque variable mesure l'influence moyenne de cette variable sur le risque mensuel de vivre un événement donné : un coefficient positif indique que l'événement est connu plus rapidement et un coefficient négatif, qu'il est connu moins rapidement. Dans un même tableau, on présente également une autre forme de ce même coefficient, à savoir les rapports de chance

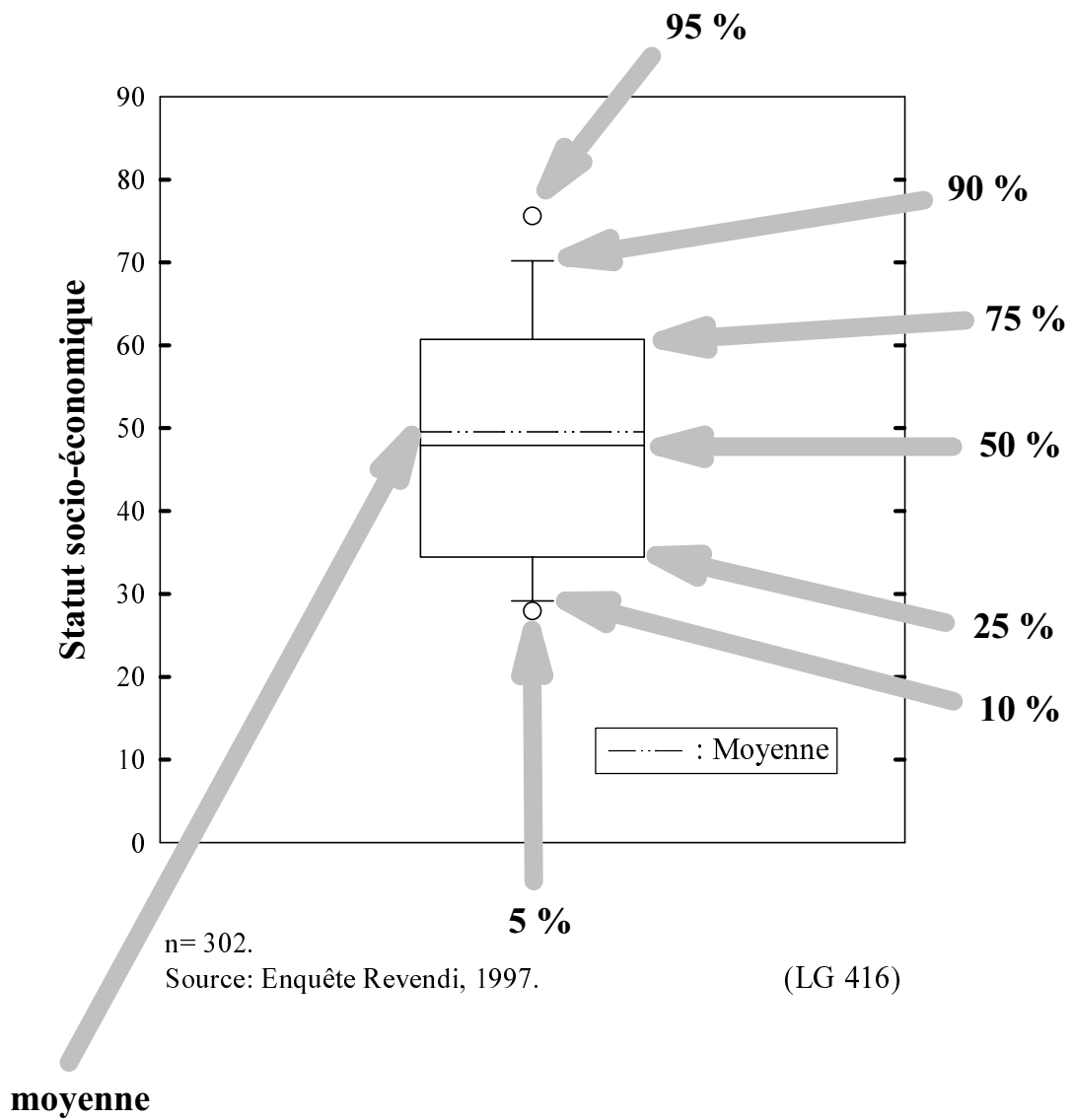
( $[\exp(\beta)]$ ); un rapport supérieur à 1 indique que la variable multiplie les chances de connaître un événement et un rapport inférieur à 1, qu'elle les réduit. Un test statistique évalue la «significativité», au seuil des 5 %, de ces coefficients.

Une des caractéristiques du modèle semi-paramétrique est qu'il permet, outre l'introduction de variables indépendantes fixes (par exemple, le sexe, l'âge, la scolarité), l'introduction des variables qui varient dans le temps. Une codification dynamique est adoptée à chaque unité de temps considérée. Par exemple, dans le cas du modèle testant l'effet de la reconnaissance du statut de réfugié, on attribue la valeur «0» pour les mois où le répondant n'a pas encore obtenu ce statut et «1» à partir du mois où il l'a obtenu.





## Annexe 4 – Les boîtes à moustaches





## **ANNEXE 5**

**Les revendicateurs du statut de  
réfugié de 1989 à 1994 : description  
générale et évaluation de la  
représentativité d'un échantillon de  
revendicateurs régularisés de 1994**

**Alain Carpentier et Gérard Pinsonneault**  
Direction de la planification stratégique  
Ministère des Relations avec les citoyens  
et de l'Immigration

Janvier 1998





## Mise en contexte

La problématique d'établissement des revendicateurs du statut de réfugié se distingue radicalement de celle du reste du mouvement d'immigration : il s'agit de personnes en situation de détresse qui doivent passer par une procédure d'examen qui leur permettra de se voir, ou non, reconnaître le statut de réfugié et, à terme, de devenir résidents permanents («régularisés»). Leur situation d'établissement est généralement précaire, tout au moins durant les premiers mois ou les premières années de résidence. Pour le reste du mouvement d'immigration, que ce soit les indépendants et les gens d'affaires, qui sont sélectionnés selon des critères précis, le mouvement de réunification familiale ou les réfugiés sélectionnés à l'étranger, la situation d'établissement est beaucoup plus stable et claire; étant munis d'un visa à l'arrivée, ils obtiennent la résidence permanente dès leur entrée au pays.

La très grande majorité des revendicateurs régularisés ont d'abord vu leur statut de réfugié reconnu avant d'accéder à la résidence permanente, quelques mois plus tard. Certains d'entre eux, cependant, obtiennent la résidence permanente sans être reconnus réfugiés, souvent par le biais d'un parrainage familial. Il demeurent cependant inclus dans notre définition des revendicateurs régularisés.

L'objectif de ce document est double : d'abord, décrire le mouvement des revendicateurs du statut de réfugié – régularisés et non – au Québec depuis la création de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, soit depuis 1989, et ce, afin de bien situer la place qu'occupe ce type d'immigration par rapport à l'ensemble du mouvement des admissions permanentes. Le second objectif est de situer un échantillon de revendicateurs de 1994 régularisés, soit 407 personnes adultes ayant accepté de répondre à un questionnaire sur différentes facettes de leur établissement au Québec depuis leur revendication. Il s'agit ici d'une évaluation sommaire de cet échantillon, qui passe par une description de l'ensemble de la population des revendicateurs en 1994, afin que les analyses qui émergeront des résultats de l'enquête puissent être mieux situées dans leur

contexte. Une description sommaire de cette enquête se trouve plus loin.

## Questions de méthode

### *Source des données*

Les données présentées proviennent d'une version dénominalisée des fichiers administratifs du MRCI (système INTIMM). Comme ces fichiers sont en constante évolution, les données qui seront présentées correspondent aux fichiers tels qu'ils se présentaient au 31 mars 1997. Les données présentées peuvent donc varier des chiffres officiels, du fait de la date retenue pour l'exploitation des fichiers et aussi du fait que nous définissons les revendicateurs (régularisés ou non) selon leur présence dans les différents fichiers : les revendicateurs sont considérés comme tels, aux fins du présent document, s'ils sont présents dans le fichier INTIMM dénominalisé des revendicateurs. Les revendicateurs régularisés, pour leur part, sont définis comme tels si, en plus d'être présents dans le fichier des revendicateurs, on les retrouve aussi dans le fichier des résidents permanents en date du 31 mars 1997.

### *Populations*

Les populations étudiées sont présentées sous deux angles différents : d'une part, selon **l'année de la revendication** et, d'autre part, selon **l'année d'obtention de la résidence permanente** (année d'admission comme résident permanent ou année de régularisation). L'obtention de la résidence permanente, le cas échéant, se produit généralement dans les trois années suivant la revendication du statut de réfugié. Ainsi, les personnes ayant revendiqué le statut de réfugié en 1994 ont pu obtenir leur résidence permanente la même année ou après. On retrouve donc, pour une année d'admission donnée, des revendicateurs régularisés ayant déposé leur demande l'année même ou précédemment. Il n'y a donc pas de concordance nécessaire entre l'année de la revendication et celle de l'admission, si ce n'est que la date de revendication précède celle de l'admission.

**Lorsqu'il est question d'année de revendication**, la population étudiée peut être celle de l'ensemble des individus ayant revendiqué le statut de réfugié cette année-là, comme il peut être question du sous-ensemble des personnes ayant obtenu la résidence permanente au 31 mars 1997 (date de lecture du fichier). **Lorsqu'il est question d'année d'admission**, on réfère nécessairement aux seules personnes ayant obtenu la résidence permanente. Cette distinction de populations est essentielle pour la compréhension des données.

## **Le mouvement de revendicateurs du statut de réfugié dans l'ensemble du mouvement d'immigration**

Les revendicateurs du statut de réfugié de la période 1989-1994 représentent plus de 50 000 personnes (tous les groupes d'âge). De ceux-ci, près de la moitié (un peu plus de 24 000 personnes) étaient admis comme résidents permanents au 31 mars 1997. Le portrait, par année de revendication, est illustré par le Graphique 1. On y remarque que plus l'année de revendication est récente, plus le taux de personnes régularisées tend à être faible (45 % pour les revendicateurs de 1989 et 25 % pour ceux de 1994). On sait que la plupart des revendicateurs qui seront régularisés le seront dans les trois premières années suivant la revendication, mais que, sub-séquentement, un certain nombre d'individus peut aussi être régularisé, mais à un rythme beaucoup plus lent. Le Graphique 2 illustre cette vitesse d'obtention de la résidence permanente (la régularisation) à partir du moment de la revendication; peu de régularisations ont lieu dans l'année – les 12 mois – suivant la revendication, alors qu'elles sont très fréquentes dans les deuxième et troisième années (du 12<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> mois suivant la revendication), puis deviennent plus rares par la suite.

Par ailleurs, on remarque que les revendicateurs régularisés (toutes années de revendication confondues) représentent de 3 % (en 1989) à 28 % (en 1992) des admissions annuelles totales (Graphique 3). Pour les années plus récentes (de 1993 à 1996), les revendicateurs régularisés représentent plus typiquement de 10 % à 20 % du total des admissions. L'admission, comme

résidents permanents, des revendicateurs du statut de réfugié représente donc une proportion de l'ensemble des admissions annuelles qui n'est pas négligeable.

## **Les particularités des revendicateurs de 1994 régularisés**

Pour des raisons de méthodologie et afin de faciliter le repérage de la population à étudier, il a été convenu, dans le cadre de l'enquête, d'examiner le processus d'établissement de la cohorte des revendicateurs qui ont déposé leur demande d'asile en 1994 et qui ont été régularisés depuis (en date du 31 mars 1997). Nous examinerons ci-après en quoi cette cohorte se distingue ou ne se distingue pas, c'est-à-dire en quoi elle peut être considérée représentative de l'ensemble du mouvement des revendicateurs des années 1989 à 1994 qui ont été régularisés jusqu'à présent. Nous procéderons à cet examen comparatif à la lumière de cinq caractéristiques générales des individus, telles que recueillies au moment de la régularisation : la catégorie d'admission, le groupe d'âge, le lieu de naissance, le niveau de scolarité, le sexe et la connaissance du français et de l'anglais. Cet exercice permettra de mettre en perspective, le cas échéant, les résultats de l'enquête sur les répondants par rapport à ce qui pourrait être inféré à la population totale des revendicateurs régularisés au cours des dernières années.

### ***La catégorie d'admission***

Les revendicateurs régularisés ne sont pas tous admis dans la catégorie des réfugiés. En effet, certaines personnes peuvent avoir été régularisées dans la catégorie des parents aidés, des indépendants ou de la réunification familiale. Le Graphique 4 illustre la proportion de revendicateurs admis dans l'une et l'autre des catégories. Les revendicateurs de 1989 à 1994, admis au 31 mars 1997, font massivement partie de la catégorie des réfugiés, et ce, d'autant plus que l'année de régularisation est récente. La part des revendicateurs qui ont été régularisés dans une autre catégorie d'immigration devient en effet de plus en plus marginale au cours des années sous

observation. Pour les revendications déposées en 1994, plus de 95 % des régularisés l'ont été à titre de réfugiés. Pour la cohorte des revendications de 1989, ce taux est de 83 %. Cette variation du taux d'admission dans la catégorie des réfugiés, selon l'année de revendication, peut probablement n'être attribuable qu'à la fenêtre d'observation retenue : les revendicateurs de 1989, au 31 mars 1997, ont eu 7 ans pour régulariser leur situation dans une autre catégorie que celle des réfugiés (pour ceux qui, par exemple, n'auraient pas été reconnus comme tels), alors que les revendicateurs de 1994 n'ont eu que 3 ans. Il demeure que, tel qu'observé au 31 mars 1997, les revendicateurs de 1994 sont plus souvent régularisés dans la catégorie des réfugiés que ne le sont les revendicateurs des années précédentes.

### ***L'âge à la revendication***

Généralement, les revendicateurs de 1989-1994 sont plutôt jeunes (Graphique 5) : environ 50 % des plus de 18 ans ont moins de 30 ans au moment de la revendication. On remarque peu de variation de la structure d'âge en fonction de l'année de revendication.

### ***Le lieu de naissance***

En fonction du lieu de naissance des régularisés, sur la période de revendication 1989 à 1994, on remarque plusieurs tendances (Graphique 6) : diminution de la part relative des personnes originaires d'Asie, mais augmentation, en son sein, des personnes provenant de l'Inde (non illustré sur le graphique); augmentation de la part des personnes nées en Afrique, particulièrement attribuable à l'augmentation de la part des personnes originaires d'Algérie et, dans une moindre mesure, du Zaïre; augmentation relative jusqu'en 1993 et diminution en 1994 de la part des Européens; maintien de la proportion des personnes nées en Amérique du Sud, marqué cependant par une augmentation relative des personnes originaires du Pérou; augmentation de la part relative des Antillais, particulièrement des Haïtiens (bien qu'il semble y avoir un léger fléchissement en 1994); et, finalement, diminution relative des personnes originaires de pays d'Amérique centrale. Outre ces tendances, il demeure certaines

constantes : des parts importantes des régularisés de 1994 proviennent de l'Asie (autre que l'Inde), d'Afrique (autre que l'Algérie et le Zaïre) et d'Europe.

Les revendicateurs de 1994 régularisés se distinguent des revendicateurs de 1989 à 1993 du fait d'une présence un peu plus importante d'Africains (d'Algériens particulièrement) et d'une présence moindre d'Européens.

### ***Le niveau de scolarité***

Selon le niveau de scolarité, la comparaison selon l'année de revendication des régularisés au début de 1997 montre peu de différences (Graphique 7). Les revendicateurs de 1994 régularisés tendent cependant à être un peu plus scolarisés : proportion plus élevée de personnes détenant un diplôme universitaire et proportion légèrement plus faible de personnes ayant une scolarité de niveau secondaire ou inférieur.

### ***Le sexe***

Des personnes ayant revendiqué le statut de réfugié de 1989 à 1994 et régularisées au début de 1997, environ les deux tiers sont des hommes (Graphique 8). Les variations selon l'année de revendication sont minimales, allant de 64 % à 72 %.

### ***La connaissance du français et de l'anglais***

La connaissance du français et de l'anglais, telle qu'elle se présente au moment de la régularisation, s'est passablement modifiée sur la période retenue (Graphique 9). Chez les revendicateurs de 1989 et de 1990, 30 % ne connaissaient ni le français ni l'anglais. Chez les revendicateurs de 1993 et 1994 régularisés, ce taux n'est plus que de 6 % à 7 %. Il existe une tendance semblable en ce qui a trait aux personnes bilingues : elles représentaient 17 % au début de la période étudiée et seulement 5 % et 6 % en 1993 et 1994. Ce déclin des allophones, d'une part, et des bilingues, d'autre part, s'est fait surtout au profit des personnes ne connaissant que le français, la proportion de personnes ne connaissant que l'anglais ayant peu augmenté (passant de 30 % à tout près de 40 %). En effet, les personnes connaissant le français seulement

ont pris une place très importante, passant du cinquième à la moitié du mouvement des revendicateurs régularisés.

Cette constatation n'est pas sans rappeler les tendances observées plus haut quant aux lieux de naissance : augmentation relative des personnes en provenance de l'Algérie, du Zaïre et d'Haïti. L'augmentation de personnes ne connaissant que l'anglais peut, quant à elle, être en partie attribuable à l'augmentation relative du nombre de personnes nées en Inde<sup>1</sup>.

### ***Les revendicateurs de 1994 régularisés : une cohorte ordinaire?***

Après ce rapide survol de quelques caractéristiques des revendicateurs de 1989 à 1994 régularisés au début de 1997, on retient que ceux de 1994 semblent généralement se définir en continuité des années précédentes. Il existe cependant des particularités ou des tendances liées à cette cohorte, particularités ou tendances qui résident dans la conjoncture entourant l'année 1994 : la composition particulière de cette cohorte en termes de pays d'origine semble être la source principale des particularités de cette cohorte. En effet, sur la période étudiée jusqu'en 1994, il existe une présence accrue de revendicateurs en provenance de l'Algérie, du Zaïre, d'Haïti, du Pérou et de l'Inde. Notons que cette présence accrue de ressortissants de ces pays s'inscrit dans des tendances qui ont débuté au cours des années précédentes.

Les tendances observées selon le lieu de naissance ont des effets sur d'autres caractéristiques de la cohorte de 1994 : l'importance relative de ceux qui ne connaissent que le français de même que la faible hausse de la scolarité moyenne sont sans doute liées à l'origine des requérants.

La dynamique liée au mouvement des revendicateurs est le fruit de situations de détresse vécues dans certains pays. Les transformations

que l'on peut observer dans ce mouvement découlent directement de conjonctures précises. Le portrait des revendicateurs de 1994 régularisés est donc le reflet des conjonctures propres à ce moment dans le temps.

## **Représentativité des 407 répondants à l'enquête sur l'établissement de revendicateurs de 1994 régularisés**

### ***Brève description de l'enquête sur l'établissement des revendicateurs régularisés***

L'enquête sur l'établissement des revendicateurs régularisés (habitant dans la grande région de Montréal au moment de l'enquête, soit à l'été 1997) vise à dresser un portrait de la situation de l'établissement économique et social de cette population. L'enquête est basée, méthodologiquement et pour une importante partie du contenu, sur une enquête auprès des immigrants ayant obtenu leur visa d'immigration à l'étranger, enquête réalisée de 1989 à 1993<sup>2</sup>.

Cette enquête sur l'établissement des nouveaux immigrants (ÉNI) visait à mieux connaître le processus d'établissement des immigrants réguliers ayant obtenu leur visa à l'étranger, soit la grande majorité du mouvement d'immigration au Québec. Pour des considérations méthodologiques et de contenu, ÉNI n'incluait pas les personnes régularisées sur place, parmi lesquelles les revendicateurs du statut de réfugié constituent la proportion la plus importante et la plus spécifique (en raison de leur situation particulière). C'est l'établissement de cette population distincte que la présente étude entend examiner. Comme ÉNI, elle vise à permettre la reconstitution des étapes d'établissement des individus en datant différents événements pour permettre l'étude des dynamiques d'interaction de ces événements. Le proces-

---

<sup>1</sup> En outre, il y a lieu de rappeler ici qu'il s'agit de la connaissance du français et de l'anglais au moment de l'octroi de la résidence permanente, ce qui est nécessairement très différent de la situation au moment de l'arrivée au Canada, laquelle est présentée en détail dans le rapport synthèse.

---

<sup>2</sup> Enquête sur l'établissement des nouveaux immigrants (ÉNI), voir : Jean Renaud, Serge Desrosiers, Alain Carpentier. *Trois années d'établissement d'immigrants admis au Québec en 1989. Portraits d'un processus.* [Montréal] : Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, 1993, 120 p. (Études et recherches n° 5).

sus d'établissement des revendicateurs du statut de réfugié est très particulier par rapport à celui des autres immigrants : les revendicateurs résident au Québec plusieurs mois, souvent dans une situation précaire, avant d'accéder à la résidence permanente. De plus, leur trajectoire prémigratoire inclut souvent des épisodes très difficiles sur le plan personnel, comme les menaces, la violence, la torture, les séparations familiales, etc. Pour toutes ces raisons, une étude distincte de leur cheminement s'imposait<sup>3</sup>.

À partir d'un questionnaire largement inspiré de celui de l'enquête ÉNI, mais adapté à la situation particulière des revendicateurs régularisés, 407 entrevues en face-à-face ont été réalisées à l'été 1997 par la firme de sondage et de recherche SOM Inc. Ces 407 répondants sont tirés d'une population de 2034 individus, âgés de 18 ans et plus au moment de la revendication et régularisés – admis comme résidents permanents – au 31 mars 1997 (comme réfugiés pour la très grande majorité, mais aussi sous d'autres catégories d'immigration pour certains). Les entrevues ont duré, en moyenne, une heure quarante minutes.

### **Sélection de l'échantillon**

L'échantillon a été constitué à partir des fichiers administratifs du MRCI et est de type aléatoire systématique. D'abord, 20 personnes, de la population de 2034 personnes, ont été choisies au hasard systématique afin de réaliser le prétest qui a permis de tester et de finaliser le questionnaire. De ces 20 personnes, 5 ont effectivement été rencontrées et interviewées. Après quelques ajustements au questionnaire, trois échantillons successifs ont été tirés sur la population restante (2014 personnes) pour le terrain comme tel : un de 678 personnes, un de 226 et un de 300, pour un total de 1204 personnes. Trois échantillons

distincts ont été tirés, parce que le taux de réalisation des entrevues était inconnu avant le début du terrain et que l'on désirait optimiser l'utilisation de chacun des échantillons avant de passer aux suivants. Les trois échantillons ont été utilisés pour compléter les 407 entrevues. Le taux de réponse final est de 42 %<sup>4</sup>, ce qui est bon, sans être excellent, pour une enquête auprès de ce type de population. La plus grande difficulté rencontrée pour établir un contact avec les personnes a été d'obtenir des coordonnées valides (adresse ou numéro de téléphone). Par rapport aux adresses disponibles dans les fichiers du MRCI, il s'est avéré que plusieurs personnes avaient déménagé sans laisser d'adresse et certaines, même, avaient quitté la grande région de Montréal ou le Québec<sup>5</sup>. De plus, il y a eu environ 10 % de refus de participer à l'enquête.

Le but de cette section est donc de voir dans quelle mesure les 407 répondants sont représentatifs de la population de référence. L'information découlant de la revendication ainsi que celle du visa d'immigration (IMM1000) nous permettent de comparer précisément les caractéristiques des répondants de l'enquête à celles de l'ensemble des revendicateurs de 1994 régularisés.

### **Les variables retenues pour l'analyse de représentativité de l'échantillon**

Un groupe de huit variables, tirées du formulaire de la revendication (FREVE) et de celui du visa d'immigration (VISA), a été testé. Il s'agit du sexe (VISA), de l'état civil (FREVE), de la date d'octroi de la résidence permanente (VISA), du niveau de scolarité (VISA), de la connaissance des langues (VISA), de la catégorie d'immigration (VISA), de l'âge au moment de la revendication (FREVE) et du lieu de naissance (VISA). La plupart de ces variables ont été travaillées; en voici les catégories

---

<sup>3</sup> Pour une description qualitative de leur situation d'établissement, voir l'étude de Christopher McAll, Louise Tremblay. *Les requérants du statut de réfugié au Québec : un nouvel espace de marginalité?* [Montréal] : Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, 1996, 142 p. (Études et recherches n° 16).

---

<sup>4</sup> Ce taux est calculé une fois que les non-admissibles à l'enquête ont été retirés de la population cible.

<sup>5</sup> Voir : Jacques Joly. *Rapport de terrain. Administration du questionnaire dans le cadre de l'étude sur l'établissement des revendicateurs régularisés du statut de réfugié.* [Montréal] : SOM Inc., 1997.

retenues ainsi que le codage pour les régressions<sup>6</sup> (entre parenthèses) :

- sexe (variable : lsexe)
  - Homme (lsexe = 1)
  - Femme (lsexe = -1)
  
- état civil (variable : couple)
  - en couple : mariés ou fiancés (couple = 1)
  - pas en couple : célibataires, divorcés, séparés ou veufs (couple = -1)
  
- date d'octroi de la résidence permanente (variables : oct1 à oct3)
  - oct1 : de 0 à 6 mois avant le 31 mars 1997 (catégorie omise)
  - oct2 : de 7 à 12 mois avant le 31 mars 1997 (oct1 = -1, oct2 = 1, oct3 = 0)
  - oct3 : 13 mois ou plus avant le 31 mars 1997 (oct1 = -1, oct2 = 0, oct3 = -1)
  
- niveau de scolarité (variables : scol1 à scol5)
  - scol1 : Sec. ou moins (catégorie omise)
  - scol2 : Dipl. de métier ou cert. d'apprentissage (scol1= -1, scol2=1, scol3 à 5 = 0)
  - scol3 : Cert. ou dipl. technique non univ. (scol1= -1, scol3=1, scol2, 4 et 5 = 0)
  - scol4 : Scol. univ. non complétée (scol1 = -1, scol4 = 1, scol2, 3 et 5 = 0)
  - scol5 : Dipl. universitaire (scol1 = -1, scol5 = 1, scol2 à 4 = 0)
  
- connaissance des langues (variable : clan1 à clan4)
  - clan1 : l'anglais seulement (clan1 = 1, clan2 et 3 = 0, clan4 = -1)
  - clan2 : le français seulement (clan2 = 1, clan1 et 3 = 0, clan4 = -1)
  - clan3 : l'anglais et le français (clan3 = 1, clan1 et 2 = 0, clan4 = -1)
  - clan4 : ni le français ni l'anglais (catégorie omise)
  
- catégorie d'immigration (variable : catimm)
  - catégorie des réfugiés (catimm = 1)
  - autres catégories (catimm = -1)
  
- âge au moment de la revendication (variables : age1 à age8)
  - age1 : 18-24 ans (catégorie omise)
  - age2 : 25-29 ans (age1 = -1, age2 = 1, age3 à 8 = 0)
  - age3 : 30-34 ans (age1 = -1, age3 = 1, age2, 4, 5, 6, 7 et 8 = 0)
  - age4 : 35-39 ans (age1 = -1, age4 = 1, age2, 3, 5, 6, 7 et 8 = 0)
  - age5 : 40-44 ans (age1 = -1, age5 = 1, age2, 3, 4, 6, 7 et 8 = 0)
  - age6 : 45-54 ans (age1 = -1, age6 = 1, age2, 3, 4, 5, 7 et 8 = 0)
  - age7 : 55-64 ans (age1 = -1, age7 = 1, age2, 3, 4, 5, 6 et 8 = 0)
  - age8 : 65 ans et plus (age1 = -1, age7 = 1, age2, 3, 4, 5, 6, et 7 = 0)

---

<sup>6</sup> Pour les analyses par régression, un codage de type -1/0/1 a été utilisé. Pour plus d'information sur ce type de codage, voir : J. Elazar Pedhazur, Fred Nichols Kerlinger. *Multiple regression in behavioral research : explanation et prediction*. (2<sup>nd</sup> ed). New York; Montréal : Holt, Rinehart and Wilson, 1982, p. 289-296 (les auteurs utilisent l'expression *coding effects* pour nommer ce type de codage).

- lieu de naissance (variables : cont1 à cont6)
  - cont1 : Amérique centrale (catégorie omise)
  - cont2 : Afrique (cont1= -1, cont2= 1, cont3, 4, 5 et 6 = 0)
  - cont3 : Asie (cont1= -1, cont3= 1, cont2, 4, 5 et 6 = 0)
  - cont4 : Amérique du Sud (cont1= -1, cont4= 1, cont2, 3, 5 et 6 = 0)
  - cont5 : Antilles (cont1= -1, cont5= 1, cont2, 3, 4 et 6 = 0)
  - cont6 : Europe (cont1= -1, cont6= 1, cont2, 3, 4 et 5 = 0)

### ***La méthode d'analyse***

La méthode d'analyse est celle de la régression logistique, d'abord parce que cette méthode permet l'analyse et le contrôle de plusieurs variables simultanément et ensuite parce que cette méthode est adaptée dans les situations où la variable à expliquer, la variable dépendante, est binaire, dans notre cas : avoir ou non été un répondant à l'enquête. Le codage des variables indépendantes, de type -1/0/1, permet une interprétation des coefficients de régression par rapport à la moyenne.

### ***Les résultats***

Le Tableau 1 présente la distribution simple, sur les variables retenues, des 407 répondants à l'enquête ainsi que celle de 2034 individus de la population cible (telle que représentée dans les fichiers administratifs). On y remarque d'abord une très grande similitude des caractéristiques, mais aussi certaines différences notables. Avant d'interpréter les quelques différences plus marquées, il convient de préciser quelques faits sur la population cible.

Les 2034 personnes qui forment la population cible de l'enquête sur l'établissement des revendicateurs de 1994 régularisés sont définies comme tels selon l'information disponible dans les fichiers administratifs utilisés. Cette population est en plein processus d'établissement, autant résidentiel que socio-économique. C'est donc une population en mouvement, alors que l'image que nous en avons est statique, où l'information – particulièrement par rapport au lieu de résidence – date souvent du moment de l'obtention de la résidence permanente. On sait qu'après l'obtention de ce statut, une partie des personnes (revendicateurs régularisés ou autres immigrants) connaissent une mobilité

géographique, que ce soit pour une autre région du Québec ou pour une autre province. De plus, cette mobilité ne se fait pas au hasard de caractéristiques des individus : plus souvent de jeunes hommes célibataires, connaissant l'anglais et de scolarité plutôt élevée. Les fichiers d'où les données sont tirées ne peuvent malheureusement pas rendre compte de cette mobilité.

La jonction entre les fichiers des immigrants destinés au Québec et ceux de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), jonction réalisée deux fois l'an, permet de rendre compte de tout au moins une partie de cette mobilité. Après quelques années, c'est globalement 20 % des immigrants qui ne sont plus retracés ou qui le sont ailleurs qu'au Québec. Cette proportion est très semblable pour le sous-groupe des revendicateurs régularisés. Les informations en provenance de la RAMQ n'ont pas été utilisées dans le processus de définition de la population cible, l'information n'étant pas complète pour cette cohorte au moment de la constitution de la population cible et de l'échantillon. Après coup (la dernière mise à jour date du 12 juillet 1997), il est possible de voir, tout au moins au niveau des tendances, à quoi devrait ressembler la « vraie » population cible. En fait, ce sont plus souvent des hommes, célibataires, connaissant l'anglais et plus scolarisés, qui tendent à ne plus résider au Québec ou à ne plus être repérables dans les fichiers de la RAMQ. Ce sont grossièrement ces « biais » que l'on rencontre entre les caractéristiques des 407 répondants et celles de la population cible. Dans l'échantillon, par rapport à la population cible, on remarque une surreprésentation des femmes, une légère sous-représentation des personnes ne connaissant que l'anglais et des plus jeunes et, finalement, une surreprésentation des personnes en couple (selon la déclaration au moment de la revendication). De plus, on

remarque que les personnes régularisées 13 mois et plus avant le 31 mars 1997 sont sous-représentées dans l'échantillon au profit de celles régularisées dans les six derniers mois.

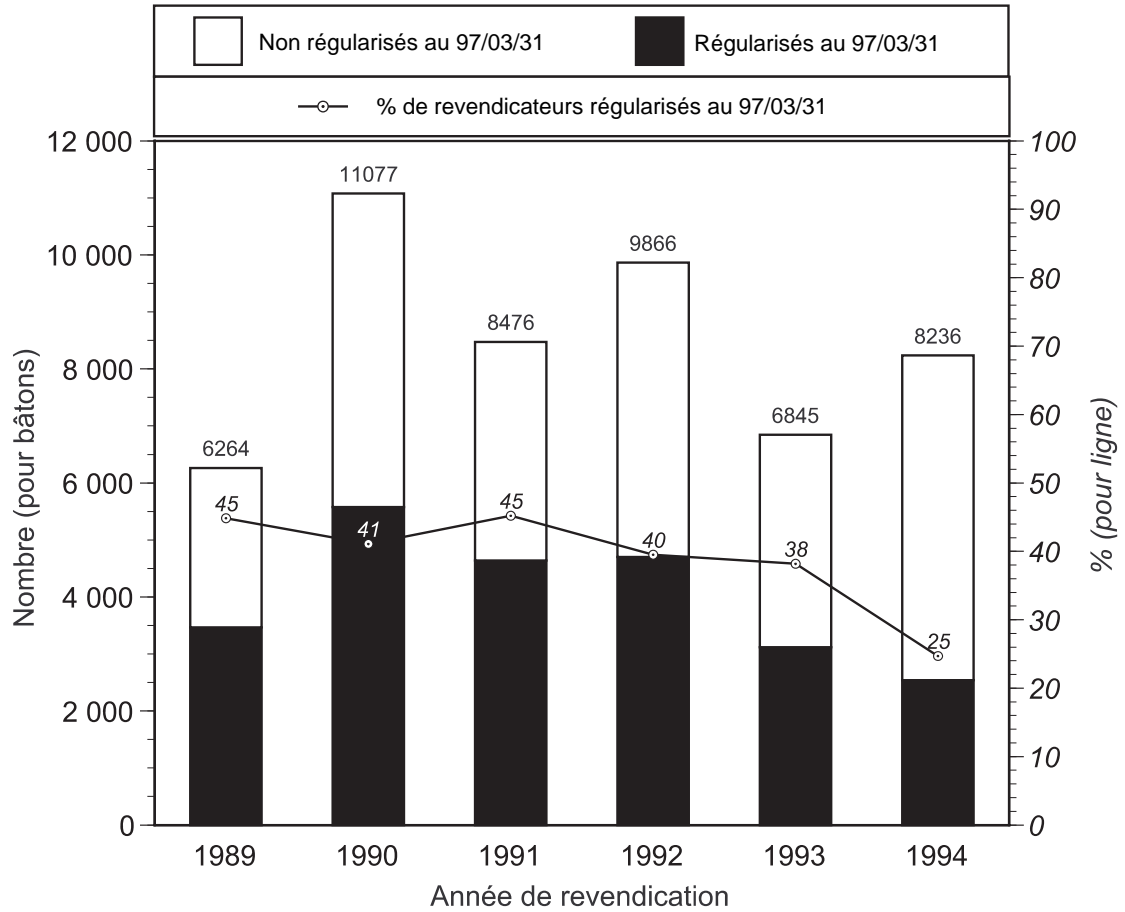
Les résultats des régressions rapportent les mêmes tendances, mais avec quelques nuances (Tableau 2 – modèle complet). D'abord, on remarque que la variable de sexe ne démontre pas d'effet significatif (19 fois sur 20) quant au fait d'avoir été répondant ou non, et ce, lorsque contrôlée par les autres variables du modèle. Une exploration de la chose nous a permis de voir que l'effet significatif de la variable de sexe s'estompe lorsqu'en présence du fait d'être en couple, de la connaissance des langues et selon le lieu de naissance. Ces trois variables doivent être présentes en même temps pour que l'effet significatif selon le genre disparaisse (Tableau 3 – modèle partiel). Le «biais» remarqué préalablement selon le sexe s'expliquerait par un conjonction de petits «biais» qui se retrouvent au niveau du fait de vivre en couple ou non, de la connaissance des langues et du lieu de naissance.

Pour ce qui est du reste, on retrouve dans le modèle complet que les répondants à l'enquête sont plus souvent en couple que dans la population cible et qu'il existe une proportion plus grande de personnes régularisées depuis moins longtemps.

Ces quelques différences entre l'échantillon effectif et la population ne sont pas de nature à invalider la représentativité de l'échantillon, du moins, sur les variables testées. Il semble donc que l'échantillon obtenu lors de l'enquête sur l'établissement des revendicateurs de 1994 régularisés offre un bon portrait de ce qui se passe au niveau de la population cible. Et ce, particulièrement si on tient compte de changements qui ont pu se produire entre le moment de la dernière inscription dans les fichiers administratifs et celui du terrain. Le fait que les personnes qui ont été régularisées depuis plus longtemps (13 mois et plus) soient moins présentes dans l'échantillon tend à confirmer l'idée que, après la régularisation, il existe une mobilité géographique plus importante qui rend ces individus plus difficilement repérables.

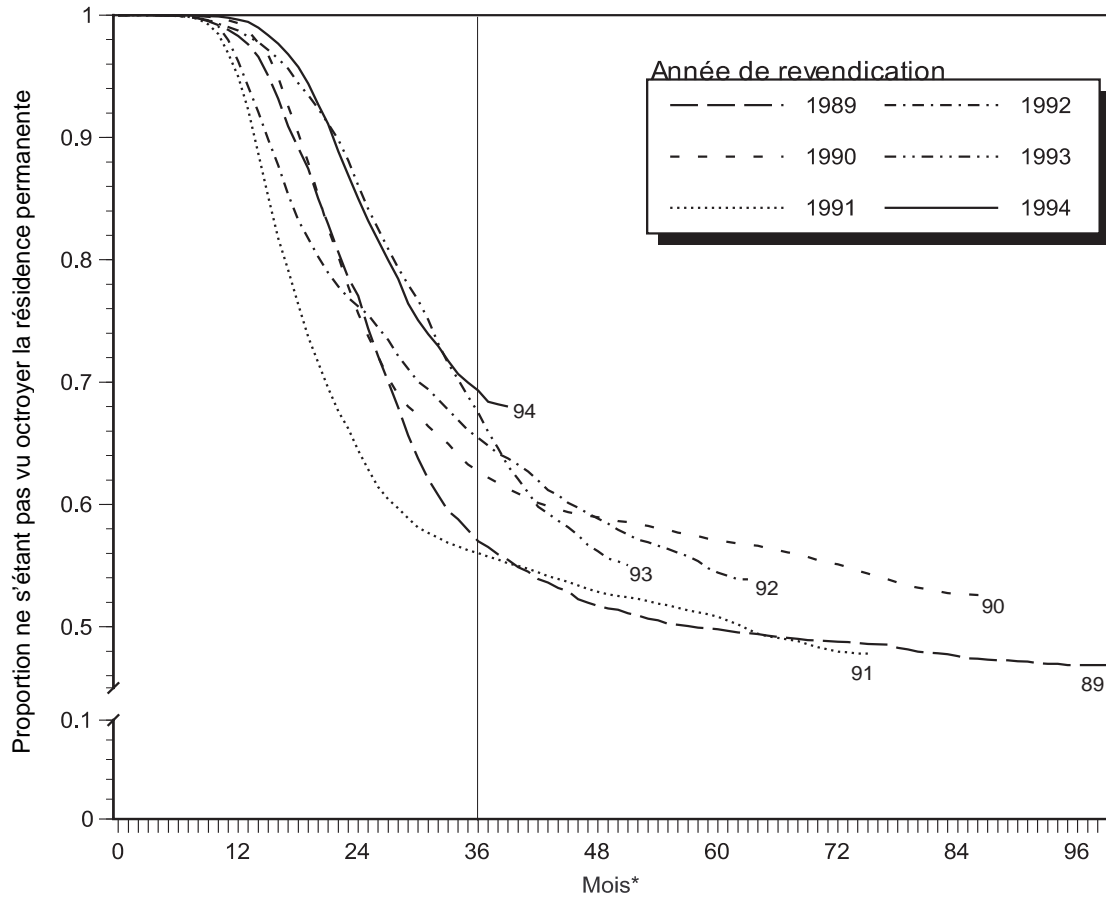


**Graphique 1 - Nombre de revendicateurs du statut de réfugié de 1989 à 1994 en fonction du statut au 31 mars 1997 (régularisés ou non régularisés) et pourcentage de régularisés à cette même date**



Source : Direction de la planification stratégique, MRCI.

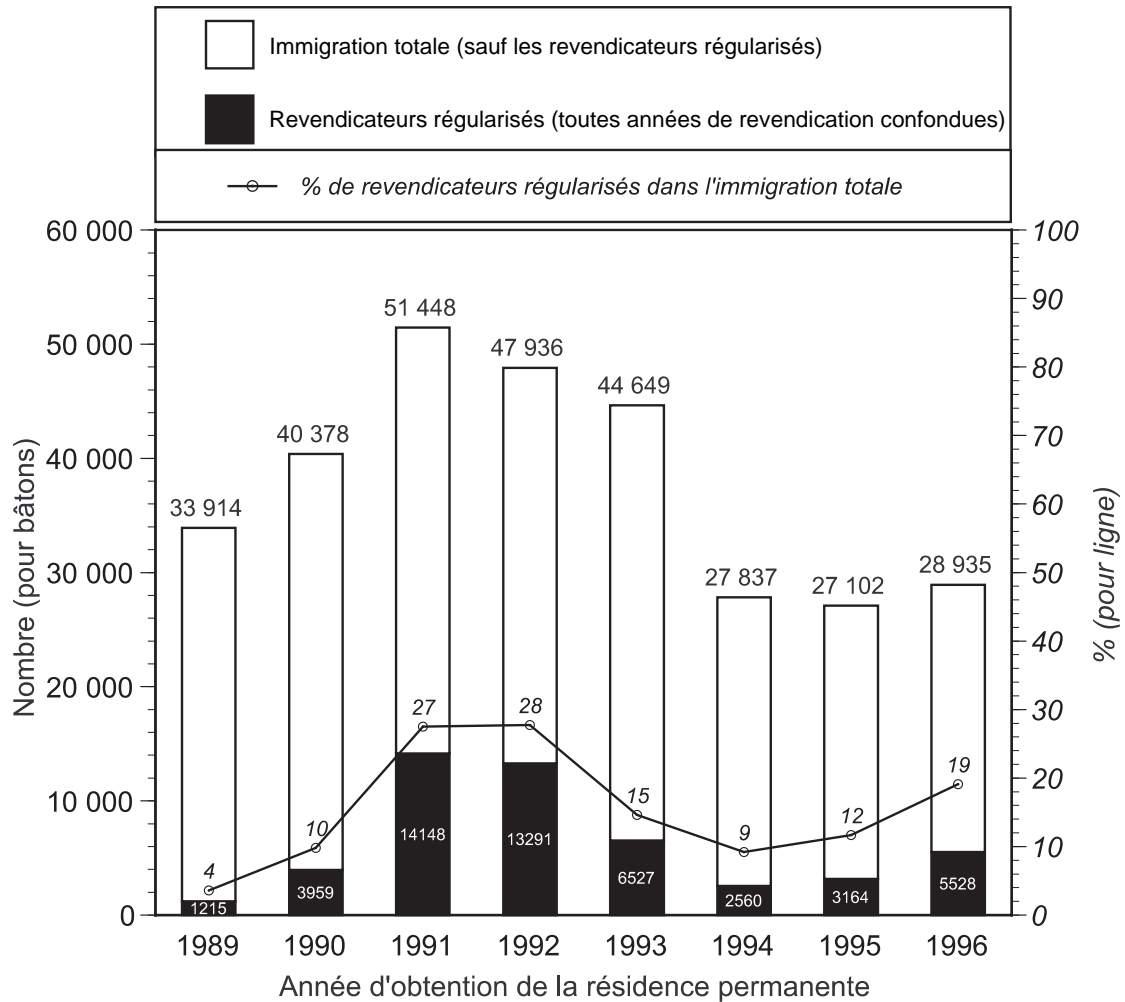
**Graphique 2 - Courbe d'octroi de la résidence permanente des revendicateurs de 1989 à 1994 (pour les seules personnes âgées de 18 ans et plus au moment de la revendication)**



\* Le mois zéro est égal au mois de la revendication du statut de réfugié

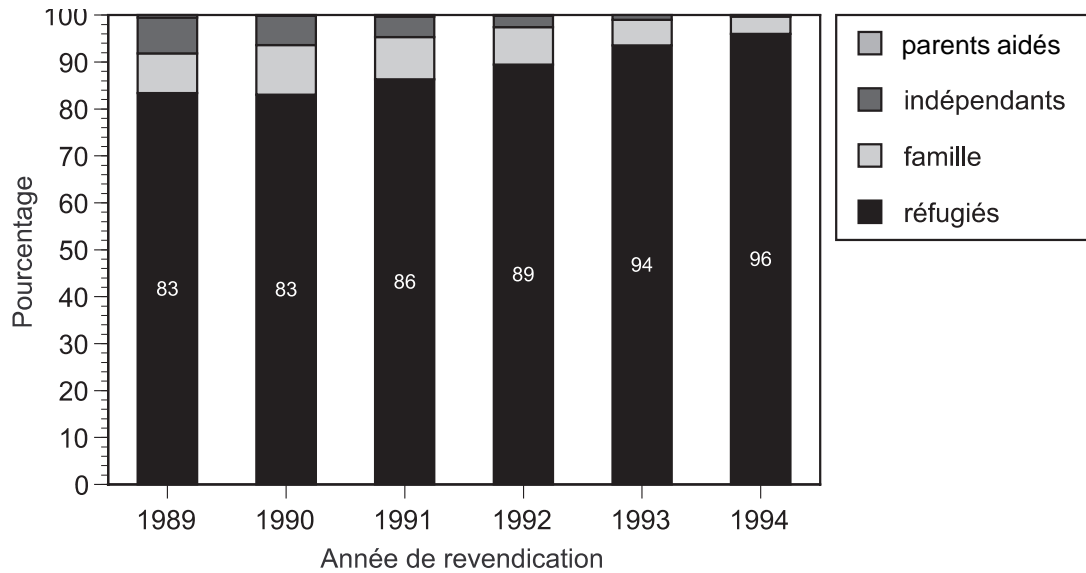
Source : Direction de la planification stratégique, MRCI.

**Graphique 3 - Nombre de revendicateurs du statut de réfugié qui ont été régularisés de 1989 à 1994 et pourcentage de revendicateurs régularisés dans le mouvement d'immigration**



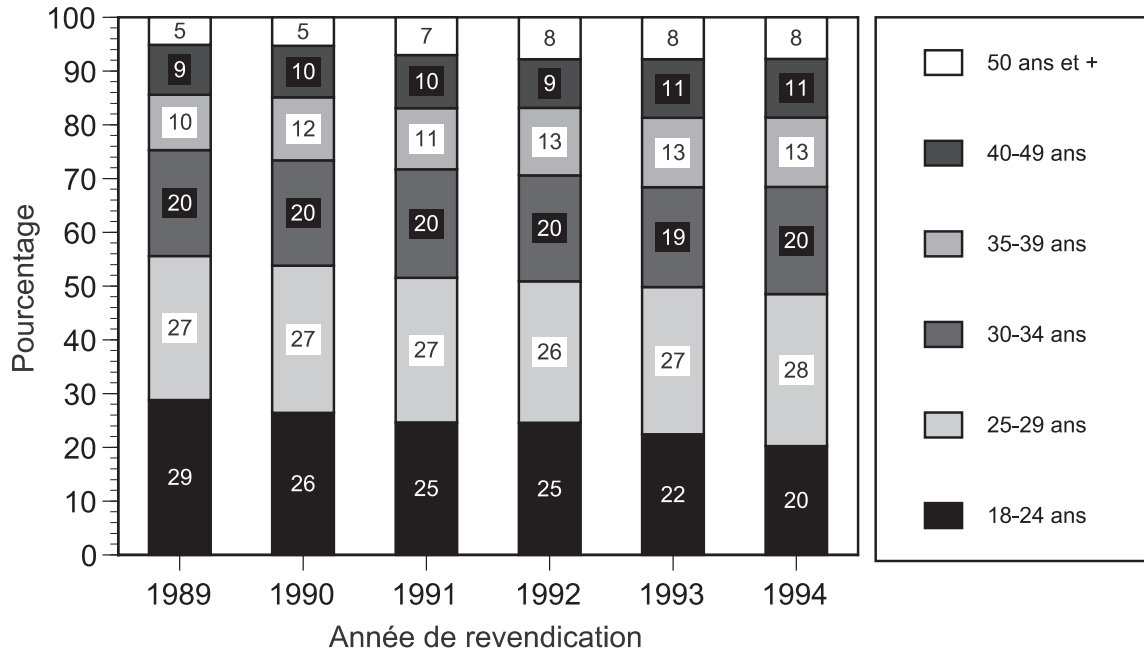
Source : Direction de la planification stratégique, MRCI.

**Graphique 4 - Revendicateurs de 1989 à 1994 régularisés au 31 mars 1997 selon la catégorie d'admission (personnes de 18 ans et plus au moment de la revendication)**



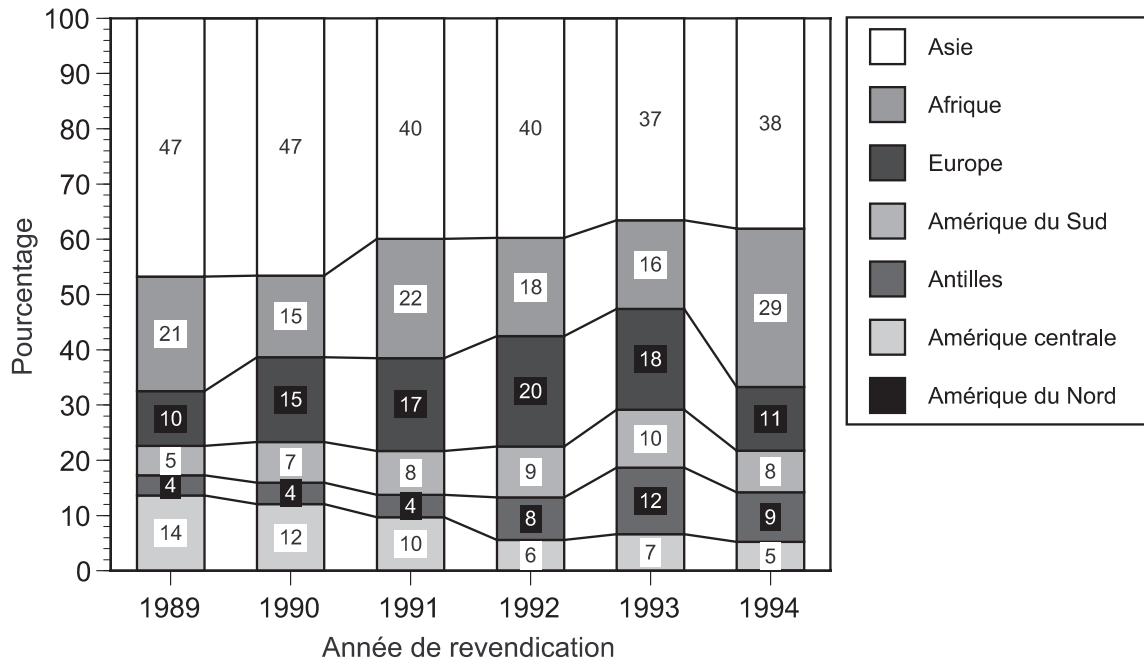
Source : Direction de la planification stratégique, MRCI.

**Graphique 5 - Distribution par groupe d'âge à la revendication et par année de revendication (1989 à 1994) des revendicateurs régularisés au 31 mars 1997 (18 ans et plus au moment de la revendication)**



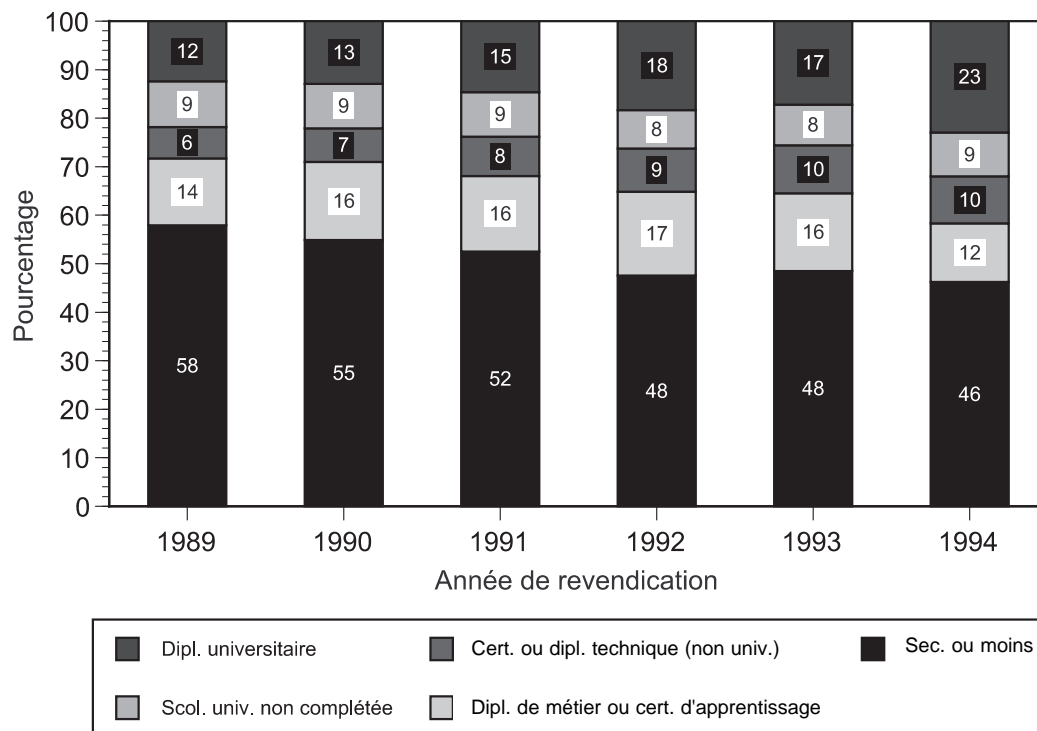
Source : Direction de la planification stratégique, MRCI.

**Graphique 6 - Revendicateurs de 1989 à 1994 régularisés au 31 mars 1997 selon le continent de naissance (personnes de 18 ans et plus au moment de la revendication)**



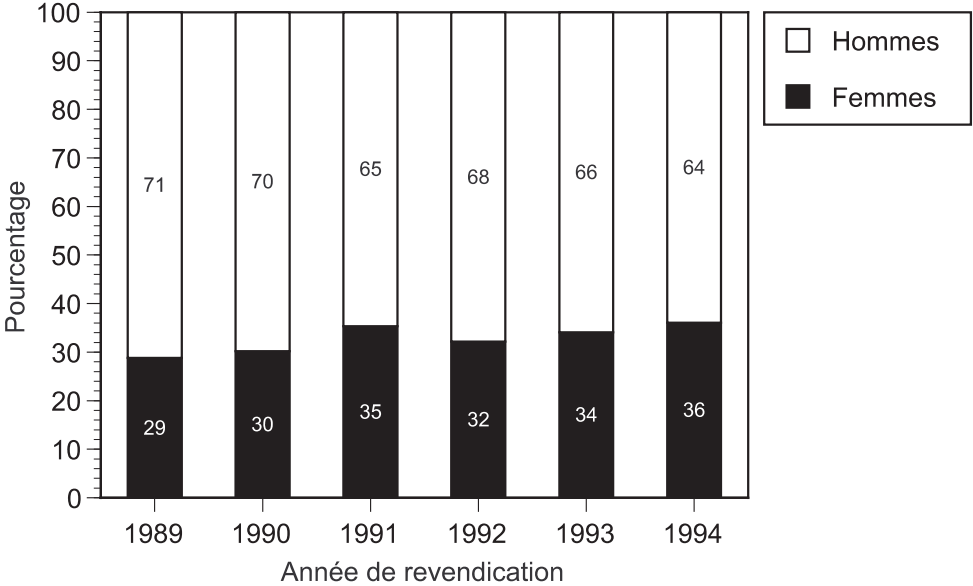
Source : Direction de la planification stratégique, MRCI.

**Graphique 7 - Revendicateurs de 1989 à 1994 régularisés au 31 mars 1997 selon le niveau de scolarité au moment de la régularisation (personnes de 18 ans et plus au moment de la revendication)**



Source : Direction de la planification stratégique, MRCI.

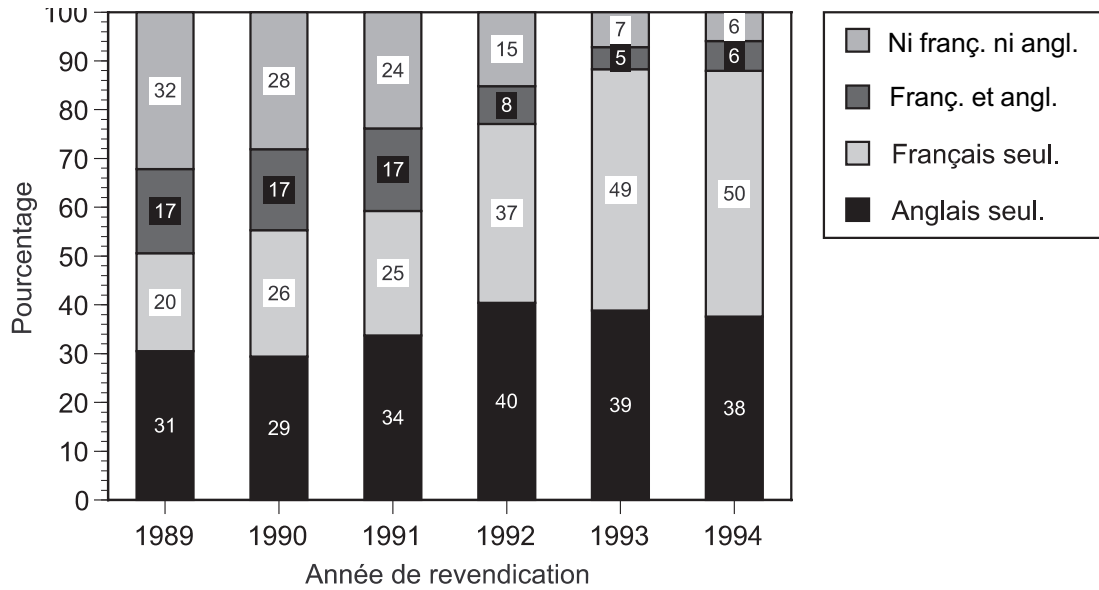
**Graphique 8 - Revendicateurs de 1989 à 1994 régularisés au 31 mars 1997 selon le sexe (personnes de 18 ans et plus au moment de la revendication)**



Source : Direction de la planification stratégique, MRCI.



**Graphique 9 - Revendicateurs de 1989 à 1994 régularisés au 31 mars 1997 selon la connaissance des langues au moment de la régularisation (personnes de 18 ans et plus au moment de la revendication)**



Source : Direction de la planification stratégique, MRCI.

**Tableau 1 - Distribution de l'échantillon et de la population cible des revendicateurs du statut de réfugié de 1994, régularisés au 31 mars 1997**

	Échantillon (n=407)	Population (N=2034)
Genre		
Hommes	58.2	63.9
Femmes	41.8	36.1
Niveau de scolarité		
1=Sec. ou moins	44.6	46.2
2=Dipl. de métier ou cert. d'apprentissage	10.1	12.1
3=Cert. ou dipl. technique (non univ.)	11.1	9.7
4=Scol. univ. non complétée	8.6	9.0
5=Dipl. universitaire	25.7	23.0
Connaissance des langues		
Anglais seulement	33.3	37.6
Français seulement	52.5	50.4
Anglais et français	7.1	6.1
Ni anglais ni français	7.1	5.9
Catégorie d'admission		
réfugié	96.8	96.0
non réfugié	3.2	4.0
Groupe d'âge		
18-24 ans	17.4	20.3
25-29 ans	24.3	28.2
30-34 ans	18.7	20.0
35-39 ans	15.5	12.9
40-44 ans	8.4	6.7
45-54 ans	8.4	6.1
55-64 ans	3.7	3.3
65 ans +	3.7	2.6
Lieu de naissance		
Amérique centrale	7.1	5.2
Afrique	27.8	28.7
Asie	34.9	38.1
Amérique du Sud	8.6	7.6
Antilles	8.6	9.0
Europe	13.0	11.5
Date d'octroi de la résidence permanente (nombre de mois avant le 31 mars 1997)		
0-6 mois	26.8	22.6
7-12 mois	48.2	47.2
13 mois et +	25.1	33.3

**Tableau 2 - Résultat de l'analyse par régression logistique du fait d'être répondant à l'enquête ou non. Modèle complet.**

The LOGISTIC Procedure  
 Data Set: WORK.ECHT3  
 Response Variable: REPOND  
 Response Levels: 2  
 Number of Observations: 1944  
 Link Function: Logit

Response Profile

Ordered Value	REPOND	Count
1	0	388
2	1	1556

WARNING: 90 observation(s) were deleted due to missing values for the response or explanatory variables.

Model Fitting Information and Testing Global Null Hypothesis BETA=0

Criterion	Intercept and Covariates		Chi-Square for Covariates
	Intercept Only	Covariates	
AIC	1945.344	1945.038	.
SC	1950.917	2084.351	.
-2 LOG L Score	1943.344	1895.038	48.306 with 24 DF (p=0.0023)
	.	.	48.388 with 24 DF (p=0.0023)

Analysis of Maximum Likelihood Estimates

Variable	DF	Parameter Estimate	Standard Error	Wald Chi-Square	Pr > Chi-Square	Standardized Estimate	Odds Ratio
INTERCPT	1	-1.2859	0.1932	44.3077	0.0001	.	.
COUPLE	1	0.1441	0.0648	4.9361	0.0263	0.079214	1.155
OCTB1	1	0.2053	0.0944	4.7263	0.0297	0.080787	1.228
OCTB2	1	0.0363	0.0778	0.2181	0.6405	0.017455	1.037
SCOL2	1	-0.2697	0.1561	2.9847	0.0841	-0.101375	0.764
SCOL3	1	0.1370	0.1544	0.7872	0.3749	0.049375	1.147
SCOL4	1	-0.00990	0.1686	0.0034	0.9532	-0.003511	0.990
SCOL5	1	0.2036	0.1154	3.1133	0.0777	0.089772	1.226
CLAN1	1	-0.2236	0.1295	2.9808	0.0843	-0.071196	0.800
CLAN2	1	-0.0689	0.1172	0.3455	0.5567	-0.022982	0.933
CLAN3	1	0.2124	0.1906	1.2417	0.2651	0.040558	1.237
CATIMM	1	0.2083	0.1699	1.5036	0.2201	0.042809	1.232
LSEXE	1	-0.1187	0.0610	3.7923	0.0515	-0.062970	0.888
AGE2	1	-0.2209	0.1281	2.9737	0.0846	-0.083944	0.802
AGE3	1	-0.2416	0.1412	2.9306	0.0869	-0.084408	0.785
AGE4	1	0.0419	0.1536	0.0743	0.7852	0.013228	1.043
AGE5	1	0.0628	0.1960	0.1028	0.7485	0.017407	1.065
AGE6	1	0.2187	0.1952	1.2561	0.2624	0.059558	1.244
AGE7	1	-0.0836	0.2746	0.0926	0.7609	-0.020994	0.920
AGE8	1	0.3715	0.2999	1.5341	0.2155	0.090144	1.450
CONT2	1	-0.1883	0.1232	2.3363	0.1264	-0.055403	0.828
CONT3	1	-0.0858	0.1451	0.3494	0.5544	-0.026910	0.918
CONT4	1	0.0246	0.1810	0.0184	0.8920	0.004810	1.025
CONT5	1	-0.0336	0.1777	0.0358	0.8499	-0.006925	0.967
CONT6	1	-0.00223	0.1571	0.0002	0.9887	-0.000493	0.998

Association of Predicted Probabilities and Observed Responses

Concordant = 60.9%	Somers' D = 0.227
Discordant = 38.1%	Gamma = 0.230
Tied = 1.0%	Tau-a = 0.073
(603728 pairs)	c = 0.614

**Tableau 3 - Résultat de l'analyse par régression logistique du fait d'être répondant à l'enquête ou non. Modèle partiel.**

The LOGISTIC Procedure

Data Set: WORK.ECHT3  
 Response Variable: REPOND  
 Response Levels: 2  
 Number of Observations: 1949  
 Link Function: Logit

Response Profile

Ordered Value	REPOND	Count
1	0	388
2	1	1561

WARNING: 85 observation(s) were deleted due to missing values for the response or explanatory variables.

Testing Global Null Hypothesis: BETA=0

Criterion	Intercept Only	Intercept and Covariates	Chi-Square for Covariates
AIC	1947.568	1942.137	.
SC	1953.143	2003.463	.
-2 LOG L Score	1945.568	1920.137	25.430 with 10 DF (p=0.0046)
	.	.	25.597 with 10 DF (p=0.0043)

Analysis of Maximum Likelihood Estimates

Variable	DF	Parameter Estimate	Standard Error	Wald Chi-Square	Pr > Chi-Square	Standardized Estimate	Odds Ratio
INTERCPT	1	-1.2013	0.0978	150.9717	0.0001	.	.
LSEXE	1	-0.1135	0.0597	3.6205	0.0571	-0.060217	0.893
COUPLE	1	0.1881	0.0577	10.6189	0.0011	0.103446	1.207
CLAN1	1	-0.2416	0.1271	3.6154	0.0572	-0.077087	0.785
CLAN2	1	-0.0582	0.1144	0.2590	0.6108	-0.019458	0.943
CLAN3	1	0.2350	0.1847	1.6187	0.2033	0.045089	1.265
CON2	1	-0.2048	0.1185	2.9882	0.0839	-0.060305	0.815
CON3	1	-0.0670	0.1411	0.2255	0.6349	-0.021021	0.935
CON4	1	0.0196	0.1786	0.0121	0.9125	0.003846	1.020
CON5	1	-0.0667	0.1745	0.1460	0.7024	-0.013742	0.936
CON6	1	0.0664	0.1495	0.1971	0.6571	0.014767	1.069

Association of Predicted Probabilities and Observed Responses

Concordant = 56.0%	Somers' D = 0.168
Discordant = 39.2%	Gamma = 0.176
Tied = 4.8%	Tau-a = 0.054

## **ANNEXE 6**

**Quelques repères chronologiques :**

**Principaux événements marquant  
le mouvement des personnes  
ayant sollicité l'asile depuis le  
1<sup>er</sup> février 1993**

**Martine Faille**

Direction des politiques et programmes  
d'immigration

Ministère des Relations avec les citoyens  
et de l'Immigration

Janvier 1998



## 1<sup>er</sup> février 1993

- Mise en vigueur de la Loi modifiant la Loi (canadienne) sur l'immigration et d'autres lois en conséquence (projet de loi C-86) qui institue, entre autres choses, un nouveau système de reconnaissance du statut de réfugié.
- Établissement de la catégorie réglementaire des *demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada* (DNRSRC)<sup>1</sup>, programme qui permet aux personnes qui, n'ayant pas satisfait aux critères de la définition de réfugié au sens de la Convention de Genève, s'exposeraient à des risques ou à des sanctions sévères si elles devaient retourner dans leur pays d'origine.
- Abolition de la possibilité, pour les demandeurs d'asile, d'obtenir un permis de travail tant que le statut de réfugié n'est pas reconnu ou qu'ils ne sont pas autorisés à demander sur place le droit d'établissement dans une autre catégorie que celle des réfugiés.
- Assouplissement des règles relatives à la réunification familiale en ce sens que les personnes reconnues comme réfugiées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) peuvent dorénavant inclure dans leur demande de résidence permanente les membres de leur proche famille, qu'ils soient au Canada ou à l'étranger.
- Ajout de critères à satisfaire pour l'obtention de la résidence permanente, dont la présentation de pièces d'identité satisfaisantes.

---

<sup>1</sup> Disposition réglementaire adoptée en application de l'article 6(5) et de l'alinéa 114(1)e) de la Loi canadienne sur l'immigration telle que modifiée à la suite de l'adoption du projet de loi C-86.

## 24 janvier 1994

- Entrée en vigueur (le jour même de leur annonce) des modifications réglementaires qui rétablissent l'accès des demandeurs d'asile au permis de travail, sous réserve de satisfaire certaines conditions<sup>2</sup>.

## 20 mai 1994

- Annonce par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) de la mise en place du programme de révision intérimaire visant les demandeurs d'asile déboutés qui n'ont pu se qualifier en vertu de la catégorie des DNRSRC. Ce programme s'adresse aux personnes déboutées le 1<sup>er</sup> février 1993 ou après cette date jusqu'au moment de l'annonce du programme, le 20 mai 1994, pour lesquelles une première évaluation des risques de retour a été négative.
- Suspension des évaluations de risques de retour jusqu'à ce que des lignes directrices soient émises.

## 1<sup>er</sup> juin 1994

- Suppression de la dispense accordée aux réfugiés reconnus au Canada pour le paiement des frais de traitement de la demande de résidence permanente. Dorénavant, un droit de 500 \$ devra être acquitté par les réfugiés lorsqu'ils demandent le droit d'établissement. Dans le cas des personnes à charge de moins de 19 ans, ce droit est de 100 \$.

---

<sup>2</sup> Voir l'annexe 7 portant sur les conditions et les délais d'accès à l'autorisation d'emploi pour les personnes ayant sollicité l'asile.

## **Juillet 1994**

- Émission par CIC de lignes directrices intitulées *Qu'est-ce que la catégorie DNRSRC?* afin d'aider les agents chargés d'examiner les demandes de résidence permanente fondées sur l'appartenance à la catégorie des DNRSRC à donner une interprétation élargie des critères d'appartenance à cette catégorie.

## **7 juillet 1994**

- Annonce, par CIC, de l'implantation d'une nouvelle catégorie réglementaire *des immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée* (IMRED)<sup>3</sup>. Cette nouvelle catégorie d'immigrants est établie pour permettre aux demandeurs d'asile déboutés, dont le renvoi a été différé pendant trois ans ou plus, de demander sur place le droit d'établissement.

## **7 novembre 1994**

- Entrée en vigueur des modifications réglementaires instituant la catégorie des IMRED.

## **28 février 1995**

- Imposition d'un droit de 975 \$ à tous les immigrants adultes de 19 ans ou plus pour l'établissement. Ce droit, le droit exigé pour l'établissement (DEPE), a été annoncé par le ministre des Finances lors du discours du budget, le 2 février 1995.
- Le DEPE est imposé en sus des frais imposés pour le traitement des demandes de résidence permanente qui sont de 500 \$ par requérant ou de 100 \$ s'il s'agit d'une personne à charge de moins de 19 ans.

- Le DEPE et les frais pour le traitement de la demande de résidence permanente doivent être acquittés au moment de la présentation de la demande de résidence permanente.

- Un programme de prêt pour l'établissement est aussi mis sur pied. Ce programme permet aux immigrants démunis d'obtenir un prêt pour défrayer les coûts liés à l'obtention de la résidence permanente.

## **1<sup>er</sup> octobre 1995**

- Prolongation de 60 à 180 jours du délai réglementaire accordé aux réfugiés reconnus au Canada pour demander la résidence permanente.

## **16 novembre 1996**

- Prépublication par CIC du projet de règlement établissant une nouvelle catégorie réglementaire permettant à certains réfugiés reconnus au Canada qui ne sont pas munis de papiers d'identité satisfaisants d'obtenir le droit d'établissement sous réserve de satisfaire certaines conditions.

## **30 décembre 1996**

- Entrée en vigueur de la nouvelle catégorie réglementaire *des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité* (RCCSPI). Cette catégorie est réservée aux réfugiés originaires de la Somalie et de l'Afghanistan.

## **20 avril 1997**

- Entrée en vigueur des modifications au processus de paiement du droit exigé pour l'établissement (DEPE). Dorénavant, les personnes qui demandent la résidence permanente ne sont plus obligées d'acquitter ce droit au moment même de la présentation de leur demande. Elles ont maintenant la possibilité de payer le DEPE à la fin du processus, c'est-à-dire lors de l'octroi du droit d'établissement, ou à tout moment pendant l'étude de la demande, ou encore au début du processus, soit au moment du dépôt de la demande.

---

<sup>3</sup> Disposition réglementaire adoptée en application de l'article 6(5) et de l'alinéa 114(1)e) de la Loi canadienne sur l'immigration telle que modifiée à la suite de l'adoption du projet de loi C-86.



## **1<sup>er</sup> mai 1997**

- Abolition de la catégorie réglementaire des *immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée*.
- Modifications à la catégorie réglementaire des *demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada* (DNRSRC). Entre autres changements, il y a l'abolition du caractère automatique de la présentation de la demande de résidence permanente à titre de DNRSRC et l'ajout de nouveaux critères d'exclusion.



## **ANNEXE 7**

### **Conditions et délais d'accès à l'autorisation d'emploi pour les personnes ayant sollicité l'asile**

**Martine Faille**

Direction des politiques et programmes  
d'immigration  
Ministère des Relations avec les citoyens  
et de l'Immigration

Janvier 1998



## 1 – Les demandeurs d’asile en attente d’une décision de la CISR

Le 24 janvier 1994, des modifications ont été apportées au Règlement sur l’immigration de 1978 afin de permettre aux demandeurs d’asile d’avoir accès à une autorisation d’emploi (permis de travail) durant l’instruction de leur requête. (Rappelons que cet accès leur avait été retiré, le 1<sup>er</sup> février 1993, par l’entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur l’immigration et d’autres lois en conséquence [projet de loi C-86].)

L’autorisation d’emploi qui leur est accordée est une **autorisation ouverte ou générique**. Son accès est conditionnel au respect des exigences définies au règlement, lesquelles déterminent en grande partie les délais d’obtention de cette autorisation.

Il ressort de l’examen des délais requis pour satisfaire à ces exigences que :

- le délai entre le dépôt de la demande d’asile et l’obtention de l’autorisation d’emploi peut difficilement être inférieur à huit semaines;
- ce délai peut cependant être beaucoup plus long, en raison des exigences relatives à l’examen médical.

On trouvera ci-dessous des précisions quant aux conditions d’accès à l’autorisation d’emploi, aux délais requis pour satisfaire à ces conditions et aux caractéristiques de cette autorisation.

### 1.1 – Les conditions d’accès à l’autorisation d’emploi

En vertu du règlement fédéral, tout revendicateur du statut de réfugié **dont la demande a été déférée à la Commission de l’immigration et du statut de réfugié (CISR)** à la suite d’une décision positive de l’agent d’immigration principal sur la recevabilité de la demande d’asile peut demander une autorisation d’emploi, s’il satisfait aux conditions suivantes :

- ne peut subvenir à ses besoins sans recourir à la sécurité du revenu;
- a subi, ainsi que les personnes à sa charge au Canada, un examen médical et tous les résultats sont parvenus à l’agent d’immigration;

- s’est soumis à la photographie et à la dactyloscopie;
- a présenté le Formulaire de renseignements personnels (FRP) exigé par la CISR.

### 1.2 – Les délais requis pour satisfaire aux conditions d’accès

#### *Demande déferée à la CISR*

Pour qu’une demande soit déferée à la CISR, il faut d’abord que Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) l’ait jugée recevable. Dans le cas des demandes d’asile déposées à un point d’entrée (54 % des demandes présentées au Québec en 1995, 63,8 % en 1996 et 63,2 % des demandes présentées au cours des dix premiers mois de 1997), cette décision intervient très rapidement, le délai n’excédant habituellement pas quelques jours. Pour ce qui est des demandes déposées à un CIC intérieur (46 % en 1995, 36,2 % en 1996 et 36,8 % en 1997), les délais varient selon les périodes entre une et six semaines.

**Cette première exigence entraîne donc un délai pouvant varier de quelques jours à six semaines environ.**

#### *Formulaire de renseignements personnels (FRP)*

Lorsqu’une demande d’asile est jugée recevable, une trousse contenant notamment un FRP est remise au demandeur d’asile. Celui-ci dispose alors d’une période de 28 jours, à laquelle il faut ajouter sept jours pour les délais postaux, pour faire parvenir à la CISR son formulaire dûment rempli. Pour les demandeurs d’asile, cette étape est cruciale en raison du caractère déterminant que peuvent avoir les renseignements consignés au FRP dans le traitement de leur requête. Aussi utilisent-ils généralement la presque totalité de la période allouée pour cette étape.

**Un délai d’environ cinq semaines doit donc être ajouté au délai requis pour statuer sur la recevabilité de la demande d’asile.**

## *Examen médical*

En règle générale, c'est également au moment où CIC statue sur la recevabilité d'une demande d'asile que sont remises les consignes relatives à l'examen médical de l'immigration. Selon ces consignes, les personnes disposent d'un délai de trois semaines pour passer cet examen, lequel se fait en deux étapes, l'examen médical proprement dit devant être suivi d'une visite au Centre thoracique pour une radiographie pulmonaire. Selon CIC, si ces deux examens ne révèlent aucun problème, les résultats parviennent à l'administration centrale dans un délai d'environ deux semaines.

Lorsque des problèmes se posent et que des examens complémentaires sont requis, les délais peuvent cependant être importants. Selon l'information obtenue, ces délais seraient souvent attribuables au fait que l'on n'arrive pas à retracer les personnes en cause, celles-ci ayant changé d'adresse. Si CIC est généralement au fait de ce changement d'adresse, le centre médical ne l'est pas, et le dossier reste en suspens, faute d'être complété.

Pour qu'une autorisation d'emploi puisse être émise, il faut par ailleurs que CIC ait reçu les résultats des examens médicaux de chacun des membres de l'unité familiale et que tous ces résultats soient satisfaisants. Il suffit donc qu'un examen additionnel soit requis pour un des membres de la famille, ou que la radiographie pulmonaire n'ait pu être passée par l'un d'eux, comme c'est le cas pour les femmes enceintes, pour que l'autorisation d'emploi ne puisse être délivrée.

**En principe, il peut donc arriver que le fait d'avoir à passer un examen médical n'entraîne aucun délai additionnel dans le processus d'obtention de l'autorisation d'emploi, l'examen médical pouvant être passé et les résultats transmis à l'administration centrale, pendant la période allouée pour remplir le FRP. Si des problèmes se posent, les délais peuvent cependant être beaucoup plus importants.**

## *Octroi de l'autorisation d'emploi*

Selon l'information obtenue de CIC, une fois toutes ces conditions remplies, il faut compter environ deux semaines pour la délivrance de l'autorisation d'emploi.

**Dans le cas des demandes d'asile présentées à un point d'entrée, le délai minimal** entre le dépôt de la demande d'asile et l'obtention de l'autorisation d'emploi **serait donc d'environ huit semaines** :

- quelques jours pour l'évaluation de la recevabilité et le transfert du dossier à la CISR;
- cinq semaines pour la réception du FRP par la CISR et la réception des résultats de l'examen médical par CIC; et
- deux semaines pour la délivrance de l'autorisation d'emploi.

**Dans le cas des demandes d'asile présentées à un CIC intérieur, le délai minimal** entre le dépôt de la demande et l'obtention de l'autorisation d'emploi **peut être beaucoup plus long que huit semaines lorsqu'il y a des délais** pour statuer sur la recevabilité de ces demandes.

Dans l'un et l'autre cas, le délai peut cependant être beaucoup plus long, en raison des exigences relatives à l'examen médical.

### ***1.3 – Les caractéristiques de l'autorisation d'emploi***

L'autorisation d'emploi que peuvent obtenir les demandeurs d'asile en attente d'une décision de la CISR comporte les caractéristiques suivantes :

- elle est une autorisation ouverte ou générique; celle-ci peut toutefois être assortie de restrictions quant aux genres d'emplois qui pourront être occupés si des considérations médicales exigent que la personne ne puisse prodiguer des soins de santé, travailler auprès des enfants ou manipuler des aliments;
- elle est assortie d'une interdiction de fréquenter une université, un collège ou un autre établissement aux fins d'y suivre des cours de formation générale, théorique ou professionnelle;

- elle est délivrée pour une période de neuf mois à partir de la date où la demande du requérant a été déférée à la CISR. La période de validité prend cependant fin préalablement :

- si la CISR conclut que la personne s'est désistée de sa demande d'asile,

- si la personne dont la demande d'asile a été rejetée par la CISR et qui n'a pas présenté de demande en vue d'un contrôle judiciaire n'est pas admissible à la catégorie des demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada (DNRSRC);

- elle peut faire l'objet d'une prolongation lorsqu'un retard important dans le cours de l'audience ou dans le processus d'examen de la revendication est causé par CIC ou par la CISR. Dans les faits, on nous dit cependant que la prolongation est quasi automatique.

- un agent d'immigration a conclu, subséquemment à une décision judiciaire négative finale, que la personne n'est pas admissible à la catégorie des DNRSRC;

- elle peut être renouvelée à l'échéance, si aucun des deux événements précités n'est survenu;

- elle est soumise à des droits de 150 \$.

Par ailleurs, les demandeurs d'asile déboutés peuvent à nouveau avoir accès à une autorisation d'emploi ouverte ou générique lorsqu'il est établi qu'ils ne peuvent être retournés dans leur pays en raison des risques que comporterait ce retour, ou lorsqu'ils sont sous le coup d'une ordonnance de renvoi qui ne peut être exécutée, notamment en raison d'un moratoire ou d'une suspension générale des renvois vers leurs pays. Dans l'un et l'autre cas, ils ont alors à payer les droits exigibles.

## 2 – Les demandeurs d'asile déboutés

Les conditions d'accès et les caractéristiques de l'autorisation d'emploi changent en fonction de l'évolution de la situation statutaire des personnes ayant sollicité l'asile.

Ainsi, les **demandeurs d'asile déboutés qui présentent une demande en vue d'un contrôle judiciaire ou qui sont en attente d'une évaluation des risques de retour** peuvent obtenir une autorisation d'emploi, mais celle-ci comporte les caractéristiques ci-après :

- elle est **restreinte ou spécifique**, c'est-à-dire qu'elle est délivrée pour un employeur spécifique et pour un établissement spécifique de ce dernier;

- elle est assortie des mêmes conditions que celles imposées aux demandeurs d'asile en attente d'une décision de la CISR;

- elle est délivrée pour une période d'une année, mais la période de validité prend fin préalablement si l'un ou l'autre des événements suivants survient :

- la Section de première instance de la Cour fédérale rejette la demande d'autorisation en vue d'un contrôle judiciaire,

